



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

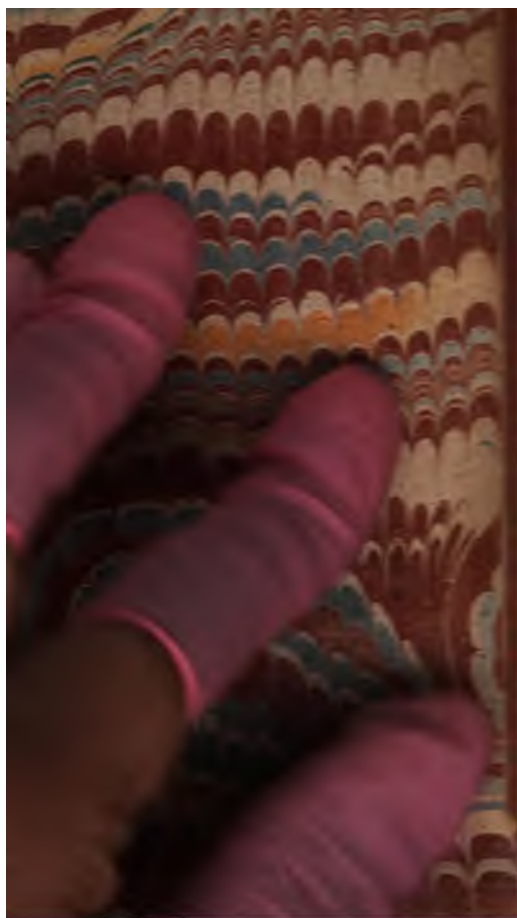
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>









AT

20

J86



JOURNAL
DES
SCAVANS,
POUR
L'Année M. DCCII.
TOME VINGT ET DIXIÈME.



A AMSTERDAM,
Chez WAESBERGE, BOOM, &
GOETHALS.
M. DCCIII.



AVERTISSEMENT.

MONSIEUR le Chancelier, dont les soins ne s'étendent pas moins à l'avancement & à la perfection des Arts & des Sciences, qu'à au reglement de l'Etat, & à l'observation exacte des Loix du Royaume, ayant considéré qu'il estoit difficile que le Journal des Sçavans répondit parfaitement à l'attente du Public, soit à cause du peu de soin qu'avoient les Libraires de faire venir les Livres qui s'impriment dans les Pays Etrangers, soit parce qu'une seule personne ne peut pas suffire à la lecture de tous les Livres, & à faire les Extraits dont le Journal doit estre composé, a bien voulu se donner la peine de former une Compagnie de Gens de Lettres pour travailler à cet Ouvrage.

Monsieur l'Abbé Bignon qui n'a pas moins d'ardeur pour tout ce qui regarde les Lettres & les Sciences que Monsieur le Chancelier son Oncle, a trouvé bon que les Assemblées de cette Compagnie se tinssent chez luy une fois chaque Semaine, & que cet Ouvrage se formast sous ses yeux, & se perfectionnast par ses conseils.

4 AVERTISSEMENT.

La Compagnie qui y travaille, s'est fait quelques regles dont il n'est pas necessaire de donner le détail au Public. Si elles sont bonnes on les suivra autant qu'il sera possible : Si elles ne le sont pas, on les abandonnera sans aucune répugnance. Ce sera aux Lecteurs habiles & desinterezzés qui verront ce Journal à en juger. Ils feront plaisir à la Compagnie de luy communiquer les reflexions qu'ils auront faites, & les veuës qui pourront servir à mettre cet Ouvrage dans une plus grande perfection.

On sçait qu'il n'est pas aisé de contenter le goust du Public. Les uns voudroient ne voir dans le Journal que des matieres Theologiques: Les autres ne voudroient que de la Phisique & des Mathematiques, d'autres que de la Medecine ou de l'Anatomie : Quelques-uns voudroient qu'on n'y parlast que de belles Lettres, de Medailles, d'Inscriptions, & d'Antiquitez. Il y en a qui n'aiment que l'Histoire, d'autres que le Droit; de maniere que si on vouloit contenter tout le monde, il faudroit faire un Journal

AVERTISSEMENT. 5

particulier sur chaque matiere. Tout ce que nous avons à dire à ceux qui seroient de cette humeur, c'est qu'ils peuvent lire dans le Journal les articles qui leur conviennent, & passer les autres.

Les avis ne sont pas moins partagez sur la maniere dont le Journal doit estre écrit. Les Sçavans & les Gens de Cabinet se soucient ordinairement fort peu de la délicatesse du tour, & pourveu qu'on leur presente bien des choses ils sont contents; l'assaisonnement n'est pas ce qui les touche. Les gens du monde au contraire se soucient peu du fond des choses, pourveu que les manieres soient agreables; ils aiment les tours ingenieux, une critique fine & délicate, la clarté sur tout est ce qui les charme; mais ils ne sçauroient souffrir le moindre embarras dans les matieres mesme les plus abstraites & les plus difficiles. Comment trouver un juste temperament qui satisfasse les uns & les autres?

Les préjuges des Journalistes, & leur partialite en faveur de leur Religion & de leur Pays, sont des deffauts qu'on

6 A V E R T I S S E M E N T .

leur reproche avec raison, sur tout après qu'ils ont promis publiquement de s'en défaire. La Compagnie sans s'engager à rien, espere que les Lecteurs de quelque Religion & de quelques Pays qu'ils soient, seront contens d'elle sur cet article.

Il ne nous reste plus qu'à avertir que le Journal sera continué de la mesme forme, & imprimé de mesme caractère que les Journaux précédens : mais au lieu qu'on ne donnoit chaque Semaine qu'une Feuille & demie, on taschera d'en donner deux Feuilles entieres. On fera aussi en sorte de ne point couper les Articles, c'est-à-dire qu'on ne mettra point une partie d'un Extrait dans un Journal, & une autre partie dans l'autre. Quand il se trouvera des Extraits trop longs pour entrer dans les Journaux ordinaires, on en fera des extraordinaires qu'on donnera les Jeudis; & on aura soin d'en avertir le Public à la fin du Journal du Lundy précédent.

I.

JOURNAL
DES SCAVANS,

Da Lundi 2. Janvier M. DCCII.

*Reglement Ordonné par le Roy, pour l'Academie
Royale des Inscriptions & Medailles, du 16.
Fevrier. 1701. A Paris de l'Imprimerie
Royale. In 4. pag. 14.*

L'ACADEMIE Royale des In-
scriptions & Medailles fut établie
par le Roy au mois de Fevrier
1663. Elle ne fut d'abord compo-
sée que de quatre ou cinq Acade-
miciens, qui devoient s'appliquer à faire des
Inscriptions, à inventer des Types & des Le-
gendes de Medailles, des Devises, des Jet-
tons, & autres monumens à la gloire des
hommes illustres de France. Le nombre de
ces Academiciens a été augmenté dans la
suite, de maniere qu'au commencement de
l'année 1701. cette Compagnie étoit de huit
Academiciens tous Pensionnaires avec un
President. Ces Messieurs en reconnoissance
des bienfaits de sa Majesté, se sont princi-

A 4

pal-



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent data collection procedures and the use of advanced analytical techniques to derive meaningful insights from the data.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and processing, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and privacy. It provides strategies to mitigate these risks and ensure that the data remains reliable and secure throughout its lifecycle.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It stresses the importance of ongoing monitoring and evaluation to ensure that the data management processes remain effective and aligned with the organization's goals.



palement occupez à l'Histoire du Roy par les Medailles; mais comme le Roy veut qu'on travaille à faire l'Histoire de tous les Rois de France de la mesme maniere qu'on a fait celle de son regne, il a jugé à propos d'augmenter considerablement le nombre des Academiciens, & de faire un Reglement pour cette Compagnie.

Par ce Reglement l'Academie doit toujours demeurer *sous la protection de Sa Majesté, & recevoir ses ordres par celui des Secretaires d'Etat qui aura le Département de la Maison du Roy.*

L'Academie sera toujours composée de quarante Academiciens, dix Honoraires, dix Pensionnaires, dix Associez, & dix Elèves; & nul n'y sera admis que par le choix ou l'agrément de S. M.

Les Honoraires ne pourront jamais devenir Pensionnaires. Deux d'entre eux pourront estre étrangers. Ce sera toujours un des dix Honoraires qui sera Président. Il sera nommé par Sa Majesté au commencement de Janvier de chaque année.

Il y aura un autre Academicien pour presider en son absence. Le Président sera au haut bout de la Table, & les autres Honoraires à ses costez sur la mesme ligne. Il fera observer le bon ordre dans l'Assemblée, & en rendra compte à Sa Majesté, ou au Secretaire d'Etat chargé du soin de l'Academie. Il fera deliberer, prendra les avis des Academiciens, & prononcera les résolutions à la pluralité des voix.

JOURNAL
DES
SÇAVANS,

POUR
L'Année M. DCCII.
TOME VINGT ET DIXIÈME.



A AMSTERDAM,
chez WAESBERGE, BOOM, &
GORTHALS.
M. DCCIII.



sance de l'antiquité Greque & Latine, & des Auteurs de ces deux Langues, est ce qui dispose le mieux à réussir dans ce genre de travaux, les Academiciens se proposeront tout ce que renferme cette espece d'érudition comme un des objets le plus digne de leur application. Outre les Ouvrages que l'Academie composera en corps, chacun des Academiciens choisira quelque objet particulier de ses études dont il rendra compte dans les assemblées, afin de profiter des remarques des Academiciens.

Il y aura toujours une union particuliere entre l'Academie Royale des Sciences, & celle des Inscriptions & Medailles, & chacune des premieres sceances d'après les Assemblées publiques, ces deux Academies se tiendront ensemble pour apprendre l'une de l'autre ce qui se sera fait dans chacune.

Manuductio ad Sacram Scripturam methodo dialogistica exhibens Prolegomena Biblica, cum appendice de Verbo Dei tradito. Tomus primus, complectens quaestiones de Scriptura sacra in se considerata, & de libris Veteris Testamenti. Tomus secundus complectens quaestiones de Novo Testamento, de contradictionibus apparentibus librorum Canonicorum, de libris Apocryphis ac deperditis, & de Traditione. C'est-à-dire, *Introduction à l'Écriture sainte en forme de Dialogue, qui contient les Prolegomenes de la Bible, avec une addition de la Parole de Dieu, reçue par tra-*

dition, &c. A Paris chez Urbain Coustelier, 2. Tomes in 12. 1701. t. 1. pag. 429. t. 2. pag. 290.

ON a fait de tout temps des Traitez pour donner une connoissance generale de l'Écriture sainte, & pour en faciliter l'intelligence. Les anciens Peres de l'Eglise ont composé divers Ouvrages sur ce sujet. Eusebe s'est appliqué particulièrement dans son Histoire Ecclesiastique, à recueillir ce que les Anciens avoient écrit des Auteurs & des Livres sacrez. Les Préfaces & les Lettres de saint Jérôme sur l'Écriture sainte, ne sont autre chose que des Dissertations historiques & critiques sur les Livres de la Bible. Le Traité de la Doctrine Chretienne de saint Augustin, est un Ouvrage fait exprés, pour servir d'Introduction à l'étude de l'Écriture sainte. Dans les siecles suivans divers auteurs ont traité différentes questions sur des points concernans les Livres de la Bible, & quelques-uns d'entre eux ont fait des Traitez pour donner une connoissance generale des Livres sacrez, tels que sont le Traité des Formules spirituelles de saint Eucher, l'Introduction à l'Écriture sainte d'Adrien, l'Introduction aux Lettres divines de Cassiodore, le Traité de Junilius des Parties de la Loy divine, les Prolegomenes d'Isidore de Seville, la Sticometrie de Nicephore, le Traité des Allegories de Raban, & quelques autres. Il est vray que cette étude a esté
negli

négligée pendant que la Theologie Scolastique a regné dans les Ecoles , mais quand on a recommencé à s'appliquer serieusement à l'Etude de l'Écriture sainte , on a vû bientôt paroître un grand nombre de Traitez fort exacts , & fort amples sur ces matieres. La Bibliotheque de Sixte de Sienne est un des premiers & des plus universels. Depuis cet Auteur , les Catholiques & les Heretiques ont comme par une espece d'émulation , travaillé fortement sur ce sujet , & publié quantité d'ouvrages sous le nom de *Clef*, d'*Introduction* , de *Prolegomenes* , *Prologues*, *Préfaces* , *Disquisitions* , *Exercitations* , *Critique*, *Apparat*, &c. sur l'Écriture sainte. Parmi les Catholiques , Arias Montanus , Salmeron , Serarius , Bonfrerius , André Masius , Jean Despierres , le Pere Morin , & Simeon de Muis se sont distinguez par leurs utiles & sçavans ouvrages en ce genre. Les Protestans ont aussi composé un nombre infini d'ouvrages de mesme nature. Un des plus gros , & peut-estre des moins utiles , est celui de la *Clef* de l'Écriture de Flacius Illyricus. L'*Antibarbare* de Sixtinus Amama est plein de beaucoup plus d'érudition. Wittaker , Schickard , Hottinger , & plusieurs autres Protestans , dont il seroit trop long de faire icy le Catalogue , ont fait des ouvrages de critique sur l'Écriture ; Mais ceux qui ont le plus travaillé sur cette matiere , & qui ont mieux réüssi parmi les Protestans , sont les Buxtorf , Louis Capele , Usserius , les Vos-

Nova & Methodica Institutionum Juris Canonici tractatio, seu Paratitla in quinque libros Decretalium Gregorii IX. C'est-à-dire, *Traité nouveau & methodique des Institutions du Droit Canonique, ou Paratitles sur les cinq Livres des Decretales du Pape Gregoire IX.* A Paris chez Antoine Warin, ruë saint Jacques. 1701. in 24. p. 291.

Quatre Auteurs avoient déjà fait des Paratitles ou Sommaires sur les Decretales; les uns avec plus d'étendue, comme Ciron & la Coste; les autres d'une maniere plus concise, comme la Chassaigne & Frerot. Quoy que les ouvrages des trois premiers soient excellens chacun dans leur genre, cela n'a point détourné l'Auteur d'écrire sur la mesme matiere, ni empesché d'y réüssir en gardant un juste milieu entre la prolixité des uns, & la brieveté des autres.

Il ne faut chercher icy ni Dissertations curieuses, ni discussion de faits historiques ou de points de discipline, ni questions nouvelles qui ayent esté agitées ou décidées; mais on y trouve les regles les plus communes. L'Auteur s'est servi des définitions, des divisions & des distinctions ordinaire de l'Ecole. Il explique par une method succincte & facile le Droit Ecclesiastique ancien & nouveau. Il observe en passant ce qu

a esté autorisé ou changé par nôtre usage, & par les Loix du Royaume. Il a eu pour objet d'établir seulement des principes, qu'il a ramassés avec beaucoup d'ordre & de netteté. Son stile est simple & dégagé, & la lecture de ces nouveaux Paratitres doit paroître agreable, autant qu'elle est utile aux personnes qui commencent aussi-bien qu'à celles qui sont les plus consommées dans l'étude du Droit Canonique. Ce Livre est sans nom d'Auteur. On en ignore la raison; mais on sçait que c'est à M. de Ferriere le fils, à qui le Public en est redevable. On luy seroit encore plus obligé, s'il avoit pris soin que l'Impression fût de meilleurs caractères & plus correcte, & que son Libraire eust mis cet ouvrage à un prix plus raisonnable.

Des Passions de l'Homme, où suivant les regles de l'Analyse l'on recherche leur nature, leurs causes & leurs effets. Par M. Bessé, Doct. en Med. in 8. pag. 311.

Nous avons plusieurs Traitez des Passions de l'homme: M. Gassendi & M. Descartes nous en ont donné des explications physiques. M. de la Chambre a fait les Caractères des Passions, M. Coeffeteau le Tableau des Passions, le Pere Sennault l'Usage des Passions. M. Bessé à qui sans doute ces ouvrages ne sont pas inconnus, n'est pas content de ce qui a pa-

ru jusqu'icy sur ce sujet. Il dit que ce qui en ont écrit, l'ont fait d'une manière fort abstraite, & peu physique, & il innuë qu'il a tâché d'éviter ces deux deffauts qui ne sera pas une petite recommandation pour son ouvrage, en cas qu'il réussit dans un tel dessein. Cette considération luy fait esperer qu'on sera indulgent pour les deffauts de son Livre, pourvu que l'ouvrage renferme quelque chose de bon dans le fond : ce sont les termes de la Préface. Il prie mesme ses Lecteurs n'avoir égard qu'aux consequences & raisonnement dont il se sert pour déduire au juste la cause de nos passions, le ressort, le jeu de toutes les parties qui concourent à les produire, & qu'il s'est proposé, dit-il, de rechercher par les regles de l'Analyse. Il avouë que la matiere qu'il traite demande plus d'application, qu'il n'en a pû apporter. Il confesse qu'il n'a pas assez approfondi certains endroits; qu'il en a d'autres où il a esté trop loin, peut-estre hors de propos; que les dénombremens qu'il fait, ne sont pas parfaitement exacts; que la discussion des causes n'est pas entiere & parfaite. Tout cela neanmoins n'empesche pas qu'il ne se soit hâté de donner son Traité au Public pour des raisons pressantes, dit-il, qui l'ont fait passer sur ces considerations.

Il commence icy d'abord par considérer les passions en general, & déclare qu'il n'

n'entend par le mot de *Passion*, que les émotions vives de l'ame suivies de son consentement, & que l'ame rapporte à elle-mesme, sans en connoître la cause. Cette définition de nom estoit d'autant plus nécessaire, que le mot de *Passion*, n'emportant point par luy-mesme l'idée du consentement, personne n'auroit pû deviner le sens de l'Auteur. Pour entrer en matière, il dit que ce sont les objets du dehors, qui par les Loix de l'union excitent en nous les passions par les secouffes des corps sur nos organes. Il descend dans un grand détail pour expliquer d'où vient que l'ame rapportant les sensations ou aux objets qui les causent, ou aux organes qui reçoivent l'impression de ces objets; nous rapportons néanmoins au dedans de nous-mêmes ces émotions vives que nous appellons *Passions*; ce qu'il explique d'une manière qui ne remplit pas tout à fait le dessein qu'il a eu d'être clair. Il passe ensuite à l'examen du mouvement, que les passions excitent dans le cœur & dans le poulx; & après un long dénombrement qui paroît de ces endroits sur lesquels il nous a prévenu dans sa Préface, en avouant qu'il se laissoit aller quelquefois hors de propos, il conclut que la première cause de l'alteration que souffre le sang dans les passions, n'est autre chose que le cours des esprits plus ou moins abondant dans les poumons ou dans le cœur, ou dans tous les deux ensemble. Il fait un raisonne-

ment

ment diffus & abstrait sur les jugemens que l'ame forme dans ses passions: Il traite du contentement ou de l'éloignement de l'ame par rapport aux objets qui nous émeuvent; & dit là-dessus ce qu'en Morale on enseigne aux jeunes gens sur la volonté de l'homme, & sur l'amour du bien en general. De là il passe à l'examen des passions en particuliers; de l'admiration, de l'estime, du mépris, de l'amour & de la haine, de la generosité, de la vanité, de la modestie, de la bassesse d'ame, du desir & de la gloire, de la vengeance, du desir des sciences, de la joye, de la tristesse, de l'envie, de la compassion, des remords de la conscience, de la satisfaction interieure, de la colere, de la crainte & de l'esperance. Quant à l'admiration, il dit que c'est une passion qui n'a d'autre objet que la nouveauté ou la rareté du fait, sans aucune idée du bien ni du mal, ni aucun rapport avec le corps. Cet article pourroit bien estre de ceux que l'Auteur dans sa Préface avouë qu'il n'a pas assez approfondi; car enfin on admire tous les jours des choses que l'on sçait n'estre ni nouvelles ni rares; les experiences de l'Aiman sont admirées tous les jours de ceux à qui elles sont le plus familières, le flux & le reflux de la mer, la naissance des plantes, l'accroissement des arbres, &c. sont des choses que nous admirons tous les jours quand nous en voulons penetrer la cause. Il semble donc que ce ne soit point tant la
rare

rité ou la nouveauté des effets, que l'obscurité de leurs causes, qui produise en nous le sentiment de l'admiration.

Je ne rapporteray point icy ce que l'Auteur écrit sur la nature, sur la cause, & sur les effets de l'admiration. Il donne de l'admiration luy-mesme à la vûe des dénombremens poussez, des recherches éloignées, & des raisonnemens subtils qu'il fait sur cette matiere. En voicy un échantillon qui pourra faire juger du reste. „ Parce que „ l'émotion, dit-il, qui fait l'admiration „ n'a point de rapport avec l'idée ou le „ sentiment de l'objet, le veux dire qu'elle „ n'est point simplement une seconde sensation ou image de cet objet, je conclus „ que les esprits ne la batent, & ne s'y réfléchissent pas avec la mesme modification qu'ils avoient : cependant comme „ cette émotion est un sentiment plus vif „ que celuy que j'ay de l'objet qui me frappe, il faut nécessairement ou que la fibre de laquelle ils se réfléchissent, augmente „ leur mouvement, ou que les esprits qui „ sont réfléchis se fortifient par quelque autre courant, ou ceux qui sont dans le reservoir commun, lesquels prendront cette route. Or quoy que je reconnoisse que „ le ressort de la fibre sur laquelle ils ont „ donné leur communicque du mouvement, „ & les pousse par une espeece de contre-coup un peu plus fort sur la fibre qui se „ trouve exposée à leur angle de reflexion,

„ je ne vois pourtant pas qu'elle puisse leur
„ en donner assez pour qu'ils excitent un sen-
„ timent beaucoup plus vif que le premier,
„ & une émotion qui pour estre la plus foi-
„ ble de toutes, ne laisse pas d'estre fort sen-
„ sible. Il faut donc que ces esprits qui se
„ réfléchissent de la trace de l'objet sur la
„ fibre opposée, soient aidez par quelque
„ autre cylindre ou courant de ce fluide
„ spiritueux. Ou ce sera par ceux qui re-
„ viendront des organes par les tuyaux
„ nerveux, ou par ceux qui dérivent des
„ glandes & fibres excretoires du cerveau.
„ La premiere proposition est insoutenable,
„ puisque les esprits qui reviendront des or-
„ ganes des sens contre les fibres du cer-
„ veau, y causeroient des idées ou des sen-
„ timens des objets qui les auroient pouf-
„ sez, & non pas cette émotion. Donc
„ elle ne peut estre causée que par le cou-
„ rant des esprits que le sang décharge dans
„ le cerveau, ou qui ondoient dans leur re-
„ servoir, lesquels se joignant au cylindre
„ de ceux que l'impression de l'objet nou-
„ veau fait refluer, se réfléchissent ensem-
„ ble contre la fibre opposée, où nous avons
„ dit que l'émotion estoit liée par la nature:
„ mais parce que les esprits qui tombent des
„ fibres excretoires du cerveau sur cette espe-
„ ce de raseau ou de reservoir commun,
„ s'épanchent indifféremment de toutes parts
„ à la maniere de tous les fluides, ils ne
„ sçauroient se porter sur cette fibre dont
„ l'é-

„ l'ébranlement fait l'émotion de l'ame,
„ qu'en ce qu'ils y font déterminez par
„ quelque cause que ce puisse estre. Je ne
„ vois autre chose qui les y puisse déter-
„ miner, si ce n'est que les esprits mesmes
„ qui refluent des organes par l'impression
„ de l'objet nouveau, & qui coupent le fil
„ de ceux qui se déchargent dans l'Empo-
„ rium, changent ainsi leur détermination
„ vers la fibre susdite; ou parce que refluant
„ à travers ceux qui flottent dans cette espe-
„ ce de bassin, ils les font ondoyer con-
„ jointement avec eux vers la fibre où ils
„ vont aboutir; ou bien parce que la tra-
„ ce & la courbure qu'ils forment dans
„ leur point d'incidence estant fort ouver-
„ te & profonde, ceux qui sont dans le
„ reservoir s'y portent comme vers l'en-
„ droit le plus declive & la pente la plus
„ aisée; ou enfin en ce que cette fibre
„ faisant de violens, de prompts & de longs
„ soubresauts au milieu du fluide dont el-
„ le est arrosée, elle le pousse avec vitesse,
„ & abondamment contre la fibre qui luy
„ est opposée. Tout le Livre est de ce ton
là, & l'Auteur s'y soutient jusqu'au bout.
Il faut néanmoins excepter le chapitre qui
traite de l'amour, où pour égayer la matiere
il entremêle des traits d'érudition qui luy ont
paru dignes d'estre rapportez. L'amour,
dit-il, triomphe de tout; c'est pour nous faire
voir sa puissance qu'Horace fait quitter la
foudre à Jupiter, & le fait descendre du ciel
pour

pour s'épancher dans le sein de Danaë qu'il le dépouille de la divinité mesme, & le réduit à la nature & à la condition d'un Taureau De maniere , continuë-t-il, qu'il n'est pas étonnant de voir que les ames les plus genereuses qui triomphent mesme de toutes les autres passions, succombent à celle-cy ; ainsi voyons-nous qu'Auguste après toutes ses conquestes a rendu son tribut à l'amour ; luy seul a pû vaincre Annibal : & il n'a pas seulement exercé son empire sur les ames les plus belliqueuses & guerrieres , mais encore sur celles des plus grands Philosophes, qui ont esté jusqu'à bâtir des Temples & des Autels à l'objet de leur amour , comme Aristote fit à Hernia. On verra dans ce chapitre une chose qui merite d'estre observée : c'est que l'amour sert à la digestion , & forme dans l'estomach un bon chyle , ou pour parler avec nôtre Auteur, un chyle *louable* : La maniere dont cela se fait, s'y trouve expliquée avec la methode la plus exacte de l'analyse , en sorte que par une suite de principes & de consequences , il faut absolument convenir que rien n'est meilleur pour la digestion que l'amour. Quand ce ne seroit que ce seul endroit , on devroit sçavoir gré à l'Auteur de s'estre autant pressé qu'il a fait de donner son Livre au Public ; car il nous avertit à la fin que sa diligence qu'il a voulu apporter à cette impression , l'a obligé d'y faire travailler au mesme temps dans différentes Imprimeries

est cause que les nombres des pages
 suivent pas toujours, & que le cara-
 ctère n'est pas par tout uniforme. On n'au-
 rait fait s'il falloit rapporter tout ce
 qui se trouve à remarquer dans cet Ouvrage; il
 eût nécessairement nous borner à ce que
 nous vous dit.

Quant au stile, on en peut facilement ju-
 ger par l'exemple que nous avons cité sur
 la citation. Je remarqueray seulement que
 ceux qui aiment qu'on se repose un peu
 de la pénétration de leur esprit, auront icy
 lieu d'estre contents. On verra en mesme
 temps la raison que l'Auteur a eue de dire
 dans sa Préface, qu'il s'est déterminé d'autant
 plus tôt à publier son Livre, que ceux
 qui ont écrit sur ce sujet, l'ont fait d'une
 manière fort abstraite, & peu physique.

JOURNAL DES SCAVANS

Du Lundi 9. Janvier M. DCCII.

Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti in
culorum classes distributa. Sæculum
quod est ab anno Christi M. ad MC. C
ligere cœpit Dominus Lucas d'Ache
Congreg. S. Mauri Monachu : D.
hannes Mabillon , & D. Theodori
Ruinart , ejusdem Congreg. illust
runt , edideruntque cum Indicibus
cessariis. Pars Prima. C'est-à-dire, e
*Êtes des Saints de l'Ordre de saint
noist, distribuez par siecles. Siecle VI. qu
depuis M. jusqu'à M C. dont le Recue
esté commencé par Dom Luc d'Achery, M
ne de la Congregation de saint Maur, &
les Peres Dom Jean Mabillon & Dom Th
ry Ruinart ont éclairci & publié avec des
lices necessaires. Premiere Partie. A Pa
chez Charles Robustel, 1701. in fol.
771. sans la Préface de 32. pag.*

AVANT le quinzième siecle il
avoit aucune Histoire generale
l'Ordre de saint Benoist; mais se
leme

lement quelques Histoires particulieres de Monasteres, telle que la Chronique du Mont-Cassin, & quelques autres. Tritheme est le premier qui ait entrepris en quelque maniere ce dessein general, en donnant au public un Livre des Hommes illustres de l'Ordre de saint Benoist. Wion après luy a composé un Martyrologe des Saints de cet Ordre avec des Notes, que le Pere Dom Hugues Menard de la Congregation de saint Maur, a fait reimprimer avec de nouvelles observations. Bucelin en a fait un nouveau sous le titre de *Ménologe*. Au commencement du siècle précédent Antoine Yopez Abbé de la Congregation de Valladolid en Espagne, a le premier entrepris une Chronique generale de l'Ordre de S. Benoist, dont le premier Tome a esté imprimé à Valladolid en 1616. & ensuite plusieurs autres jusqu'au douzième siècle inclusivement. Cette Chronique écrite en Espagnol, a esté traduite en François par Dom Martin le Retelois, de la Congregation de saint Vanne, & le premier Tome en Latin par Thomas Veiz Moine Allemand. Bucelin a fait un abrégé des Annales d'Yopez, & les a continuées jusqu'à nos jours. Cet abrégé compose un petit Volume in fol.

Mais ces ouvrages, quoy que bons en substance, n'ayant ébauché que fort legerement la matiere, les Peres de la Congregation de saint Maur ont pris le dessein de faire une Histoire de l'Ordre de saint Benoist, plus ample & plus autorisée. Ils ont crû avec

raison qu'il falloit pour bien executer ce dessein, avoir recours aux originaux tant des Vies des Saints, que des Chartes des Monasteres, pour servir de preuves & de fondement à cette Histoire. Il y a près de soixante ans que l'on donna ordre à quelques Religieux de cette Congregation de visiter les Bibliothèques des Monasteres de France, & d'y remarquer tout ce qui pouvoit servir à ce dessein. Ensuite Dom Luc d'Achery, aussi recommandable par sa profonde érudition que par sa pieté exemplaire, aidé de Dom Claude Chantelou, prit soin de faire transcrire les vies originales des Saints, & de les mettre en ordre. Ce Recueil estant déjà fort avancé, Dom Jean Mabillon, dont le nom est à present si connu, fut chargé de les mettre au jour avec des Notes & des Observations critiques, & de les rediger par ordre des siècles. Il y en avoit déjà cinq siècles d'imprimez, compris en sept Volumes. Le premier l'a esté en mil six cent soixante-huit. Le 2. en 1669. Le troisième en deux voll. en 1672. Le quatrième en deux voll. l'un en 1677. & le second en 1680. Le cinquième en 1685. Le Pere Mabillon a esté aidé dans le quatrième & dans le cinquième par Dom Michel Germain, dont le zele pour la gloire de son Ordre, & pour le bien de l'Eglise, est digne d'une louage éternelle.

Aprés sa mort Dom Thierry Ruinart a pris sa place. C'est luy qui a eu le principal soin de l'Edition des deux Tomes dont nous parlons.

lons. Ils contiennent les Actes des Saints de l'Ordre de saint Benoît du sixième siècle Benedictin, qui répond à l'onzième siècle de l'Eglise. Il est aussi Auteur des Notes & des Observations qui sont dans le corps de l'Ouvrage: Mais les Préfaces sont encore du Pere Mabillon, qui a toujours eu soin de mettre à chaque Volume d'excellentes Préfaces qui en relevent infiniment le prix; parce qu'il y traite à fonds des questions qui concernent la Doctrine, la discipline Ecclesiastique & Monastique, l'Histoire & la Critique, & qu'il y fait des observations curieuses sur ces points. Quoy qu'il soit occupé à travailler aux Annales de son Ordre qui seront en estat de paroître dans deux ans, il n'a pas voulu que ces deux Tomes des Actes des Saints de l'Ordre de saint Benoît, fussent Privés d'un ornement qui a servi à rendre les autres plus recommandables.

Il remarque au commencement de la Préface du premier, que l'Ordre Benedictin n'a jamais esté honoré de tant de Papes qu'en ce siècle. On en compte sept tirez de cet Ordre, & entre autres Leon IX. & Gregoire VII. qui ont travaillé avec tant de zele à la réforme de la discipline Ecclesiastique que les Rois de France de la troisième Race ont laissé aux Moines la liberté d'elire des Abbez Reguliers; que les Ducs de Normandie ont fait de grands biens aux Monasteres qui estoient dans l'étendue de leur Duché; que sous des Papes & des Princes autant affection-

nez à l'Ordre Monastique que l'ont esté ceux de l'onzième siecle, il a produit de grands hommes, & s'est beaucoup étendu dans diverses parties de l'Europe, & mesme par delà : Et qu'enfin ce siecle a porté quantité de saints Instituteurs d'Ordres & de Congregations, qui dans leurs commencemens ont reconnu saint Benoit pour leur Pere, comme saint Romualde qui a établi les Camaldules; saint Bruno l'Ordre des Chartreux; saint Estienne de Grammond, celui qui porte son nom; Robert Abbé de Moleme Chef d'une grande Congregation; & plusieurs autres.

Ce sont les Moines qui ont fait revivre en ce siecle l'étude & les sciences qui avoient esté ensevelies par les tenebres du précédent. Gerbert Moine d'Aurillac, Abbon Abbé de Fleury, Fulbert Evêque de Chartres, & Notger de Liege sont ceux qui ont le plus contribué à ce rétablissement, & de l'école desquels sont sorties plusieurs personnes sçavantes. L'Ordre de saint Benoit a fourni des Evêques à l'Eglise, & des Evêques ont quitté leurs dignitez pour entrer dans des Monasteres. Il y avoit en ce temps-là des Moines de l'Ordre de S. Benoit à Constantinople, où ils avoient leurs Monasteres. Le Roy de Sardaigne en appella dans son Royaume; mais ils furent arrestez par des Pirates. Il y en eut qui s'établirent dans la Palestine, & dans les Royaumes du Nord, & la regularité fut établie dans les Monasteres d'Angleterre.

Il y eut en ce siècle des contestations entre les Evêques & les Abbez sur la formule d'obéissance que les premiers vouloient exiger des derniers. Le Pere Mabillon n'en parle pas dans le dessein de renouveler ces anciennes querelles, mais pour éclaircir l'histoire de ce temps-là. Les Evêques d'Orleans voulurent exiger cette soumission des Abbez de Fleury : Ives de Chartres la demanda à l'Abbé de Vendôme ; mais ces Abbez la refuserent : & il ne faut pas s'en étonner, puis que l'Abbé du Mont-Cassin osa bien refuser cet Acte au Pape Honoré II. Neanmoins la plupart des Abbez furent enfin obligez de céder, & de faire cette profession dans leur Sacre : Elle les engageoit à obéir à l'Evêque, à payer le droit annuel de visite, & à souffrir que l'Evêque fît solennellement l'Office & celebrast la Messe dans leur Eglise quand il y alloit en Procession.

Le premier Abbé à qui il ait esté permis de se servir de la Mitre, est Egelsin Abbé d'un Monastere près de Cantorbie, à qui Alexandre II. accorda ce Privilege l'an 1059, Urbain II. le donna aux Abbez du Mont-Cassin & de Cluny ; & dans le Concile de Benevent à celui de Cave. Ce dernier ne voulut pas user de cette permission aussi-bien que Lantelme Abbé de la Chaise Dieu, à qui il fallut que le Pape Luce III. ordonnast sous peine de desobéissance de porter la Mitre. Gosvin Abbé de Lobes ne voulut pas non plus user de ce privilege.

La coutume de prendre l'habit de Moine à l'article de la mort, pratiquée depuis le septième siècle, déplut dans l'onzième à un Evêque dont Pierre Damien refuta le sentiment. Cet Auteur prétendit que cette prise d'habit engageoit ceux qui le recevoient à estre Moines, s'ils revenoient en santé. Il soutint aussi que les enfans offerts par leurs parens aux Monasteres, estoient engagez à la profession Monastique. Raban Maure défendit le mesme sentiment. Nicolas I. jugea le contraire dans la cause d'un nommé Lambert, que son Pere Atton avoit offert au Monastere, mais à qui l'Evêque de Constance avoit donné l'habit malgré luy.

Le Pere Mabillon après avoir parlé de quelques autres particularitez qui regardent les Moines, traite de l'usage de la discipline volontaire que l'on se donne à soy-mesme. On croit communément que le premier qui s'est ainsi discipliné est Dominique surnommé le Cuirassé, dont la flagellation est louée par Pierre Damien qui a écrit une lett. pour défendre l'usage de la discipline. Le P. Mabillon trouve que quelque temps auparavant Guy Abbé de Pomposio proche de Ravenne, mort en 1046. & Poppon Abbé de Stavelo mort en 1048. avoient pratiqué cet usage. Cela n'est pas fort éloigné du temps de Pierre Damien, qui avoit esté appelle par Guy à Pomposio, & qui a écrit sa lettre pour défendre la discipline avant que d'estre promu à l'Evêché d'Osie

d'Oficie en 1057. Le Moine Pierre surnommé *Cerebrosus*, & Estienne Moine du Mont-Cassin, & ensuite Cardinal, n'approuverent pas cette pratique. Il a paru depuis peu sur ce sujet un Livre d'un homme que le Pere Mabillon nous assure estre de ses amis: cependant il n'est pas de son avis. Il croit qu'il n'y a point d'inconvenient que des Chretiens pratiquent sur eux-mesmes une mortification: n que les Canons imposoient pour penitence. Il est persuadé que saint Bruno & saint Bernard l'ont du moins permise: mais il n'est pas clair que ces deux Saints parlent de la discipline qu'on se donne soy-mesme: le terme de *accipere disciplinam* signifiant plus naturellement la recevoir de la main d'un autre, que de se la donner. On sçait d'ailleurs que la pratique de la recevoir de la main du Superieur estoit en usage dans l'Ordre de Cîteaux & dans celuy des Chartreux. Le Pere Mabillon cite encore un témoignage de Fastrede troisieme Abbé de Clairvaux, qui reproche à un Abbé de son Ordre: que pendant les heures de la nuit qu'il passe à faire bonne chere, ses Moines prient & prennent la discipline (*disciplinas sumunt*) pour expier leurs péchez. Il croit que cet endroit ne peut s'expliquer que de la flagellation volontaire qu'on se donne à soy-mesme. Enfin il soutient qu'il est moins indecent de se donner à soy-mesme la discipline sans que personne le puisse voir, que d'exposer ses épaules nuës à la vûe d'un autre qui la donne.

La preuve d'Innocence par le duel estoit encore en usage dans l'onzième siecle: Le Pere Mabillon en apporte quelques exemples. Mais ce qui est de plus remarquable, est que l'on éprouvoit la verité des Reliques en les passant par le feu, persuadé que l'on estoit que les vrayes Reliques ne bruleroient pas, & enteindroient plustost le feu. C'est peut estre de là qu'est venu l'usage de porter le Corporal aux incendies, dont Glaber & Aimoin font mention.

Le Pere Mabillon finit sa Préface par trois points de chronologie, en fixant l'Époque de la mort de Hugues Capet à l'an 996. celle du divorce du Roy Robert avec Berthe avant l'an 1004. & celle du Mariage de ce Prince avec Constance vers l'an 1007.

Ce premier Tome contient les Vies des Saints de l'Ordre de S. Benoist morts jusqu'à l'an 1050. au nombre de près de soixante. Elles sont composées la plupart par des Auteurs contemporains qui écrivent assez mal, & qui n'ont eu ni le goût, ni le discernement nécessaire pour distinguer le vray du faux; & ce qui devoit estre rapporté, de ce qui devoit estre passé sous silence. Le Pere Ruinart en a tiré quelques-unes de plusieurs Auteurs, & a mis à la teste de toutes les autres des observations sur la Chronologie de la vie du Saint, sur ses actions, sur son culte, & sur l'Auteur de sa Vie. Il a composé une Vie particuliere de saint Odilon

lon Abbé de Cluny, qui contient quantité de choses remarquables.

Observations sur les explications de quelques Medailles de Tetricus le pere, & d'autres tirées du Cabinet de M. de Ballonffeaux. A Caen, chez Antoine Cavalier, 1701. I. v. in 8. pag. 96.

VOicy deux celebres Antiquaires aux mains l'un contre l'autre. C'est d'une part le P. Hardouin Jesuite, si connu dans la République des Lettres par plusieurs ouvrages qu'il a donnez au Public; & de l'autre M. Galand de l'Academie Royale des Inscriptions, dont le merite & l'erudition ne peuvent estre ignorées que de ceux qui n'ont aucun goust pour la belle litterature. M. de Ballonffeaux fit imprimer en 1700. à Luxembourg 4. Lettres du P. Hardouin, qui estoient autant de reponses à quatre autres Lettres qu'il avoit écrites à ce mesme Pere pour le prier (comme son Maître) de luy expliquer quelques Medailles qui luy paroissoient difficiles. Ces 8. Lettres avec la Préface que M. de Ballonffeaux a mise à la teste, paroissent tellement d'un mesme stile, qu'on diroit en les lisant, qu'elles sont de la mesme main. Il faut que M. de Ballonffeaux soit un grand Maître en l'art d'imiter; car il a si bien attrappé en écrivant, les manieres du Pere Hardouin, qu'on diroit que ce seroit luy mes-

1. CÆ TETRICUS ARPC
Cæsar Tetricus alter reipublicæ con-
gustus.

2. TETRICUS PACI.
Tetricus pulsus Aquitanis creatus imp.

3. IMP. C. TETRICUS RD
Imperator Cæsar Tetricus Romana de-
ne vindicato imperii conservator.

4. IMP. C. TETRICUS PL
Imperator C. Tetricus præsidaria leg-
imposita urbis conservator.

Nous ne rapportons point icy
que le Pere Hardouin donne de
cations; Il faut les lire dans l'ou-
on verra avec étonnement l'usage
sçavant Pere fait de ces Medalles
tablir l'Histoire de ce temps-là, contre
disent les Auteurs de l'Histoire
qui sont des conteurs de Fables,
tost des imposteurs qui auroient
secret de tromper tout le monde,
re Hardouin n'estoit heur-

plus de genie, n'en
s veritables; aussi se-
n ont-ils este écrits
s & pour le mesme

pas à beaucoup près si
lardouin dans l'expli-
c legendes de ces Me-
t qu'il y trouve, c'est
ou quelque corrup-
n mot tous ces pré-
viennent selon luy,
du peu d'exactitude
temps là; & il dit
legendes corrompues
celles des mesmes
vent entieres. Il en
, & donne des regles
voir dans son écrit.

ontente pas dans cet
explication que le Pe-
ce des Med. illes de
aussi son *Siecle de Con-*
nontier que les cinq
ere a crû trouver par
font, selon luy, dif-
autin que nous con-
; ne sont rien moins
Pere Haradouin. Ce
point d'autre raison
mesme Empereur que
es qu'il a remarquées
la mesme legende de

me. Mais ce n'est pas de quoy il

Le sujet de la dispute entre le Per
doüin & M. Galand, est principal
l'explication de quatre Medailles de
cuius le pere. Voicy les legendes
Medailles, avec l'explication du Per
doüin.

1. CÆ TETRICUS ARPCA.

*Cæsar Tetricus alter reipublicæ conservan
gustus.*

2. TETRICUS PACI.

Tetricus pulsus Aquitanis creatus imperato

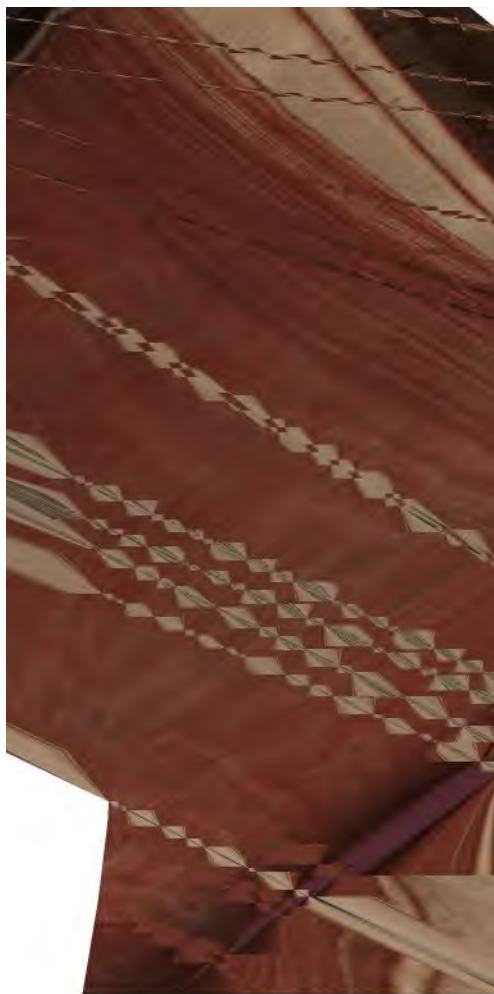
3. IMP. C. TETRICUS RDNVI

*Imperator Cæsar Tetricus Romana ditioni
ne vindicato imperii conservator.*

4. IMP. C. TETRICUS PLIIV

*Imperator C. Tetricus præsidiana legione
imposita urbis conservator.*

Nous ne rapportons point icy les
que le Pere Hardouin donne de ses
cations; Il faut les lire dans l'origi
on verra avec étonnement l'usage
sçavant Pere fait de ces Medailles p
tablir l'Histoire de ce temps-là, contre
disent les Auteurs de l'Histoire
qui sont des conteurs de Fables,
tost des imposteurs qui auroient tr
secret de tromper tout le monde,
re Hardouin n'estoit heureusement
découvrir leurs fourbes & la supposi
eurs écrits, comme il a déjà dé
celle de tant d'autres, qui quoy qu
roissent beaucoup plus anciens qu



Constantin, n'a pas pris garde que quand il y avoit plusieurs Princes qui regnoient ensemble, & sur tout quand ils estoient unis & qu'ils n'avoient point de guerre les uns contre les autres, les Monetaires, ou d'eux mesmes, ou par l'ordre de ces Princes, marquoient la monoye de l'image d'un de ces Princes avec le nom d'un autre. Voila selon M. Galand tout le mystere. Ainsi on ne doit pas, selon luy, estre surpris de voir sur les Medailles le nom de Constantin, avec les testes de Galerius Maximus, de Maxence, ou de Licinius. Ces conjectures sont apuyées sur tant d'exemples qu'il est difficile qu'elles ne fassent pas impression sur beaucoup d'esprits. Ce sera au Pere Hardoüin à les détromper.

Pour nous, nous som mes bien éloignez de vouloir porter aucun jugement sur les écrits de ses sçavans hommes; nous nous contentons de rapporter leurs sentimens, c'est aux Lecteurs à suivre celuy qui leur paroistra le plus probable.

Nous ajouterons seulement qu'il seroit à souhaiter pour tous les Sçavans, & sur tout pour ceux qui s'attachent à l'explication des anciennes Inscriptions & des Medailles, que le Pere Hardoüin voulust bien se donner la peine de composer & de donner au Public un Livre où il expliqueroit les lettres & les manieres d'écrire abrégées des Grecs & des Romains, suivant sa methode. Cet ouvrage seroit d'un grand secours pour tous
ceux

ceux qui s'appliquent à la recherche des antiquitez. Mais le plus grand service qu'il pùt rendre au Public, & à la Religion, ce seroit de découvrir nettement, & de déferer même aux Puissances que Dieu a établies pour faire observer le bon ordre dans la Societé, *cette faction impie qui a commencé depuis long-temps, qui subsiste encore aujourd'huy, & qui leve la teste avec la dernière insolence: Cette faction, dis-je, qui par la supposition d'une infinité d'écrits qui semblent ne respirer que la pieté, n'a eu d'autre dessein que d'oster Dieu même du monde, c'est à dire du cœur des hommes, & de renverser de fond en comble toute la Religion.*

Il n'est faut pas qu'un peu de timidité, & la crainte de passer pour ridicule empêche le Pere Hardouin de découvrir les pernicioeux desseins de cette faction impie qui fait tant de maux à l'Eglise, & qui a trouvé le secret de tromper tout ce qu'il y a eu de plus sçavans hommes au monde depuis plusieurs siècles.

E S S A Y S

1. Upon the ballance of power.
2. The right of making war, peace, and alliances.
3. The universal Monarchy. In 8. London 1701. C'est-à-dire,

Essais sur la ballance du pouvoir, Le droit de faire la guerre, la paix, & des alliances, & sur la Monarchie universelle. 1701. à Londres. 8. pag. 288.

L'Au-

L'Auteur de cet ouvrage est un Anglois, zelé Parlementaire, excessivement jaloux de la liberté de sa Nation, & qui paroist fort affligé de voir dans sa Patrie peu de gens animez du mesme esprit que luy. Le Traité de Partage conclu quelque temps après celuy de Risvik le choque étrangement; & c'est de là qu'il prend occasion de declamer contre les Auteurs de ce Projet, & sur tout contre le Conseil du Cabinet d'Angleterre, dont il ne nous donne pas une belle idée. A l'entendre parler ceux qui le composent sont des Esprits inquiets, ambitieux, turbulens, fourbes, interessez, traistres à leur Patrie, qu'ils ont pillé pendant la dernière guerre avec une licence enorme, & une avidité insatiable. Gens sans honneur, sans probité, sans Religion, qui blasphement avec la dernière impiété contre les plus augustes mysteres; & cela si hautement, qu'il n'est pas permis, en leur présence, de parler avec respect de la seconde Personne de la sainte Trinité, sans s'exposer à leurs railleries profanes. Il seroit aisé, ajoute-t il, de désigner plusieurs personnes qui ne sont entrées dans les Charges les plus importantes de l'Etat, & mesme dans les dignitez les plus considerables de l'Eglise, que par leur opposition manifeste à la divinité de J. C. Voilà des traits hardis; s'ils sont justes. & ressemblans l'Auteur n'a pas tout le tort. Il ajoute que cette société de scelerats a tellement

ment opprimé ce qui reste de bons sujets par sa tyrannie, qu'ils n'osent n'y parler, ny se faire connoître; qu'elle assiege le trône du Prince avec tant de précautions, quil n'est pas possible d'en approcher sans son attache, & que d'ailleurs elle a eu l'adresse de rendre suspects au peuple les Deputez, qui dans le dernier Parlement, garantirent leur Patrie de l'esclavage, & firent congédier l'armée, en insinuant que leur véritable dessein avoit esté d'affoiblir le Roy & l'Estat.

L'Auteur paroist mieux fondé à luy imputer d'avoir voulu sapper les fondemens de la liberté, en mettant tout en usage pour corrompre les élections, dont il dit qu'on a fait un courtage public & universel à beaux deniers comptans. Il est vray qu'il laisse entendre que les deux Compagnies des Indes ont eu bonne part à ce manège, pour se ménager des Patrons dans le Parlement; & à ce propos il revele un mystere d'estat qui paroist digne d'attention. C'est que la nouvelle Compagnie des Indes ne doit son établissement qu'aux ennemis secrets de la Nation, qui ont eu en veüe d'y former deux factions oppoïées, dont les jalousies & les differens interests pourront un jour luy estre funestes.

Enfin après avoir imputé plusieurs autres malversations à ces dangereux Courtisans, il en revient au Traité qui a mis sa bile & sa plume en mouvement, dont il fait voir les consequences dangereuses, & dont il rejet-

te toute l'iniquité sur eux; prétendant
l'ont imaginé que dans le dessein d'
une nouvelle guerre, qui leur fourni
me la dernière, les moyens de s'en
aux dépens du peuple. Mais si l'au
est crû, ils ne retireront pas tous le
tages qu'ils se sont promis de leur r
té; puis qu'avant toutes choses il c
leur éloignement, après leur avoir f
dre un compte exact de leur adminis
& les avoir châtiés comme ils mer
l'estre, quand ce ne seroit que pou
donné leur consentement à une aff
cette haute conséquence, sans la con
quer au Parlement qui estoit alors a
Obligation essentielle, dont des Co
d'Etat n'ont pû se dispenser sans vi
loix, & l'usage perpetuel de la Nat
puis Guillaume le Conquerant.

Un Parlement composé de Deput
libres que celuy-cy, donneroit bie
peine à un Prince, quelque habile,
que resolu qu'il pust estre.

Après tout, quoy que l'Auteur s
trompette, & qu'il juge la guerre ne
pour s'opposer à l'union des deux C
nes, ce n'est qu'après avoir ouvert
beaucoup plus sage, & d'une politi
plus raffinées. C'est de se tenir en
dans l'esperance que le jeune Roy d'
qui leur donne aujourd'huy tant d'a
& d'inquietudes, les rassurera un jour
il aura eu le temps de rétablir ses affa

de connoître ses véritables intérêts. Il ajoute que le noble sang qui coule dans ses veines, son éducation, la sagesse, & les inclinations toutes Royales, donnent lieu de se promettre cela de luy, à moins que les prétensions de l'Empereur, & les traverses des autres Princes, ne réduisent ce jeune Monarque, & son Conseil, à la nécessité de s'unir si étroitement avec la France, que leur desunion devienne dans la suite des temps impraticable.

La seconde Dissertation roule sur le droit de faire la guerre, la paix, & les Alliances que les Rois d'Angleterre soutiennent depuis plus d'un siècle estre une prerogative essentielle de leur Couronne. L'Auteur n'est pas du mesme sentiment. Il établit comme un fait constant que par les loix & coutumes du Royaume, les Princes sont obligez de consulter le Parlement dans les affaires importantes; & qu'une guerre entreprise sans, ou contre leur agrément, n'engage point la Nation. Ce qu'il prouve par un grand nombre d'exemples & d'autoritez, qui ne sont pas à la vérité d'une égale force; mais il faut convenir qu'il y en a de fort expresses.

Il allegue un Acte d'un Parlement sous Edoüard II. qui porte que le Roy n'entreprendra point de guerre, & ne pourra mesme sortir du Royaume sans le consentement de son peuple, & que sans cela les sommatious faites à ses Barons de le suivre, seront censées nulles.

Henry

Henry III. s'estant engagé legerement l'instance des Poitevins, dans une guerre contre la France, assambla son Parlement pour luy demander des subides, qui luy furent refusez. *Quod talia conceperat inconsultus* [Math. Paris.]

Edouïard III. Prince belliqueux, dans seize Parlemens qu'il a convoquez, n'a jamais manqué de les consulter sur les traités de paix, de guerre, de treve ou d'alliance qu'il avoit dessein de faire.

Henry V. fit ratifier par son Parlement un traité de confederation qu'il avoit signé avec Sigismond Roy des Romains.

Sous Henry VI. les Ducs de Bedford & Glocester se firent autoriser par un Acte de Parlement, pour traiter en qualité de Plénipotentiaires avec les Rois de France, d'Espagne, & d'Ecosse.

Henry VII. tout jaloux qu'il estoit de sa propre autorité, & Henry VIII. dont l'auteur avoit vu que la domination a esté la plus absolue & la plus mesme tyrannique, ont assamblé des Parlemens exprés pour les informer du dessein de leur Roy, & des raisons qu'ils avoient de rompre avec la France.

Si la Reine Elisabeth s'est dispensée de recevoir le serment de foy & d'obéissance de ses Sujets, c'est selon luy, que l'on ne devoit son sexe, qu'elle n'employoit dans son ministere, que des Sujets d'une capacité d'un zele, & d'une fidelité reconnus, & que les peuples estoient convaincus de la bonté de ses intentions pour le bien de l'Estat.

Il est vray que ses Successeurs ont prétendu faire servir son exemple de loy, & s'attribuer aussi-bien qu'elle, l'autorité suprême dans les affaires étrangères & domestiques: mais il est vray aussi que les Parlemens se sont toujours opposez à leurs pretentions, & que ç'a esté pendant le dernier siecle une source continuelle de mesintelligence entre eux & leurs Sujets.

Après tout l'Auteur convient qu'autrefois le peuple n'avoit aucune part au gouvernement de l'Estat, & que les anciens Parlemens n'estoient composez que des Barons & des Seigneurs Ecclesiastiques. La Chambre Basse ne commença d'avoir voix en Parlement que sous Henry VII. lequel estant monté sur le Trône avec le secours des Nobles, devint si jaloux de leur puissance, qu'il crut à propos de la diminuer, en les obligeant sous differens pretextes, de la partager avec le peuple. Mais il avouë de bonne foy que ce Prince en voulant assurer sa Couronne sur sa teste, a fort ébranlé celle de ses Successeurs, dont l'autorité est étrangement barée par la Chambre Basse. Il ajoute que Henry VIII. & quelques-uns de ses Successeurs ont augmenté considerablement le parti du peuple, en leur abandonnant les biens d'Eglise confisquez & les Domaines alienez; attendu que le peuple s'estant veu par ce moyen Maître d'une partie des meilleurs fonds du Royaume, a prétendu avec fondement au droit d'opiner dans les affaires d'Estat,

par-

particulièrement quand il est question de nouveaux, subsides où ils sont presentement principaux interessez.

Sans entrer dans le point de droit, il paroist que cette contestation est aisée à décider. Car enfin quelque prerogative qu'ils puissent avoir les Rois d'Angleterre; tant que le Parlement conservera les clefs du cofort, & la liberté d'accorder ou de refuser des subsides, on peut dire qu'il demeure toujours Maître de la paix & de la guerre.

Nous ne dirons rien des raisonnemens de l'Auteur sur la Monarchie Universelle. Ce ne sont que des idées generales, & peut-estre un peu chimeriques, dont il n'est pas necessaire d'informer le Public.

Ce mesme Auteur est connu dans son pays par d'autres ouvrages, qui font juger qu'il est extraordinairement occupé du bien public de sa Nation. Ce fut luy qui en 1695. publia *An Essay upon ways and means of supplying the war*: Les moyens de fournir à la dépense de la guerre. En 1698. *Discourses on the publick revenues, and on the trade of England*, en deux volumes, dont le premier roule sur la mauvaise administration des deniers publics, les dettes immenses dont l'Etat est chargé avec la maniere dont on y peut remedier, & le second sur le Commerce, & les moyens de le rétablir. En 1699. *An essay upon the probable methods of making a people gainers in the ballance of trade*: où il traite particulièrement du negocié interieur par rapport

ructions sont la source ordinaire
neurs. L'Auteur de ce Traité en
Ainsi il semble, que pour suivre
de claire, il auroit pû commen-
te cause, pour descendre ensuite
Mais M. Maubec a negligé cet or-
mmence par les tumeurs, & puis
e obstructions; ce qui le reduit à
ient de quelques redites. L'ou-
aisse pas de renfermer de bonnes
s. Le stile & le langage, qui en
egligez, n'ont rien qui attire; rien
ui rebute. On ne trouve pas icy
qui plaisent; mais on y voit quel-
choses qui contentent. Les tu-
de plusieurs sortes. Galien en a
e classes. Quelques autres les re-
nombre de 226. M. Maubec, à
de plusieurs Medecins, les com-

ques lumieres. Il traite d'abord de la formation; il fait voir quels sont les causes qui l'accompagnent, les causes qui la produisent, la matiere qui l'entreprend, les alterations qui y arrivent, la matiere qui elle prend fin, les signes diagnostiques, & enfin le moyen de la guérir. Il descend de-là dans le détail, & dit comment il faut traiter la colique, l'inflammation des reins, les calculs, les rotides, l'érésipele, l'œdeme. Il passe ensuite aux obstructions, dont il finit par un chapitre sur le schire. Il explique comment les obstructions se forment & se dissipent; il rapporte les différents ordres qu'elles excitent dans le corps, & les signes diagnostiques & les pronostiques de cette maladie, avec la methode de la guérir. Un de ses principaux soins est de dire ce qu'il peut pour accommoder les obstructions aux loix de la mecanique, & de proposer de nouveaux systemes: il n'oublie ni les membranes & les couloirs qui séparent les vaisseaux, & c'est sur cela principalement qu'il fait ses raisonnemens de son Livre. Pour la conduite qu'il conseille dans le traitement des tumeurs & des obstructions, il peut dire qu'encore qu'il soit d'un avis qui ménage assez le sang, il n'est pas si moderé qu'un autre sur cet article. Il propose les frequentes purgations, les saignées rafraichissantes, l'émétique, les bains, & dans le bain les prises de

jours qu'il approuve
 e contient plusieurs
 ui peuvent estre de
 rurgiens, & à ceux
 oissance suffisante de
 ve à la fin une prepa-
 e à ce remede ce qu'il
 ax quand on en don-
 loze. Voicy ce que
 pium coupé par tran-
 er dans un plat de ter-
 ssez desseché, ostez-le
 puis le passez par une
 ites bouillir demi livre
 louze pintes d'eau, jus-
 x pintes, que vous cou-
 ier gris. Prenez en mes-
 e de storax en poudre.
 s six pintes de vin blanc
 reduire à 3. & que vous
 un linge fin. Joignez
 e de l'opium, & remet-
 pour le faire devenir en
 l'épais. Vous aurez un
 n ne doit craindre aucun
 l on en donneroit quatre
 Laudanum ordinaire. Il
 res preparatiions de Lau-
 ent usage, qu'on trouve-
 a Chimie de *Libavius lib.*
 Opiologie de *Winchlerus,*
 o. 4. & dans plusieurs au-

Insignium virorum Epistolæ selectæ quæ nunc primum prodeunt ex Bibliotheca Jani Guillelmi Meelii J. C. Amstelædami ex Typographia Halmiana. C'est-à-dire: *Lettres choisies de quelques Hommes illustres.* A Amsterdam de l'Imprimerie de Halma. 1701. I. vol. in 8. pag. 183.

LEs moindres ouvrages des grands Hommes ont toujours leur prix, & le Public est obligé à ceux qui s'appliquent à les rechercher. M. Van Meele a recueilli dans ce Volume cinquante Lettres, qui n'avoient point encore esté Imprimées. Il les a partagées en cinq Decades. La première est de celles qui ont esté écrites à Grotius, ou qu'il a écrites luy-mesme. La seconde, la 3. & la 4. contiennent celles qui ont esté écrites à Scriverius, ou qu'il a écrites; & la 5. est de celles que quelques Sçavans ont adressées à Barleus.

DEVOIRS & Fonctions des Aumosniers des Evêques, divisez en deux Parties: Où l'on trouvera toutes les Ceremonies Episcopales, tant ordinaires qu'extraordinaires, avec la pratique qui est la plus en usage; & les Pseaumes & Prieres sans renvoy, dont on se sert dans ces Ceremonies, & aux Saluts qui se font durant l'Année. Par M. Allain, Chanoine de saint Brieu. A Paris chez Florentin & Pierre Delaulne. 1701. In 12. p. 231.

Dis-

Dialogues entre Messieurs Patru & d'Ablancourt, sur les plaisirs. A Paris chez Guillaume de Luyne & Jean-Baptiste Langlois, dans la Grand'Sale du Palais. 1701. 2. v. in 12. t. 1. pag. 268. t. 2. pag. 320. Ce Livre a esté imprimé.

Le nouveau Democrite, ou délassemens d'esprit. A Paris chez Michel Brunet, dans la Grand'Sale du Palais. 1701. 1. v. in 12. Fig. 336.



JOURNAL
DES SCAVANS,

Du Lundi 16. Janvier M. DCCII.

Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti in sæculorum classes distributa. Sæculum VI. quod est ab anno Christi M. ad MC. Colligere cœpit Dominus Lucas d'Achery, Congreg. S. Mauri Monachus: D. Johannes Mabillon, & D. Theodoricus Ruinart, ejusdem Congreg. illustrarunt, edideruntque cum Indicibus necessariis. Pars Secunda. C'est-à-dire, *Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoist, distribuez par siecles. Siecle VI. qui est depuis M. jusqu'à MC. dont le Recueil a esté commencé par Dom Luc d'Achery, Moine de la Congregation de saint Maur, & que les Peres Dom Jean Mabillon & Dom Thierry Ruinart ont éclairci & publié avec des Indices nécessaires. Seconde Partie. A Paris, chez Charles Robustel, 1701. In fol. p. 928. sans la Préface qui est de 62. p.*

LE Pere Mabillon traite dans la Préface de ce second Tome, des principaux points de l'Histoire Ecclesiastique de ce temps-

du schisme de Michel Cerularius, de l'Église & des condamnations de Berengarius, des actions de Gregoire VII. & de l'établissement de plusieurs Ordres. Il avoit près de deux cens ans que le schisme de Photius avoit commencé à diviser l'Église Grecque & l'Église Latine, quand Michel Cerularius, qui succeda l'an 1044. à son père dans le Patriarchat de Constantinople, vint à une rupture ouverte. Leon IX. étoit alors assis sur le saint Siege de Rome. Les Grecs de la Pouille s'estoient révoltés, & Constantin Monomaque Empereur, avoit besoin du secours des Français pour les mettre dans le devoir. Michel Cerularius écrivit à Leon IX. pour l'obtenir par son moyen; mais en mesme temps il envoya une semence de division dans sa Lettre, exhortant le Pape de disculper les Grecs de leurs erreurs qu'on leur imputoit, & de leur doctrine & les usages des Grecs. Il reprochoit aux Latins, d'avoir ajouté le terme **FILIOQUE** au Credo, de se servir de Pain Azyme dans le sacrifice, de manger de la chair le Mercredi, de ne pas manger de la viande le Samedi, de manger des œufs & du poisson dans la Semaine Sainte, de manger des viandes suffoquées, de souffrir que les Moines mangent du cochon & de la viande quand ils sont malades, de deffendre aux Prestres d'estre mariés, &c. Leon IX. envoya en Orient un Cardinal Prestre, Pierre Archevêque d'Amalphi, & Frederic Chancelier de

l'Eglise Romaine, croyant avoir trouvé occasion favorable d'éteindre le schisme parce que l'Empereur Grec ayant besoin des Latins, souhaitoit que les deux Eglises fussent unies ensemble. Les Legats estant venus à Constantinople, furent bien reçus par l'Empereur. Humbert refuta Michel Callarius, & Nicetas Pectoratus Moine de Constantinople qui avoit entrepris sa défense. Ce dessein se retracta, & le premier fut excommunié par les Legats. Mais quoi que l'Empereur approuvât la conduite des Legats, Michel Callarius trouva assez fort pour se maintenir. Les Legats furent obligez de s'en aller, & furent payez des presens de l'Empereur pour le Pape. Michel Callarius fut dépouillé en chemin par le Cardinal de Chieti. Cependant Frideric fut accablé d'estre revenu de Grece avec de grands biens: Ce fut ce qui le détermina, selonc le Pere Mabillon, à entrer peu de temps après dans l'Abbaye du Mont-Cassin, dont il fut élu Abbé; & ensuite élu Pape en 1058. sous le nom d'Estienne IX. ou X. Il tâcha de réunir les deux Eglises en envoyant Didier Abbé du Mont-Cassin & deux autres Legats à Constantinople; mais ce fut inutilement.

Le second point traité par le Pere Mabillon dans cette Préface, est l'Histoire de l'herésie de Berenger, & de ses condamnations. Berenger estoit né à Tours vers le commencement de l'onzième siecle. Il fit ses études à Chartres sous Fulbert, & après les avoir faites, revint à Tours, où il commen

enseigner son erreur sur l'Eucharistie. Il continua de la publier estant fait Archidiacre d'Angers vers l'an 1040. Lanfranc Moine de l'Abbaye du Bec, qui enseignoit dans cette Abbaye, ayant sçu le sentiment de Berenger, se condanna hautement. Berenger le trouva fort mauvais, & luy en écrivit. Lanfranc se rendit à un Concile tenu à Rome l'an 1050. par le Pape Leon IX. Berenger y fut condamné, & Lanfranc approuvé. On indiqua la mesme année un Concile à Verceil, où Berenger fut cité. Il n'y comparut pas, mais son erreur y fut condannée. Le Livre de Jean Scot, sur lequel Berenger appuyoit son sentiment, y fut lû & condamné à estre brulé. Berenger s'estant réfugié en Normandie, y fut condamné dans une assemblée tenuë à Brione, où il promit de garder le silence sur ces matieres. Mais estant revenu à Chartres, il continua de dogmatiser, & écrivit sa Lettre à Ascelin. Theoduin & Adelman écrivirent alors contre luy. Le premier détournoit le Roy Henry d'assembler un Concile pour juger cette affaire. Ce Prince ne laissa pas de faire assembler ce luy qu'il avoit indiqué à Paris, où Berenger & ses Sectateurs furent encore condannez. Berenger écrivit à Richard pour le prier d'employer le credit qu'il avoit auprès du Roy pour luy remontrer que c'estoit injustement qu'on l'avoit condamné. Les jugemens qui avoient esté rendus contre Berenger, furent confirmez l'an 1055. dans les Conciles de

Florence, de Tours & de Rouën. Quatre
 après Nicolas II. tint un Concile nomb
 à Rome, où Berenger revoqua son er
 & fit une profession de foy, par laque
 reconnoissoit *que le pain & le vin apr*
consecration, n'estoient pas seulement le Sa
ment du Corps & du Sang de JES
CHRIST, mais son propre Corps & son
pre Sang, & qu'il estoit touché par les m
des Prestres, rompu & brisé par les dent
Fideles. Quoy qu'il eust fait serment de
 nir cette doctrine, il ne laissa pas d'ê
 contre peu de temps après. Alexandre
 luy écrivit pour l'obliger à renoncer er
 rement à son erreur. Il n'en fit rien n
 moins, & fut condanné dans une ass
 blée tenuë à Poitiers en 1073. où il p
 estre tué. Enfin Gregoire VII. entendit
 renger dans deux Conciles de Rome,
 tenu l'an 1078. & l'autre l'année suiva
 Il fit profession dans le premier, *Qu*
pain après la Consecration estoit le Corp
JESUS-CHRIST né de la Vierge, &c.
le vin estoit le Sang qui avoit coulé de son
sté: Et dans le second, que le pain & le
sont changez en la vraye & propre chair v
sante de J. C. que son vrai Corps & son
Sang sont dans l'Eucharistie après la Consecrat
non seulement en figure & en vertu, mai
nature & en substance. Gregoire ayant tiré
 te Profession de Foy de Berenger, le r
 voya avec des Lettres de recommandati
Nonobstant cela Berenger écrivit en

contre cette dernière Profession de foy, & fut obligé de rendre compte de sa doctrine dans un Concile tenu à Bourdeaux en 1080. Ce ne fut qu'après ce Concile qu'il fut sincèrement converti. Il vécut le reste de ses jours en pénitence, & mourut en 1088. dans l'Isle de saint Cosme près de Tours.

Le Pere Mabillon examinant quel a esté le sentiment de Berenger sur l'Eucharistie, fait voir qu'il a souvent paru reconnoître la Présence réelle du Corps & du Sang de J. C. & qu'il n'a combattu directement que le changement du pain & du vin au Corps & au Sang de J. C. *Mon avis*, disoit-il dans sa Lettre à Adelman, *est que le pain & le vin de la sacrée Table est converti, non simplement, mais spirituellement; non par consommation, mais par assumption; non en une particule de la chair, mais dans tout le Corps & le Sang de J. C.* Cependant le Pere Mabillon avoué qu'il nioit dans le fond la Présence réelle, quoy que quelquesuns de ceux qui l'ont combattu, comme Guitmond, ayent crû qu'il y a eu des temps qu'il n'a nié que la Transsubstantiation. Ceux qui ont écrit contre luy sont Hugues Evêque de Langres, Lanfranc, Alger, Guitmond, & quelques autres dont le Pere Mabillon fait l'Histoire.

Il loué Gregoire VII. de la fermeté avec laquelle il s'est opposé aux Investitures que les Rois prétendoient, & de ce qu'il a extirpé de l'Eglise la Simonie, & rétabli le Celibat.

des Clercs. Il venge ce Pape des reproches qu'on luy a faits touchant l'affaire de Berenger, de s'estre contenté d'abord d'une confession de foy qui n'estoit pas suffisante, d'avoir ordonné dans le dernier Synode, Berenger se justifieroit par l'épreuve du feu, & enfin d'avoir fait mettre des personnes en prieres pour avoir une revelation de Dieu, qu'on devoit croire sur l'Eucharistie. Le Cardinal de Mabilion après avoir fait voir que Grégoire VII. n'a jamais soutenu l'erreur de Berenger, dit pour excuser ce Pape, qu'il ne vouloit employer l'épreuve du feu, non pour sçavoir si la doctrine de Berenger estoit vraie ou fausse; mais pour sçavoir si sa confession de foy estoit sincere, & qu'il avoit ordonné des prieres, non pour découvrir la verité, mais afin que Dieu la fist connoître à Berenger, & touchast son cœur.

L'Ordre Monastique, qui jusqu'alors n'estoit qu'un Corps, se partagea dans ce siècle en diverses Congregations, & en plusieurs Ordres. Saint Romualde établit une Congregation des Camaldules, ainsi nommée par le lieu de la solitude où il se retira l'an 1012. Elle est appellée le Champ de Maldule, *Campus duli*. Jean Gualbert de Florence ayant quitté son Monastere pour embrasser une vie plus reguliere, se retira à Vallombreuse, & y jetta les fondemens d'une nouvelle Congregation. L'Ordre de Grandmont fut institué en France l'an 1076. par un Genevois, homme d'Auvergne, nommé Estienne

vant la Regle d'une Congregation qu'il avoit veüe dans la Calabre, que le Pere Mabillon montre par une Bulle de Gregoire VII. avoir esté une Congregation de Benediçtins. L'Ordre des Chartreux a esté fondé l'an 1084. par saint Bruno, natif de Cologne, Chanoine & Theologal de Reims. Le Pere Mabillon ne fait pas grand cas de ce que l'on dit qu'il fut converti à Paris à l'occasion d'un Chanoine donné, qui ressuscita pour annoncer au peuple sa damnation. Il dit que c'est une historiette qu'on a commencé à publier sur la fin du 13. siecle. Il soutient que la premiere Regle des Chartreux estoit celle de saint Benoit, & que Guigue a fait ses Statuts selon l'esprit de cette Regle.

On ne connoissoit point avant ce siecle de Freres Convers ou Freres Laïcs; car quoy qu'on reçust dans les Monasteres des ignorans que l'on employoit aux ouvrages grossiers de la Maison, ils n'estoient pas distinguez des autres Moines. Ce fut dans le temps que l'Ordre Monastique se divisa en plusieurs branches, que l'on commença à faire cette distinction. La Congregation de Vaillombreuse est la premiere qui ait eu des Freres Laïcs: ensuite les Moines de Richenou & de Grandmont en reçurent, & enfin les Ordres des Chartreux & de Cîteaux en eurent plusieurs. Ils faisoient en ce temps-là une Profession solennelle comme les autres Moines. Ceux de l'Ordre de Grandmont qui avoient eux seuls le maniement de tout le tempo-

rel, eurent de grands démêlez avec les Moines Clercs. Il y eut aussi en ce temps là des personnes qui sans faire profession & sans prendre l'habit Religieux, se devoient au service des Monasteres, & leur donnoient leur bien. Ceux-ci furent appelez *Donnez* ou *Oblats*.

Le Pere Mabillon après avoir traité ces points qui regardent la Discipline Monastique, fait les observations suivantes sur la Discipline de l'Eglise: Que la coûtume de changer les noms des Papes à leur élévation au Pontificat, s'établit en ce siecle. Qu'il y avoit encore des Cor-évêques: Qu'on lit dans un Concile tenu à Compostelle l'an 1056. une Ordonnance à tous les Prêtres de celebrer la Messe tous les jours; que cependant cette coûtume n'estoit pas établie dans les Ordres de Cluny & de Cîteaux, ni dans celui des Chartreux, où l'on ne disoit qu'une Messe les Dimanches & les Festes: Que l'on établit en quelques endroits des Messes particulieres pour chaque Ferie: Que l'on donnoit l'Onction aux Malades avant le Viatique qui leur estoit administré sous les deux Especes; Qu'il y a cependant des exemples de la Communion sous une Espece, &c.

Ce second Tome contient les Vies de soixante Saints, ou environ, de l'Ordre de saint Benoist, morts depuis 1050. jusqu'à la fin du siecle. On en peut porter le mesme jugement que de celles du Volume precedent.

dent. Le Pere Ruinart y a observé la mesme methode.

Il reste encore quelques siecles des Saints de l'Ordre de saint Benoit à donner pour achever ce Recueil : mais comme cela conduiroit trop loin , si on vouloit imprimer les Actes entiers de ces siecles, le P. Ruinart tâchera de comprendre tous les siecles suivans dans un seul Volume, en faisant un choix des Actes que l'on y inserera , & en indiquant les lieux où on pourra trouver les autres. C'est sur ces Actes que M. Bulteau a composé son Histoire de l'Ordre de saint Benoit, dont il a paru deux gros Volumes in 4. qui vont jusqu'au 9. siecle. Le 10. est fait, mais il n'a pas encore esté imprimé.

*Les Prerogatives de la Robe. Par Monsieur de F*** Conseiller au Parlement. A Paris, chez Jacques le Febure, ruë saint Severin, près la ruë de la Harpe. 1701. pag. 405.*

IL semble que ce Livre ait esté fait dans le dessein de relever le merite de la Robe, & de la venger de la préférence injuste que l'on donne à l'Epée. C'est M. de Freauville Conseiller Honoraire en la Grand'Chambre qui en est l'Auteur. Il remonte à l'établissement de notre Monarchie Françoise, pour faire voir que nos premiers Rois *rendoient* eux-mesmes la justice à leurs Sujets, suivant les Loix qu'ils faisoient.

soient rediger dans les assemblées générales ou Parlemens ; que les Maires du Parlement ayant usurpé cette fonction , avec l'autorité Royale , sur la fin de la premiere Race de Rois de la seconde ont continué de rendre la justice & de convoquer leurs Parlemens aux lieux où ils en avoient besoin ; & l'Empereur Charlemagne jugeoit les causes des Parties avec les gens de son Conseil , commettoit des Seigneurs pour juger en son absence , & quelquefois envoyoit des Justices dans les Provinces. Que sous la troisieme Race nos Rois occupez aux voyages de Terre Sainte , se sont déchargez sur les Parlemens , qui estoient lors Ambulatoires & leur Conseil ordinaire , de la discussion des Procés civils & criminels , & ont tiré un Corps du Parlement , ou des plus grands Seigneurs de leur Cour , quelques Conseillers pour former un Conseil Particulier , & l'on nomma Conseil Secret & Grand Conseil pour les affaires d'Etat. M. de Freville croit que cela arriva sous Louis le Jeune , auquel on attribue la creation des douze Pairs de France en l'an 1179. & non 1479. comme il est écrit par erreur , ou moins sous Philippe Auguste son fils , que que du Tillet soit d'un sentiment contraire & tienne que c'est seulement sous le regne de Philippe de Valois que le Parlement de Paris a esté rendu sedentaire. Que le grand Conseil a esté depuis érigé en Jurisdiction ordinaire par Louis XII. qui en l'an 15

y crea 20. Conseillers pour juger avec le Chancelier & les Maistres des Requestes les affaires Beneficiales & autres de differente nature ; que dans la suite les Chanceliers Poyet, Olivier, & de L'hospital ont fait un nouveau Conseil d'Etat, auquel ils ont mieux aimé presider qu'au Grand Conseil, dont ils ont laissé la Presidence aux Maistres des Requestes.

En revenant au Parlement de Paris, il dit que depuis son premier établissement, & ce-luy des autres Parlemens, nos Rois n'ont pas laissé d'y assister souvent pour juger conjointement avec luy les grandes causes, qui avoient le privilege d'y estre jugées. Que Louis XII. se logea dans le Baillage du Palais, afin de pouvoir aller plus souvent au Parlement, & qu'il s'y faisoit porter sur un petit mulet par un escalier fait exprés jusqu'à la porte de la Grand'Chambre.

Il parle ensuite des Fiefs qui n'estant originaires qu'en usufruit, sont devenus patrimoniaux & hereditaires au commencement de la troisiéme Race, Hugues Capet ayant accordé aux Ducs & aux Comtes la propriété de leurs Duchez & Comtez, avec tous les droits de Seigneurie directe, justice & puissance absoluë sur ses Sujets, à la charge de luy en faire la foy & homage : Ce qu'il fit tant pour reconnoistre les services des grands Seigneurs, qui l'avoient élevé à la Royauté, que pour les engager à une *plus grande fidelité, en les flattant de com-*

po.

poser en qualité de Pairs ou Hommes de Fief, une Cour, dont il ne seroit le premier d'entre eux. Car ce n'estoit seulement avec les Pairs que les Rois estoient obligez de rendre justice à tous leurs Sujets, mais ce n'estoit qu'avec eux qu'ils pouvoient se faire justice eux-mesmes. Ces Ducs & Comtes avoient aussi dans leurs Terres des Cours composées de Vassaux, qui à l'égard de leurs Fiefs estoient chargez du service Militaire envers leur Seigneur, & de l'administration de la Justice envers leurs Sujets.

En ce temps-là l'Epée & la Robe n'estoient point deux professions distinctes & séparées, ceux qui possédoient les Fiefs s'acquittoient également des fonctions de la Justice & de la guerre. La Robe n'estoit pas seulement l'habit de nos Peres, mais celuy de nos Rois, qui ont porté une Robe de pourpre fourrée d'hermine jusqu'au temps du Roy Charles VI. C'estoit l'habit des Pairs, des Chevaliers, & des gens de qualité, & la différence des personnes de condition noble, vile, ou des enfans des Seigneurs appelloient anciennement Valets jusqu'à ce qu'ils eussent esté faits Chevaliers, & des Artisans, & de là viennent les mots de *Court-vestu* & de *Court-tout de Boutique*; & ce sont les Robes & Manteaux des anciens Ducs & Princes que portent encore les Presidens à Mortier. Dans la suite les Seigneurs n'ayant pas voulu se rendre capables d'administrer la Justice, ils furent obligez d'en co

mettre l'administration à des Lieutenans: ils conserverent seulement les titres de Bailiffs & Senechaux dans les Provinces, & ne furent plus appelez par les Rois dans les Parlemens, où toutes les causes des Nobles devoient estre traitées. La qualité de Maistres fut donnée aux Officiers de Judicature, qui est un terme de Dignité & de Jurisdiction, plus honorable autrefois, que la qualité de Baron & de Chevalier. L'Auteur traite par occasion de la venalité des Charges, & dit que de la maniere qu'elle se pratique parmi nous, elle ne doit rien diminuer de l'estime qu'on doit avoir pour la Magistrature, puis qu'elle est autorisée par les besoins de l'Estat, & qu'au moyen d'une finance payée au Roy, les Particuliers ont droit de disposer des Offices, comme d'un bien propre en faveur de personnes capables, qui y sont receuës après avoir esté examinées dans les Compagnies. Il ajoute que la Noblesse tire sa source de l'administration de la Justice plutoist que des emplois militaires: que les Loix Romaines accordoient aux enfans des Senateurs, & des Decurions des Villes, non seulement l'exemption de toutes sortes de charges, mais mesme le privilege de la Noblesse, qui estoit attaché à la dignité des Senateurs, dont l'Empereur se disoit du nombre, & qu'ils estoient une portion de sa puissance: que les Charges de Justice ont toujours eu en France le privilege d'annoblir de mesme que celles de la Guerre:

re: que la dignité de Pair n'estoit autre chose que celle de Juge & de Conseillers, & qu'elle a passé des gens de Justice aux gens d'Espée, & aux Ecclesiastiques; qu'aujourd'uy mesme la Charge de Conseiller est tellement annexée à la Pairie, que la Pairie n'est qu'un Office de Conseiller plus honorable & plus éminent que les autres. Que la qualité de Comte appartenoit aussi aux gens de Robe. De là vient les Conseillers d'Etat s'appellent encore en Latin, comme les Conseillers des Empereurs de Constantinople, *Comites Consistoriani*. Qu'il y a eu des Comtes Palatins, comme celui de Champagne, de Poitou, de Beauvais, de Thoulouze & autres, parce qu'ils avoient par la concession de nos Rois Justice Souveraine sur leurs Sujets. Qu'encore que les Lettres de Provision des Officiers des Parlemens ne soient pas expresse pour l'annoblissement, leur dignité les met au dessus de ceux qui sont annoblis par Lettres, parce qu'on suppose qu'ils ont acquis la Noblesse par leurs services: que les Charges de la Robe sont des titres d'une extraction Noble, de mesme que les Charges Militaires: que les successions des Conseillers se partagent noblement, & que leurs descendans sont maintenus dans la qualité de Nobles en justifiant que leur pere & leur ayeul ont exercé une Charge de Conseiller de Compagnie Souveraine, suivant cette maxime *Patre & av*
Consulibus qui a esté receuë depuis un temp
 im

immemorial. Que c'est ainsi que les Fiefs annoblissoient autrefois. Que dans plusieurs Cou'tumes estant possedez en tierce foy, c'est-à-dire après une possession continuë pendant deux Races, ils se partagent noblement. L'Auteur conclud qu'il n'y a point de difference à faire entre la Noblesse qui naist des Emplois Militaires, & celle qui vient de la Magistrature; puis qu'elles tirent toutes deux leur principe de la vertu.

Nouvelle description des Chateaux & Parcs de Versailles & de Marly. Contenant une explication historique de toutes les Peintures, Tableaux, Statuës, Vases, & ornemens qui s'y voyent; leurs dimensions, & les noms des Peintres & des Sculpteurs qui les ont faits. Avec les Plans de ces deux Maisons Royales. Dediée à S. A. S. Monseigneur le Comte de Toulouse. A Paris, chez Florentin & Pierre Delaulne, ruë saint Jacques. 1701. t. v. in 12. pag. 426.

L'Auteur de cet ouvrage, après avoir fait arriver son Lecteur à Versailles par la grande avenuë, le conduit d'abord au Cheny, où le grand Veneur a un Apartement où logent les principaux Officiers de la Venerie, & où sont tous les équipages de Chasse. Ensuite il luy fait voir la Maison de Madame la Princesse de Conty Douairiere, la grande & la petite Ecurie; puis estant entré dans le Château, & ayant fait une description de

la Chapelle qui n'est pas encore achevée, il parcourt les Cours, les Sales, les Degrez, la grande Galerie, les Salons qui sont aux deux bouts, & le reste des apartemens. Il fait remarquer en chemin faisant, l'ordre de l'Architecture, les ornemens, les vases, les groupes, les bustes & statuës tant acienes que modernes, les tableaux & toutes les autres raretez de ce merveilleux Château; puis estant descendu dans les Parterres & dans le Parc, il en examine toutes les parties, la pièce des Suisses, le grand Canal, & les autres pièces d'eau, les parterres, les bosquets; & il finit par la Menagerie, & le Château de Trianon. Il suit le mesme ordre dans la description du Château de Marly qu'il a suivi dans celle de Versailles.

Comme l'Auteur n'a uniquement pensé qu'à peindre à l'esprit ce que les choses qu'il décrit y peindroient elles-mêmes par leur presence, il a moins cherché à briller qu'à se servir d'expressions simples, aisées, naturelles; & telles enfin qu'une description semble les demander. Il n'a point crû devoir étourdir son Lecteur par des expressions fansarones, plus propres à faire connoître l'orgueil des Ecrivains que les Monumens qu'ils décrivent. Il ne promet point de donner par ses expressions de l'éclat aux plus brillants Chef-d'œuvres de Peinture, & du relief aux plus magnifiques morceaux de Sculpture & d'Architecture qui soient au monde, d'illustrer des Ouvrages qui rendent illustre le plus
beau

beau lieu de l'Univers, ni de vaincre même quelquefois par ses descriptions les Ouvrages qu'il décrit. Il ne se vante point d'entrer dans l'esprit des Peintres, des Sculpteurs & des Architectes, & d'y lire leurs pensées les plus intimes. Il ne pretend point creuser la partie la plus secrette de l'ame de ces grands hommes, & y démêler des intentions souvent tresopposées, quoy qu'unies ensemble. Il ne veut point sonder leurs desseins les plus profonds, rechercher leurs expressions les plus étudiées, reveler les mysteres de l'art les plus cachez, rendre palpables & sensibles les agrémens les plus fins, & les charmes les plus imperceptibles de leurs ouvrages, & y faire voir à tout le monde ce qu'il n'y a qu'eux qui ayent jamais bien vû, [& ce que peut-estre ils ne voyoient pas bien eux-mesmes.]

Il se contente de dire les choses d'une maniere unie, & de ne faire voir que de la netteté où il auroit souhaité faire paroistre de l'esprit: cependant quand le sujet a pu estre orné, il a taché de n'en point perdre l'occasion; & ce n'a esté que pour luy oster cet air de secheresse qui est presque toujours inseparable des descriptions exactes, qu'il y a fait entrer la Fable & l'Histoire. S'il n'avoit écrit que pour les Sçavans, il se seroit épargné cette peine; mais l'on se doit à tout le monde. Il y a beaucoup de gens de qualité & de merite, qui ayant cultivé leur raison avec plus de soin, que leur memoire, n'ont pas toujours present tout ce que les Poë-

tes & les Historiens nous disent sur un su
 en un mot il a voulu par les descriptions
 Statuts & des Tableaux de Versailles, apre
 la Fable & l'Histoire à ceux qui ne les
 jamais sçuës, ou en faire ressouvenir ceux
 pourroient les avoir oubliées.

[Cette maniere modeste de parler de
 propres ouvrages, sied bien à l'Auteur.
 ne dit point que dans la carrière où il s'
 gage, il ne voit aucun guide qu'il puisse
 vre ; que les Anciens n'ont point assez
 profondi le secret des Arts, dont ils ont
 crit les productions, & que les moder
 sont restez beaucoup au deffous d'eux.

Il se sert utilement des livres de ceux
 ont travaillé sur le même sujet avant le
 comme par exemple de l'explication
 Tableaux de la Galerie de Versailles
 des deux Salons, faite par M. Rainfant,
 de quelques autres ouvrages de cette natu
 Et s'il ne nomme point ces Auteurs, c'
 qu'il regarde leurs ouvrages, comme
 bien public dont il est permis à tous
 Particuliers de se servir comme si c'est
 le leur propre.

L'Auteur a ajouté à la fin de son ouvrage
 une Table qui contient en abrégé la vie de Ouvr
 dont il est parlé dans le corps du Livre. Il y
 marqué le temps & le lieu de leur naissance,
 partie dans laquelle ils ont excellé, & le ten
 de leur mort, en sorte que d'un coup d'œil on v
 va ce qu'on ne trouveroit que dispersé dans p
 sieurs Voll.

Lettres de Cicéron à Atticus. Avec des Remarques. A Paris, chez Florentin & Pierre Delaulne, ruë saint Jacques. 1701. 1. vol. in 12. pag. 379.

ON ne donne pas au Public dans ce Volume, tout ce que le Titre semble luy promettre; des seize Livres des Lettres de Cicéron à Atticus, on ne trouve que le Troisième & le Quatrième. L'Auteur de cette Traduction n'a point voulu toucher aux deux premiers Livres, parce qu'ils ont déjà esté Traduits en François; & il a crû qu'il falloit plustost penser à satisfaire la curiosité generale sur la suite de ces Lettres, que la délicatesse de quelques Particuliers sur le stile du Traducteur, qui peut se sentir en quelques endroits de son pays, & de sa retraite; mais qui ne laisse pas d'avoir beaucoup de force & de vivacité. Si le Public est content de cet Essai, l'Auteur promet que la suite sera bien-tost en estat de paroistre, & qu'il y joindra les Lettres de Cicéron à son frere, & à Brutus, qui sont du mesme genre que celles à Atticus, & qui ne sont pas d'un moindre prix. Pour ce qui est du merite des Lettres à Atticus, tant pour le fond des choses, que pour la forme, de leur difficulté, & de leur usage par rapport à l'Histoire, & de plusieurs autres choses qui pourroient ou rehausser le prix de l'Original, ou faire valoir le travail du Traducteur; l'auteur renvoye son Lecteur à la Préface de M. de Saint Real, qui ne laisse rien à desirer là dessus.

dessus. Quant à ce qui regarde sa maniere de Traduire, il en a rendu conte, au Public dans sa Préface sur Herodi. n. Il espere de l'équité des Lecteurs qu'ils ne le condamneront pas deslors que sa Traduction ne répondra pas à la premiere idée que les paroles du Texte pourront quelquefois leur donner: souvent un Traducteur a beaucoup moins de penetration & d'habileté que ses Lecteurs, mais il a plus d'habitude avec son Auteur. Cet avantage fait une-espece de préjugé en sa faveur. Il est vray, mais ce préjugé n'empeschera peut-estre pas les critiques de comparer le Texte avec la Version, & de juger qu'on s'est souvent éloigné de l'Original sans aucune necessité. Ils diront, par exemple, qu'on a pris un tour qui n'est pas naturel, en traduisant le commencement de la premiere Lettre, & qu'on auroit pû exprimer la pensée de Cicéron d'une maniere plus vive, sans rien perdre du sens. Ils trouveront aussi sans doute à redire à la Traduction de la cinquième Lettre: ils diront qu'elle est lâche, qu'on y foure sans necessité des pensées fort communes qui ne sont point dans l'Original, & que mesme on n'attrape peut-estre pas toujours le veritable sens. La voicy toute entiere; on en jugera mieux.

Epistola V.

Lettre V. Version.

Terentia tibi &
sæpe, maxi-
mas agit gratias.

M A femme me marque
dans toutes ses Lettres,
qu'elle vous a mille obliga-
tions

Ego vivo miser- tions. Je suis bien-aise qu'el-
rimus, & maxi- le soit sensible à toutes vos
mo dolore confi- bontez, autant qu'elle le doit
cior. Ad te quid estre. L'accablement & la
scribam nescio. Si tristesse dans laquelle je suis
enim es Romæ, plongé, ne me permettent pas
jam me assequi de vous écrire fort au long;
non potes. Sin es & je ne vois pas ce que je
in via, cum eris pourrais vous mander: car
me affecutus co- si vous estes encore à Rome,
ram agemus quæ la diligence que vous seriez
erunt agenda. pour me joindre seroit inutile;
Tantum te orout & si vous estes en chemin,
quoniam me ip- nous pourrons bien-tost rai-
sum semper ama- sonner ensemble sur tout ce qui
sti, eodem amo- me regarde. Je vous conjure
re sis. Ego enim seulement de me conserver
idem sum. Ini- cette amitié qui ne s'est ja-
mici mei mea mi- mais dementie, de mon costé
hi non me ipsum je suis toujours le même.
ademerunt. Cura Mes ennemis en changeant ma
ut valeas. fortune n'ont pu changer mon
cœur. Ayez soin de votre
santé.

[Id est mihi gratissimum.] Je fais bien-
aise qu'elle soit sensible à toutes vos bontez autant
qu'elle le doit estre. Est-ce la reconnoissance
de Terentia pour les services que luy rend
Atticus qui donne tant de joye à Cicéron?
Ne sont-ce point plustost les services mesmes
que Atticus rend à Terentia? Je ne doute
point que plusieurs ne soient pour le dernier.
C'est peut-estre l'un & l'autre. [Ego vivo

miserrimus, & maximo dolore conficio
 te quid scribam nescio.] *L'accablement
 tristesse dans laquelle je suis plongé, ne
 mettent pas de vous écrire fort au long; C
 vois pas ce que je pourrois vous mander.
 des gens diront que cela est traduit
 long, que la vivacité du Texte n'est
 conservée dans la Traduction, & q
 faire même entrer une pensée triviale
 quelle Cicéron n'a pas donné la moind
 cation. [Si es in via, cum eris me a
 coram agemus quæ erunt agenda.]
*estes en chemin nous pourrons bien-tôt
 ensemble sur tout ce qui me regarde. C
 raisonner, dira quelqu'un; Cicéron
 sonne point ainsi. Il faut avant tou
 ses, que Atticus le joigne. [Cum
 affecutus.] Il falloit traduire ce mot.
 mici mei mea mihi, non me ipsum
 runt.] *Mes ennemis en changeant ma
 n'ont pu changer mon cœur. Notre Tra
 avoué dans la Note que ce n'est pas l
 de son Original, & qu'il a bien se
 manquoit de justesse; car il n'est pas sur
 dit-il, que sa mauvaise fortune n'eust v
 nué de sa tendresse pour ses amis. Le mal
 rend plus sensibles. C'est dans la prospérité
 l'élevation que l'amitié s'éprouve. Le
 en luy-même signifie plus naturellement:
 renversement de sa fortune n'avoit pu l'
 Pourquoi donc ne pas suivre ce dern
 qu'on connoist estre le véritable? C'
 on, qu'il y a dans cette pensée plus de***

Et il faut convenir que les *mal*
 Cicéron avoient fait une terrible *irra*
 luy, & qu'il n'estoit presque pas re
 e. Ces paroles dans la bouche de Me
umidicus auroient esté aussi justes qu'elle
 elles. Mais pour Cicéron elles ne luy
 viennent pas : Il fait paroître par tou
 p de foiblesse dans sa mauvaise fortune
 Depuis quand, dira quelqu'un, est-il permi
 à un Traducteur d'abandonner le sens de son
 Original, sous pretexte que les pensées de
 l'Auteur qu'il traduit ne luy conviennent pas
 Si ce principe est une fois receu, on pe
 s'assurer qu'on verra peu de Traductions
 delles. D'ailleurs on convient dans la P
 face, que Cicéron estoit un homme va
 On ne veut point le justifier sur ce def
 comme a fait M. de S. Real. Pourqu
 donc luy oster une pensée qui marque si
 son caractere, pour luy en donner une
 n'a point, par la seule raison qu'elle conv
 mieux à l'estat où il est ? On a lieu de cr
 que ceux qui considereront attentiver
 cet endroit, ne seront pas plus cont
 la Note, que de la Version. On n'a p
 gé à propos d'inferer icy l'examen d'u
 grand nombre de ces Lettres. Le Trad
 suit par tout la mesme methode ; ain
 échantillon suffira pour donner une i
 tout l'ouvrage à ceux qui n'auront
 temps, ou qui ne voudront pas se do
 peine de l'examiner eux-mesmes. A
 on ne peut pas disconvenir que son de

gence du Texte
debrouiller l'Histoire de ces temps-
assez embarrassée.



IV.

JOURNAL
DES SCAVANS,

Du Lundi 23. Janvier MDCCII.

De Sanguinis natura & constitutione Exercitatio Physico-Medica, Dominici Guilelmini Philosophi & Medici Bononiensis. Non ita pridem in patrio, nunc in Patavino Liceo Mathematicos Professoris. C'est-à-dire, *Dissertation Physique sur la nature du sang. Par Dominique Guillelmin, Professeur en Mathematique à Padoue. A Venise. 1701. in 8. p. 108.*

Pour bien connoître la nature du sang, il faut en premier lieu considérer avec soin, les substances qui sont portées dans sa masse. En second lieu examiner la propre matiere du sang. Troisièmement en faire l'Analyse par les moyens que la Chymie nous fournit. Quatrièmement réfléchir sur les phenomenes qu'on remarque dans le sang. Et enfin observer la nature des liquides qui se separent de la masse de ce fluide. C'est ce que se propose l'Auteur du Traité

dont il s'agit; & c'est en mesme tems qu'il pratique avec beaucoup d'exactité s'attache d'abord au premier moyen, l'examen des choses qui vont dans le sang. Il en assigne deux: l'air & le feu. Il dit que l'air porte dans le sang des particules nitreuses & volatiles, par lesquelles cette liqueur devient rouge, & prouve en ce que si l'on jette dans du sang bien noir un peu de nitre, le sang prend une couleur rouge. Il renvoye là dessus les Lecteurs à M. Malpighi & à M. Boile. Quant à la nourriture il reconnoist que l'aliment liquide ou solide, fait la matiere du sang & le chyle celle du sang; que le chyle est composé de trois sortes de parties; les unes pures, subtiles, & capables de se convertir en sang; les autres grossieres, pesantes, & nullement proportionnées aux orifices des veines lactées qui les devoient recevoir; les autres sont des sels fermentatifs arrondis en petites pointes en forme de coins. Il dit que que la bile qui va du foye dans les intestins, s'embarasse avec les parties grossieres du chyle, & par là donne lieu à l'union de ces parties subtiles. Que le suc du pancreas qui, selon M. Graaf, est acide, & selon l'expérience insipide & alcali, émousse les restes du chyle demeuré dans le chyle, & adoucit toute la masse. Que des fermens differens fournis par les glandes des intestins achevent la dissolution des parties grossieres du chyle, & que ce sont ces parties qui ne peuvent estre assés

teur suit le chyle dans toutes ses rou-
 & expose avec beaucoup de netteté la
 iere dont ce suc va se rendre dans le
 , comme un ruisseau dans un fleuve. Il
 en suitte au second moyen qu'il s'est
 osé; il examine la propre substance du
 , & la considere au sortir de la veine.
 e fumée qui s'en échappe arreste d'a-
 son attention: il trouve que ce sont des
 es volatiles pleines d'esprits, lesquelles
 nt à entretenir la liqueur dans la flui-

Il s'attache après cela à considerer les
 substances qui se separent quand le sang
 froidit; je veux dire cette masse épais-
 & cette serosité qu'on y remarque. Le
 oscopé luy découvre dans la premiere
 : sortes de parties; l'une blanchâtre, com-
 e de fibres entrelassées; & l'autre rouge
 posée d'une infinité de petits globules,
 la découverte est deuë à M. Leeuve-
 h. Il remarque que ce sont ces globu-
 ai teignent en rouge l'eau où l'on a esté
 é du pied; que ces mesmes globules se
 ant de la partie blanchâtre, où ils estoient
 us, laissent flotter quelquefois dans l'eau
 masse blanche qui étonne mal à propos
 ques Medecins, puis que ce n'est autre
 : qu'un entrelassement de fibres embar-
 es ensemble. Pour ce qui est des glo-
 , le microscope nous apprend que cha-
 globule est un amas de plusieurs petits
 : ovales plats, qui estant seuls paroissent
 parens & sans couleur, & qui estant as-

semblez font une couleur rouge. Il prétend expliquer par là d'où vient donne au sang des arteres un rouge. C'est, dit-il, que les parties nitreuses, agitant avec violence le sang, empêchent que ces particules plates, dont nous venons de parler, trouvent en assez grand nombre pour un rouge sombre. C'est à quoy Leeuwenhoek ne prend pas garde quand il attribue la bondance de la ferosité, le rouge qui se remarque dans le sang des arteres, car le sang contenu dans la veine cavante, renferme une grande abondance de ferosité, fournie par le chyle & par le lait; & cependant il y est d'un rouge brun que dans les autres veines. Il est encore par le mesme moyen pourquoy le sang paroist plus noir au fond des vaisseaux que dessus, ce qui vient, dit-il, de ce que les globules sont plus pesans que les parties liquides du sang, & qu'ainsi ils ne manquent point de gagner le bas. Cette difference de couleur imposée aux Anciens qui l'ont regardée comme une preuve convaincante de l'humour melancholique meslée dans le sang, estoit facile de s'éclaircir là dessus: ils avoient exposé à l'air la partie du sang au fond du vaisseau paroissoit brune, ils l'ont vu devenir en moins d'une heure rouge clair; ce qui arrive non seulement par la cause des parties de l'air, qui agitant les globules en separent les parties ovales

dont le grand nombre reuni fait le rouge obscur, ainsi que nous l'avons observé; mais encore parce que ces globules par leur propre poids, abandonnent insensiblement le haut, & se precipitent. On ne sçauroit douter de ces globules puis que le microscope nous les fait voir; mais pour les fibres c'est une question entre Malpighii & Bohnius. Le premier soutient qu'il y a des fibres dans le sang. Le second, que ces fibres ne paroissant que quand le sang est coagulé, il y a apparence qu'elles n'y estoient point auparavant, & qu'elles ne sont que l'effet de la coagulation: quoy qu'il en soit, il est certain, que dans le sang figé on remarque des fibres. C'est quelque chose de curieux que la maniere dont elles sont disposées: elles sont comme un rets dont les intervalles tiennent emprisonnez la serosité & les globules du sang. Il arrive de là que quand on coupe le sang figé, ou qu'on le presse, il en sort aussi-tost de l'eau qu'une liqueur rouge suit de près. L'Auteur rapporte au sujet de ces fibres tout ce qu'on observe par le microscope, à mesure que le sang se fige. Ce qu'il dit là dessus est digne de la curiosité des Lecteurs. Il passe ensuite à la partie serreuse du sang, dont il explique les differentes apparences d'une maniere qui peut avoir son utilité dans la pratique de la Medecine. La serosité du sang renferme plusieurs sortes de sels; & après avoir mouillé de cette eau un morceau de verre, on le laisse secher, le

examine avec une nouvelle
rosité, & la partie épaisse
nous de parler, & rapporte
sieurs experiences qui ne s
utiles que curieuses. De tou
blit jusqu'icy sur la nature
ce qu'il en conclud luy-me
sang n'est autre chose qu'un
dans lequel sont premierem
sieurs sortes de sels de diffé
& de divers volumes. Se
filamens d'une substance bla
se figer. Troisièmement des
ges composez de particules
fort transparentes. Quatrièm
ties de souphre. Cinqüièm
lecules formées par la diffé
son des autres corps. Six
parties de chyle à demi char
nent encore de la nature de
elles sont sorties; & enfin d
dont les unes apportées par

de l'animal, soit pour la santé, soit
 a maladie. L'Auteur expose en détail
 l'usage de toutes les parties du sang, & a
 pris soin d'allier dans ses explications le
 raisonnement avec l'expérience. Il n'est point
 de faux, qui au prix mesme de la verité, veu-
 dre raison de tout. Quand il trouve
 une chose de trop obscur, il avouë de
 sa foy qu'il ne peut l'expliquer, & il
 ne mieux abandonner la question que de
 proposer des conjectures sans fondement.
 En avoir expliqué la nature du sang, il
 dit comment il se trouve du sang dans
 l'arterie, & comment ensuite le chyle de-
 vient du sang. Pour rendre la chose plus sensible,
 il considere ce qui se passe dans l'œuf d'une
 femelle; & il fait voir qu'encore qu'il ne pa-
 raît de liqueur rouge dans l'œuf qu'environ
 deux jours après qu'il a commencé à estre
 fécondé, il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait du sang
 dès le premier moment de sa formation, la
 couleur rouge n'estant qu'une qualité acciden-
 telle du sang. Il pretend que le sang qui se
 trouve dans l'œuf, n'est point un sang nou-
 vellement produit, mais un sang que l'em-
 bryon a tiré de sa mere. En sorte, dit-il,
 que cela ne s'empesche de penser que le premier
 sang qui a esté formé par le Createur dès le
 commencement du monde, s'est reparé en-
 suite, & se repare tous les jours par le sang
 qui se forme, comme un ferment qui convertit
 une substance les sucs propres à estre chan-
 gés en sang, comme un cachet qui imprimant sa

figure sur une matiere , la rend propre à l'imprimer sur d'autres ; & ainsi à l'inf descend de là à la maniere dont le chyl prendre la nature de sang ; ce qu'il explique avec beaucoup d'ordre & de clarté. Il en suite au quatrième Article de sa division & il réfléchit sur les phenomenes du sang qu'il reduit à sept : la chaleur , la rouille , la fluidité , le mouvement , la subtilité , la gravité , & la distribution aux differentes parties du corps. Il refute sur la chaleur l'opinion des Anciens , qui ont regardé cela le sang comme analogue à l'élément du feu & des étoiles : il n'approuve pas plus le sentiment de quelques Modernes , comme Gassendius , Hogelandus ont supposé dans le sang pour expliquer la chaleur du sang ; selon luy , aux souphres seuls qu'il faut rapporter la véritable cause de ce phenomene. Il acheve enfin son Traité par l'examen de la nature des humeurs que les glandes separent de la masse du sang , & fait voir que les principes qu'il a établis , s'accordent parfaitement avec tout ce qui se passe sur ce sujet. Cet ouvrage est d'autant plus à recommander que peu de Medecins se sont appliqués à nous donner des Traitez particuliers sur la nature du sang ; & que parmi les Livres que nous avons sur cette matiere , si l'on excepte celui du sçavant M. Boile , intitulé *paratus ad Historiam sang. hum.* à peine trouvera-t-on un qui merite d'estre leu

Paris, chez Antoine Dezallier. 1701. t.
pag. 556. t. 9. pag. 517.

Ignorance des Pasteurs étant une des
choses les plus pernicieuses à l'Eglise,
source ordinaire des plus grands dérè-
glements; un des principaux devoirs des Evê-
ques est de travailler fortement & efficace-
ment à leur instruction. C'est aussi à quoy ils
doivent s'appliquer dans tous les temps; & l'an-
tiquité Ecclesiastique est pleine d'une infinité
d'Exhortations, d'Instructions, d'Aver-
tissemens, de Lettres par lesquelles les Evê-
ques des premiers siècles faisoient part de leurs
devoirs à leur Clergé, & luy apprennoient
leurs devoirs. C'est en suivant cet esprit que
le neuvième siècle Charlemagne, cet
illustre Restaurateur de la Discipline Eccle-
siastique, aussi bien que des Lettres, voulant
s'appliquer à l'Instruction du Clergé, prescri-

Odilbert, Theodulphe, Leidrade & plusieurs autres habiles gens furent chargez par les Archevêques & Evêques métropolitains de faire des ouvrages sur ce sujet, dont quelques-uns sont venus jusqu'à nous. La coutume de tenir des Assemblées des Curez pour y faire des Conférences estoit établie en France vers la fin du dixième siècle, comme nous l'apprenons de Richard Evêque de Soissons, qui ordonne expressément dans sa Lettre Pastorale, adressée l'année 889. aux Curez de son Diocèse, de tenir des Assemblées par Doyennez tous les quinze jours des mois, & d'y avoir des Conférences sur ce qui regarde leur ministère, & le soin de leurs Paroisses. Cet ancien usage de l'Eglise de France s'y pratique présentement presque par tout avec fruit; & quelques personnes ont crû que les Conférences tenues dans leurs Diocèses, revêues par des personnes de mérite distingué, & munies de leur autorité, seroient tres-utiles non seulement aux Curés & Prêtres de leurs Diocèses; mais encore à toute l'Eglise, si elles estoient rendues publiques par l'impression. Feu Monseigneur l'Evêque de Luçon, qui n'avoit pas moins de luy-même que de pieté & de zèle, est un de ceux qui ont travaillé avec le plus d'application à établir & étendre les Conférences de son Diocèse, & les faire ensuite imprimer. Il en a paru jusqu'à présent six volumes de son vivant, sçavoir six volumes sur les Epîtres de saint Paul, deux volumes sur les Commandemens de Dieu, & cinq volumes sur les Sacremens du Baptême, de la Conf

nt sa mort arrivée le sixième May
a chargé de vive voix, & par son Te-
, un Chanoine de son Eglise de pren-
de cette impression.

ortes d'ouvrages qui sont faits pour
tion des personnes qui peuvent estre
diocre sçavoir, ne demandent pas une
de érudition; mais beaucoup de sim-
& de clarté. Il n'est pas nécessaire d'y
fonds les questions subtiles de la Scho-
, ny d'y épuiser les matieres par des
bes curieuses. Il suffit d'y expliquer
a doit sçavoir touchant la doctrine,
i est d'usage & de pratique: Ils ne de-
t point un stile élevé & fleuri, mais
e naturel. C'est de cette maniere que
mposées ces Conferences. On n'y
que des questions utiles, ou pour
tion, ou pour l'édification, ou pour
que. On les y resoud d'une maniere
solide; & ces resolutions sont tou-
dées sur des autorités de l'Ecriture

& illustrée par d'excellens passages des Peres Grecs & Latins.

Conferences Ecclesiastiques du Diocese de Condom,
2. Tomes in 12. A Paris, chez Jean Guil-
letat & Louis Coignard. 1701. t. 1. pag.
441. t. 2. pag. 437.

C Et ouvrage est de la mesme nature que le précédent. Il est traité dans le premier Tome des Loix, des Censures, des Contrâcts, du Prêt, de l'Usure & de la Restitution: Dans le Second des Benefices, des Beneficiers & de leurs devoirs. On a fait encore entrer dans celuy-cy des Instructions sur les Sacremens.

Discours sur la vie Ecclesiastique. Par Messire Joseph Lambert, Prestre, Docteur en Theologie, de la Maison & Societé de Sorbonne, & Prieur de S. Martin de Palaiseau.
A Paris, chez Antoine Dezallier, rue saint Jacques. 1702. 2. voll. in 12. t. 1. pag. 541. t. 2. pag. 575.

S I les Conferences Ecclesiastiques, dont nous venons de parler, sont tres-propres pour instruire des Ecclesiastiques de la Doctrine de l'Eglise, & de leurs devoirs par rapport à l'administration des Sacremens; ces Discours de M. Lambert ne le sont pas moins pour former leurs mœurs, & leur apprendre les vertus qu'ils doivent pratiquer. M. Lambert

enfermé dans vingt-quatre Discours, mes qui doivent être les regles de la conduite des Ecclesiastiques. Ces sont pleins d'excellentes veritez tirées de l'Écriture sainte, des Peres, & des Saints, & écrits avec une éloquence qui est à la matiere. Ils ne sont pas seulement instructifs, mais encore touchans. Ils contiennent des exhortations tres-vives à la pratique des vertus qu'il enseigne; & des descriptions des vices contraires, qui en font la honte. L'on y releve l'excellence de l'état Ecclesiastique. On y fait voir que nul ne doit être rocher sans y être appelé de Dieu. On y expose l'esprit Ecclesiastique, & quelles sont les qualitez nécessaires à ceux qui font honneur à ce royaume de Dieu. On y donne des avis pour fuir les vices, & pour s'acquiescer à ce qu'il faut de ses devoirs: On y rend compte des vertus que les Ecclesiastiques doivent pratiquer; & on y déclame fortement contre les desordres & les déreglemens des Ministres de Dieu. Nous allons rapporter quelques endroits qui feront connoître de quelle sorte ces matieres y sont traitées.

comme il parle de l'excellence de l'état Ecclesiastique, dans le second Discours p. 48. „ [Pour avoir une juste idée de la grandeur de l'Etat Ecclesiastique, il faut en juger premierement par l'honneur que le Fils de Dieu veut que l'on rende à ses Ministres. Secondement par rapport à l'importance que les Saints ont eue de la grandeur de

„ cet

„ cet Etat. Troisièmement par rap
 „ aux grands pouvoirs que J. C. con
 „ nique à ses Ministres. Je pretens
 „ qu'il n'y a rien de plus grand que
 „ Ecclesiastique; parce que le Fils de
 „ commande de porter un honneur
 „ grand aux Ministres de l'Evangile,
 „ que les Saints ont crû qu'il n'y
 „ rien de plus élevé que l'Etat Eccle
 „ que, parce que les Puissances qui
 „ données aux Ecclesiastiques, surpa
 „ toutes celles de la terre.] Et que
 „ pages après p. 55. [Ce caractère
 „ élevé, que tous les Saints qui en on
 „ une juste idée, ont tremblé lors
 „ ont esté élevez au sacré minister
 „ Autels. Ils ont tremblé, parce
 „ considerant combien le rang auquel
 „ les élevoit, étoit au dessus de ce
 „ meritoient, ils se jugeoient à bon
 „ indignes d'un si grand honneur. Il
 „ tremblé, parce que sentant la pesan
 „ du fardeau dont on les chargeoit,
 „ avoient lieu de craindre que ce far
 „ ne fust au dessus de leurs forces,
 „ ne se pas acquitter assez fidelleme
 „ leurs obligations.

Dans le Discours 3. de l'Esprit Ecc
 stique, *ibid.* p. 91. „ [Une des gr
 „ dont nous avons particulièrement b
 „ pour nous conduire en toutes ch
 „ comme de fideles Ministres, c'est
 „ sprit Ecclesiastique. Grace précieus

„ importante , sans laquelle nous ne pou-
 „ vons appartenir à J. C. comme le saint
 „ Apôtre nous le déclare , quand il nous
 „ dit : *Si quelqu'un n'a point l'Esprit de J.*
 „ *C. il n'est point à luy, (Rom. 8. 9.)*
 „ Il y a deux fortes d'esprits qui se com-
 „ battent l'un l'autre , & qui sont entiere-
 „ ment opposez : L'Esprit Ecclesiastique,
 „ & l'esprit du monde. Le grand obstacle
 „ qui nous empêche de recevoir l'Esprit Ec-
 „ clesiastique , c'est que l'esprit du monde
 „ est en nous. (*ibid. p. 137.*) Si l'on ne
 „ reconnoît point en vous les caractères
 „ de l'Esprit Ecclesiastique , voyez si vous
 „ n'y remarquez point les signes malheu-
 „ reux de l'esprit du monde. Qu'aimez-
 „ vous ? La vie molle & inoccupée. L'E-
 „ glise a des emplois qui sont penibles.
 „ Elle a des richesses & des honneurs. De
 „ tout cela qu'est-ce qui vous a touché ?
 „ Quel a été le motif de la resolution
 „ que vous avez prise d'embrasser l'Etat
 „ Ecclesiastique ? Vous n'avez jamais senti
 „ en vous que beaucoup d'aversion pour
 „ la peine. Les honneurs & les richesses
 „ de l'Eglise ; voilà ce que vous avez con-
 „ sideré : Voilà le point précis auquel vous
 „ vous êtes arrêté , pour former votre re-
 „ solution. Il n'est donc que trop clair que
 „ l'esprit du monde est en vous ; c'est-à-
 „ dire que vous entrez dans l'Eglise mal-
 „ gré elle , qu'elle vous déteste , & qu'elle
 „ ne peut vous supporter au rang de ses
 „ Mi-

„ Ministres. Comment croyez-vous
 „ cette témérité sera punie ? Et co
 „ ne craignez-vous point d'irriter J
 „ poux de l'Eglise, qui prenant les
 „ de son Epouse, ne manquera pas
 „ ger un jour les outrages que vous
 „ tes.

Il prouve dans le quatorzième Discours
 l'Esprit de l'Eglise a toujours esté &
 core, de n'admettre aux Ordres q
 qui ont esté exempts du crime d'impu
 que ceux qui y tomboient depuis leur
 tion en fussent déchûs, & ne fissent pl
 ne fonction de leur ministere. Il co
 fortement la pluralité des Benefices da
 Discours. „ Quel autre principe, (p
 „ 490.) que celuy d'une cupidité d
 „ peut conduire ceux qui amassent
 „ Benefices ? Ils rougiroient de dir
 „ seul de leurs Benefices n'est pas suff
 „ le seroit même pour l'entretien
 „ d'un Clerc qui passeroit en beau
 „ choses les bornes étroites de son éta
 „ condition. Le saint Concile a raiso
 „ clarer que tous les prétextes dont l
 „ ambitieux se servent pour se iust

saura bien accomplir son œuvre dans les
 temps qu'il a marquez, sans qu'il soit ne-
 cessaire d'avoir recours à des moyens si fo-
 ennellement défendus. Ce qui est de plus
 pressé pour vous, c'est d'édifier l'Eglise.
 Ce qui lui manque, & dont elle a le plus
 besoin, ce sont des exemples d'Ecclesiasti-
 ques assez desintéressés pour quitter des Be-
 nefices dans des occasions où ils sont évi-
 lement obligés de le faire pour obéir aux
 loix de l'Eglise. Si ceux-là même qui con-
 servent plusieurs Benefices pour en faire des
 aumônes, ne sont pas excusables, que di-
 rons-nous de la scandaleuse pluralité de
 ceux qui amassent plusieurs Benefices, pour
 contenter leur luxe, pour satisfaire leur sen-
 sualité, pour vivre dans les délices, pour
 entretenir des équipages somptueux? Qui
 pourroit expliquer la condamnation que
 l'attirent ces Ecclesiastiques, & la rigou-
 reuse vengeance que Dieu tirera un jour
 du mépris qu'ils ont fait des saintes loix de
 l'Eglise?] Enfin l'auteur de ces Discours
 combat par tout le relâchement & le dé-
 lement, sans néanmoins outrez les cho-
 par une morale trop severe. Il établit
 veritez qu'il enseigne sur des passages
 l'Ecriture sainte, sur les témoignages
 saints Peres, sur les Canons des Conci-
 , & sur les plus beaux exemples de l'Anti-
 ité.

Traité de Perspective, où sont contenus les fondemens de la Peinture. Par le R. P. B. Lamy, Prestre de l'Oratoire. A Paris, chez Jean Anisson, ruë de la Harpe, 1701. 1 v. in 8. pag. 227.

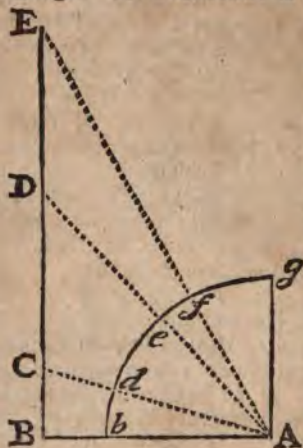
LE dessein de l'Auteur en publiant ce **T**raité, a esté d'écrire pour ceux qui veulent étudier les Mathematiques. Ce n'est donc pas pour ceux qui ne recherchent que la pratique de la Perspective. On doit regarder un Tableau comme une fenêtre par laquelle on verroit les objets réels qui y sont representez. Quand un Tableau est fait selon les regles, les rayons de lumiere qui le font voir, doivent frapper les yeux dans le mesme arrangement, & avec les mesmes impressions que s'ils partoient des objets mesmes. Voila donc ce que c'est que la Perspective considerée comme une partie des Mathematiques. Elle donne des regles Geometriques, les positions de l'œil, du tableau & des objets étant données, pour trouver tous les points par où passeroient les rayons qui viennent des objets, si le Tableau étoit transparent. Ce sont ces regles que l'Auteur démontre d'une maniere courte & sensible, ayant fait faire des figures qui font voir les choses sur le papier aussi vivement que si elles avoient du relief. C'est ce qu'il a en vûë sans avoir dessein que chaque figure fût une parfaite Perspective; parce qu'il ne le croyoit pas necessaire. Un tableau peut
être

est situé différemment. Il peut être ou perpendiculaire, ou incliné, ou parallèle à l'horizon. Son fond peut être uni ou raboteux, et ou convexe. On donne des regles pour tracer la Perspective d'un objet, selon toutes ces différentes dispositions. Sans doute un Tableau pour faire son effet, doit être tracé selon les regles que démontre l'Auteur. Mais il dit en plusieurs endroits, qu'outre ces regles il en faut d'autres: Que la Geometrie ne peut trouver que des points & des lignes: Qu'il faut sçavoir dessiner & peindre. Il ne suffit donc pas d'être Mathématicien pour faire un Tableau; mais aussi il fait sentir combien les Mathématiques sont utiles aux Peintres. Pour cela il fait des reflexions importantes sur la Theorie de la Peinture, qui peuvent beaucoup contribuer à la perfection de cet art.

En apprenant les regles nécessaires pour rendre les objets comme ils paroissent; c'est-à-dire pour trouver dans un Tableau le passage des rayons qui feroient voir les objets s'il étoit transparent, on est curieux de sçavoir les usages de leur apparence. Pourquoi, par exemple, dans une longue Gallerie, les murs qui sont en effet parallèles, semblent s'approcher dans l'extrémité de cette Gallerie: pourquoi il paroît que le pavé monte & que le plancher descend. L'Auteur tâche de contenter cette curiosité, sans pourtant vouloir faire icy un Physicien, comme il n'a pas voulu faire le Peintre. Il indique donc seulement quelles peuvent être les causes Physiques des différences

tes

tes apparences des objets selon leur situation. Il combat cette proposition que le Perequet Jesuite prend pour un axiome, a plûpart de ceux qui ont traité cette matière. Que ce qui est vû sous un mesme angle paroît égal. Il en demontre la fausseté



45. en
te ma
„ Soit
„ en A
„ qu'il
„ sur
„ color
„ D, é
„ une
„ tué
„ luy pa
„ se ég
„ B D.
„ l'angi
„ Ad ,
„ toit c
„ droit
„ fau
„ selon
„ xiome prétendu que l'angle DAE ,
„ égal à l'angle bAd, afin que DE, e
„ mesme apparence que BD. Or il
„ pas possible en ce cas, que ces deux
„ gles soient égaux quand DE, seroit
„ finie ; car Ag, étant supposé para
„ à BE, l'angle DAE, seroit touj
„ moindre que l'angle BAD, qu'on

seroit de 45. degrez. Mais enfin quand seroit peu different, alors DE, seroit presque infinie. Cependant selon l'axiome elle paroitroit plus petite que BD, ce qui est contraire à l'experience. Quand les choses sont vûës d'affez près, la diversité des angles ne met aucune difference dans leurs apparences. Celles qui sont égales paroissent égales. C'est donc de l'éloignement qu'il faut chercher la cause de leurs differentes apparences, quand on les voit de loin. C'est-à-dire que les différentes impressions font qu'elles ne font pas la mesme apparence.

Il ne faut pas oublier que le P. Lamy fait paroître l'excellence de la Peinture, combien elle est utile à la Religion, non seulement pour l'ornement des Eglises, mais encore pour nous concevoir plusieurs endroits de l'Écriture qui ne se peuvent entendre aisément, à moins qu'on n'en voye des Peintures sensibles.

Ce qu'il dit dans sa Preface pag. 18. me vient d'être icy inseré. Ce qui m'a fait estimer la Perspective, & m'a porté à la cultiver, c'est l'estime de l'utilité que j'ay crû en pouvoir retirer, pour rendre sensibles plusieurs endroits de l'Écriture, où le discours ne suffit pas, pour former dans l'esprit une image nette de ce qui y est décrit. Pour les entendre, ces endroits, il faudroit qu'un Lecteur fust fort attentif, fort penetrant, & qu'il eût quelque connoissance des Arts. Une figure bien faite, qui convient au texte de l'Écriture, luy épargne toute la
102. E „ peine,

„ peine, & luy presente tout d'un
 „ que peut-être il chercheroit in
 „ Un Peintre habile peut enrichir
 „ de figures : mais s'il ne sçait p
 „ l'Escriture, ces figures pour être
 „ seront pas veritables. Un Docteur
 „ connoissance des Langues, pe
 „ connoistre ce qui sera conforme
 „ naux ; mais s'il n'est aidé par un
 „ & s'il n'a luy-mesme quelque con
 „ des Arts, il ne se formera point
 „ exacte de ce qu'il entrevoit dans
 „ Or s'il n'a pas cette image dan
 „ comment l'exprimera t-il par se
 „ Comment la fera-t-il entendre
 „ san, qui ne peut tracer avec son
 „ ce qu'on luy dit & fait entendre.
 chose louable de faire servir les Sic
 Arts à la Religion.

*Les Metamorphoses d'Ovide, avec c
 tions à la fin de chaque Fable.
 nouvelle, Par M. l'Abbé de Be
 Paris, chez Pierre Emery & N
 vid, Quay des Augustins. 170
 voll. 1. t. pag. 602. 2. t. pag. 6*

ON a déjà vû plusieurs traductio
 tamorphoses d'Ovide en not
 Les unes simples & sans ornement
 avec des figures & des explication
 les unes en prose, & les autres en
dernieres qui ont parû sont celle

Ryer en prose, avec de grands discours moraux à la fin de chaque Fable, & celle de M. de Corneille en vers. Ces Traductions n'ont pas empêché M. l'Abbé de Bellegarde de travailler sur le mesme sujet. „ Il a trouvé „ que les Fables d'Ovide contiennent une „ morale delicate, & tres-capable de porter „ les hommes à la vertu. Qu'on en peut tirer „ des instructions tres-utiles quand on les lit „ avec toutes les précautions necessaires. „ [C'est pour cela qu'il] a eu grand soin d'a- „ doucir dans cette nouvelle Traduction, „ certaines expressions, qui auroient peut- „ estre parû un peu trop libres en notre Lan- „ gue, si l'on eût suivi mot pour mot l'Ori- „ ginal. [Il a enrichi sa Traduction] de fi- „ gures qui sont tres-belles, & bien des- „ gnées. Elles peuvent être d'un grand secours „ aux enfans qui étudient dans les Colleges „ pour leur faire mieux comprendre le sujet „ de la Fable, & pour l'imprimer plus forte- „ ment dans leur Memoire. Pour rendre son travail plus utile à tout le monde, il a ajouté après les Fables des explications morales qui n'ont point la longueur fatigante de celles de du Ryer, & qui sont cependant tres-instruc- tives. En voicy quelques exemples.

Livre X. fable IX. Pygmalion & sa Statue.

E X P L I C A T I O

LE véritable sens de cette Fable
 „ difficile à trouver. Pygmalion
 „ temps une jeune fille, qui ne
 „ point à sa passion, & qui à cause
 „ insensibilité, est comparée par
 „ une Statue d'ivoire; mais en
 „ duitez, les larmes, la complai
 „ mour tendre de son amant la rend
 „ sible pour luy. Les femmes ont
 „ se faire prier long-temps, & ont
 „ loir de l'ascendant qu'elles ont sur
 „ mes. Si elles étoient plus fieres
 „ specteroit, & on les aimeroit
 „ tage. Mais quelle estime peut-on
 „ certaines femmes qui font tout
 „ ces, & qui se jettent, pour ainsi
 „ tête de leurs Amans?

Livre X. fable XI. Hippomene & lante.

E X P L I C A T I O

„ ATALANTE qui avoit résisté
 „ les autres tentations, se laissa
 „ l'éclat de l'or. Quelque prude
 „ femme, si elle aime l'argent &

„ on triomphera de sa vertu. Celuy qui l'a-
 „ taque, & qui connoît son foible; s'il est libe-
 „ ral, il l'aprivoisera à force de presens. Il n'y a
 „ point de rempart à l'épreuve de cette batte-
 „ rie. La Tour de Danaé gardée par les plus
 „ vaillans hommes de son siecle, ne put se def-
 „ fendre contre une pluye d'or. La vitesse
 „ d'Atalante fut arrestée par l'éclat de ce mé-
 „ tail.

Des gens austeres pourroient trouver cet-
 te Morale un peu forte, sur tout pour des
 Enfans qui estudient dans les Colleges.
 Mais il faut considerer que M. l'Abbé de
 Bellegarde a voulu donner des Maximes
 utiles à tous les Etats differens. Ces deux
 dernieres Explications seront pour les jeu-
 nes gens de l'un & de l'autre sexe, qui
 commencent à entrer dans le monde. M.
 l'Abbé de Bellegarde pour rendre son Li-
 vre plus complet, a joint aux Metamor-
 phoses d'Ovide, le Jugement de Paris; la
 Fable des Abeilles du Berger Aristée, tirée
 du quatrième Livre des Georgiques de Vir-
 gile, & quelques Epitres choisies d'Ovide.

 A V I S.

M. de la Hire a fait une seconde Edi-
 tion de ses Tables Astronomiques, dont
 il n'avoit donné qu'une premiere Partie
 en 1686. Dans cette nouvelle Edition,

E 3.

oultre.

outre ce qu'il y avoit dans la premiere, qu'il a reveuë avec soin, il y a ajouté ce qui manquoit aux mouvemens de la Lune hors ses Syzygies. Il donne ensuite les Tables des mouvemens de toutes les Planetes. Cette Edition a été achevée le premier jour d'Octobre 1701. Il travaille maintenant à faire imprimer l'Usage de ces Tables, avec tout ce qui peut être utile & nécessaire dans la pratique de l'Astronomie.



JOURNAL
DES SCAVANS,

Du Lundi 30. Janvier M. DCCII.

Recherche Analytique de la Structure des parties du corps humain, où l'on explique leur ressort, leur jeu, & leur usage. Par M. Besse, Doct. en Med in 8. A Toulouse, chez Jean Dominique Camusat. 1701. Deux Tomes. 1. t. pag. 436. 2. t. pag. 312.

L'Auteur de cet Ouvrage est le mesme qui nous a donné le Traité des Passions dont nous avons parlé dans le premier Journal. Il divise cette Recherche Analytique en deux Tomes. Dans le premier, il explique les causes du mouvement & du transport de la machine, à l'occasion de quoy il découvre la circulation du sang, & l'esprit animal. Il passe de là à l'examen des sensations. Puis il considère le chyle, le sang, le cœur, les poumons, tous les viscères, & finit par les differens cribles qui separent les humeurs contenuës dans le sang. Le Second

Tome commence par les parties de la generation, continuë par l'explication des principaux os du corps, des principaux muscles, & se termine par la distribution des nerfs.

Ce qui distingue ce Livre de tant d'autres qui ont paru sur l'Anatomie, c'est la methode de l'Analyse qui y est observée avec tant de soin, que le sujet paroît plustost servir à la methode, que la methode au sujet. L'Auteur n'y cherche pas seulement à développer ce qui est obscur, il travaille encore à rendre constant ce qui est certain, à prouver ce qui n'est pas douteux, à éclaircir ce qui est clair; & il employe à cela tant de dénombremens & de divisions, qu'il fait quelquefois, au lieu d'un partage, une poussiere. Il avouë, dans sa Préface, que quelques personnes seront scandalisées, (c'est son terme) qu'il insiste tant à prouver des choses tres-certaines: mais il allegue pour raison, que ce qui paroît évident aux uns, ne l'est pas à d'autres, & qu'il est bon de convaincre tout le monde. C'est peut-être pour cela que dès l'entrée du Livre il met en œuvre des principes & des conséquences pour montrer que les veines & les arteres renferment un corps fluide. Quoy qu'il en soit, cet Auteur est toujours à louer d'avoir eu dessein de marcher sur les pas de M. Descartes, qui le premier a ramené à l'Analyse les matieres de Physique, & qui en tant d'endroits de ses Ouvrages recommande cette methode comme la meilleure qu'on puisse

puisse suivre pour la découverte des veritez.

Le Traité commence par l'explication de la force mouvante du corps. L'Auteur pour se conduire avec plus d'ordre, employe d'abord la plus grande partie du premier Chapitre à établir la circulation du sang par les preuves communes qui se tirent des ligatures, & des injections. Quoy qu'il n'y ait rien de plus facile que d'apprendre par ses yeux, que les veines & les arteres renferment une liqueur, il veut neanmoins dès l'entrée de ce mesme Chapitre s'en convaincre par le raisonnement. „ Comme „ les parties du corps de l'homme, dit-il, „ ne sçauroient se mouvoir d'elles-mesmes, „ & que je ne vois point de cause au dehors „ qui puisse leur communiquer ces mouvemens ; je me persuade qu'il y a dans „ l'interieur de la machine quelque ressort „ secret, dont le jeu fait mouvoir les parties ; & curieux de le découvrir, je dépouille la cuisse de ses tégumens, à qui je donneray le nom de peau, (ce sont ses termes.) Je n'ay pas plustost ôté ces envelopes, qu'il se presente à mes yeux deux corps longs & grêles qui rampent le long de la cuisse, & dont l'un plus noirâtre que l'autre, portera le nom de *veine*, pour le distinguer de l'autre qui bat, & que j'appelleray *artere*. Je presse l'une & l'autre avec le doigt, & je ne sens aucune resistance ; d'où je conclus „ ou qu'elles sont vuides & creuses, ou qu'el-

sein, qui estait de traiter de la force mouvante du corps; en sorte que ce Chapitre au lieu d'être le huitième, auroit dû être le second. M. Besse y explique les mouvemens généraux, comme sont ceux des bras, des jambes, &c. & puis il vient aux mouvemens particuliers, comme sont l'action du boire & du manger, la descente des alimens dans l'estomach, la dissolution de ces alimens, leur passage dans les intestins, le mouvement peristaltique de ces conduits, l'entrée du chyle dans les veines lactées, le transport de ce suc dans le sang. Il prend occasion de là d'expliquer comment se fait la soif; & il semble vouloir reprendre en suite son propos dans un Chapitre qui a pour titre, De la Sanguification, & de ses usages; mais il n'y touche cette matiere que dans le titre; tout le chapitre se reduisant à dire, que le sang est composé de phlegme, & d'une substance rouge, composée d'une infinité de globules; d'où il infere que le sang est un fluide, dont la partie rougeâtre est tres-propre à se coaguler; que cependant comme il paroît extrêmement chaud en sortant des vaisseaux, il faut dire qu'outre le mouvement de fluide, il en a un autre qui est un mouvement de fermentation. Voila ce que renferme ce chapitre, dont le titre néanmoins annonce qu'on va parler de la sanguification, & de ses usages. Mais les autres depuis le 21. jusques au 28. acquièrent la promesse de celui-là. Il y est traité des principes du sang, du changement que le sang re-

du chyle, de celui que le chyle reçoit
 ang; & enfin de tout ce que promet le
 du chapitre dont nous venons de par-
 L'Auteur essaye icy de rendre raison de
 agulation du sang hors des vaisseaux. Il
 ue le sang perd sa fluidité, parce que la
 iere subtile, ne le pénètre plus; en sorte que
 a cet Auteur, la matiere subtile trouve plus
 obstacles pour passer à travers le sang caillé,
 à travers le verre, & les corps les plus durs.
 avoit icy occasion de dire un mot du syste-
 de ceux qui pretendent au contraire qu'un
 os n'est fluide que parce que la matiere
 ile ne le traversant pas avec facilité, en se-
 e toutes les parties, & qu'il est dur lors que
 e mesme matiere passant à travers sans re-
 stance, en laisse les parties en repos. Mais soit
 di ou dessein, l'Auteur garde le silence là
 sus. Il traite ensuite de la maigreur & de la
 rition. Il appelle la maigreur une diminu-
 de la propre substance du corps, laquelle se
 par la transpiration. En quoy il ne prend
 garde que la maigreur vient tres-souvent
 deffaut des sucs nourriciers qui ne se for-
 nt pas, ou qui par quelque cause que ce soit
 se distribuent pas

Au regard des reins & des ureteres, l'Auteur les regarde comme les seules voyes par où les urines se déchargent dans la vessie; & il dit que c'est mal à propos que quelques Medecins ont supposé des vaisseaux qui de l'estomach portoient le boire immediatement dans le rein, fondez sur ce qu'ils ne pouvoient comprendre qu'après avoir beu largement on pult uriner dans aussi peu de temps que font les buveurs d'eaux minerales: car, dit-il, outre qu'on n'a jamais remarqué ces sortes de vaisseaux, il ne faut pas beaucoup de temps aux fluides pour parcourir le ventricule, les intestins, & passer par les veines lactées pour estre portez aux reins. On avouera avec l'Auteur qu'on ne connoit point de vaisseaux qui conduisent le boire, immediatement de l'estomach aux reins; mais aussi on aura peine à comprendre la promptitude avec laquelle on rend les eaux minerales, si l'on ne soupçonne quelqu'autre voye que l'ordinaire. Il ne sera pas plus facile d'expliquer, pourquoy ceux qui sont atteints du Diabete, rendent l'eau qu'ils boivent presque à mesure qu'ils la prennent, & sans qu'elle soit changée. Si l'Auteur avoit leu le Livre latin: De l'Economie de l'animal, selon les loix de la circulation, imprimé en 1685. il y auroit veu que sans supposer de vaisseaux particuliers qui aillent de l'estomach aux reins, on trouve moyen de se passer des voyes de la circulation pour expliquer ce phenomene, en disant que ceux qui urinent si tost après avoir beu, &

sans

fans que l'eau qu'ils rendent soit changée, le font par le moyen de certains pores, qui à l'estomach & aux intestins sont ouverts de dedans en dehors; & à la vessie, de dehors en dedans; en sorte que les liquides sortant par les premiers, se répandent dans la capacité du bas ventre, & entrant par les seconds, s'insinuent dans la vessie. Voilà ce qui regarde le premier Tome.

Le second Tome commence par un Traité de la Generation. Le système des œufs, sçavoir, que le fœtus humain vient d'un œuf, est le sentiment de notre Auteur. Il l'établit par les experiences ordinaires, qu'il est par consequent inutile de rebatre icy. Il combat l'opinion de ceux qui croient que la generation se fait par le moyen des vers spermatiques. La raison qu'il oppose est, que la foy ne luy permet pas de donner dans cette pensée: car, dit-il, puisque ces petits animaux se meuvent, il faut donc conclure, qu'ils sont déjà animez, Dieu s'estant obligé à creer l'ame dès que le corps pourroit exercer ses fonctions: Or la foy, continuë t-il, nous apprend que Dieu ne crée l'ame du fœtus que tandis qu'il est dans le ventre de la mere. Cet Auteur suppose, comme on voit, ce qu'il doit prouver: sçavoir que ces petits animaux ne puissent se mouvoir comme ils font, qu'ils ne soient en état d'exercer toutes les fonctions nécessaires pour l'infusion de l'ame. Ce qui est la question.

Il examine la cause de ces difformitez que
quel-

quelques enfans apportent en naissant, & il pretend que ce n'est point à l'imagination des meres qu'il les faut attribuer. La raison qu'il apporte est singuliere: C'est, dit-il, que si cela étoit, il faudroit que les meres qui imaginent souvent des montagnes d'or pendant leur grossesse, engendrassent de l'or sur le corps de leurs enfans: Ce sont les propres termes de l'Auteur, à la pag. 174. Il s'objecte ce qu'on lit dans la Recherche de la Verité, qu'une femme enceinte ayant veu rompre un Criminel, accoucha d'un enfant qui fut toute sa vie dans l'impuissance de raisonner, & rompu dans les mesmes parties où la mere avoit veu rompre le Coupable. Pour répondre à ce fait, il dit que la premiere raison qui se presente, est que le fœtus en sortant du sein de sa mere, en avoit peutestre trouvé le passage trop étroit, & s'estoit ainsi brisé en plusieurs endroits. Il ajoute qu'on peut dire encore que les parens de cet enfant pour un sordide interest, pouvoient bien l'avoir ainsi estropié à dessein. Je ne sçai si l'Auteur de la Recherche de la Verité se tiendra bien refuté par une telle réponse.

Ce Tome finit par l'explication de la structure & de la nourriture des os, par la description des muscles de la teste, de ceux du cou, des bras, & par celle des nerfs.

Il nous reste à dire un mot sur le stile de l'ouvrage. L'Auteur nous avertit dans sa Préface, qu'il ne s'est point étudié à se servir de termes nobles & délicats qui flattent

sille. On n'aura pas de peine à s'en
 vaincre quand on verra dans presque
 les Chapitres de son Livre, *occasionner,*
ordre, invigorer, déclive, susdit, susdite,
si pour à quoy, ou au quel, en parlant
 choses, *colliguement, prurit, abrasion,*
rapilles de la peau, le tous des fibres,
ne quoy, pour comment, ingrat pour des-
able, & plusieurs autres de cette natu-
 Il ajoute que comme il n'a pas eu des-
 e surprendre le Lecteur, il a préféré
 le simple & expressif à un pompeux
 thias qui fait l'apanage de quelques Sça-
 Pour ce qui est du stile simple & expres-
 sives toutes les lignes de son Livre en pourront
 juger. „ Poursuivons (dit-il dans un
 droit) la cause du mouvement local que
 nous avons déjà mis en question, mais
 et la veüe de quelques vaisseaux, & du
 qu'ils contenoient nous a un peu di-
 i. Les parties de la terre (dit-il dans
 autre) qui à raison de leur figure &
 mouvement & disposition des fibres de l'ar-
 se réfléchissent en divers sens. Je ne puis
 ter (dit-il encore) que conséquemment
 sentiment de faim qui me presse, ou
 clairement, que les esprits, qui par
 reflux excitent en moy ce sentiment,
 coulent plus abondamment dans les
 s qui servent à me faire avancer le
 , & porter les alimens à la bouche.
 vaisseaux (dit-il ailleurs) qui entrent &
 ent de la poitrine, passent à travers

„ d'un

„ d'un certain muscle que je nomme
 „ *Scalene* à raison de sa figure.
 l'ouvrage est plein de semblables exemples
 mais pour nous tenir au dernier, &
 rien dire de cette expression *entrent &*
tent de la poitrine; chacun entend-il
 quelle est la figure d'une chose, dès
 dit qu'à raison de sa figure on la nomme
Scalene? L'Auteur n'auroit-il
 mieux fait de dire, Que je nomme
Scalene ou *Triangulaire inégal* à raison
 de sa figure? Sur tout nous avertissant de
 la Préface, que ce qui est clair aux uns
 n'est pas à d'autres, & qu'ainsi il est
 d'instruire tout le monde. Quant
 à ces pompeux galimathias qu'il a eu tant
 de soin d'éviter, & qu'il regarde comme
 le langage de quelques Sçavans; l'exemple
 suivant fera voir combien cet Auteur
 est éloigné du vice qu'il reproche aux autres.
 C'est une reflexion qu'il fait sur la
 situation des organes des sens. „ Ces
 „ sens (dit-il) sont situés dans la partie
 „ la plus élevée du corps, c'est-à-dire
 „ la plus haute, afin de recevoir comme des
 „ sentinelles, les impressions des objets
 „ extérieurs, & les rapporter à l'ame: ils
 „ sont encore placés pour faire l'ornement
 „ de la face, chef-d'œuvre de l'Art
 „ de la Nature, & le véritable miroir
 „ de l'ame. En effet de même que
 „ la peur & la terreur se manifestent sur
 „ les lèvres, la colère, la joie, la tristesse

amour éclatent dans les yeux, la grandeur d'ame & la bassesse paroissent sur le front, l'orgueil & la vanité sur les sourcils, la majesté reluit dans le menton, & la délicatesse ou la grossiereté d'esprit se montrent ouvertement dans le nez: la langue, outre les sentimens de plaisir qu'elle nous fait goûter, nous sert à découvrir ce que nous avons de plus secret dans l'ame: en un mot c'est par les sens & des mouvemens de la face, que nous jugeons de la sagesse & de la folie des hommes, de leur honnêteté, de leur malice; de leur politesse ou de leur grossiereté; de leur modestie, ou de leur mépris; de leur bienveillance ou de leur haine. Tout le Livre se trouve semé de semblables ornemens. Nous pouvons remarquer en passant que ce qu'observe icy l'Auteur sur la majesté, quand il dit qu'elle reluit dans le menton, est une découverte heureuse; personne, à présent, n'ayant pensé qu'on pût dire de l'enton majestueux. Nous ne finirons pas de remarquer que le celebre M. Chyrac, Secrétaire de Montpellier, dispute à M. Besse sur l'ouvrage dont il s'agit. Mais ce n'est pas dans une Lettre imprimée, qu'il dispute à M. Chyrac, se defend là dessus sur plusieurs raisons, & entre autres par celle-ci.

„ Il n'est personne, dit-il, de ceux qui ont leu mon Livre, qui ne l'ait goûté; & l'analyse, pour y être exacte, n'y est pas

„ en-

„ ennuyeuse, ni le dénombrement
 „ des superflus ; les choses y sont
 „ clairement, de manière que
 „ presque suffire, pour vous faire
 „ vous n'en estes pas l'Auteur.
 „ pourroit bien n'avoir pas trouvé
 „ son si suffisante ; mais toujours il
 „ voit s'il y a de l'apparence de
 „ homme si modeste, la vanité du
 „ Fable.

*Commentaire Litteral sur les Epitres de
 & les autres Epitres Canoniques
 la Traduction Française, avec le
 à la marge. Par le R. P. * * * P.
 ratoire de Jesus. A Paris, chez J.
 ly. 1701. in 12. 2. Parties. 1. t.
 t. pag. 428.*

*Explication & reflexions sur les E
 Paul, où l'on explique le Sens Litt
 tuel, & Moral. A Paris, chez
 Bats. 1700. 2. Tomes in 12. t.
 t. 2. pag. 605.*

VOicy deux Ouvrages d'un me
 & dont le dessein est à peu pr
 Ces deux Auteurs ont eu pour bu
 les Epitres de saint Paul intelligib
 aux simples fideles. Le premier
 Pere de l'Oratoire, nommé Loui
 re, comme la permission de se
qui est à la fin, nous l'apprend

une simple Traduction du Texte, dans laquelle il s'est donné la liberté d'insérer en d'autres caractères, ce qu'il a jugé nécessaire pour en éclaircir & fixer le sens. Il a mis à la tête de chaque Epitre un Argument qui en contient le sujet & l'occasion. Il a joint à l'explication des Epitres de saint Paul, celle des Epitres Canoniques, dans laquelle il a gardé la mesme methode. Le second, qui ne s'est désigné à la fin de son Epitre Dédicatoire, que par ces lettres P. E. C. D. & qui dans son Avertissement se déclare auteur de „ [quantité de „ petits Ouvrages qui ne sont pas faits pour „ les Sçavans du siecle] donne d'abord une version litterale du Texte de la Vulgate. Il fait ensuite une Reflexion, qu'il appelle l'*E-sprit*, qui n'est qu'une repetition de ce qui est dans le Texte en d'autres tres termes. Il finit par des considerations Morales, qu'il intitule, *La Morale*, qui n'ont souvent qu'un rapport assez éloigné au Texte de saint Paul. Par exemple, à l'occasion du commencement de l'Epitre aux Romains, où saint Paul se donne la qualité de Serviteur de J. C. il fait cette consideration Morale. „ Confidez, dit- „ il, que le plus beau titre qu'un Chretien „ puisse prendre, & dont il se peut unique- „ ment glorifier, c'est d'être serviteur de „ J. C. de suivre & de professer la Foy de „ son Maistre: cependant combien voyons- „ nous aujourd'huy de Chretiens qui rougis- „ sent d'être les Disciples de Notre Sauveur, „ de se déclarer ses Serviteurs, & de profes-

„ sex

„ ser hautement qu'ils font Chretien
 „ bien plustost en voyonsnous ,
 „ gloire de se dire les favoris du Dieu
 „ vantant leurs crimes, en publiant l
 „ ordres, & qui se glorifient mes
 „ commettre plus qu'ils n'en font
 „ séduire les innocens, & ceux qui o
 „ que penchant au vice: Non conte
 „ la, ils ont l'effronterie de dire, qu
 „ tu, la pieté, l'usage des Sacrem
 „ la participation de nos saints M
 „ ne font que pour les simples? Y
 „ cela le moindre caractere, je ne
 „ de Chretien, mais de l'honneste h
 „ Ah! s'il venoit quelque faux Pr
 „ ou quelque Tyran, qui voulust pa
 „ ces, ou par quelques legers tou
 „ les obliger à renoncer entierer
 „ Dieu & à leur Religion, pour en
 „ une vie abominable, ils se rangeroie
 „ ment de leur parti; & s'ils estoient a
 „ de l'Antechrist, ils se feroient b
 „ antechrists eux-mesmes, puis qu'ils
 „ déjà assez paroistre par leurs action
 „ testables. Est-il possible qu'ils croye
 „ y a plus d'avantage avec le Démo
 „ vec Dieu? Et que la récompense s
 „ seure du costé du premier que
 „ cond?

On peut juger des autres Reflexio
 celle-cy.

Melanges d'Histoire & de Litterature, recueillis par M. de Vigneul Marville. Troisième Volume, imprimé à Rouën; & se vend à Paris, chez Claude Prudhomme. 1701. in 12. pag. 348.

Cet ouvrage est un Recueil de diverses particularitez de different genre. Il y en a d'utiles & de curieuses; mais il y en a aussi de communes, & de triviales: Il y en a de vraies & de fausses, d'agreables & d'ennuyeuses: Enfin c'est à proprement parler un mélange non d'Histoire & de Litterature, mais de choses fort disparates, & du genre de ces Livres ausquels on a donné des titres qui se terminent en *Ana*. Il en a déjà paru deux Volumes quel'on a attribuez à M. Garance. Ce Troisième est une nouvelle compilation que quelqu'un a faite apparemment à la priere du Libraire, qui content du debit des deux premiers Tomes, a souhaité d'en avoir un Troisième. Pour le remplir, on y a fait entrer diverses pièces qui ne conviennent gueres au dessein de l'ouvrage, comme, pag. 26. *Le Dialogue de l'Equierre, du Compas & de la Regle*, qui n'est qu'un jeu d'esprit. p. 39. *L'Eloge des fleurs pour servir d'apologie aux Fleuristes*, petit sujet traité trop serieusement. p. 78. *La Revolte des noms propres Latinisez*, où il y a plus d'érudition. p. 206. *L'Eloge de l'illustre Rien, traduit de l'italien d'Angelo Gabrieli, Noble Venitien*, qui roule sur de fausses
poin-

pointes, p. 224. *Le Jardin des Herbes* ou *l'Eloge des Citronniers en Odes* de M. le Roux, dont les vers sont beaux, p. 115. *La Genealogie de la Maison de France* qui tient près de vingt pages: Celle de la Maison de Salomon (p. 186.) qui intéresse peu le public, & particulièrement les gens de Lettres. Et p. 188. des *Contes* de Fra-Paul & de Palavicin, que l'on trouve dans leurs Histoires. Si l'on coupe ces pièces, le reste est peu de chose. L'Eloge du Pere Buhy, Carné, est au commencement, paroît assez exagéré à beaucoup de personnes: on ne croit pas que qui que ce soit ait pu donner à une Dame la qualité de *la plus habile femme qu'il y ait à Paris* (p. 8.) parce qu'elle avoit l'industrie d'apprendre à un chien, à un chat, à une souris, & à un moineau à vivre ensemble comme freres & sœurs. Il y a d'autres remarques plus utiles & plus curieuses, comme la comparaison qu'il fait p. 38. de l'homme du Chevalier de Meré, & de celui de M. Pascal: Ce qu'il dit de Patru p. 54. & 55. Ce qu'il dit de l'Histoire d'Auguste, & de l'Histoire de Zantine, p. 64. Ce qu'il rapporte de deux terelles d'Orient, (p. 73.) qu'elles font encore de nourriture, comme du ter saint Jean: la raison qu'il rend, p. 74. que ce qu'on donnoit à boire de l'eau de *the* à ceux qui avoient remporté le

du Cirque: l'observation sur l'usage des franges au bas des habits, tant parmi les Orientaux & les Arabes, que parmi les Grecs & les Latins, dont il est parlé p. 142. l'origine du mot *Isolé* p. 148. tiré du nom que les Romains donnoient aux esclaves détachés: l'enumeration des disciplines en usage chez les Romains, de qu'il rapporte p. 160. d'un décret par Pie IV. aux Eglises d'Allemagne, par lequel il leur permettoit la messe sous les deux especes, executé depuis en Allemagne, & revoqué par

les censures & corrections aux mélanges, qui se trouvent à la fin de ce dernier Tome, sont fort importantes. L'Auteur y joint le portrait de feu M. de Launoy, qui n'auroit point dû être repris dans le Journal. PEUT-ESTRE qui peuvent veuler excuser un trait de medifance, & qui peut-estre du Peintre interessé en quelque maniere, & qui est peut-estre blessé par M. de Launoy. Ce que l'Auteur dit, en cet endroit, du Caractere de M. de Launoy, merite d'être remarqué. Les paroles p. 270. Au reste je ne sçay pas que ceux qui ont donné au public ces Mélanges d'Histoire & de Littérature, aient prétendu les donner comme des Recueils de Dissertations,

», tions , de Lettres , ou de morceaux de
 », Lettres de diverses personnes , sur mille
 », choses qui n'assujétissent ni grands ni pe-
 », tits à aucune soumission d'esprit. Les lise
 », qui voudra , & que chacun en juge à sa
 », fantaisie : Les morts sont morts , & ils ne
 », reviendront pas se plaindre d'une critique
 », injuste ; la chose n'en vaut pas la peine.
 Comme si l'on n'étoit pas obligé de ménager
 la réputation des morts aussi bien que celle
 des vivans.

*Traité de M. du Plessis , ancien Avocat au
 Parlement , sur la Coutume de Paris. Se-
 conde Edition donnée sur le dernier Original
 de l'Auteur , par luy mis au net , dans un
 nouvel ordre , & augmenté des Traitez des
 deniers stipulez propres , des Donations entre
 vifs de tous biens , & de la contrainte par
 corps. Avec des Notes de MM. Berroyer
 & de Lauriere. Augmentée d'un grand
 nombre de Consultations & d'autres pièces de
 l'Auteur , sur les plus belles questions de
 Droit François. De nouvelles Notes de dif-
 ferens Auteurs , sur les traitez des Meu-
 bles , des droits incorporels , de la Commu-
 nauté , des Prescriptions , &c. Et du Fa-
 ctum de M. Hussion , aussi ancien Avocat
 au Parlement , sur le Domaine de la Cou-
 vronne , sur l'origine des Fiefs liges , sur les
 Partages & Apanages des Enfans de Fran-
 ce , sur l'union & réunion du Domaine , &
 sur les Donations faites par nos Rois de leur*

ine. A Paris, chez Nicolas Gosselin, dans la Grand' Salle du Palais. 1702. 10.

remiere Edition de ce livre, qui a été en 1698. a esté donnée au Public sur des copies qui étoient entre les mains de plusieurs Particuliers, en partie de M. du Pleffis. Cette seconde Edition faite sur ce dernier Original plus retouché de la main de l'Auteur. M. du Pleffis avoit acquis une grande réputation au Palais pendant sa vie; & ses contemporains ne l'ont point démentie après sa

Il est composé sur les seize titres de la Coutume de Paris autant de Traitez; mais dans son ordre différent de celui de la Coutume. On a considéré que de toutes les dispositions qu'elle contient, les unes ont pour objet de régler la nature, & les qualitez des choses; les autres se rapportent aux modes de les acquérir; & les autres vont à régler les actions, lesquelles naissent de ces différentes obligations. C'est dans cette vue qu'il a commencé par les Immeubles, dont sont les Fiefs, les Censives & les terres tenues en Franc-aleu. Il traite ensuite des qualitez de propres ou acquets, des choses qui sont susceptibles, & des servitudes auxquelles ils peuvent être sujets. De là il passe aux Meubles & aux droits incorporels, qui sont réputées tantost

vifs ou Testamentaire. Il fin
ctions & par les fautes & execu
en font une fuite necessaire. V
l'arrangement de tout l'ouvrage

Parmi le grand nombre de
res que nous avons de notre C
y en a peu qui ayent une app
nerale. Les uns, quoy que r
profondeur de la doctrine & p
raisonnement de leur Auteur ,
agreables par le stile , qui est
ble. Les autres sont remplis c
cipes & d'autoritez suspectes.
il semble que l'Auteur ait pris
garer par de longues digression
mélange confus de Loix étran
font perdre le sujet de veü. C
ont fait des Notes sçayantes; n
être trop concises, ne satisfont
la curiosité du Lecteur. D'aut
traire se sont étendus en des re
rieuses sur l'explication des te
qui

de ces différentes opinions, ils se rangent ordinairement au parti du plus grand nombre, ou de l'Auteur qui a le plus de voix : ou s'ils sont d'un avis singulier, ils se fondent ni en droit, ni en raison. Il ne faut convenir que le Public n'a pas grande attention à ces sortes de Commentateurs, qui ne luy offrent dans cet amas d'autoritez que des décisions nuës & steriles d'une grande nulle autorité. La plupart ont rangés sous chaque article leurs observations, qui ne servent d'interpretation : & comme l'ordre des Articles de la Coutume, n'est point methodique ; il leur a esté presque impossible d'éviter la confusion des matie-

res. Tout cela fait voir les difficultez qui se rencontrent à réussir dans une telle entreprise.

M. du Plessis n'a point suivi les routes ordinaires, & s'est gardé des defauts de ceux qui l'ont précédé. Il s'est fait un ordre & une methode particulière, en commentant ses Traitez par Livres, par Chapitres & Sections, qui contiennent une division exacte de sa matiere, & une exposition des Articles ; chacun suivant son ordre naturel à chaque Titre. Il a tiré de son propre fond la plus grande partie des matériaux de son ouvrage. Ses pensées sont claires ; & quoy que ses expressions soyent quelque peu dures, elles n'ont rien qui embarrasse ni qui rebute l'esprit. Il ne sort jamais hors de son sujet, & il a puisé ses prin-

cipes dans les sources les plus pures. les avoir établis , il en tire une infinité de conséquences , qu'il découvre par la pénétration de son esprit & de ses lumières. Ce qui pourroit le faire passer pour subtil , c'est qu'il est excessif dans le détail de ses divisions & subdivisions , imagine les cas non seulement qui peuvent arriver , mais qu'on peut véritablement croire qui n'arriveront point. Il traite les questions par la force du raisonnement , & non par de vaines citations ; il propose la décision , & la laisse quelquefois au jugement du Lecteur , de sorte qu'il ne peut gueres s'égarer en le suivant. Il nous donne un des guides les plus sûrs de la Jurisprudence. Cependant comme il n'est point un Jurisconsulte qui ne se soit distingué par ses opinions singulieres , & qui ne se soit laissé prévenir par les erreurs vulgaires , dont les décisions les plus saines n'ont pu se d'être en vigueur par la révolution des temps ; l'Auteur n'a pu garantir les décisions de ces inconveniens. Il a retracté même ses premières opinions , à l'exemple des plus grands Jurisconsultes qui ont

dans la Jurisprudence, & de supplement à ce qui avoit esté omis : Ce qui nous dispense d'entrer dans un plus grand détail. On a ajouté à la fin le Factum de feu M. Hufson, ancien Avocat au Parlement, sur une question du Domaine de la Couronne, qui a esté agitée au Privé Conseil touchant la terre de Monbar. Il y a traité de l'origine des Fiefs, des Partages, & des Apanages des Enfans de France, de l'union & reunion au Domaine, & des Donations que nos Rois en peuvent faire. Quoy que le succès n'en ait pas esté favorable à la Partie, il est constant que cette pièce des plus curieuses & des plus utiles, a acquis à son Auteur beaucoup d'estime dans l'esprit des Juges, & de gloire dans le public.

Phædri Aug. Liberti Fabularum Æsopiarum Libri V. Notis illustravit in usum serenissimi Principis Nassavii David Hoogstratanus. Accedunt ejusdem operâ duo Indices, quorum prior est omnium verborum, multò quàm antehac locupletior ; posterior eorum, quæ observatu digna, in Notis occurrunt. Amstelædami, ex Typographia Francisci Halmæ. C'est-à-dire, *Les Fables de Phedre, avec des Notes de David Hoogstratanus, à l'usage du serenissime Prince de Nassau.* A Amsterdam de l'Imprimerie de François Halma. 1701. 1. v. in 4. pag. 160.

Monsieur P. Pithou ayant trouvé les cinq Livres des Fables de Phedre, les fit imprimer pour la premiere fois en 1596. Les Sçavans crurent d'abord que cet ouvrage n'étoit pas veritablement de Phedre, mais de quelque Auteur nouveau déguisé sous son nom, & ce qui augmentoit encore leur soupçon, c'est qu'il ne se trouve point cité par les Anciens: mais après qu'on l'eût leu on revint bien-tost de cette opinion. Depuis ce tempslà on en a fait un tres-grand nombre d'éditions. Celle-cy est beaucoup plus belle que toutes celles qui ont paru jusqu'à present. Le Texte en a esté reveu par M. Hoogstratanus avec une grande application. Ses Notes sont courtes, claires, précises, & ne font point perdre l'Auteur de vûe par une érudition trop recherchée. Il seroit à fouhaiter pour l'utilité du public, que les Sçavans qui s'appliquent à faire des Commentaires sur les Auteurs Classiques, voulussent suivre cette methode. On verroit bien-tost tomber ces grands Recueils des *Variorum*, dont la lecture est si fatigante, & où on trouve si rarement le dénouement des difficultez qui se rencontrent en étudiant les écrits des Anciens.

M. Hoogstratanus a ajouté à la fin de ce Volume, deux tables fort amples & fort utiles. La premiere est celle de tous les mots Latins dont Phedre s'est servi dans ses Fables: La seconde est celle des choses re-
mar-

ables dont il est parlé dans les Notes.
figures qui representent le sujet de cha-
able sont fort bien dessinées, & les
s-douces finies avec beaucoup d'exa-
e. Enfin on peut dire qu'il ne manque
cet ouvrage pour le rendre agreable &



F 5

JOUR-

JOURNAL
DES SCAVA₃

Du Lundi 6. Fevrier M. D C

*L'Infallibilité de L'Eglise dans tous les
sa d'Érime touchant la foi &
pour servir de réponse au livre de
Docteur & Professeur en Theolo
hague, intitulé Défense de la R
therienne contre les Docteurs
Romaine. Par Leonor Antoine L
cteur de Sorbonne. Deux Tomes in
chez Louis Roulland, ruë S. Jac
Tom. 1. pag. 642. & Tom. 2. p*

L'Auteur de cet ouvrage aya
de refuter le livre de M. M
cteur & Professeur en The
penhague, intitulé *Défense de la
therienne contre les Docteurs de l'Egl*
n'a pas cru le devoir suivre pied
peur de faire un ouvrage ennuy
fût utile qu'à peu de personnes.
plus à propos de suivre une autre
en établissant des principes gen
convaincre tous les heretiques.

ils sont obligez de supposer que l'Eglise a changé de doctrine, il entreprend de faire voir que cette pretention est fausse & insoutenable, en montrant que ce changement est impossible. Cette methode, dont il y a des vestiges dans le livre des Prescriptions de Tertullien, qui a été employé par Lydius * contre les Vaudois, & que le sçavant Auteur de la Perpetuité de la Foy a exposée avec tant d'étendue au sujet de l'Eucharistie, est appliquée par M. Langevin dans l'Ouvrage dont nous parlons à toutes les Controverses entre les Catholiques & les Protestans, qu'il reduit au nombre de quarante-cinq. Son Ouvrage est divisé en quatre Parties. Il prouve dans la premiere en general l'impossibilité des prétendus changemens de Doctrine dans l'Eglise. Il montre dans la seconde, que les moyens par lesquels on prétend que ce changement s'est fait, ne peuvent jamais l'avoir produit. Il examine dans la troisième les époques de ces changemens marquées par les Protestans. Enfin il soutient dans la quatrième, que la doctrine de Luther, bien loin d'être l'ancienne Doctrine de l'Eglise, n'est qu'un assemblage de diverses heresies condamnées longtemps avant qu'il fût au monde, & la plupart dans les quatre premiers siècles de l'Eglise.

Pour établir ce prétendu changement, il faut supposer 1. Que tous les articles de la

F 6

Doctri-

* *Pres. sur le 2. To. du Recueil des confessions des Vaudois; Et Bell. l. 3. de Euch. c. 8.*

Doctrine Luthérienne ont été
les Apôtres. 2. Que ç'a été p
de cette Doctrine qu'un nom
Martyrs ont prodigué leur vie
eussent crû un seul article de la c
traire, ils auroient inutilement ve
pour une fausse Doctrine. 3. C
gement de ces articles de la doct
rienne s'est fait ou tout d'un co
est impossible; ou qu'il s'est fait
ment autant de changemens qu'il
cles controverséz. 4. Qu'il a fallu
temps changer la Liturgie, les Prie
glise, les Rituels, les Catechisme
points qui n'estoient pas conformes à
ne Doctrine. 5. Comme il n'est re
vestige de ces changemens, il faut
qu'on a pris soin de supprimer tous
numens qui en auroient parlé, ou q
les auroient pû faire connoître. 6. C
points de la Doctrine que l'on préter
nouvelle, devant être considerez pa
qui auroient été dans les sentimens d
theriens, comme des heresies, des idole
des superstitions, des sacrileges, des ab
nations & des impietez; on doit croire
ces anciens Lutheriens animez d'un sain
le pour la foy, auroient dû tenir des C
ciles pour condanner ces changemens,
excommunier les Auteurs & les Partisa
mettre ces opinions dans les Catalogues
heresies & écrire une infinité de Livres co
tre ces nouvelles erreurs. Qu'il faut de

supposer que tout cela est peri, quoique tout ce qui a été fait contre les Hérétiques des siècles passiez nous soit demeuré. 7. Qu'il faut supposer encore que ce changement s'est fait généralement non seulement dans toute l'Eglise, mais encore dans toutes les sociétés Chrétiennes, quoique séparées de Communion & ennemies les unes des autres, puisque quand les Hussites & les Lutheriens ont paru, il n'ont trouvé aucune société Chrétienne où leur Doctrine fût connue. Ainsi la voye du Ciel (dit notre Auteur, P. I. p. 38.) étoit fermée long-temps avant que Luther vint pour l'ouvrir. Les Saints avoient manqué sur la terre, il n'y avoit plus d'Elus depuis plusieurs siècles; les portes de l'Enfer avoient prévalu. Le Demon triomphoit de Jesus-Christ, & le Mystere de la Croix étoit entièrement anéanti. Ces conséquences (ajoute-t'il) sont horreurs; mais elles suivent naturellement du principe sans lequel le prétendu Lutheranisme Apostolique ne peut subsister. Enfin il faut supposer que tous les Chrétiens étoient devenus non seulement ennemis de Dieu, de Jesus-Christ & de son Eglise, mais encore d'eux-mêmes, en renonçant à une Doctrine & à une Discipline qui favorisent les passions & les inclinations de la nature pour embrasser des maximes & des pratiques austères, rigides & mortifiantes.

changement prétendu de Doctrine

dans la disposition de la recevoir & la tradition. Cela ne peut estre, & ne s'est avisé de dire que ce changement fût arrivé de cette maniere. Il est possible que ce changement soit arrivé insensiblement; on en connoitroit le commencement, le progrès. Il est possible que deux manieres dont il se soit fait, successivement & insensiblement, comme il y a autant de changements tendus qu'il y a de controverses, il faut en faire plusieurs changemens tous successivement insensibles, dont il n'est resté aucun. M. Langevin fait voir l'impossibilité de cette supposition par rapport à la succession de temps, par rapport à l'étendue, par rapport à l'ordre politique, & par rapport au Gouvernement Ecclesiastique. Les Assemblées des Conciles, le zele des Pasteurs pe...

le couvent & leur Synode, disent qu'il
de l'Eglise comme de la Synagogue,
la Doctrine a été corrompue par les
ions de ses Docteurs. M. Langevin
dit que quand ce changement de la Sy-
ne seroit véritable, on n'en peut tirer
e conséquence pour ce qui regarde l'E-
car elle ne pourroit être fondée que
principe: *Qu'il peut arriver à l'Eglise
est arrivé à la Synagogue.* Or il n'y a
e si faux que cette proposition. Car
nagogue devoit finir à la venue du Mes-
Eglise durera jusques à la fin des sie-
La Synagogue étoit renfermée dans
le Nation; l'Eglise est répandue par
la terre. L'Eglise ne peut être desti-
le Temple, d'Autel, de Sacrifice com-
été la Synagogue pendant les 70. ans
captivité. Mais il est faux que les Tra-
s des Docteurs Juifs fissent partie de

Discipline: Mais il soutient qu'il ne s'ensuit nullement de là quelle ait changé ou qu'elle puisse changer dans sa Doctrine, 1. Parce que les circonstances des temps & des lieux doivent faire varier la Discipline: la Doctrine au contraire doit toujours estre la même. 2. L'établissement d'une nouvelle discipline n'est point la condamnation de l'ancienne: Deux points de discipline quoique contraires, pouvant estre tous deux bons & nécessaires dans des occasions différentes. Il n'en est pas de même de la doctrine; un article ne peut estre véritable que l'autre ne soit absolument faux; & si le premier est un article de Foy, le second sera nécessairement une hérésie. 3. Ces changemens de discipline ne sont point ordinairement insensibles, & s'il y en a qui se soient faits insensiblement, on sçait au moins certainement qu'ils se sont faits, & le temps à peu près où ils sont arrivez. 4. Ces changemens ne se sont jamais faits par toutes les Eglises: L'usage ancien est demeuré dans quelques sociétés Chrétiennes, & il en est resté des vestiges dans les Monumens anciens. 5. La discipline est beaucoup plus aisée à changer que la doctrine, parce que son changement dépend des Canons, & qu'elle n'apporte aucune innovation à la Religion ni au culte des Chrétiens. Enfin les plus considérables changemens sur la discipline, sont une preuve de l'immutabilité de la doctrine. M. Langevin finit cette première Partie par un Chapitre de l'infailibilité de l'Eglise, & des Con-

les Generaux, dans lequel il quitte M. Maus pour refuter M. Jurieu. [*Preface de M. Jurieu, contenant diverses reflexions sur les Conces, à la tête de son Abregé de l'Histoire du Concile de Trente.*]

Les causes que les Protestants alleguent des prétendus changemens de doctrine dans l'Eglise, & que M. Langevin refute dans la seconde Partie de son Ouvrage, sont ou generales, comme l'ignorance des fideles, la negligence des Pasteurs, & la corruption des cœurs; où déterminées à de certains changemens qu'on leur attribué. La Rhetorique des Peres a produit, à ce qu'ils prétendent, l'invocation des Saints, le culte des Reliques & des Images par des apostrophes; la Transsubstantiation qui a esté suivie de la soustraction de la Communion sous l'espece du vin & des hyperboles; & le Sacrifice de la Messe par des metaphores. Les fausses interpretations de l'Ecriture Sainte & l'ambition des Papes ont fait naître la Primauté: L'interest a établi le Purgatoire, la Messe privée, & la priere pour les Morts: La violence a autorisé les Loix qui défendent l'usage du Calice aux Laïques; & la Politique a servi pour établir celles qui ordonnent le celibat aux Ecclesiastiques. Ce sont les moyens generaux & particuliers par lesquels les Protestans ont prétendu que le changement de doctrine a été procuré, que M. Langevin combat en détail dans cette seconde Partie. Il y fait *par exemple*, que les passages dans les-

lesquels il est parlé du culte & de l'invocation des Saints, & où la doctrine de l'Eucharistie est exposée, ne sont ni des apostrophes, ni des hyperboles, ni des métaphores : Que les interprétations de l'Écriture Sainte ne dépendant point dans l'Église, de la phantasie des particuliers, mais d'une Tradition constante & perpétuelle, ne peuvent servir qu'à conserver l'ancienne doctrine : Que l'ignorance & la négligence des Pasteurs n'a point été dans l'Église, telle que l'on prétend ; qu'il y a eu de tous temps des personnes habiles & zelées pour la défense de la Foy, & qu'il n'y a pas eu de siècle où l'on n'ait veillé à maintenir la vérité, à découvrir les nouvelles erreurs & à les rejeter. Croira-t-on que dans le temps qu'il s'est trouvé tant de Pasteurs & de Docteurs qui ont poursuivi avec vigueur le Manichéisme, le Priscillianisme, les hérésies des Albigeois & des Vaudois, & tant d'autres erreurs subtiles, ils ont été tellement endormis sur celles que l'on prétend que l'on enseigne dans l'Église Romaine, que pas un seul ne les ait apperçûes & ne s'en soit plaint, quoique selon le système des Protestans, ce soient des idolatries, des superstitions & des impietez intolérables. M. Langevin refute de même les autres motifs de ces prétendus changemens de doctrine ; & en faisant voir qu'ils sont feints & imaginaires, il établit solidement les dogmes de l'Église. Il finit cette Partie par un Chapitre

dans

lequel il prouve que l'Eglise de J. C. n'a point devenir invisible. Le premier Tome est composé de ces deux Parties.

Le premier fait voir dans la troisième, que les effets de ces pretendus changemens allégués par les Protestans sur chaque dogme particulier, n'ont aucune vraisemblance, que les Protestans mesme ne s'accordent pas entre eux du temps où ces changemens sont arrivez, ni des occasions qui leur ont produits, & que les dogmes sur lesquels ils prétendent qu'il y a eu du changement ont esté crûs dans l'Eglise avant le temps où ils placent ce changement.

La dernière Partie contient une comparaison des sentimens des Lutheriens & des Calvinistes avec les opinions des heretiques qui ont précédé depuis J. C. par laquelle l'auteur entreprend de faire voir qu'ils ont quatrevingt-cinq erreurs qui leur sont communes avec souvent avec plusieurs sectes de ces hérétiques. Pour le prouver il allegue sur chaque article les paroles des Confessions de foi où ces opinions se trouvent, & rapporte les passages des Conciles ou des Pères où ces mêmes sentimens sont attribués aux heretiques & rejettez comme des

s'unir sans changer dans les points
mentaux. La conference de Luther
demon tant de fois rebatuë par les
versités, & l'énumération des sectes
lesquelles la pretenduë reforme s'est
gée, font ici des épisodes qui ne se
desagreables. L'auteur finit par une
recapitulation de tout ce qui est traité
tout le corps de l'ouvrage, qui est pleine
ne grande recherche & de beaucoup de
,, tion. Il prie le Seigneur (*Preface*
,, *partie. Tom. I. p. 354.*) de donner
,, poids & toute la force possible à
,, sonnemens, & l'onction de sa divi
,, rité à ses paroles. La premiere est
,, faire pour convaincre ceux qui se
,, belles à la verité; & la seconde, pour
,, convertir; & c'est l'unique but qui
,, proposé dans cet Ouvrage.

Ous avons en François dans cette traduction deux petits traitez sur les avantages de la vie sobre: L'un composé en latin par Leonard Lessius Jesuite, & imprimé à Paris en 1623. L'autre composé un peu avant en Italien, par Louïs Cornaro Venetien, & traduit depuis en latin par le même Leonard Lessius. Il y a une ancienne édition du traité de Lessius & de celuy de Cornaro par un nommé François Sebastien Parisien, imprimée à Paris en 1646. Une nouvelle, de Cornaro, publiée un peu avant celle-cy. Il est inutile de faire un traité de ces deux écrits qui ne sont ni nouveaux, ni inconnus: Il est plus à propos de nous arrester à ce qui est du Traducteur. On peut dire en general que sa version est fidelle, que le stile & le langage sont nets, quoique d'ailleurs peu châtiés. Pour ce qui est des Notes, les Lecteurs en ont par l'exposé suivant.

Lessius dit qu'il est incroyable avec combien de liberté & de consolation interieure, les hommes qui menent une vie sobre sont appliqués à la priere. Le Traducteur met icy une note. La raison en est naturelle, dit-il, c'est que l'excez de nourriture envoye à la teste une grande quantité de fumées qui offusquent le cerveau qui est comme le siege de l'ame, & par conséquent sont un obstacle à ses operations. C'est une vieille erreur que ces prétendues fumées que notre Traducteur dit qui s'ele-

s'élevent au cerveau. Il n'y
min par où elles puissent mon
l'Anatomie nos l'apprend. Ne
rons cependant que comme c
ferment quelques principes p
aux sentimens des modernes ;
Traducteur dans ses Notes, en
à cet inconvenient. Il en avert
face.

Lessius demande comment
nature differente, chaude, fi
humide, bilieuse, flegmatique
difficile à digerer, pourroier
chyle pur & uniforme. Le Tr
fortifier le sentiment de Lessi
dans une Note, Comment un
d'un chyle composé de partie
nes, pourroit estre dans un équ
sans quoy l'on ne peut estre da
te santé.

Cet équilibre du sang, &
parfait dont parle icy le Tradu
que les anciens appelloient *temp*
pondus, & par conséquent c'est
le erreur.

Lessius dit qu'on peut viv
temps & tres-sainement de pain
beure, de fromage & de bier
ducteur dit dans une note là-dess
cependant demeurer d'accord,
du fromage, comme l'enseigne
Salerne, *qui moins en mange est*
L'Auteur de cette Note n'a pas

Salerne n'est d'aucune autori-
 vans. Voicy entr'autres com-
 en parle dans l'Epitre Dedic-
 mmentaire sur Celse. Je ne
 , approuver la conduite de
 geant les Ouvrages de Celse,
 de si bons & de si seurs pre-
 conservation de la santé, ai-
 ivre les mauvais vers de je ne
 le de Salerne, qui sont la cho-
 plus pleine de grossiereté &

e encore pour le fromage. Une
 oueurs, dit-il, & de gens de
 ordinaire ne vivent que de
 e, de boüillie, de legumes,
 fromage, ne laissent pas d'estre
 s, & de vivre tres-long-

ur pour ne pas contredire en-
 on Auteur sur le même arti-
 expedient: Cest de dire, que
 d'ordinaire tout frais, & par
 oins mal-faisant. Il profite,
 s plus bas, de la même distin-
 dit Lessius, rapporte que pen-
 que Zeroastre avoit passé dans
 y avoit vécu que de fromage,
 oins tout estoit en luy si tem-
 ressentoit point le poids de ses
 bien de l'apparence, reprend
 que c'estoit du fromage frais,
 us mal sain quel'autre. Cet-

aucune incommodité; qu'il n'est
traire à tout le monde; que c'est
écriture forte, & qui resserre le

Lessius dit, que la nature a donné
me & aux autres animaux l'appétit
mens pour la conservation de ce
Le Traducteur qui craint qu'on ne
à ce mot, d'*appetit*, avertit à la fin
à cette différence là-dessus, qu'il y a
dans les hommes avec sentiment
dans les bêtes que machinalement
cette Note si importante, qu'il est
bas dans un endroit, où Lessius
plaisir de manger, dit que non
commun avec les bêtes. Il y a
avec cette différence, comme dans
une des Notes précédentes, que
sensible en nous, n'est que machinal
bêtes.

Lessius dit, que le plaisir de manger
est que quelques parties du corps
le palais, le gosier; & que c'est

bler avec l'exacritude de ce Traducteur
 erroit bientost le langage s'éputer d'une
 té d'expressions ignorantes qui ont tant
 urs. On ne diroit plus que le feu est
 l, mais qu'il est cause de la chaleur; nē
 a froid aux mains, mais que l'ame sent
 oid par l'entremise des mains; & ainsi
 ofieurs autres façons de parler.

ffius dit, que rien n'exerce mieux les
 les de la poitrine, & ne chasse mieux
 ointures les humeurs inutiles, que de se-
 les bras, en tenant avec les deux mains
 nées de quatre pieds l'une de l'autre, un
 bien pesant. Cela donne occasion au
 ucteur de faire la Note suivante: Rien
 donc plus propre à délasser. La lassitu-
 vient que d'humeurs qui embarrassent
 intures & les muscles, & qui les empê-
 de se mouvoir dans une entiere liber-
 On diroit à voir cette Note, que Les-
 rdonne cet exercice pour délasser: ce-
 ant Lessius ne parle nullement de la las-
 La suite de la remarque, sçavoir,
 lassitude ne vient que d'humeurs qui
 rassent les jointures, & les muscles, n'est
 rraye à l'égard de toutes les lassitudes;
 d'un homme qui a trop couru, vient as-
 ent d'ailleurs que d'humeurs qui em-
 ent les jointures.

ffius, selon les termes de son Tradu-
 dit que c'est par la frugalité que les
 as Peres sont parvenus à une si parfai-
 teté, qui les rendoit amis de Dieu.

éternité. Il est bon de remarquer cepen-
dant que ces termes, qui les rendoit amis de Dieu
sont pas tout à fait conformes à l'original
texte porte, *hac ratione antiqui Patres ad sancti-
tatem & familiaritatem Dei perve-*
C'est par la frugalité que les anciens
sont parvenus à une singulière sainteté
converser familièrement avec Dieu.

est un peu différent, mais en traduisant
si, le Traducteur n'auroit point eu d'oc-
casion pour la remarque, & il paroît qu'il avoit
eu en vue de la faire. Il est un peu sujet à
faire ainsi de certains mots pour donner lieu
à des Notes. Lessius au commencement
de son traité dit, *plerique neglectis medicorum
periculis omnia natura & eventui committunt*: La
plupart des hommes negligens les avis des
médecins, abandonnent tout à la nature
à son ordonement. Le Traducteur ne rend

Il met, La plupart des hommes
abandonnent tout & même leur santé à
la discrétion du hazard. Et sur ce mot

paroit pas tout à fait s'offrir; mais toujours elle est à propos d'un mot; & c'est pour l'Auteur une occasion suffisante. Toutes les autres Notes sont de même caractère.

Deux traitez. *L'un de la flaterie & des louanges. L'autre de la médifance, par M. Girard de Ville-Thierry.* A Paris, chez Charles Robustel, rue S. Jacques. 1. vol. in 12. pag. 396.

Quoy que la flaterie & la médifance paroissent deux vices fort opposez, & qui semblent se détruire l'un l'autre, l'un en favorisant le prochain, & l'autre en le deshonorant, il est pourtant vray de dire qu'ils tirent tous deux leur origine du même principe, qui est l'amour propre, puis qu'on ne louë & qu'on ne flate ordinairement que ceux dont on espere quelque chose & qu'on a interest de louer; & qu'on ne médit des autres que pour les rabaisser & pour s'élever soy même sur les ruines de leur reputation.

C'est pour combatre ces deux vices si contraires à la Religion & à la société, que M. de Villethierry a donné au Public les deux traitez qui composent ce Volume.

Dans le premier, après avoir donné une notion de la flaterie, & montré qu'elle ne consiste pas seulement à donner de fausses louanges à une personne, & à luy attribuer de bonnes qualitez qu'elle n'a point; mais qu'elle consiste encore à parler avec affectation des choses qui plaisent, à exagerer les

moindres qualitez de ceux sur
 on veut s'insinuer ; à diminuer
 leurs deffauts ; à louer en-
 mépriser dans le fond du cœu-
 mot, à vouloir toujours, & par
 les & par ses actions, plaire
 l'amitié peut estre inutile, quoy qu'
 par leur déreglement d'estre re-
 gez.

Après dis-je, avoir donné cet
 flaterie, M. de Villedieu me
 est severement condannée dans
 Ecritures ; qui disent que les flatteurs
*de leur langue pour tromper avec adresse
 sur leurs lèvres le venin des aspics,*
 cent: *Malheur à ceux qui disent que
 & que le bien est mal. Qui donnent
 nom de lumiere, & à la lumiere le nom
 Qui font passer pour doux ce qui est amer
 amer ce qui est doux.* Il ajoute
 tres belles instructions tirées tant
 que du nouveau Testament, qu'il
 dans son Livre.

Après l'écriture, M. de Vill
 pelle la Tradition à son secours
 par un grand nombre de tres-b
 tirez des Peres de l'Eglise, des
 cteurs Scolastiques, & même
 phes & des Poëtes Payens, qu'
 est tres-severement condannée.
 tous ces passages des reflexion
 cieuses & tres-édifiantes.

Ce n'est pas assez d'avoir

outes ces autoritez, que la flaterie est défendue. Monsieur de Villedieu rapporte ensuite les raisons qui justifient cette offense; & afin que les fidèles ne s'y laissent point surprendre, il explique les causes prochaines & particulières qui la produisent. Il fait remarquer qu'ordinairement ceux qui y succombent, suivent les inclinations d'une amitié mal réglée, les mouvemens de l'avarice & de l'ambition, & les impressions qu'une crainte mondaine fait sur leur esprit; & qu'ainsi ils se portent à louer & à flater ceux qu'ils aiment avec trop de passion; ceux dont ils espèrent des biens & des honneurs; ceux dont ils redoutent le crédit & la puissance. Il ajoute qu'il se trouve quelquefois des personnes régulières qui tombent dans ce défaut, & qui s'imaginent qu'il leur est permis d'admirer les grands de la terre, & de les louer en toutes rencontres, parce qu'ils ont fait du bien à leurs Communautés, ou qu'ils espèrent qu'ils leur en feront. Il montre que cette conduite est très-criminelle.

Il passe encore plus avant. Il fait voir par l'Écriture & par les Saints Pères, qu'il ne faut point louer les hommes pendant leur vie, parce que c'est les tenter & les porter à la vanité, parce qu'on ne les connoît pas assez parfaitement pour récompenser d'eux, & qu'on n'est pas bien informé des motifs & des circonstances de

qui ont quelquefois donné
des personnes vivantes, à
cette conduite peut estre
voir qu'on ne doit les louer
veüe de plaire à Dieu, &
salut du prochain; pour fo-
ple, le zele de ceux qui
convertir & à changer de
consoler dans les peines &
tions qu'ils éprouvent de ter-
& pour leur inspirer de plai-
mour de la vertu, encore,
cela ne doit estre permis
font audessus des pensées
d'ambition, & qui ont la fo-
dre & de corriger les def-
qu'ils louent; parce qu'alors
ges ne peuvent estre suspects
Il faut même en ces occasion
grandes précautions, & estre
lonner des louanges, sur tout
aux grands de la terre.

Dieu, doivent craindre & fuir les louanges: & s'il arrive qu'on les surprenne quelquefois, il leur montre comment ils doivent les recevoir pour n'en souffrir aucun préjudice, & même pour en tirer quelque avantage spirituel. Il examine aussi s'il eut estre quelquefois permis de se louer soy même; & quoy que cela soit très-angereux, il ne laisse pas de conclure, appuyé sur l'exemple des Saints, que cela est permis, lors qu'on a besoin d'estre estimé & respecté, & d'avoir du credit dans le public afin de pouvoir servir utilement l'Eglise ou la Republique, & de remplir son ministère avec honneur.

M. de Villethierry dans son second traité, qui est de la médifance, suit la même methode qu'il a suivie dans le premier: ainsi sans entrer dans un plus grand détail, nous nous contenterons d'y renvoyer le Lecteur, pour y apprendre les regles qu'il faut suivre pour éviter de tomber dans ce dereglement; & ce qu'il faut faire pour reparer le tort qu'on a fait au prochain quand on y est tombé.

Du reste, ce Livre est écrit avec beaucoup de netteté; le style en est correct & grave, & tel qu'il convient au sujet qui y est traité. L'Auteur paroît fort exercé dans la lecture de l'Ecriture Sainte & des Livres Ecclesiastiques, & il a une grande connoissance des regles de la morale Chre-
tienne.

Gabriel Naudé & Guy
 sont morts dans le des
 soit deux Sçavans à peu
 me humeur; aussi estoient
 M. Patin naquit à Houda
 de Beauvais l'an 1602. Il
 re, qui n'estoient pas fort
 yerent à Paris pour y
 Quand il eut achevé le cou
 s'attacha uniquement à la M
 fut en ce temps-là qu'il ce
 dé. Ils lierent ensemble une
 te, qu'elle a toujours duré
 que M. Patin eut esté receu
 mit à pratiquer la Medecine;
 cette profession ne fourniss
 ment à sa subsistance, il fut
 Correcteur d'Imprimerie
 e Medecin de ce temps
 es-unes de ses correctio
 & le

nier President de l'Amoignon, qui le
voit souvent à sa table, & qui aimoit
conversation, parce qu'elle estoit vive &
e. Pour la pratique de Medecine, el-
estoit pas fort étudiée: Saigner, pur-
& le reste qu'a si bien décrit Moli-
estoit tous les remedes; la rhubarbe,
anne, les roses passées, toutes les dro-
dont il se servoit; grand ennemi de
tique & des Medecins qui en fai-
prendre à leurs malades; & com-
en commençoit en ce temps-là à le
e beaucoup en usage, cela luy a don-
casion de crier bien fort contre, &
nir registre de tous ceux qui mou-
après en avoir pris, comme il pa-
ar ses Lettres. Il haïssoit aussi beau-
les Apotiquaires & ne pouvoit souf-
grosses parties qu'ils faisoient à leurs
es.

Patin ne fut pas heureux dans sa fa-
son fils aîné ne luy donna que du
; & il eut le déplaisir de voir sortir
yaume le second, qui estoit son cher
, pour avoir déplu au Roy. Ce der-
t mort à Padoué en 1694. Il a don-
public de fort bons ouvrages sur les
les.

Naudé naquit à Paris le premier Fé-
600. il étudia les belles Lettres, la
phie, & la Medecine dans l'Univer-
cette Ville. En 1624. il fit un vo-
Italie. Au retour il fit imprimer

... il nt un vo
rut à Abbeville en
1653. Il a fait imp
vres tant de sa con
des autres. On per
à la tête de ce Livre
melez avec les Bene
teur de l'Imitation
estoit bon homme ;
qu'un l'avoit fiché il
sentiment, dit-on, q
liens.

Quant à ce qui re
donne au public, corr
gularitez remarquable
tions de Mess. Naudé &
vient un peu tard. La
sations ne se conser
s après la mort d
bon que les faiseu
ue temps à la mod
meilleure heure, aff
sine de la...

moins tres incertains: qu'ils ne deb-
point tant de médisances contre les
& contre les vivans; &, ce qui est en-
is, qu'ils ne publiassent point tant de
nes si peu conformes à la Religion &
onnes mœurs, & qu'on peut aussi rai-
blement soubçonner venir d'eux que des
rs, sous le nom desquels ils veulent
ire passer. *Vide Naud. pag. :8. 45.*
102. 103.



VII.
 JOURNAL
 DES SCAVANS,
 3

Du Lundi 13. Fevrier M. DCCII.

*Traité des prejugez faux & Legitimes, ou Ré-
 ponsé aux Lettres & Instructions Pastorales de
 quatre Prelats, M^{rs}. de Noailles Cardinal,
 Archevêque de Paris; Colbert, Archevêque
 de Rouën; Bossuet, Evêque de Meaux; &
 Nesmond, Evêque de Montauban, divisé en
 trois Tomes. A Delft. 1701. in 12. p. 959.*

Depuis la revocation de l'Edit de Nan-
 tes en France, les Evêques de ce Ro-
 yaume ont crû qu'il estoit de leur de-
 voir d'instruire les Nouveaux Convertis, &
 de les confirmer dans la Foy. C'est dans ce
 dessein que Monseigneur le Cardinal de Noail-
 les Archevêque de Paris, Monseigneur l'Ar-
 chevêque de Rouën, & Messieurs les
 Evêques de Meaux & de Montauban ont pu-
 blié des Lettres Pastorales adressées aux Nou-
 veaux Catholiques de leurs Dioceses. Quoy
 que ces écrits n'ayent point esté composez
 dans la vûë d'entrer en dispute contre les Mi-
 ni-

es, mais simplement pour instruire & confirmer les Nouveaux Convertis, il trouvé un Ministre François réfugié en Angleterre, qui a fait le Livre dont nous parlons contre ces Lettres Pastorales. Ces Prêtres étant proposé d'écrire pour tous les fideles de leurs Dioceses, ont jugé qu'ils devoient principalement se servir de la voye de persuasion & d'autorité, plus courte & plus aisée sans entrer dans la discussion des Dogmes controversés, sujette à bien plus de difficulté. Tertullien, Optat, S. Augustin, & quantité d'autres Peres se sont servis de la même methode contre les Heretiques & les Schismatiques de leur temps. La plupart des Controversistes l'ont suivie dans les premières disputes qu'ils ont eues avec les Vaudois, Luthériens, Zuingliens, Anabaptistes, Calvinistes. Neantmoins le Ministre dit dans ce livre (pag. 9.) que ce sont les Missionnaires qui ont donné la naissance aux préjugés contre la reformation, & que M. Nicole les tira le premier des mains des petits Controversistes, & les habilla pompeusement. Voudroit-il faire passer les Peres, & les plus habiles Ecrivains de l'Eglise Romaine, pour des Missionnaires & de petits Controversistes? Il est vrai que cette methode a toujours déplu aux Prétendus Reformez: mais on ne peut avoir plus de chagrin contre elle qu'en venant à noigner l'Auteur de ce Livre (p. 1.) „ La methode des préjugés (dit-il) est décriée depuis long-temps. (p. 3.) Il est assez égal de convertir les hommes par préjugés ou

„ par violence ; ny l'une ny l'autre de ces
 „ methodes ne produit jamais la Foy (ibid.)
 „ Les préjugez empêchent l'usage de la droi-
 „ te raison (p. 24.) On a beau dire que la
 „ methode des prejugez abrege les Contro-
 „ verses ; au contraire elle les multiplie ; &
 „ les rend interminables, au lieu de les fi-
 „ nir. (p. 5.) Après l'examen des préjugez,
 „ il en faut toujours revenir au fonds (p. 6.)
 „ Ils ne servent qu'à faire naître des scrupules,
 „ à former de nouvelles difficultez, à ren-
 „ dre l'esprit incertain & chancelant, à di-
 „ minuer l'estime qu'on avoit pour la veri-
 „ té. Cependant quelque mépris que l'Au-
 „ teur témoigne avoir pour les préjugez, &
 „ malgré la persuasion où il est qu'ils sont ab-
 „ solument inutiles, il a crû qu'il estoit ne-
 „ cessaire de les examiner, parce qu'ils sont
 „ (dit-il, p. 8.) plus souvent de la portée du
 „ peuple & des esprits superficiels, que les
 „ raisons solides. Il entreprend donc de ré-
 „ pondre aux préjugez que les Prelats dont il
 „ attaque les Lettres Pastorales, ont alleguez
 „ contre la prétenduë reforme : mais en le
 „ faisant, il revient toujours à la discussion
 „ des Dogmes. Le premier préjugé est la sépa-
 „ ration de l'Eglise. Les Prelats ont avancé
 „ comme une maxime constante, qu'il n'e-
 „ stoit jamais permis de se separer de l'Eglise,
 „ ni de rompre son unité. D'où ils ont conclu
 „ que les Prétendus Reformez s'estant separez
 „ de l'Eglise, ils estoient hors de la voye du
 „ salut. Le Ministre ne nie pas qu'ils ne se
 „ soient

parez de l'Eglise qui avoit l'étendue
 bilité; mais il prétend qu'il est per-
 separer de cette Eglise, & que ses
 ont eu raison de se separer de l'Eg'i-
 ine. Il avouë qu'on ne doit jamais
 Eglise qui a la verité, & qui est unie
 la Foy: mais il soutient qu'on peut
 sans crime avec une société Chre-
 qui a l'ancienneté, l'étenduë & la
 si cette société se plonge dans l'er-
 dans l'idolatrie. „ Vouloir qu'on
 are dans l'Eglise Romaine à cause de
 bilité (dit le Ministre) c'est avouër
 aut demeurer dans l'Eglise Romaine,
 même elle seroit heretique & ido-
 Il faut (ajoute-il) deux choses; l'u-
 disculper l'idolatrie & l'erreur, ou
 ettement qu'il faut sacrifier son sa-
 rnel à la visibilité de l'Eglise, & se
 tête baissée dans les enfers. C'est
 supposition que l'Eglise est tombée
 reur & dans l'idolatrie, que les Ca-
 s Romains croyent impossible, que
 la plûpart des raisonnemens de cet
 Il soutient que la fuite de l'erreur &
 latricie, la foy, la verité sont préfe-
 l'unité, supposant qu'elles en sont
 es. Descendant ensuite dans l'hypo-
 iculiere de la separation de ses An-
 il dit (pag. 76.) que les Prétendus
 ez sont en droit de supposer que les
 s Reformateurs avoient la Foy qui
 oit à J. C. & il conclud de cette sup-
 po-

position, que leur separation estoit juste & necessaire. Cet Auteur qui a tant déclaré contre la methode des préjugez, s'en sert luy-même pour justifier la separation des Prétendus Reformez, & prétend que sans entrer dans une discussion de tous les Dogmes, il est aisé de voir qu'ils avoient des raisons suffisantes de l'entreprendre. La corruption des mœurs des Chrétiens, les dereglemens du Clergé, la tyrannie des Papes, luy ont fourni des raisons assez fortes de cette separation. Enfin pour disculper entierement ses Ancêtres, il prétend qu'ils ne se sont point separés, mais que c'est Rome qui les a chassés, & que c'est elle (je me sers de ses termes, p. 13.) qui a rompu le filet avant que d'arriver au rivage, afin d'en ôter & d'abimer les poissons qui l'incommodoient. C'est elle qui avec une impatience criminelle, a poussé les serviteurs inquiets à arracher le bon grain au lieu de l'ivroye. Cette qualité de serviteurs inquiets qui arrache le bon grain au lieu de l'ivroye, ne fait pas beaucoup d'honneur aux premiers Reformateurs.

Le deffaut de vocation qu'on leur reproche, est le second préjugé dont on se sert pour montrer que les Prétendus Reformez ne sont pas dans la voye du salut. Le Ministre tranche tout d'un coup cette difficulté, en soutenant que le seul deffaut de mission ne suffit pas pour rejeter la reforme: parce qu'il (dit-il) ce seroit juger du fonds par un incident & mesurer le gouvernement Ecclesiastique à la ve

a recours ensuite à la vocation intérieure, qu'il croit préférable à l'extérieure. Il n'est pas néanmoins que celle-cy ait manqué aux premiers Reformateurs. Il prétend que la source de cette vocation, est l'élection du peuple ; & qu'ainsi les Reformateurs ayant esté choisis par le peuple sont devenus des Pasteurs. Comme l'Ordination antique, il employe quatre Chapitres à prouver la nécessité de l'Ordination Episcopale. Il prétend avoir trouvé dans l'antiquité plusieurs temples d'Ordinations faites par les Laïques, & se sert des variétés qui se trouvent dans les ceremonies de l'Ordination pour prouver que ce n'est point un Sacrement institué par J. C. Il cherche des exemples de Laïques qui ayent prêché : il rapporte d'Origenes qui ne l'a fait que par la permission des Evêques. Le Ministre se sert d'une preuve nouvelle, pour montrer que l'Eglise a crû que des Laïques pouvoient servir valablement. Le Concile de Nicee reçût les Ordinations faites par les Novatiens.

C'est un fait certain. Le Ministre prétend que les Novatiens n'avoient reçu l'Ordination que des Laïques, & la preuve qu'il donne, est que Novat estoit un Ministre déposé juridiquement, & que l'Ordination de Novatien l'autre chef de cette secte, est invalide. *D'où viennent donc (dit-il) les premiers Evêques chez les Novatiens ; car on ne parle d'aucun Evêque Orthodoxe qui ait passé dans leur parti, & qui leur ait conféré les Ordres ?*

dres? C'est un fait que les critiques ne luy passeront pas aisement : car quand Novatien n'auroit pas été véritablement ordonné, il paroît certain qu'il y a eu plusieurs Evêques de l'Eglise, principalement en Orient, qui se sont joints à Novatien & à ses Sectateurs.

L'Auteur fait encore beaucoup valoir un passage de Saint Epiphane, qui dit que les Chrétiens du parti de Melece d'Antioche se donnerent des Evêques. Il veut que cela s'entende de l'Ordination. Il fait tous ses efforts pour maintenir les premiers Reformateurs dans la possession de la vocation ordinaire qu'il prétend qu'ils ont recûe de l'Eglise Romaine. Il a enfin recours à la vocation extraordinaire, & substitué à la place des miracles le progres que la reforme a fait en peu de temps. Et comme on leur reproche que ce progres n'a rien de merveilleux, parce que leur reforme n'a rien qui ne flate la cupidité des hommes, & qu'elle les delivre des mortifications & des autres pratiques que l'Eglise Catholique leur impose; il croit satisfaire à cette replique en décrivant les austérites que pratiquent les Moines. Il oppose aussi aux defauts que l'on reproche aux premiers Reformateurs, la corruption des mœurs des Catholiques quand ces Reformateurs sont venus.

Un des plus specieux préjugés contre la reforme, est de faire voir l'impossibilité qu'il y a que chaque fidele entre par luy-même
dans

l'examen de tous les Dogmes de la Religion ; d'où l'on conclut qu'il faut qu'il y ait une autorité à laquelle il se rapporte. Le Pape avouë que cet examen est difficile, & que la liberté de le faire ne peut estre ac- complie fans augmenter la diversité de senti- ments : Il prétend néanmoins qu'il est ne- cessaire ; que c'est la voye dont on s'est ser- vie pour convertir les Juifs, les Payens & les Hérétiques ; que les Catholiques Romains ne font point cet embaras, parce qu'il faut avoir recours à l'examen de l'Écriture Sainte & de la Tradition, pour sçavoir si l'Église est véritable, & qu'elle est la véritable Église. On ne pose qu'on ne peut estre assuré de l'un ni de l'autre, que l'on n'ait examiné la que- stion de l'infailibilité du Pape & des Conci- les, qui est sujette à tant de contestations. Mais tout il convient que les simples ne sont pas capables d'avoir par l'examen une con- noissance exacte & claire du vray sens de l'Écriture Sainte ; ce qu'il appelle une connois- sance de reflexion, qui ne s'acquiert qu'avec beaucoup de travail & de temps : mais il les rend capables d'une certaine connoissance, qu'il appelle connoissance de sentiment, qui se fait dans la premiere impression que les paroles de l'Écriture font dans l'ame lors qu'on les lit. Il donne pour exemple, ces paroles de l'Écriture. *Buvez entous* ; pour montrer que l'usage de la coupe est de droit divin. Il semble que l'Arien pourroit de même apporter ces paroles : *Mon pere est plus grand que moy*, qui font

font d'abord une impression favorable à son erreur. C'est pourquoy le Ministre avouë que cette connoissance de sentiment ne s'étend pas à tous les passages de l'Écriture ; & il est obligé de recourir à un second examen , qu'il appelle *l'examen d'attention* qu'un simple apporte en lisant l'Écriture Sainte. Celle-cy est pour les ignorans ; les sçavans ont la voye de discussion. Il en distingue encore une troisième , qui est la voye de précision , en sorte qu'il ne reste ni argumens ni sophismes des Herétiques que l'on n'ait examinez , & sur lesquels on ne leur ait fermé la bouche. Il avouë que cet examen est impossible. La visibilité de l'Eglise, sa perpétuité fondée sur les promesses de J. C. son antiquité , son étendue, la succession des Pasteurs qui enseignent la doctrine de J. C. & des Chrétiens qui en font profession , sont les caractères que les Prelats ont donnez , comme les caractères de la vraie Eglise. Le Ministre fait de grands efforts , pour montrer que ces choses ne sont point des marques infaillibles de la véritable Eglise , & qu'elle peut quelquefois en estre privée. Comme il en veut principalement à M. de Meaux dans cette partie , & que ce Prelat y a répondu , nous aurons occasion d'en parler encore dans un autre Journal.

Le dernier Livre n'a point de rapport au corps de l'Ouvrage. Le Ministre voulant justifier que les accusations des Reformez contre l'Eglise Romaine , ne sont point de vaines

ons, a choisi le culte des Saints en sujet tres propre pour égayer son par quantité de fausses Histoires des de leurs Reliques. Il y fait une com- du culte que l'on rend aux Saints sise, & de celuy que les Chinois i Confucius. Les Catholiques ont si-bien que les Protestans, les abus uvent dans le culte des Saints. Le prétend que ces abus sont inévita- qu'il ne se peut pas faire que dans le infinie de Saints qu'on invoque, ait de douteux, d'incertains, & Il ne veut pas même que les mira- martyre soient des preuves suffisan- teté.

avoir repliqué dans le dixième Cha- la dernière partie à quelques obje- r l'Eucharistie, il finit par une ex- i aux Nouveaux Convertis. Il y ivertement les Prophetes de sa com- qui se sont mêlez de prédire la on de l'Eglise Romaine, à qui ils don- om de Babilone. *A Dieu ne plaise ue par une curiosité criminelle nous nous*

eux touchant divers points
discipline.

*Recueil tiré des Procédures
plusieurs Officiaux & au
yaume, &c. Seconde édi
de Combes, Greffier de l'O
A Paris, chez Louis Josse
la Couronne d'Epine, 17
358. 2. P. pag. 342.*

ON ne s'auroit nier que
procédures, ne soient
pour l'instruction des procé
criminels. Nous apprenons
ne *juris*, au digeste, qu'après
les Loix des douze Tables,
tité, pour en faciliter l'
poser des formules, q
g-temps particulieres au
es, & qu'un de leurs Gref
er les a communiquées,

été publiée en l'an. 1667. le Roy fit dresser
 le même temps des formules d'actes & pro-
 dures, qui ont esté imprimées en 1668.
 Ordonnance criminelle de l'an 1670. a esté
 le style du Stile universel de toutes les Cours &
 Jurisdictions du Royaume pour l'instruction
 des matieres criminelles, imprimé en 1671.
 Le sieur Horry a traité dans son Livre du
 droit Notaire Apostolique & Procureur de
 l'Officialité, de la maniere de proceder dans
 toutes les Officialitez & Cours Ecclesiastiques
 en conformité des Ordonnances de
 1667. & 1670. Mais l'ouvrage de notre
 Auteur est beaucoup plus ample & plus con-
 siderable; parce qu'il contient un grand
 nombre de procedures faites en l'Officialité
 de Paris sous le deffunt sieur Cheron, un des
 meilleurs Praticiens & le plus habile Official
 de son siecle. Ce recueil est divisé en trois
 parties. La premiere contient la forme de
 proceder par les Officiaux seuls contre les ac-
 tés, dans les cas qui leur sont attribuez.
 La seconde, celle de proceder par les Juges
 Ecclesiastiques & Royaux, après les renvois
 declinatoires. Et la troisieme, celle de
 proceder par les mêmes Juges, lors que l'Of-
 ficial a prevenu, & qu'il appelle le Juge Ro-
 yal pour le cas privilegié, avec les procedu-
 res des Cours superieures, lors qu'elles re-
 viennent la connoissance du crime.

Outre ces différentes procedures, il y a
 dans le quatrième Chapitre de la premiere
 partie, trois avis qui ne sont point à negli-

ger pour Mrs. les Evêques. 1. De ne point arrester le cours d'une procedure criminelle, en recevant les soumissions d'un accusé, à moins qu'ils ne soient munis d'informations ni concluantes, parce que l'accusé ne fait le plus souvent ces soumissions que pour avoir occasion de découvrir les témoins, & d'anneantir les preuves. 2. Que dans les cas graves les Evêques ne peuvent imposer silence à leur Promoteur, ni détruire les procedures criminelles faites par leurs Officiaux; autrement leurs Ordonnances seront déclarées abusives. 3. Que les Sentences portant suspension rendues par les Officiaux, ne peuvent estre détruites par l'Evêque; mais que l'accusé doit se pourvoir par appel devant l'Official Metropolitain.

L'Auteur observe pag. 190. qu'encore qu'on ne puisse en Cour Ecclesiastique appeler d'une troisième Sentence conforme, cette regle souffre exception en cas d'incompétence de l'un des juges, qui a prononcé l'une des trois Sentences. Il prouve en la pag. 191. par un exemple recent, autorisé par un Arrest du privé Conseil, que quand le Pape donne des Commissaires *in partibus*, non seulement ces Commissaires ne peuvent estre éloignés du domicile des parties de plus de deux journées aux termes du Concordat; mais que suivant les Arrests ils doivent estre dans le ressort du Parlement, où les parties ont leur domicile; autrement qu'il y abus. Enfin il fait voir, pag. 254. que les Eccle-

peuvent estre jugez prevôtale-
 dernier ressort ; mais seulement à
 l'appel. Et il en rapporte trois
 privé Conseil rendus en 1690.
 92. C'est tout ce qui nous a
 remarquable dans ce Recueil,
 moins utile aux Laiques, qu'aux
 ecclésiastiques.

*que des Pratiques superstitieuses qui
 s peuples, & embarasse les Sçavans.
 methode & les principes pour discerner
 tujels d'avec ceux qui ne le sont pas.
 le Brun, Prêtre de l'Oratoire. A
 ez Guillaume Behourt, 1701. v.
 37.*

est divisé en trois parties. Dans
 iere, l'Auteur s'attache à faire
 pratique de se servir d'une baguette
 vir les voleurs, les meurtriers,
 métaux, les eaux, &c. est une
 ; & que lors que l'on devine par
 , l'effet n'en doit estre attribué
 prits que l'Écriture appelle des
 Il explique d'abord ce que c'est
 te; sa matiere, sa figure, la ma-
 tenir, son mouvement. La ba-
 ne petite branche fourchuë, qui
 eux mains, tourne, dit-on, sur
 qu'on veut découvrir. Au regard
 e, les uns disent que ce doit estre
 , les autres de l'amandier, d'au

... les mains d'un Pr
noble dans une allée de jardi
il y avoit un tuyau de plomb
de l'eau. En un instant, dit-
fourchuë se tordit si fort, que l
à qui on tenoit les deux main
rer de sa sincérité, demanda qu
qu'elle luy bleffoit les doigts.
plusieurs autres faits semblables
reüffir quelquefois pour la dé
bornes, pour celle de plusieurs
métail cachées à dessein ; & pe
criminels. L'histoire même de
te de ces voleurs, que quelques
avoir été découverts par la bag
ques Aïmar, plutôt que par a
noissance qu'il eût d'ailleurs du c
avoient tenu, ne luy paroît
leuse. Il avouë que la baguette
pas toujours, ni entre les main

ne consiste le secret. Le Pere le Brun ne loigne pas de ce sentiment. Il dit même qu'il a observé en deux occasions, qu'effectivement la baguette s'accommodoit aux desirs & à la pensée de ceux qui la tenoient; d'où il conclut qu'une pensée ou un desir ne peut avant faire remuer ainsi un bâton, l'effet n'est point naturel s'il est vray. Ce qui est la conséquence dont toutes les personnes raisonnables doivent convenir. Toute cette premiere Partie est pleine de remarques considerables. On y voit quelles sont les choses que la baguette indique en France, l'usage qu'on fait de cette baguette en Allemagne & en Flandres, en Boëme, en Suede, en Hongrie, en Angleterre, en Italie, en Espagne. Et l'Auteur rapporte là-dessus un grand nombre de circonstances qui prouveroient bien qu'on s'y arrestât un peu: mais il faut estre court. Il prend ensuite une chose de plus haut, & expose avec une diction capable d'attirer les yeux des Lecteurs les plus indifferens, une bonne partie de ce qu'il y a de curieux là-dessus dans l'antiquité la plus reculée. Il finit ce premier article par decider absolument que la baguette tourne par le moyen du Demon: ce qui fait une objection, qui est qu'elle ne tombe entre les mains de gens de pieté, & par consequent sont tres incapables de faire aucun pacte. Mais il répond que ce n'est point le Demon a pouvoir d'agir sur eux sans aucun pacte. Ne tente-t-il pas

les justes, dit-il, & n'is-t-il pas tenté J. C? Quoy qu'il en soit, il est certain qu'en cas que le fait soit véritable, on ne peut pas aisément l'expliquer par des causes physiques; & c'est principalement ce que le Pere le Brun se propose de montrer.

Dans la seconde Partie il examine quelle est la cause du mouvement de la baguette; & à ce sujet il établit des principes tres solides, pour faire connoître ce que c'est que miracle & que superstition; par quelles Loix tous les effets sont produits, & par quelle regle on peut juger si un effet est naturel ou non. Dans l'application de ces regles, il montre l'erreur de certains Philo sophes qui ont cru naturel l'effet de la baguette, & plusieurs autres qui ne peuvent l'estre. Quant à la cause du mouvement de la baguette, voicy en termes precis le raisonnement de l'Auteur. „ Ou „ ce mouvement est produit par les Loix „ ordinaires du mouvement, ou il vient „ de Dieu indépendamment de ces Loix, „ ou il procede des Anges, ou il vient „ du Demon. Or il ne peut estre attri- „ bué ni aux Loix ordinaires du mouve- „ ment, ni à Dieu indépendamment de „ ces Loix, ni aux Anges. Donc il vient du Demon. Il s'étend sur la preuve de ces trois premieres propositions dans toute la seconde Partie. Et quoy qu'il suppose *toujours* comme véritable le fait de la baguette;

te; cela ne doit pas empêcher ceux qui
t cette expérience, d'avoir de la cu-
té pour les raisons qu'il apporte; car
trouveront quantité de recherches
antes & de reflexions judicieuses qui les
ront bien de leur lecture.

La troisième Partie expose la disposition
mune des hommes à ne pas condan-
ce qui ne paroît pas exterieurement
ble. L'Auteur y fait une histoire fort
tuse de l'usage de ces anneaux, de ces
es figures, de ces cachets, de ces ta-
ans que l'on portoit autrefois sur soy pour
trantir de plusieurs accidens, & pour se
ir de certaines maladies. Il montre que
es ces pratiques n'ont aucun fondement
ique. Il n'oublie pas ces petites statuës
s figures d'animaux que l'on gardoit avec
et dans les Villes pour preserver ces mê-
Villes d'incendie, & d'autres malheurs.
n il fait un détail raisonné & suivi d'un
d nombre de superstitions qui ont autre-
regné parmi les peuples. Il en rappor-
tifieurs exemples tirez de l'Histoire Grec-
, comme de croire que les calamitez

ste, on nourrissoit un pauvre homme des meilleurs alimens durant une année, qu'on le faisoit promener par toute la Ville, en le chargeant hautement de maledictions, & qu'on le chassoit ensuite, afin que la peste & tous les maux sortissent avec luy. L'Auteur à l'occasion de ce que diticy Servius, remarque qu'il n'est pas surprenant qu'on trouve dans le Paganisme des imitations de la ceremonie du Bouc Émissaire que le Grand Prêtre envoyoit au desert, après l'avoir chargé des pechez de tous les peuples. On sçait, poursuit-il, que le Demon est le finge de Dieu, & qu'il donne souvent à la superstition les dehors de la Religion veritable. Mais il est étrange, continuë-t-il, que des Philosophes entreprennent de prouver qu'on peut transplanter les maladies & les faire passer d'un homme à un animal, & même à un arbre. Il passe de là aux exorcismes employez par des Curez contre les insectes qui gâtent les fruits de la campagne, & il traite, comme il le doit, de superstition cette pratique. On avoit que!quefois assez de stupidité pour faire plaider juridiquement la cause des Habitans & des bestes, par des Avocats qui exposoient les raisons des deux parties avant qu'on prononçat la Sentence. Le Pere Theophile Rainaud, rapporte au long une Sentence de cette nature, prononcée par Jean Milon Official de Troyes en 1516. laquelle déclare maudites toutes les petites bêtes qui gâtoient le terrain, si dans six jours elles n'en
sor-

fortoient, ou ne cessoient de faire du mal dans le Diocese. On verra cette Sentence dans notre Auteur. Il remarque ces abus pour faire voir de quelles illusions ne sont point quelquefois capables ceux qui doivent veiller à l'instruction des peuples. Martin de Arles en rapporte un exemple bien authentique dans l'Histoire d'une Procession, qui par autorité du Clergé & les Magistrats, se faisoit dans quelques endroits du Royaume de Navarre, pour demander de la pluye à S. Pierre. On alloit en temps de secheresse demander de la pluye à l'Image du Saint; & pour le presser davantage, on portoit l'Image en Procession sur le bord de la riviere: là on chantoit: *Saint Pierre secourez nous dans le besoin, obtenez-nous de la pluye, une fois, deux fois, trois fois.* Et commel'Image ne répondoit rien, le peuple demandoit qu'on la plongeast dans l'eau si l'on n'obtenoit pas ce qu'on souhaitoit. Alors les premiers du lieu representoient qu'il ne falloit pas en venir là; que le Saint, comme un bon pere, ne manqueroit pas de leur obtenir de la pluye. On donnoit caution, & la caution acceptée, il ne manquoit jamais, dit-on, de pleuvoir dans vingt-quatre heures. Quelque ridicule que paroisse cette ceremonie, elle s'est pourtant observée dans notre siecle en quelques endroits; & il a fallu faire des traitez exprés pour en defabuser les peuples.

L'usage de la clef de Saint Pierre pour

préserver de la rage , ne meritoit pas
 moins d'estre interdit. On amene dans l'E-
 glise des hommes & des femmes , & à la
 porte de l'Eglise des bestiaux , afin de les
 faire toucher par le Prêtre avec un fer chaud
 qu'on nomme la clef de Saint Pierre. L'Au-
 teur remarque que la clef de Saint Hubert
 n'est pas quelque chose de moins supersti-
 tieux ; on appelle ainsi un fer qu'on appli-
 que en l'honneur de ce Saint pour préserver
 de la rage les animaux mordus par des chiens
 enragez. Ce fer appelé la clef de Saint Hu-
 bert , n'est pas fait par tout en forme de
 clef. A Liege, c'est un anneau. A Utrecht,
 une croix de fer. Ce fer est appliqué sur la
 playe quand elle paroît, ou à la tête quand
 la playe ne paroît pas. Pour les hommes,
 on leur fait une petite incision au front,
 pour enfermer sous la peau un brin de l'é-
 tole de ce Saint ; après quoy ceux qui ont
 esté ainsi taillez (c'est le mot dont on se
 sert) peuvent, dit-on, guerir d'autres per-
 sonnes. On leur prescrit un regime de vi-
 vre bizarre qu'on ne peut assurément point
 approuver en bonne medecine , & qu'on
 verra dans l'Auteur. Les épreuves du fer
 chaud & de l'eau bouillante qui ont esté en
 usage pendant plusieurs siecles pour connoi-
 tre les faits douteux sont icy scavamment
 rapportées : l'Auteur en marque l'origine,
 le progresz, & la fin ; avec les disputes qui
 se sont excitées à ce sujet : Ce qu'il fait
 de la maniere qui en rend la lecture tres
 agrea-

le. L'épreuve de l'eau froide pour
 virer les criminels, les forciers, &c.
 core icy exposée au long. On jettoit
 mme dans l'eau, après luy avoir lié le
 troit à la main gauche, & le pied gau-
 la main droite; & s'il n'enfonçoit
 on le regardoit comme coupable. L'Au-
 ite des exemples recens de ces sortes
 uves, & assure qu'il y a eu quantité
 s qui n'ont jamais pu enfoncer, quel-
 ose qu'on fist pour les faire aller sous
 Il rapporte làdessus des procez ver-
 où il est dit que tels & tels n'ont
 pu enfoncer. L'Auteur parle au
 es forciers; & ce qu'on dit de cer-
 bergers qui jettent des forts sur des
 aux, & les font mourir par des ma-
 , ne luy paroît point une chyme-
 en cite quantité d'exemples confir-
 ncore par des procez verbaux qu'il
 te. Mais ces procez verbaux ne se-
 ils point une preuve de la trop gran-
 dilité de leurs auteurs? Mille gens
 s jours croient avoir veu ce qu'ils
 point veu; & en voicy un exemple
 r. Plusieurs personnes assurent qu'en
 suspendu dans un verre avec un fil,
 le de plomb, un clou ou un an-
 ; ce qui est suspendu sonne l'heure
 st. Cette expérience quelque éloig-
 elle soit de toute verité, trouve des
 s; & j'ay veu des personnes assu-
 ils l'avoient veu reussir. Mais j'en

appelle à l'essay: Qu'on tienne un anneau suspendu dans un verre sans remuer la main, il ne frappera point contre le verre: Mais si l'on n'a pas la main bien ferme, ou qu'en voulant reprendre son haleine avec trop de liberté, on ne puisse tenir long-temps le bras immobile, l'anneau frappera contre le verre une ou plusieurs fois; & marquera par le nombre des coups non l'heure qu'il fera, mais le mouvement du bras qui le tiendra, semblable à une sonnete qu'on tient suspenduë de la main, & qui au moindre mouvement involontaire du bras, ne manque point de sonner. Le Pere le Brun soutient avec raison qu'en cas que le fait soit veritable, il n'est pas naturel: & en effet la maniere de compter les heures estant arbitraire, la consequence est facile à tirer. Mais comme l'experience est fausse, ceux qui la croiroient vraie & qui l'attribueroient au malin esprit, feroient en cela plus d'honneur au Demon qu'il ne merite.

On verra icy la réfutation de plusieurs maximes chimeriques, qui parmi le peuple passent pour incontestables. On se trouve treize à table, l'un des treize, dit-on, ne manque point de mourir dans l'année: des couteaux sont en croix, la saliere est renversée, il faut s'attendre à quelque malheur. Toutes ces imaginations & plusieurs autres que le Pere le Brun rapporte, sont icy agreablement refutées. Il ne se borne pas aux superstitions, il examine l'histoire

naturelle , & fait voir qu'elle est mêlée de merveilles , qui estant approfondies disparaissent le plus souvent. Il rapporte là-dessus l'exemple de cette fontaine brulante qu'on dit estre proche de Grenoble , & découvre la fausseté de ce fait. Il ajoute qu'il seroit à souhaiter que l'Academie des Sciences voulût bien s'appliquer à démêler le *vray* d'avec le *faux* dans ce qui regarde les faits merveilleux qu'on attribué à la nature : Mais on voit dans l'Histoire latine de cette illustre Academie , que ceux qui la composent ne negligent rien là-dessus. Cette prétenduë fontaine brulante y est traitée d'illusion , p. 537. & l'on y trouve exactement en quoy consiste le fait. Le Pere le Brun ne s'éloigne pas seulement de la trop grande crédulité de ceux qui donnent dans tout ; il attaque l'incrédulité de quelques autres , qui par des explications physiques , veulent tourner en effets naturels des miracles établis dans l'Écriture. Il cite fort à propos là-dessus un passage de Bartholin ; où ce Medecin tâche d'expliquer par la nature , le miracle de la Piscine dont l'eau estoit troublée par un Ange , ainsi que l'Écriture le remarque. Le traité se termine par des maximes generales de l'Eglise au sujet de ceux qui recourent à des pratiques superstitieuses , & par un détail utile des penitences que les Canons ont ordonnées là-dessus.

Lettres du Comte d'Arlington au Chevalier Temple, contenant une relation exacte des Traitez de l'Evêque de Munster, de Breda, d'Aix la Chapelle, & de la triple alliance; avec les instructions données aud. Ch. Temple, au Comte de Caylingford, & à M. Van-Beuningen, & d'autres papiers par raport ausd. traitez &c. Le tout tiré des Originaux qui n'avoient jamais esté publiez, A Utrecht, chez Guil. Vande-Water Imp. de l'Ac. 1701. I. V. in 12. pag. 576.

M. Bebington en donnant au public les memoires & les lettres dont ce Vol. est composé, nous assure qu'il n'y a rien de faussifié; que tout y est naturel, veritable, & fidellement tiré des Originaux, qu'il est en estat de produire aux curieux si cela est necessaire. Ce qui l'a déterminé à les publier, c'est que celles qu'on a imprimées sous le titre de Lettres de M. le Ch. Temple, sont fort éloignées de répondre au titre pompeux qu'on a mis à leur tête. Il veut aussi justifier la memoire du Comte d'Arlington à qui le Ch. Temple avoit toute l'obligation des emplois publics qu'il a eu hors de l'Etat, en faisant voir que ce Ch. agissoit dans une sphere inferieure, & qu'il recevoit de Milord Arlington les informations & les ordres qui luy servoient de guides dans toutes ses démarches. Ces Lettres sont écrites depuis l'année 1665. jusques en 1670. Elles contiennent l'histoire du traité fait
en-

entre Charles II. Roy d'Angleterre & l'Evê-
que de Munster, contre les Hollandois; du
traité de Breda, de la triple Alliance, du trai-
té d'Aix la Chapelle, des Subsidés que l'E-
spagne devoit fournir à la Suede pour l'enga-
ger dans la triple Alliance, & des differents
survenus entre les Compagnies des Indes
Orientales, Angloises, & Hollandoises. Il
y a encore quelques autres particularitez que
nous ne raportons pas icy, & qu'il faut voir
dans l'original.



JOURNAL
DES SCAVANS

Du Lundi 20. Fevrier MDCCH.

*Seconde instruction Pastorale sur les promesses
Jesus-Christ à son Eglise; ou Réponse aux ob-
jections d'un Ministre contre la premiere In-
struction. Par Messire Jacques Benigne Bo-
suet Evêque de Meaux &c. A Paris chez
Jean Anisson, rue de la Harpe. 1701.
11. pag. 402.*

L'Ouvrage que Monseigneur l'Evêque de Meaux refute dans cette seconde Instruction Pastorale, est le Traité de Préjugés dont nous avons parlé dans le Journal precedent. Ce Prélat n'entreprind pas la refutation entiere de l'ouvrage du Ministre, mais seulement de répondre à ce qui touche en particulier.

„ M. de Meaux (p. 7. & 8.) avoué qu'
„ les traitez de controverse ont quelque chose
„ de defagreable. Qu'il est fâcheux d'entre-
„ dans les chicanes & dans les détours ar-
„ tificieux dont se servent les Ministres. Me
CO

„ comment, dit-il, refuser à la charité ces
 „ facheuses discussions? Puis qu'on ne peut
 „ s'en dispenser sans dénier aux errans le se-
 „ cours dont ils ont besoin: Il se propose
 „ d'éloigner du moins de ces traitez tout
 „ esprit d'aigreur. & de faire si bien qu'on
 „ ne perde pas s'il se peut, la pite de l'Évan-
 „ gile. C'est à quoi il declare qu'il veut tra-
 „ vailler dans ce discours où il se propose
 „ d'en expliquer les promesses fundamenta-
 „ les. Elles sont comprises dans ces paroles
 de J. C. en S. Matthieu chap. 27. *Toute*
puissance m'est donnée dans le ciel & dans la
terre. Allez donc & enseignez toutes les Na-
tions, les baptisant au nom du Pere & du
Fils & du saint Esprit, & leur enseignant à
garder tout ce que je vous ai commandé: & voi-
là, je suis tous les jours avec vous (par cette
toute-puissance) jusqu'à la fin du monde. M.
 de Meaux soutient que ces six lignes contien-
 nent une promesse claire, nette & précise de
 la perpetuité & de l'infailibilité d'une Eglise
 visible; ce qui ne convient qu'à l'Eglise
 Catholique. J. C. suppose dans cette pro-
 messe, qu'il y aura sans interruption jusqu'à
 la fin du monde une société composée de
 Pasteurs qui enseigneront sa Religion, & des
 Fidèles qui en feront profession; & par con-
 sequent qu'il y aura toujours une société vi-
 sible de vrais Chrétiens, au milieu de laquel-
 le il nous assure qu'il sera jusqu'à la fin du
 monde, c'est-à-dire qu'il lui accordera sa
 protection & son assistance pour la soutenir

& la conserver contre toutes les puissances ennemies. Cette promesse s'adresse directement à ceux qu'il a préposés à la predication & à l'administration des Sacremens : mais tout cela est fait pour le peuple fidele qui est compris dans la promesse. Il y aura une succession perpetuelle de Pasteurs qui enseigneront la verité de l'Evangile, & une société visible de Chrétiens qui en feront profession. C'est ce qui compose la véritable Eglise.

Le Ministre objecte que la même promesse avoit été faite à l'Eglise Judaïque, & cependant qu'elle est tombée plusieurs fois dans l'idolatrie, & qu'au temps de J. C. elle cessa entièrement d'être la véritable Eglise. M. l'Evêque de Meaux fait voir que l'Eglise Judaïque a toujours été visible jusqu'à la venue de J. C. que quoi qu'il y ait eu des temps où elle a été obscurcie, elle n'a point été entièrement ruinée; que la succession du Sacerdoce n'a point défailli parmi les Juifs; que Dieu les a toujours instruits soit par les Ministres ordinaires, soit par des Prophetes envoyez extraordinairement; qu'au milieu de la defection qui sembloit comme universelle, & de la violence de quelques Rois qui empêchoient autant qu'ils pouvoient le culte de Dieu, il subsistoit malgré eux, & que la verité se faisoit sentir dans le ministere public. Qu'enfin J. C. a reconnu la Synagogue pour la vraie Eglise, ses Prêtres pour de legitimes Ministres, & ses Docteurs pour
de

vrais Docteurs assis sur la chaire de Moïse il falloit écouter.

Le Ministre objecte encore, que si l'on en-
doit la promesse de J. C. à la lettre, il
droit supposer que J. C. a aussi laissé aux
cesseurs des Apôtres le don des miracles;
il les a tous faits infallibles & saints com-
les Apôtres. Or cela n'est pas: Donc
te promesse ne prouve rien contre les
ises Protestantes. M. de Meaux prouve
e la promesse de J. C. ne regarde pas ces
is points, mais seulement le ministere
petuel & non interrompu de la parole de
eu & des Sacremens. C'est en cela que
siste la visibilité de l'Eglise, & non point
s une splendeur extérieure, à laquelle le
nistré voudroit l'attacher, pour montrer
il y a eu des temps dans lesquels l'Eglise
essé d'estre visible.

Le Ministre que M. de Meaux combat,
he d'excuser le schisme en soutenant que
Apôtres n'ont point établi d'union & de
nunion entre les Eglises, & que les
Tribus & les Samaritains quoi que se-
ez de communion des Juifs, faisoient
tie de la vraie Eglise. M. de Meaux dit
c'est ignorer les faits les plus avèrez,
e de dire que les Apôtres ne se soient pas
diez à rendre commune entre les Egli-
la profession de foi & la substance des Sa-
mens; qu'ils n'ayent pas établi & entretenu
re les Eglises naissantes une sainte confè-
tion, & qu'ils n'ayent pas recomman-
de

prouvé de Dieu; mais que
les Justes qui étoient dans ces Tribu
unis non seulement de Religion,
de communion avec la Tribu de
reconnoissoient le même Temple
mes Prêtres & les mêmes sacr
legitimes, & qu'ils n'étoient poi
sequent du nombre des Schisma

Le Ministre ayant appelé à
la prétendue ancienne Eglise C
de Meaux s'éleve contre cette h
des termes tres vehemens: E
» d'Eglise, dit-il, sans foi, sar
» sans alliance, sans sacrem
» moindre marque de témoigna
» l'on ne sçait ce que l'on adore
» sacrifice, si ce n'est au ciel ou
» leurs genies, comme à cel
» gnes & des rivieres; & q
» tout, qu'un amas confus d'
» politique, & d'irreligion,
» magie, de divination & de
» de cette Instructio

de Meaux refute d'une maniere simple & sommaire qui est à la portée de tout le monde. Il répond encore au reproche que le Ministre fait aux Docteurs Catholiques, d'inspirer du mépris pour l'Ecriture sainte, parce qu'ils enseignent qu'on peut avoir la foi en croyant à l'Eglise sans qu'il soit absolument nécessaire de la chercher dans les Ecritures. M. de Meaux autorise cette maxime par un passage de saint Irenée, & montre qu'elle ne porte point au mépris de l'Ecriture sainte dont tous les Catholiques reconnoissent l'utilité, & respectent l'autorité. Il repousse encore la calomnie des Ministres qui nous accusent d'idolatrie. Il conjure enfin les nouveaux Catholiques de lire cette Instruction aussi-bien que la précédente, & les avertit qu'ils y trouveront la voye du salut & le repos de leurs ames dans les promesses de J. C. & de l'Evangile: qu'elles n'ont aucun embarras; que tout y est clair ou par les textes exprés de l'Ecriture, ou par la seule exposition de notre doctrine, ou par l'aveu du Ministre qui l'a voulu combattre.

Scriptum R. P. Ludovici le Comte societatis Jesu, ad Em. & Rev. Cardinalem marefcottum, de iis quæ geruntur in Sinis circa Confucium & Progenitores defunctos. C'est à dire, *Ecrit du R. Pere Louis le Comte de la Société de Jesus, adressé au Cardinal Marefcotti sur ce qui se pratique parmi les Chinois touchant le culte des ancêtres defunts.*

Re-

Responsum Episcopi Beritensis ad Eminent. & Reverendiss. D. Cardinalem Marescotum super Scripturam R. P. Ludovici le Comte Societatis Jesu ei communicatam. Coloniae &c. 1701.

Scripturae exhibitae ab Illustriss. ac Reverendiss. D. Fr. Jo: Francisco de Nicolais Episcopo Beritensi.

C'est-à-dire Réponse de l'Evêque de Berite à M. le Cardinal Marescotti sur l'écrit du R. P. Louis le Comte de la Compagnie de Jesus, qui lui a été communiqué. A Cologne 1701. in 12. pag. 45.

Ecrits presentex par Fr. Jean François De Nicolais, Evêque de Berite. In 12. ibid. pag. 80.

LE P. le Comte estant arrivé à Rome sur la fin de l'an 1700. a dressé par l'ordre du Card. Marescotti, l'un des Cardinaux Deputez de la Congregation sur l'affaire de la Chine, un Memoire touchant les ceremonies par lesquelles les Chinois honorent Confucius & leurs Ancêtres, & sur l'usage du Cartouche où il est écrit King Tien, *Adorez le Ciel.* Ce Memoire donné dans le temps de la vacance du S. Siege ayant esté communiqué par l'ordre du mesme Cardinal au P. Jean de Nicolais, ou à Leonissa Vicair Apostolique Evêque de Berite, qui a demeuré quinze ans à la Chine, & qui en est de retour à Rome depuis deux ans & demi, afin qu'il
en

en dît son avis ; cet Evêque a fait ses remarques sur le Memoire du P. le Comte, & les a présentées au Cardinal Marescotti & à la Congregation le 24. de Janvier 1701. Ces deux Ecrits estant tres propres pour faire connoître l'estat de la question qui est à juger à Rome, & pour éclaircir les faits dont il s'agit, on a crû devoir en donner un Extrait.

„ Le P. le Comte declare d'abord dans
 „ son Memoire, Que puis que S. Emin. le
 „ Cardinal Marescotti luy ordonne d'expo-
 „ ser les pratiques des Chinois touchant Con-
 „ fucius & leurs Ancêtres defunts, il dira de-
 „ vant Dieu & devant J. C. les choses dont
 „ il a esté témoin oculaire, & qu'il a confi-
 „ derées assez long temps & avec assez de
 „ soin.

L'Evêque de Berite remarque sur cette declaration, que quoi que le P. le Comte ait fait quelque temps la fonction de Missionnaire à la Chine avec un zele & une ferveur singulieres, il n'y a pas demeuré assez longtemps pour être parfaitement bien informé des choses qu'il dit si bien sçavoir.

Le P. le Comte dit que les ceremonies qui regardent Confucius sont de deux sortes :
 „ Les unes solennelles qui se font deux fois
 „ l'an, sçavoir au Printemps & à l'Autom-
 „ ne ; & les autres moins solennelles, &
 „ comme particulieres, qui se font par les
 „ Lettrez quand ils reçoivent leurs de-
 „ grez.

L'Evê-

L'Evêque de Berite trouve qu'il y a trop de
le nombre des ceremonies moins
les, parce qu'il ne parle point d'
se font deux fois le mois, sçavoir
& le quinziesme jour par les Gouv
compagnez des Lettrez.

„ Le P. le Comte dit qu'il est in
„ pliquer au long ce qui regarde
„ monies solempnelles, puis que
„ les desapprouvent, comme re
„ superstition, & ayant une app
„ mal, à cause de l'affinité qu'ell
„ les ceremonies des Bonzes; de
„ ne peut les pratiquer sans sca
„ peut-être même sans danger
„ sion.

L'Evêque de Berite dit sur cet
tion que c'est à la Congregation
ces ceremonies ne sont condan
par cette raison, & qu'il ne semb
suffise de dire que les Jesuites les c
vent, parce que le P. Brancati dan
té Apologetique imprimé en 1669
suintes dans la dernière Requête
présentée la Congregation, expo
ne les ont défendus que par form
seil.

„ Le P. le Comte ajoute sur c
„ Qu'il faut néanmoins observer
„ adversaires avancent touchant
„ monies plusieurs faits faux & inc
„ les Chinois, comme sont les sui
„ Qu'elles sont précédées de voi

„ jeûne, & de pureté. 2. Que l'on y of-
 „ fre & brûle de l'encens. 3. Qu'on les fait
 „ avec des habits particuliers & propres aux
 „ Prêtres. 4. Qu'il y a une statuë de Con-
 „ fucius à laquelle on offre. 5. Qu'on prie
 „ Confucius. 6. Qu'on immole des ani-
 „ maux. 7. Qu'on croit l'ame de Confu-
 „ cius presente dans le Cartouche. 8. Qu'il
 „ y a un Prêtre ou un Sacrificateur present.

L'Evêque de Berite soutient quelques-uns
 de ces faits comme veritables; & quant à
 ceux qu'il avouë estre faux, il pretend qu'ils
 n'ont point esté avancez par les Missionnai-
 res. Le premier du jeûne precedent, & le
 second de l'oblation de l'encens, sont du
 nombre de ceux qu'il soutient veritables; &
 prouve qu'ils le sont par les Livres & des Je-
 suites & des Chinois. Il avouë que le troi-
 sième n'est pas veritable, parce que dans les
 ceremonies que l'on fait à l'honneur de Con-
 fucius, les Chinois n'ont point d'autres ha-
 bits que ceux que portent les Mandarins &
 les Lettrez; quoi que dans celles qu'ils font
 à l'honneur de leurs Ancêtres defunts, ils
 ayent des habits particuliers, dont ils ne se
 servent une dans cette ceremonie. Sur le 4.
 il avouë que la Statuë de Confucius n'est pas
 dans tous les Temples, mais il soutient qu'el-
 le est dans quelques-uns, & particulierement
 dans les Temples de Sans Kiào Tang,
 c'est à dire dans ceux de trois Sectes. Il ci-
 te pour garants de ce fait, les Peres Ricci,
Martini, Trigault, Bartoli &c. Sur le 5.

il dit qu'il y a des occasions où les Chinois adressent des prieres à Confucius & aux Ancêtres; qu'on a une de ces prieres solennelles dans le Livre Tà ming hoi tien. Il avouë néanmoins que ces sortes de prieres sont assez rares dans les oblations que l'on fait à Confucius; que l'on y promet & que l'on y prédit plutôt des biens qu'on ne les demande. Il prouve la verité du 6. fait, parce que les Peres de la Societe reconnoissent eux-mêmes que l'on éprouve par le vin chaud & par d'autres liqueurs les animaux que l'on doit immoler; qu'on les revere, qu'on les appelle Hy-Seng ou Seng, c'est-à-dire victimes, noms qu'on ne donne point à ceux que l'on offre aux vivans, mais seulement aux animaux que l'on sacrifie au Xangty, au ciel, à la terre, aux esprits &c. Il observe sur le septième article que les Chinois invitant les esprits à user des choses qu'on leur offre, les priant d'entendre ce qu'ils leur disent, de s'approcher & de descendre, figurant cette descente par le vin qu'ils répandent, disant adieu aux esprits qu'ils croyent remonter, semblent assez faire connoître par toutes ces choses, qu'ils les croyent presens. Ce qui est si vrai que le Pere Varo rapporte qu'un ancien Missionnaire Jesuite lui dit que cette erreur étoit du nombre de celles auxquelles il faisoit renoncer les Chinois quand il les baptisoit. Il dit sur le huitième qu'il est vrai que ceux qui font les fonctions dans ces ceremonies, n'ont

point

point le nom ni la qualité de Prêtres parmi les Chinois; mais que si ces ceremonies sont superstitieuses & pleines d'idolatrie, ceux qui y president, & qui en sont les Ministres, peuvent bien être considerez comme de faux Prêtres; ce que le P. le Comte a si bien reconnu luy-même, qu'il a appellé dans ses Memoires les Gouverneurs établis par l'Empereur de la Chine pour les faire, *des Prêtres ou des Mandarins Ecclesiastiques.*

Le Pere le Comte declare sur les Ceremonies particulieres qu'elles se font dans la sale de Confucius, où sont écrits les noms des Philosophes de marque sur des Cartouches attachés aux murailles: que le Cartouche de Confucius est au milieu: qu'il y a une table ordinaire avec deux chandelles & quelques Vases, dans lesquels on brûle des bois de senteur suivant l'usage du País.

L'Evêque de Berite dit qu'il falloit ajoûter, qu'on ne celebre dans ce lieu que le P. le Comte appelle *la sale de Confucius*, aucun acte des Lettrez, & qu'elle est uniquement destinée pour y rendre les honneurs tant solempnels que moins solempnels à Confucius & aux autres Philosophes: que le Cartouche de Confucius est aux milieu de cette sale non pas attaché à la muraille, mais dans un Tabernacle paré, posé sur une Table ou Autel aussi orné, & que les autres Cartouches sont aussi rangez à droit & à gauche dans les Tabernacles & sur des Tables: que la

Table sur laquelle sont les luminaires, porte le même nom, & est parée de la même manière que celles des Temples des Bonzes: que le nombre des luminaires n'est pas seulement de deux, mais de plus ou de moins selon la solemnité: Que les Vases sont semblables à ceux qui servent dans les Temples des Idoles, & qu'on ne les employe point à d'autres usages: Qu'on y brûle non seulement du bois mais de l'encens & des pastilles, comme le P. le Comte l'a luy même rapporté dans ses Memoires. Qu'on y rend les mêmes honneurs aux Cartouches qu'on rend aux Idoles: Que c'est à la Congregation à juger si ces ceremonies sont permises; Mais qu'il est étonnant que le P. le Comte dise que les Chinois honorent simplement Confucius comme leur maître, luy qui a écrit
 „ dans ses Memoires, Que dès aussi-tost
 „ après sa mort la Chine l'honora un Saint.

Le P. le Comte distingue de trois sortes d'honneurs que l'on rend dans la Chine aux morts: Le premier aussi-tost après la mort du defunt, quand on met son tableau devant sa biere, & à côté des chandelles & des cas-solettes, & que les parens & les amis viennent avec des cierges pleurer & se lamenter dans le lieu où son corps est exposé: Le second, quand ils s'assemblent deux fois l'an dans des sales destinées pour honorer les Ancêtres, où leurs noms sont dans des Cartouches, y portant de la chair, du vin, des chandelles, des bois de senteur, & qu'ils y font les

reverences en usage dans le pays : Le troisieme, quand ils vont une fois ou deux l'année aux Tombeaux de leurs parens qui sont sur des montagnes hors de la ville, & qu'ils arrachent les herbes qui sont à l'entour, en pleurant, en faisant des genuflexions, & se jettant à terre, & mangeant les viandes qu'ils ont preparées & fait cuire. Il declare ensuite que les Jesuites permettent aux Chrétiens, ou du moins tolerent toutes ces Ceremonies, parce qu'étant ainsi exposées, ils n'y trouvent rien de contraire aux bonnes mœurs ny à la pureté de la foy : Mais que les Gentils & les Idolâtres y ajoutent beaucoup de choses superstitieuses, comme de brûler des papiers argentez ou dorez, dans la creance qu'ils ont que se changeant en vray or, ils servent en l'autre vie aux ames des Morts; de choisir au sort un certain jour pour ensevelir leurs morts; d'adresser des prières aux morts; toutes pratiques introduites par les Bonzes, qui ne conviennent point à la doctrine de la secte des Lettrez. Quant à ces dernieres, il dit que les Missionnaires les desapprouvent comme superstitieuses, & qu'ils permettent néanmoins aux Chinois convertis d'y assister, principalement quand ils ont fait une protestation de foy; & qu'il n'y a point à craindre de subversion, & qu'on ne peut autrement éviter la haine & les querelles.

L'Evêque de Berite ne veut point dire ce qu'il pense des Ceremonies que les Chinois

font pour leurs morts, telles exposées par le P. le Comte, & entierement au jugement de tion. Mais il ne convient pas que le P. le Comte n'attribuë qu'au soient pas en usage parmi les il prétend que l'on trouve de tuels, & dans leurs Livres Clastité de pratiques superstitieuses, que en particulier 22. art. Il la gregation à juger si on peut l & s'il est à propos de tolerer c tiens assistent avec les Gentils à nies que l'on reconnoit être sup

Le dernier point sur lequel l te s'explique, est le Cartouche inscription King. Tien. Il l'Empereur de la Chine en un aux Peres de sa Societé scription étoit écrite de sa p en signe de sa bienveillance & nation pour leur Religion, que tous les Missionnaires des Dominique & de S. François fait de difficulté de suspendre de semblables aux frontispices de & de leurs maisons, comme faufconduit que l'Empereur leur dé.

Il ajoute que cette invention coup servi pour la conservation ples: que quelques nouveaux ont condamné cette inscription

nom Tien signifie le Ciel chez les Chinois; & croyent que le sens de cette inscription est, *adorez le Ciel materiel*, que quelques Chinois athées font profession d'honorer. Mais il prétend qu'il est notoire que le nom Tien signifie chez les Chinois *le Dieu vivant & véritable*, non seulement dans leurs Livres; mais encore dans le langage du peuple. Pour excuser davantage les Peres de sa Société, il remarque qu'ils ont ajouté une courte déclaration par laquelle ils protestent que par ce nom ils entendent le Seigneur & le Createur du Ciel & de la Terre. Il assure que pendant tout le temps qu'il a été à la Chine, il n'a vu personne qui soupçonnât cette Inscription d'Idolatrie: Que l'Empereur de la Chine entend ce terme du Souverain Empereur du Ciel: Qu'on se trompe quand on le fait athée: Qu'enfin plusieurs de leurs adversaires se sont servis du nom Tien pour signifier le vrai Dieu, avant même que l'on se servît de cette inscription.

L'Evêque de Berite repliche à cela. 1. Qu'il n'y a que trespeu de Missionnaires des Ordres de S. François & de S. Dominique qui se soient avisez de se servir de ces Cartouches, & qu'ils les ont tous ôtez après le Mandement de Mr. Maigrot. 2. Que ceux qui s'en sont servis, ne les ont point mis dans les Eglises sur l'Autel ou à côté, mais hors de l'Eglise dans un lieu fermé de murailles qui ne donne point sur le chemin public. 3. Qu'aucun des Missionnaires ne l'a mis sur le frontispice de

sa maison. 4. Qu'il est faux qu'il n'y ait qu'un petit nombre d'athées parmi les Chinois, & que le P. le Comte a luy-même écrit le contraire dans ses Memoires après plusieurs autres Auteurs de sa Societé. 5. Qu'il n'est pas constant que le nom Tien signifie le *Dieu du Ciel* dans les anciens livres Chinois: que si cela étoit, les Docteurs Chinois ne s'opposeroient pas si fortement aux Missionnaires qui leur prêchent d'adorer ce Dieu: Que le P. Verbiest Jesuite n'auroit pas demandé à l'Empereur de la Chine, comme le P. le Comte l'a rapporté, de déclarer par un Edit public que le Xaingt des Chinois & les Tien-chù des Chretiens étoient la même chose: Que le P. le Comte n'auroit pas luy-même reconnu dans ses Memoires, que la secte des Lettrez étoit une secte d'athées. 6. Que quoique le P. le Comte n'ait trouvé personne pendant qu'il a été à la Chine, qui ait soupçonné cette inscription d'Idolatrie, il ne s'ensuit pas que ce soupçon ne soit tombé dans l'esprit de personne, & qu'il soit mal fondé. 7. Qu'il est difficile de croire que l'Empereur de la Chine connoisse le vray Dieu, & le designe par ce nom Tien, puisque le celebre Docteur Chū Ven Kuang ou Chū hy, pour lequel ce Prince a une estime toute particuliere, & dont il suit la Doctrine, étoit un athée, & a entendu ce terme dans le sens des athées de la Chine. Qu'il est d'ailleurs assez difficile de trouver de la Religion dans un Prince qui adore les Idoles dans les Temples des Idolâtres,

qui

qui approuve la Doctrine Atheïstique de Lettrez , & qui recommande la Religion des Chrétiens.

Les cinq Ecrits qui suivent dans ce petit volume , ne sont que des traductions d'extraits tirez des Rituels des Chinois , faites par l'ordre de la Congregation du S. Office. L'Evêque de Berite y rapporte les propres termes Chinois & en met ensuite la version Latine. Quoique l'on doive être tres-perluadé de la fidélité de sa traduction , ces allegations en font encore une preuve , n'y ayant pas d'apparence qu'une personne de sa réputation se fût exposée à être convaincuë de falsification par le premier venu qui sçauroit les élémens de la langue Chinoise.

Syntagma variarum Dissertationum rariorum quas viri doctissimi superiore sæculo elucubrarunt , ex Museo Joannis Georgii Grævii. Ultrajecti apud Guillelmum Vande Water. 1702. C'est-à-dire , *Recueil de quelques Dissertations rares, composées sur différens sujets, par des Sçavans du dernier siècle, tirées du cabinet de M. Grevius. A Utrecht, chez Guillaume Vande Water, & se trouvent à Paris chez la Veuve Hortemels, ruë S. Jacq. 1. vol. in 4. pag. 755.*

Les pieces qui composent ce Recueil avoient été imprimées & mises au jour par les soins des Auteurs qui les avoient écrites ; mais comme elles étoient devenues si

rars qu'on ne les pouvoit priver, & que la plupart des Sçavans aujourd'huy ne les connoissent. Grevius a cru avec raison qu'il valloit mieux les reimprimer, & en les joignant rendre un service considerable aux Lettres, & empêcher qu'elles ne se perdissent; ce qui arrive souvent à d'autres petits ouvrages, à moins qu'on ne prenne la précaution de les joindre à de plus importants.

On trouve d'abord dans ces dissertations de Thomas Reinesius sur la langue Punique ou Cartaginoise sur le Dieu *Endovellicus*, dont qu'on a fait mention.

Ce fut en 1638. qu'on imprimèrent à Leyde, où Reinesius étoit Médecin, la Dissertation qu'il fit sur la langue Punique. Les Sçavans d'Alemagne qui vivoient à ce temps-là, croyoient que c'étoit un dialecte del'Arabe. Joseph Scaliger, Erpenius, & quelques autres n'avoient pas de ce sentiment; mais Reinesius n'avoit pas fait beaucoup de cas de leur opinion, & n'avoit pas fait beaucoup de cas de leur opinion sur l'esprit des autres. Reinesius fut le premier qui entreprit d'écrire sur cette question. Il montra que les Punique étoient descendus des Tyriens, & des autres peuples de Phenicie, & conséquemment leur langue étoit

raïque ou Pheniciene, ou qu'au moins il y
 voit peu de difference entre elles. Les
 uns qu'il en apporta parurent si plausi-
 es aux Sçavans que tout le monde y don-
 na les mains. M. Bochart ayant depuis
 imposé son livre des colonies & de lan-
 ge des Pheniciens a tellement éclairci
 cette matiere, qu'il n'y a plus personne
 si doute que la langue Pousique ou Car-
 tagoinoise ne soit la même que la langue
 pheniciene ou Hebraïque, ou que s'il y a
 quelque difference entre elles, elle n'est
 pas fort considerable.

Reinesius dans la Dissertation suivante,
 cherche de decouvrir ce que c'est que le *Deus
 Endovellicus*. Il dit après quelques autres,
 qu'un certain Endovellet vint d'Orient avec
 une colonie en Espagne, qu'il regna dans ce
 pais là, & qu'après sa mort on l'adora com-
 me un Dieu. Les Romains après avoir
 acquis ce Royaume, offrirent des vœux à
 cette divinité, & donnerent à son nom une
 dénomination latine. Les Geographes mar-
 quent vers le Portugal une montagne ap-
 pelée *Endovela*, ou *Endibela*.

La troisième piece de ce Recueil est une
 Dissertation de Hermannus Conringius sur
 leur art de Medecine à Helmsled. Elle
 est des recherches les plus curieuses de ce
 genre.

cy est
 College
 res sça-
 compo-
 res grand
 mitifs, soit
 ic.

des Medes, est plein de fables & contraire à l'Histoire sainte, & à ce qu'en rapporte Herodote le plus ancien des Historiens Grecs. Ce sujet a été traité depuis avec beaucoup de solidité par Ufferius dans ses Annales; & les anciennes Dynasties d'Egypte que Scaliger & le P. Petau avoient abandonnées comme fabuleuses ou inexplicables, ont été débrouillées avec tant d'habileté par le Sçavant Marsham, que ceux qui sont venus après luy se sont contentez de le copier, ou n'ont rien dit de solide quand ils ont voulu le contredire.

La quatrième piece est une Lettre de Jonsenius, ou Jonsius, qui enseignoit les belles lettres à Francfort. Cet Auteur explique dans cette Lettre l'origine des *Spartes*, dont Aristote a dit dans ses Politiques, qu'ils naissent avec la marque d'une lance. S. Gregoire de Naziance, & quelques autres après luy, ont pris mal à propos les *Spartes* pour les *Spartiates*. Jonsenius montre que les *Spartes* sont les descendans des Compagnons de Cadmus, & qu'ils tirent leur nom des dents du serpent que Cadmus avoit semées par l'ordre de Minerve. Plutarque rapporte que de son temps on voyoit encore des hommes qui portoient la marque d'une lance, & qu'on croyoit qu'ils descendoient de ces anciens *Spartes*.

Après cette Lettre de Jonsenius, on trouve une Dissertation de Jean Vandalin Danois, Professeur en Theologie & en Hebreu
dans

niversité de Copenhague, & ensuite de Seelande en Danemarck. Cette dissertation fut écrite pour refuter le Livre de laume Langius, qui pretendoit que le Seigneur J. C. est mort le Jeudy. Il soutient avec beaucoup d'erudition de force l'opinion commune de l'Eglise qui croit que J. C. fut crucifié le Ven-

dredissement qui fuit est de Georgius Eriasmannus, ou plutôt de Guntherus de Phlathnerus Getus: Car ce premier est supposé. Il s'agit dans cet ouvrage l'explication de la prophétie du Patriarche Jacob, qui promet à son fils Juda que son sceptre ou l'autorité souveraine ne luy seroit ostée, jusques à ce que le *Schiloh* ou Messie soit arrivé. Tout le monde sçait comment les Theologiens & les Interpretes de l'Ecriture ont fait de differens Systemes pour expliquer cet endroit de la Genese: celui de ces Systemes n'est pas sans difficultez non plus que les autres; cependant on ne perdra pas trop de temps à le lire; on y trouvera plusieurs passages de l'Ecriture, & des anciens livres expliquez assez net-

tement. Le Traité qu'on trouve après celui-cy est de Christianus Daenius Recteur du College de Wicksau dans la Misnie: il est tres sçavantement & tres bien écrit. L'Auteur l'a composé pour montrer qu'on a perdu un tres grand nombre de mots Latins, soit primitifs, soit

JOURNAL

ez. Il en rapporte des exemples tirez
Auteurs de tous les âges. Il fait une am-
liste de ces mots qu'on ne trouve point
les Dictionnaires. Cet ouvrage pourroit
d'un grand secours à ceux qui veulent
er de nouvelles éditions des Auteurs La-
reveuës sur les Manuscrits. Ils verroient
les copistes & les critiques qui ont travail-
premiers à faire imprimer les livres des
ens, ont souvent substitué des mots de
façon à la place de ceux qu'ils n'enten-
ent pas, & qu'ils ont gaste les originaux en
ant les corriger.

près le Traité de Daenius dont nous ve-
de parler, on trouve dans ce volume
dissertations d'André Rivinus, qui en-
voit les belles Lettres à Leipsic vers le
eu du dernier siècle. Dans la première,
amine ce que c'est que *Majuma*, *Mai-*
us & *Romallie*. Après avoir montré que
ariconsultes qui font venir le nom de
ma de celuy du mois de May se sont
pez, il prouve que ces jeux ou cette feste
celebroit par les peuples des costes de la
line, & qui fut depuis receüe par les
s & par les Romains, tire son nom &
origine du Port de la Ville de Gaza, ap-
Majuma du Phenicien *Maim* qui signifie
aux.

ette Feste n'étoit dans le commencement
a simple jeu représenté sur les eaux, par
datelots & des Pescieurs, qui faisoient
tours de souplesse pour se faire tom-
ber

ad
on
p
le ffe
mer
Sept
qu
ne
aille p
s d'Itali
e conser
nde par
Les deu
a été écri
te qu'on d
Celtica,
tas coup d
modernes
er, &
ils ont e
ent des
ations.
Il y a e
Trefor pu
Christiannu
sieur à L
gine & le p
un il étoit
à en a

s uns les autres dans l'eau, & pour re-
 les Spectateurs. Elle devint dans la suite
 ectacle réglé, que les Magistrats don-
 it aux peuples à des jours marquez. Ces
 ctacles avant degeneré en débauche, par-
 'on y faisoit paroître des femmes nuës,
 npereurs Chretiens firent des Loix pour
 effendre. Ils ne furent pas cependant en-
 tement abolis; ils passerent même aux peu-
 septentrionaux; & le *Maycamp* des Fran-
 qui se celebroit en presence de Charle-
 ne & des autres Rois, & le Champ de
 aille près de Plaïfance sur le Po, où les
 d'Italie se trouvoient avec leurs Vassaux,
 conservé pendant plusieurs siècles une
 de partie de ces anciennes Coutumes.

es deux autres Dissertations de Rivinus
 té écrites par cet Auteur, pour expliquer
 u'on doit entendre par *Venilia*, *Salacia*,
Acia, *Malina*, *Liduna*. Il y examine avec
 coup d'érudition, ce que les anciens & les
 modernes ont dit sur le flux & le reflux de la
 , & il rapporte les differens sentimens
 s ont eu touchant la cause de ce mouve-
 t des eaux qui paroît si réglé dans ses va-
 ons.

y a encore dans ce Recueil, un traité du
 or public du peuple Romain, qui est de
 istianus Fridericus Franckenstein, Pro-
 ur à Leipzig. L'Auteur y examine l'ori-
 & le progres du Tresor public, en quel
 il étoit placé, quels étoient les Magistrats
 en avoient soin, d'où on tiroit l'argent
 I 7 qui

qui y étoit porté ; & à ce propos il parle du Cens & des autres tributs que les Romains levoient dans les Provinces de l'Empire. Il parle aussi des remises qu'ils faisoient de temps en temps au peuple. Il examine ce que c'étoit que les Questeurs, leur origine, leurs fonctions, & enfin tout ce qui a rapport à son sujet.

Ce Traité est fort bien écrit en Latin. L'Auteur paroît avoir une grande connoissance des antiquitez Grecques & Romaines. On trouve dans son livre l'explication de plusieurs endroits difficiles, des Auteurs Grecs & Latins, dont il fait une critique assez judicieuse.

Critique contre la Prevention, par Madame de Pringy. A Paris, chez Jean Mufier, rue S. Jacques. 1702. 1. v. in 12. pag. 202.

Les Petits Soupers de l'Esté de l'Année 1699. ou Aventures galantes avec l'origine des Fées. Par Madame Duryand. A Paris, chez Jean Mufier, rue S. Jacques, & Jacques Rolin, Place de Sorbone. 1702. 2. v. in 12. v. 1. pag. 264. 2. pag. 266.

Le Comte de Cardonne, ou la Constance victorieuse. Histoire Sicilienne, par Madame Duryand. A Paris, chez Pierre Ribou, proche les grands Augustins. 1702. 1. v. in 12. pag. 328.

L'Art de Connoître les hommes, par Mr. LDD.

*** A Paris, chez Prosper Marchand & Gabriel Martin, ruë S. Jacques vis à vis la Fontaine S. Severin. 1702. in 12. pag. 345.

La Tirannie des Fées destruite: Nouveaux Contes dediez à Madame la D. de Bourgogne par Madame la Comtesse de D. L. A Paris, chez la veuve R. Chevillon, Quay des Augullins. 1702. in 12. pag. 478.



JOURNAL
DES SCAVANS,

Du Lundi 27. Fevrier M. DCCII.

Traité de l'Amour de Dieu, par Elie Saurin Pasteur de l'Eglise Wallonne d'Utrecht. Deux Tomes in 12. a Amsterdam chez François Halma. 1701. Tom. I. pag. 309. Tom. II. pag. 455.

„ **L** Amour divin est un grand sujet de
 „ meditation, mais il ne semble pas
 „ devoir être un grand sujet de con-
 „ troverse entre les Chretiens. Les disciples
 „ de Jesus-Christ ne devoient pas se parta-
 „ ger sur la nature, la necessité, la mesure,
 „ & les autres caracteres d'un Amour qui fait
 „ l'essence du Christianisme. C'est le debut
 „ de la Preface de M. Saurin. Il ajoute qu'il
 „ est pourtant vrai que l'on dispute forte-
 „ ment, avec chaleur, & mesme avec ani-
 „ mosité sur l'Amour divin. Et l'on sçait que
 „ cette controverse a fait beaucoup de bruit,
 „ & a mis les esprits dans un mouvement ex-
 „ traordinaire depuis quelques années . . .

„ La

La dispute qui interesse toutes les Ames
 retiennes, roule sur la question, Si
 Dieu peut, & doit estre aimé d'un amour
 intéressé, ou seulement d'un amour in-
 téressé. On ne peut pas disconvenir que cet-
 matiére ne soit de la dernière importan-
 . Aimer Dieu pour nous, & nous aimer
 pour Dieu, sont deux choses, non seule-
 ment tres différentes, mais qui paroissent
 diametralement opposées. Et il est tres ne-
 cessaire de faire voir comment ces deux
 choses sont une même chose, quand l'une
 est subordonnée à l'autre, & comprise dans
 l'autre. M. Saurin ne s'arrogé point la gloire
 d'avoir trouvé le point fixe, & la maniere
 d'accorder l'intérêt du Createur avec ce-
 lui de la creature. Ce qui lui paroist hors
 de toute contestation, c'est que le Createur
 est tout, & que la creature n'est rien: Qu'il
 faut aimer Dieu pour Dieu, & ne nous ai-
 mer que pour Dieu; qu'il ne faut pas nous
 aimer pour nous, & n'aimer Dieu que pour
 nous. Voilà sa grande maxime; c'est à
 nous à liquer, à l'établir, & à la défendre, que
 son sort est destiné.

Pour y parvenir, il distingue dans sa pre-
 mière Partie trois especes d'amour de Dieu.
 Le premier est un amour d'aquiescement, par
 lequel une creature raisonnable veut que Dieu
 soit ce qu'il est, l'admire & l'approuve. Le
 second est un amour de zele, qui consiste à
 se joindre dans les interêts de Dieu, & à vouloir
 qu'il soit glorifié. Cet amour est fondé sur
 deux

deux motifs: premierement sur les actions de Dieu considerées en elles-mêmes, & secondement sur les bienfaits que nous reçus de Dieu comme Createur & Redempteur. A cet égard l'amour de Dieu est un amour de reconnoissance. La troisième espece d'Amour de Dieu, est l'amour de Dieu par l'union ou de desir, qui consiste à vouloir posseder Dieu comme notre souverain bien, & à chercher notre souveraine ou plutôt notre unique felicité dans notre union avec lui.

L'Amour d'aquiescement ou d'approbation semble supposer l'amour de la raison & de l'ordre: car nous n'estimons, nous ne prouvons les perfections de Dieu, que parce que nous aimons l'ordre & la raison. Saurin ne veut point admettre cette these, ni reconnoistre d'autre objet de son premier amour, que Dieu même; par ce que cette raison est Dieu même, & que nous aimons la raison pour la raison, c'est par ce que la raison est Dieu. Cette précision est faite par une Metaphysique bien raffinée.

L'amour de reconnoissance se termine à Dieu, & consiste à vouloir qu'il soit en vue des graces qu'il a faites à la creature. Ainsi selon M. Saurin, c'est un véritable amour de zele, c'est à dire, un amour de Dieu & desintéressé. Ce seroit un renversement prodigieux de n'aimer Dieu parce qu'il nous aime, & de nous faire ressentir les effets de son amour. Cette espece d'amour n'est

roit pas même pour une vraye reconnoissance envers les hommes.

L'amour d'union renferme deux choses; premièrement l'amour de nous-mêmes; c'est-à-dire le desir d'estre heureux; secondement le choix du bonheur dans l'union avec Dieu. Les Mystiques ne doutent pas que s'il nous est permis de chercher notre bonheur, nous ne devons le chercher en Dieu, & en Dieu seul. Mais il s'agit de sçavoir, si l'amour de Dieu n'éteint pas tout amour de la creature, & par consequent tout amour de soy-mesme. M. Saurin dit qu'il est aussi certain que l'amour de Dieu n'éteint pas l'amour des creatures, qu'il est indubitable, que l'existence du Createur n'exclut pas l'existence des creatures. C'est mal raisonner que de dire : *Dieu est infiniment aimable, & seul aimable pour luy mesme: donc nulle creature n'est aimable.* M. Saurin pour developper cette matiere, distingue trois sortes d'Amour propre: l'amour propre naturel & involontaire; l'amour propre libre & volontaire qui se termine à nous-mêmes; l'amour propre libre & volontaire qui se termine à Dieu. Le premier n'est ni bon ni mauvais moralement. Le second selon M. Saurin est criminel & idolâtre. Le troisième est non seulement innocent & permis, mais aussi juste & saint. Comme nous ne pouvons, ni ne devons cesser de nous aimer d'un amour naturel, necessaire & independant de notre choix & de nos deliberations, nous pouvons & nous devons nous
aimer

fir que l'on ressent en aimant Dieu, qui semble être un motif pour l'aimer; & l'autre de la récompense & des châtimens que Dieu même nous propose comme des motifs raisonnables. Mr Saurin répond que le plaisir est l'effet de l'amour de Dieu, mais qu'il ne'n doit être ni le motif ni le principe; que nous devons bien desirer la récompense, esperer le bien qui nous est permis, & craindre les châtimens, mais que ces mouvemens ne doivent pas être interessés, en sorte que cette crainte, cette esperance, ces desirs soient le principal motif de obeissance que nous rendons à Dieu: il faut que ces sentimens soient subordonnez aux sentimens surnaturels que Dieu produit en nous par son Esprit & par la vûë des interêts de sa gloire.

Cette question conduit naturellement à une autre; sçavoir si l'on peut faire un sacrifice à Dieu de son bonheur éternel. C'est le sujet que M. Saurin traite dans la seconde Partie. Il reduit là dessus son sentiment aux propositions suivantes. La 1. Il n'est jamais permis de renoncer à la sainteté pour Dieu, & de se résoudre à haïr Dieu par un principe d'amour de Dieu. La 2. Il n'est jamais permis ni possible de faire un sacrifice absolu de la Beatitude, considerée comme distinguée de la Sainteté; c'est à dire de consentir par une determination absolue de la volonté qui n'est pas une simple *velleité*, à être éternellement malheureux sans être criminel. La 3. Il n'est ni permis ni possi-

me ; ou en aimant Dieu plus que soi-mesme, quoi qu'on s'aime soi mesme ; ou en aimant Dieu & en s'aimant soi-mesme d'un amour égal : 3. En subordonnant l'amour propre à l'amour divin, & l'amour d'union à l'amour de zele ; en sorte que l'amour du Createur est le principe de l'amour raisonné & reflechi de la creature, & que la creature ne s'aime uniquement que pour Dieu, parce que Dieu l'aime, & parce que Dieu veut qu'elle l'aime. M. Saurin croit la premiere de ces hypotheses aussi impossible & inconcevable qu'un cercle quarré ; parce que Dieu est aneanti dans l'idée d'un être qui n'a point d'autre merite, que de rendre l'homme heureux, comme l'idée du cercle est détruite par celle du quarré. La premiere & la troisieme maniere renfermées dans la seconde hypothese, sont encore rejetées comme impies par M. Surin. La seconde maniere lui paroît moins offensante & moins insoutenable ; mais elle ne le satisfait pas. Il avoue que plusieurs Theologiens Orthodoxes approuvent, ou croient approuver cette hypothese ; mais pour luy, il declare qu'il ne s'en accommodera jamais. Il n'approuve donc que la troisieme hypothese, dans laquelle l'Amour de Dieu, est le principe de l'Amour de nous-mesmes, & nous ne nous aimons, que parce que nous aimons Dieu, & parce que nous sommes obligez à nous aimer comme les images de Dieu.

On fait deux objections principales contre ce Systeme ; l'une tirée de la joye & du plaisir

„ vroit pas être sauvé, supposé
 n'étoit pas sauvé, Dieu ne laisseroit
 être glorifié; & dans l'état ordi-
 naire concevant que l'hypothèse est
 il ne laisse pourtant pas de tenir de
 de son ame ce langage devant Dieu
 „ impossible la gloire de Dieu
 „ avancée par ma perdition que
 „ salut; si je pouvois être privé
 „ titude sans être privé de la sai-
 „ mer Dieu éternellement & ne l'
 „ jamais, & que cela servit à la
 „ de gloire de Dieu, j'y consenti-
 „ seulement sans repugnance, m'
 „ agréablement, & je m'y po-
 „ toutes les forces de mon ame.

justifie ce sacrifice & explique en
 passage de S. Paul: *Je souhaitois être
 pour mes freres*; prétendant que
 n'avoit entendu parler, que de la
 corps, ou de la grande excommu-
 il n'y auroit pas eu de rapport ent-
 crifice, & ce qu'il vouloit obtenir de

Enfin M. Saurin soutient un au-
 doxe; Que les Demons & les
 sont obligez à consentir à leur da-
 à aimer le Dieu qui les damne,
 mer parce qu'il les damne. Il
 qu'ils ne le feront jamais, à cause
 malice; mais il soutient qu'ils n'
 d'impuissance naturelle & invinc-
 vouloir, qu'ils le devroient vouloir
 pechent en ne le voulant pas, &

sont rebelles aux ordres & à la volonté de Dieu.

La troisième Partie de l'ouvrage de M. Saurin, est une Refutation du Livre intitulé ; *Apologie de l'amour de Dieu, qui nous fait desirer véritablement de posséder Dieu seul par le motif de trouver notre bonheur dans sa connoissance & dans son amour*, composé par un Theologien de Paris, & imprimé à Amsterdam en 1698. Cette Refutation roule sur les principes qu'il a établis dans la première Partie, bien contraires à ceux de l'Auteur de l'Apologie que M. Saurin examine en détail.

La dernière Partie du Traité de M. Saurin, contient diverses reflexions sur l'amour divin, appuyées sur les mêmes fondemens. Il y pousse même ses maximes encore plus loin : Car il y soutient que l'amour pur & des-intéressé, tel qu'il l'a expliqué dans la dernière Partie, est nécessaire à tous les Hommes pour être en état de grace & de salut. Il y répond à quelques difficultez qu'on peut proposer contre son système. Il avoue néanmoins qu'il est très-difficile de l'avoir, si le zele qu'on croit avoir, est un zele de l'amour des-intéressé que l'on a pour Dieu ; & que la marque la plus assurée de cet amour, est l'observation des commandemens de Dieu & l'obéissance. L'Auteur y traite de l'Inamissibilité de la grace. Il avoué qu'on ne peut nier que la *Théologie Protestante sur cet article n'ait ses difficultés.*

ficulitez & ses embarras. p. 375. „ Il re-
 „ connoit que les grands pechez, comme
 „ l'idolatrie, l'apostafie, le blasphème,
 „ le meurtre, l'adultere, le larcin, le par-
 „ jure, &c. mettent le pecheur dans un
 „ état de condamnation, & que si un fi-
 „ dele étoit surpris par la mort en se fouil-
 „ lant d'un de ces pechez, il mourroit hors
 „ d'état de grace, & qu'il n'y auroit point de
 „ misericorde pour luy. Cependant, ajou-
 „ te-t-il, on ne peut pas inferer de là, que
 „ les vertus foient absolument éteintes &
 „ aneanties dans un fidele qui succombe à
 „ une violente tentation; parce que les ha-
 „ bitudes ne font pas détruites par des actes
 „ contraires; & qu'en cela les habitudes
 „ furnaturelles ont un privilege particulier,
 „ étant à l'épreuve de toutes les caufes de-
 „ structives en vertu de l'alliance Evange-
 „ lique. „ Il pousse la chose encore plus
 „ loin, & soutient qu'on peut juger de ce
 „ que les fideles font au moment de leur chû-
 „ te, par ce qu'ils ont été avant que de tom-
 „ ber, & par ce qu'ils font après s'être rele-
 „ vez. Il ne croit pas que David dans l'ac-
 „ cez de fa passion, ni S. Pierre quand il a
 „ renoncé J. C. ayent perdu entierement l'a-
 „ mour de Dieu. Il pretend même qu'on peut
 „ dire que l'habitude de foy & de charité,
 „ qui restent dans le cœur d'un regeneré,
 „ pendant qu'il succombe à une violente ten-
 „ tation, & qu'il s'abandonne à une passion
 „ criminelle, font agréables à Dieu. Il ajoute
 „



position de son cœur ; mais que tous les fideles qui croyent se connoître eux-mêmes, ne se connoissent pas.

L'Auteur décrit assez-bien le caractère de son Ouvrage dans sa Préface, en disant, „ qu'il a plus travaillé à instruire l'esprit, „ qu'à toucher le cœur ; qu'il employe des „ raisonnemens abstraits, & des reflexions „ Metaphysiques, & que son style est un „ stile Philosophique & dogmatique: „ Mais on ne conviendra peut-être pas, qu'il se soit exprimé, comme il le dit, de la maniere la plus simple, la moins enveloppée, & la plus propre à donner une idée nette, claire, & distincte del'état de la controverse, & de toutes les matieres qui doivent y entrer.

Lettres Curieuses de Litterature & de Morale, par M. l'Abbé de Bellegarde. A Paris, rue S. Jacques, chez Jean & Michel Guignard, devant la rue du Plâtre, à l'Image S. Jean. 1702. 2. v. in 12. pag. 456.

C E volume contient 5. Lettres, qui sont autant de réponses à celles qu'il paroît qu'une Dame de la Cour a adressées à M. l'Abbé de B. sur divers sujets dont elle le prie de l'instruire. La 1. est sur le bon Gout. La 2. sur l'Histoire. La 3. sur la difference des Mœurs des anciens & des modernes. La 4. contient cette question, Si les fem-

mes sont inferieures aux hommes par le mérite de l'esprit: Et la 5. est sur les Pieces de Theatre.

M. l'Abbé de B. ne veut pas que son lecteur s'atende à trouver dans sa premiere Lettre un traité du bon goût de la derniere regularité; le sejour de la campagne ne luy permettant pas d'examiner à fond la matiere avec le secours des livres, *il écrira au hazard ce qui luy viendra en pensée.* Un goût exquis selon luy, est celuy qui se regle sur la raison & non sur l'inclination & sur le temperament. Cette regle est fort belle, il n'y a que l'application qui en est difficile, puisque M. l'Abbé de B. convient que si nous voyons les objets dans le même point de veüe & dans les mêmes attitudes, où ceux qui sont d'un goût contraire au nôtre les envisagent, nous trouverions que leurs raisonnemens & leurs decisions seroient justes. Il dit de plus que la difference qui se trouve dans les goûts des hommes; vient de la differente maniere dont leurs organes sont disposées; d'où il arrive que les mêmes objets excitent en eux des sensations differentes. Il semble que ce raisonnement apuye fortement la maxime commune, qui dit, Qu'il ne faut pas disputer des goûts. Ce n'est pourtant pas l'intention de l'Auteur; & afin qu'on puisse distinguer le bon goût du mauvais, il dit que le bon goût est un certain je ne sçay quoy que l'on sent qui fait plaisir, & qu'on ne sçauroit définir bien nettement.

C'est ce Je ne sçay quoy qui do
 aux Tableaux des Caraches & des
 à la musique de Lulli ; qui nous
 des couleurs & des odeurs ; qui a
 l'esprit des Grecs & des Romains &
 tous les autres peuples du monde ;
 vais goût au contraire, est ce Je ne
 qui gaste l'esprit de ceux qui s'a
 beaucoup à l'étude, à moins quel
 monde ne le dégrasse & ne le redre
 Je ne sçay quoy qui marque un d
 délicatesse en tout, même dans la dé
 & sur cet article on donne Petrone p
 vir d'exemple d'un goût exquis. M. l'
 B. trouve du mauvais goût, de la biza
 du travers dans toutes sortes de perso
 de conditions, & sur tout dans les jug
 que l'on fait du mérite, & dans la di
 tion des faveurs.

M. l'Abbé de B. commence sa 2. Lett
 le jugement qu'il fait des Romains. Il y re
 que une bonne partie des défauts que l'on
 avoir dégouté le public de ces sortes d'ou
 ges : il croit cependant qu'une Dame ap
 quée aux soins de sa maison peut se déla
 l'esprit en lisant des Romains, pourveu qu
 soient du genre de ceux qu'on attribue à
 de la Rochefoucault, & à M. de la Fayette
 Il ne condamne pas aussi absolument la Com
 die, pourveu que les Pièces de Theatre soient
 aussi épurées que la plupart de celles de M
 Corneille. Il ne prétend pourtant pas que se
 sentimens sur cet article tiennent lieu d

decisions: *Il n'est pas Docteur.* M. l'Abbé de B. donne ensuite quelques regles qu'un Historien doit suivre pour bien écrire; & afin que la Dame qu'il veut instruire puisse lire l'Histoire avec ordre, il luy fait un abrégé de l'état du monde depuis Adam jusqu'à l'origine de la Monarchie Françoisé. Il ajoute que notre Histoire de France est tres-belle dans le fond, mais que nos Historiens font d'une grande secheresse.

La 3. Lettre referme plusieurs questions. M. l'Abbé de B. semble soutenir dans la premiere le parti des anciens contre les modernes. Il dit avec raison qu'on ne doit pas juger d'Homere, de Sophocle, & d'Euripide par les mauvaises traductions qui les ont défigurez; que pour sentir la beauté de leurs ouvrages, il faut entrer dans les mœurs de ces grands hommes, bien loin de les assujettir aux nôtres. Il remarque que les anciens ont écrit sans ordre & sans methode, ce qu'on ne peut pas dire des nouveaux; mais selon luy, cette exactitude est la marque d'un genie mediocre, qui s'arrestant aux petites choses ne peut s'élever aux grandes. C'est sans doute pour éviter ce défaut que M. l'Abbé de B. ne s'attache pas scrupuleusement à la methode, *qu'il ne peut souffrir ce qui le contraint & ce qui le gêne, & qu'il ne veut pas rêver long temps nise donner la torture.* Au reste, il n'est point idolatre des anciens; il semble même oublier quelquefois qu'il en a dit pour donner le prix aux nouveaux. *M. Despreaux se lon luy a égalé Horace,* s'il

» avantages sur les anciens , c'est la g
» rie. Ils traitoient l'amour d'une r
» assez sauvage , & ils ignoroient
» ment tous les raffinemens de cette
» terie delicate qui est en usage pa
» Dames de l'Europe. Elles sont d
» gracieuses , polies ; mais il leur man
» peu de fierté & de modestie ; ell
» trop hardies & trop insolentes , ell
» vent trop de vin , & usent trop de
» Ces choses qui paroissent indiffere
» laissent pas d'avoir un air de débau
» donne mauvaise opinion de celles
» vent de la sorte.

Les autres questions de cette Lettre
sur les Fées , sur les Sybilles , sur les G
& sur la longue vie des anciens Patria
M. l'Abbé de B. les traite & les décide
ordinaire d'une maniere fort aisée , sans
ger son discours de trop d'érudition :

esprit. Elles sont capables d'atteindre à la
 ction des Arts, des Sciences, & même
 ouvernement des Etats, si on leur don-
 la même éducation qu'on donne aux
 mes. Elles sont plus polies qu'eux & plus
 ables dans la société civile; elles ont des
 ieres insinuanes qui persuadent tout ce
 les veulent; elles ont par dessus les hom-
 de s'énoncer avec justesse, & de choi-
 es termes propres pour faire concevoir
 u'elles veulent dire. Les hommes ont
 es loix, ils sont juges & parties; ils ont
 tement assujetti les femmes contre les
 es de la nature. Il fait icy un petit cata-
 e d'Heroines, tant anciennes que mo-
 es. Athenais fille du Philosophe Leonce
 poufa Theodose le jeune, Zenobie qui
 nt deux sieges contre Aurelien, Elizabeth
 e d'Angleterre, Debbora, Judith, E-
 Arria, Lucrece, Arthemise, Sapho,
 e Stuart, Marguerite de Valois, la Reine
 tine, Victoire Colonne, ont surpassé les
 grands hommes par l'éclat de leurs ver-
 : par leurs rares qualitez.

es reflexions sur les Pieces de Theatre
 le sujet de la 5. Lettre. M. L'Abbé de
 ant leu autrefois la Poétique d'Aristote,
 d'Horace, les ouvrages de Vida de Cre-
 e, le livre de Castelvetro, ceux de
 ard, de du Bellay, de Pelletier, de Ju-
 caliger, de Heinsius, les Critiques des
 s de M. de Corneille, & l'Art Poétique
 Despreaux; la Dame ne pouvoit pas

206. J O U R N A L
mient s'adresser pour être
sur cette matière. Il faut
sai de quelle manière elle y
ne pourrions le rapporter sans
coup de sa grace. Nous ne
plus du fil de cet ouvrage ;
le même que celui des autres
l'abbé de B. c'est à dire sans
affectation. Il semble quelque
un endroit tout le contraire de
vance dans un autre ; mais il
prendre garde, il écrit au ha
sard en pensant.

*Dictionnaire de Marine, contenant
la Navigation & de l'Architecte
avec les règles & les proportions
être observées. Ouvrage enrichi &
présentant divers Vaisseaux, les pro
ces servant à leur construction, les
utilités des Nations, les instrumens
matique, outils de charpenterie &
concernant la fabrique, avec les a
ctions des Officiers. En François &
latinois. A Amsterdam, chez P
nel, Marchand Libraire sur le Da
1. vol. in 4 pag. 776. Et se tro
ris chez la Veuve Horthemels,
Jacques.*

LEs Nations de l'Europe se sont te
appliquées à la navigation depu
ques siècles, qu'on peut dire qu'une

partie des événemens confiderables qui composent leur histoire, se passe sur la mer. Les Relations de ces événemens sont ordinairement écrites par des gens qui sçavent la Marine, & dans les termes propres de l'art. Ces termes sont fort peu entendus par le reste des hommes, ainsi ceux qui s'appliquent à en donner l'intelligence en composant de bons Dictionnaires, rendent un tres grand service au Public. Il en a déjà paru en plusieurs Langues. Le dictionnaire du Marinier composé en Anglois par Henry Manvayrig fut imprimé à Londres in 4. en 1667. L'art de la Navigation par le Sieur Guillet fut imprimé à Paris in 12. en 1678. Le Sr. Desroches donna le Dictionnaire des termes propres de marine à Paris in 8. en 1687. Depuis ce temps-là M. Ozanan a donné des definitions des termes de marine les dans son Dictionnaire mathématique. Les Hollandois ont aussi un Dictionnaire en leur langue nommé le *Zee-man* M. Aubin s'est servi de la plupart de ces Dictionnaires pour composer celui-ci. Il dit de celui de M. Guillet, „ Qu'il n'y a rien qui ne soit utile & à „ propos, qui ne soit tire des meilleurs Auteurs, & qui ne soit en usage parmi les „ bons Mariniers... Qu'il l'a tout copié, „ mais qu'il s'en faut beaucoup que cet „ ouvrage ne contienne tous les termes de „ marine. Il dit que, Le Dictionnaire de M. „ Desroches est plus abondant en termes, „ mais que les definitions & les descriptions „ y manquent. Celuy de M. Ozanan con-

K 6

„ tient

aux *Sitters*, au lieu que les Charpentiers de Meuse nomment les genoux *Buikstuk* & les Varangues *Leggers*; ce qui met une grande confusion dans les livres des Ecrivains de ces différentes contrées. Notre Auteur a tâché de surmonter toutes ces difficultés; & il espere que son ouvrage sera d'aussi bon accueil, que toutes ses descriptions, & tout ce qu'il a dit touchant la Marine & l'Architecture Navale des Hollandois, tiré du livre de M. Nicolas Witsen, Bourgeois de l'Amsterdam. Ce livre est devenu fort cher; & il est si rare, qu'on ne le trouve même en Hollande. Il y en a un exemplaire dans la Bibliothèque du Roy; Il est Flamand. Tout ce qui regarde la Marine anciens & des modernes, y est traité avec exactitude & une netteté qui ne se voit point dans les autres ouvrages de cette nature. S'il se trouvoit quelqu'un qui fût habile dans la Marine, & qui sceût assez bien le Hollandois & le François pour en entreprendre la traduction, il rendroit un grand service au public. En attendant on pourra se servir de ce Dictionnaire, dans lequel outre les descriptions, on a mis des figures gravées qui représentent non seulement de Vaisseaux entiers, mais aussi les principales pieces de ces mêmes Vaisseaux séparées, les engins, les outils, & tout ce qui sert tant à la construction des Navires qu'à tout le reste de la Marine.

Quand l'Auteur a cité des passages pour faire mieux connoître l'usage & la signification

des mots, il a pris soin de choisir & renfermer quelque maxime de Navie ou de construction. Ce Dictionnaire François & Hollandois, on a mis d'abord le terme François; ensuite, le Hollandois; après cela l'explication du terme, seulement en François. L'Auteur promet de continuer incessamment le Dictionnaire Hollandois & François; c'est à dire que dans ce Dictionnaire, les termes seront mis d'abord en Hollandois, & ensuite en François; les explications seront en Hollandois.

Liber Psalmorum cum selectis Annotationibus loca difficiliora. Auctore J. B. Du Rieu Presbytero & Exprofessor. Regio. Rhodani & venient Parisiis &c. C'est à dire le livre des Pseaumes avec des Notes sur les plus difficiles, par M. du Hamel Prestre devant Professeur Royal. A Rouën, trouve à Paris, chez Jean-Baptiste de la Haye, in 12. 1701. pag. 321.

LE nombre de Commentaires & de Notes sur les Pseaumes est si grand, qu'on ne peut pas en faire le denombrement. Chaque Auteur s'y est proposé des fins particulières & a suivi des methodes différentes. Mais comme M. du Hamel se propose dans ce Dictionnaire, comme il le declare dans son Epître Préliminaire à Monseigneur l'Archevêque de Rouën, est de faire un Ouvrage qui puisse être de quelque secours aux jeunes

fiastiques que l'on instruit dans les Seminaires, les exciter à l'étude des Pseaumes, & leur en donner l'intelligence necessaire à tous les Ecclesiastiques. Il a crû qu'il viendrait plus facilement à bout de ce dessein par de courtes Notes sur les lieux difficiles, que par de longs Commentaires, & il a affecté d'estre bref & clair dans ces Notes, afin d'attirer par cette methode les jeunes Ecclesiastiques à ces sortes d'études. Il s'est particulièrement attaché au sens litteral, sans mépriser le sens spirituel, ni même l'omettre quand il l'a crû necessaire. Les Commentateurs de l'Ecriture Sainte, tombent assez ordinairement dans deux excez opposez. Les uns ne lisent, ne citent, & ne suivent que les anciens Interpretes : Les autres s'attachent uniquement aux modernes. M. du Hamel a évité ces deux extremitez, en se servant des Commentaires des uns & des autres. Ce qu'il promet dans cette Epître dedicatoire, se trouve parfaitement bien executé dans le corps de Notes qui sont au bas du Texte de la Vulgate. Il y rapporte les differences du Texte Hebreu, y explique en peu de mots le sens des endroits difficiles qui pourroient arrester un lecteur mediocrement sçavant, y cite les explications des Peres & des nouveaux Interpretes, éclaircit les difficultez qui peuvent venir, tant des choses que des termes ou de la construction; & en un mot y rend les Pseaumes intelligibles à tous ceux qui peuvent entendre le Latin. Elles sont écrites avec

de parer de suite, le mercredi, le clerc
général ordinaire de l'Académie, avec
dans la République des Lettres par un
travaux Ouvrages de Philologie & de
logie.

Lectionnaire pour l'usage de l'Académie
Paris, chez Louis Barbin, 1702. in 8
450.

Précis de l'histoire de l'Académie par
Domenege, par un Registre de l'Esprit
de l'Académie de l'Orateur & de l'Orateur. A
Paris, chez Louis Barbin, 1702. in 8 pag. 30



X.

JOURNAL
DES SCAVANS,

Du Lundi 6. Mars M. DCCII.

Medailles sur les Principaux Evenemens du Regne de Louis le Grand, avec des explications historiques, par l'Academie Royale des Inscriptions & Medailles. A Paris de l'Imprimerie Royale. 1702. 1. vol. in fol.

CE Volume comprend ce qui s'est passé de plus memorable sous le Regne du Roy jusqu'à la fin du dernier siecle. Il est composé d'une suite de 286. Medailles, dont chacune represente d'un costé la Teste du Roy dans ses differens âges, & de l'autre quelque Action singuliere de Sa Majesté. Chaque Medaille est placée au haut de chaque feuille. Au dessous il y a une Explication historique & une description de la Medaille, qui n'excede jamais la page. Le tout est enfermé dans une espee de Bordure ou Cartouche qui regne le long des marges. On n'a rien oublié de ce qui pouvoit contribuer à rendre cet Ouvrage parfait, soit pour la Composition, soit pour la Graveure, soit pour l'Impression.

L'Ou-

L'Ouvrage est de l'Academie Royale des Inscriptions. Cette Academie ayant esté établie en 1663. pour dresser des Monumens à la gloire des hommes illustres du Royaume, l'éclat des actions du Roy, & la reconnoissance pour ses bienfaits déterminerent les Academiciens à commencer par travailler à des Medailles à la gloire de sa Majesté. Les Academiciens qui ont été admis dans cette Compagnie par le Reglement du mois de Juillet 1701. n'y ont aucune part. Il estoit achevé lors que le Roy leur fit l'honneur de les y associer.

On a commencé à travailler aux Medailles sous le Ministère & par les ordres de M. Colbert. On a continué du temps de M. de Louvoys; & l'Ouvrage a esté achevé par les soins de M. de Pontchartrain, aujourd'huy Chancelier de France, par ceux de M. de Pontchartrain Secretaire d'Etat, & par ceux de M. l'Abbé Bignon sous leurs ordres.

Cette Academie a esté d'abord composée de cinq personnes, sçavoir Mess. l'Abbé de Bourzeis, Chapelain, Perrault, l'Abbé de Cassagnes, Charpentier. Mess. l'Abbé Tallemant, l'Abbé Galoys & Quinaut eurent les places de Mess. de Bourzeis, Chapelain & Cassagnes. M. de Louvoys reforma & augmenta la Compagnie. Mess. Charpentier, Tallemant & Quinaut y resterent; M. Felibien y fut admis, & Mess. de la Chapelle Bessé, Racine, Despreaux & Rainstant y furent introduits. Après la mort de M. de Louvoys

en 1691. M. de Pontchartrain procura à Mess. de Turreil & l'Abbé Renaudot les places vacantes de Mess. Rainfant & Quinaut. Celle de M. de la Chapelle & de M. Felibien qui moururent, fut bien-tost après remplie par Mess. de la Loubere & d'Acier, & en suite celle de M. Racine par M. Pavillon. C'est principalement depuis ce dernier temps, & par ces derniers Academiciens que l'Ouvrage a esté mis en l'estat qu'il est aujourd'huy.

Ces Messieurs ont imité la simplicité & la noblesse des Medailles antiques, soit pour ce qui regarde les Legendes, soit pour ce qui regarde les Types. Ils ont évité l'obscurité en marquant précisément les faits, au moins dans l'Exergue, & en mettant les Dates.

M. Anisson a conduit l'édition de ce Livre. M. Coypel le fils a fait les desseins inventez par l'Academie. Il y en a deux cens de sa main. Le Frontispice est aussi de luy, à la reserve du Portrait du Roy, qui est de M. Rigaud; les autres sont de M. Le Clerc, qui en a aussi gravé plusieurs luy-mesme. M. Mauger a gravé en acier deux cens soixante Revers, & toutes les Testes du Roy: Le reste est de Mess. Roetiers, Bernard & Roussel. M. Berrain a fait les desseins des Bordures & des Fleurons. Les Testes du Roy en taile-douce sont faites au burin par le Chevalier Edelinck, les Revers sont gravez à l'eau forte par les Freres Simoneau, par le Sieur Audran, & quelques-uns par le S. le Picard. Les connoisseurs distin-

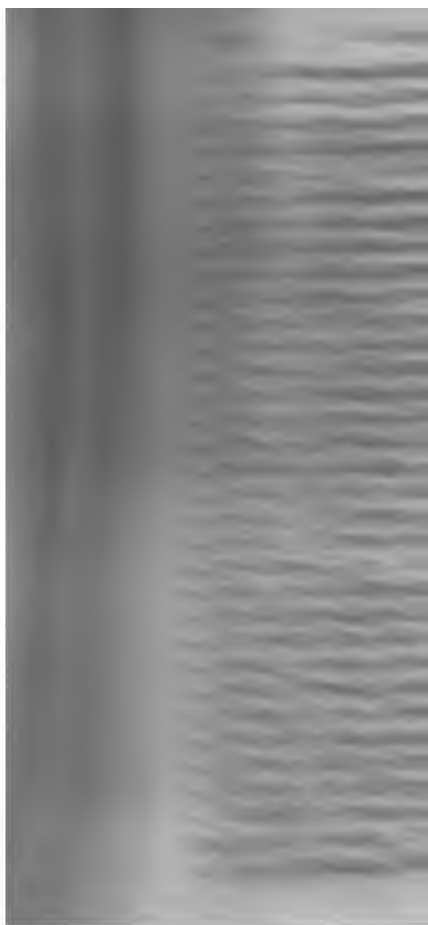
distingueront bien le travail des uns & des autres. Les caracteres d'Imprimerie sont designez, gravez & fondus par le Sieur Granjean.

Lettres de Pieté choisies & écrites a différentes personnes, par le R. P. Dom Armand Jean Bouthillier de Rancé, Abbé Regulier & Reformateur du Monastere de la Trappe de l'Etroit Observance de Cisteaux. A Paris chez François Muguet. 1702. in 12. p. 449.

LES Lettres que les hommes écrivent pendant leur vie, sont les fideles interpretes de leurs pensées & de leurs affections. Ecrivant sans précaution à des personnes de confiance, & ne croyant pas que le public ait jamais connoissance de ce qu'ils mandent, ils y expriment naïvement leurs sentimens & s'y font connoître tels qu'ils sont. Celles de M. l'Abbé de la Trappe sont tres propres à confirmer la haute estime que l'on a de ses lumieres & de sa sainteté. On y voit cet esprit de pieté dont il étoit penetré; ce zele ardent dont il étoit possédé pour l'observance reguliere; ces grandes idées qu'il avoit de la Religion; sa science & sa prudence pour la conduite des ames; combien il étoit instruit des devoirs & des obligations de tous les états, & la parfaite connoissance qu'il avoit des voyes du salut. En voicy un second volume. Quoy que la pluspart des Lettres qu'il contient, soient adressées à des personnes de qualité;

qualité; elles sont pleines de maximes propres à tous les Chrétiens, telles que sont les suivantes.

Lett. 1. „ Il n’y a qu’une seule chose au
 „ monde qui nous doive causer de la douleur;
 „ c’est le péché; & quand notre vie en est
 „ exempte, quoi qu’il arrive, il faut con-
 „ server la paix. Pourvû que Dieu soit con-
 „ tent, nous le devons être, puis que sa
 „ volonté seule doit être la règle de la nôtre.
 „ *L. 2.* Entre tous les moyens qu’on peut
 „ employer pour s’acquitter de ses devoirs,
 „ il n’y en a point de plus efficace, que de
 „ regarder Dieu en toutes choses; de n’en-
 „ treprendre jamais rien sans l’avoir consul-
 „ té, & d’attendre beaucoup plus de son se-
 „ cours, que de toutes les forces & les puis-
 „ sances humaines. *L. 3.* Maxime généra-
 „ le de n’entrer en aucune affaire, qu’il ne
 „ soit évident que Dieu nous y appelle. *Ibid.*
 „ L’Abstinence des sens coûte beaucoup
 „ moins que celle de l’esprit. *L. 5.* Il faut
 „ commencer par haïr & mépriser le mon-
 „ de, si on veut faire autant de cas de l’é-
 „ ternité, qu’elle le mérite; car il est cer-
 „ tain qu’à proportion que le monde diminue
 „ dans notre cœur, l’éternité y augmente,
 „ & qu’elle prend & remplit tous les vuides
 „ & les places qu’il y laisse. *Ibid.* Les hom-
 „ mes n’ont rien que de creux & de faux,
 „ & on ne peut mieux les figurer que comme
 „ ces concavitez des rochers, dont il sort des
 „ voix & des paroles, quoi qu’elles n’aient
 „ ni



s. L. 46. „ Le témoignage de conscience, doit faire notre repos & notre consolation. L. 48. Si on n'a un point particulier de se tenir dans la crainte de Dieu, il n'y a point d'égarement où on ne puisse tomber; & l'inclination que nous avons au mal est si forte & si prompte, qu'il n'y a point de barrière qui puisse être quand Dieu ne s'en mêle point. L. 70. Le monde est un grand Livre qui est incessamment ouvert; & tous les hommes, de quelque qualité qu'ils soient, peuvent qu'à le lire pour y trouver de grandes leçons. L. 110. Quiconque le consulte avec attention, & le met dans son cœur tout un jour, c'est-à-dire, qui l'examine par les véritables règles, ne manque point d'y trouver avec abondance tout ce qui est nécessaire pour l'effacer de son cœur, & l'empêcher de s'y laisser surprendre.

ici quelques avis qui s'adressent aux Evesques. L. 10. adressée à un Evêque persecuté pour le bien qu'il vouloit établir dans son Diocèse. „ Vous sçavez mieux que moi, que le caractère auquel Dieu marque les œuvres qui sont de lui, est l'opposition des passions, & vous estes précisément dans le cas auquel il nous a dit par la bouche de son Fils, que ceux qui souffrent persecution, sont heureux, puis que c'est pour la gloire de son nom, & pour l'établissement & la conservation de la vérité, que votre

„ ni estomac ni bouche pour les former ,
 „ c'est-à-dire , qu'ils paroissent tout ce qu'ils
 „ ne sont point , & que le meilleur & le plus
 „ habile est celui qui jouè mieux son person-
 „ nage. L. 12. Il n'est utile de nous souve-
 „ nir que nous sommes misérables , qu'autant
 „ que cela nous approche de Dieu & nous
 „ oblige de recourir à sa bonté. L. 16. Les
 „ accidens que les gens du monde appellent
 „ des disgraces , n'en sont point en effet ...
 „ Dans la verité ce ne sont point des coups
 „ de malheur ; mais des desseins & des con-
 „ duites de la miséricorde de Dieu , qui se
 „ sert d'évenemens imprévûs , pour tirer
 „ ceux qu'il couvre d'une protection particu-
 „ liere , du milieu de la Cour , comme du
 „ milieu du naufrage. L. 20. La discretion
 „ quand elle est exempte de tout relâche-
 „ ment , & de toute condescendance char-
 „ nelle , est une vertu plus grande que la
 „ penitence. L. 27. A quoi pensent les hom-
 „ mes ; tout échape dans ce monde avec une
 „ rapidité prodigieuse ; nous sommes prêts
 „ de perdre dans tous les instans , ce que
 „ nous y aimons davantage : cependant on
 „ traite l'éternité comme le temps ; & le
 „ temps par un renversement déplorable ,
 „ tient dans nos cœurs la place que l'éterni-
 „ té toute seule y devoit occuper. L. 30.
 „ Le parti qui est le plus selon Dieu , est de
 „ souffrir les maux auxquels on ne peut ap-
 „ porter de remede. Il y a des temps où il n'y
 „ a rien de mieux à faire que de demeurer dans

le repos. *L. 46.* „ Le témoignage de no-
 „ tre conscience , doit faire notre repos &
 „ notre consolation. *L. 48.* Si on n'a un
 „ soin tout particulier de se tenir dans la
 „ main de Dieu, il n'y a point d'égarement
 „ où on ne puisse tomber ; & l'inclination
 „ que nous avons au mal est si forte & si
 „ violente, qu'il n'y a point de barriere qui
 „ l'arrête quand Dieu ne s'en mêle point.
 „ *L. 70.* Le monde est un grand Livre qui
 „ est incessamment ouvert ; & tous les hom-
 „ mes, de quelque qualité qu'ils soient,
 „ n'ont qu'à le lire pour y trouver de gran-
 „ des leçons. *L. 110.* Quiconque le confi-
 „ dere avec attention , & le met dans son
 „ veritable jour, c'est-à-dire, qui l'examine
 „ selon les veritables regles , ne manque
 „ point d'y trouver avec abondance tout ce
 „ qui est necessaire pour l'effacer de son
 „ cœur , & l'empêcher de s'y laisser sur-
 „ prendre.

Voici quelques avis qui s'adressent aux E-
 vêques. *L. 10. adressée à un Evêque persecuté
 à cause du bien qu'il vouloit établir dans son Dio-
 cese.* „ Vous sçavez mieux que moi, que
 „ le caractère auquel Dieu marque les œu-
 „ vres qui sont de lui, est l'opposition des
 „ hommes, & vous estes précisément dans
 „ le cas auquel il nous a dit par la bouche de
 „ son Fils, que ceux qui souffrent persecu-
 „ tion, sont heureux, puis que c'est pour la
 „ gloire de son nom, & pour l'établissement
 „ & la conservation de sa verité, que votre
 „ auto.

„ autorité & votre personne est attaquée.
„ Le moyen, Monseigneur, que l'on puisse
„ se sans d'extremes contradictions établir
„ les maximes veritables dans un pays qui
„ les ignore depuis si long-temps, & desabuser
„ des gens prévenus des mauvaises opinions
„ que de méchans Directeurs leur ont données,
„ accoutumez à vivre dans le libertinage & dans l'erreur ? L'enfer ne
„ quitte pas si aisément une proye qu'il tient
„ comme assurée ; prétendre détruire son
„ Royaume, & vaincre le fort armé de
„ l'Ecriture sans combat, c'est se tromper.
„ Vous avez dû considerer votre Diocese
„ comme une terre abandonnée ; Dieu
„ vous a choisi pour la cultiver, pour travailler
„ avec toute l'application & le soin d'un
„ Ouvrier laborieux & vigilant, & pour la
„ rendre fertile. Vous y avez esté envoyé,
„ *tanquam ovis in medio luporum.*
„ Vous peut-il arriver quelque chose qui
„ vous surprenne, & à quoi vous n'avez
„ dû vous attendre ? Les hommes s'élevent
„ contre vous, à ce que l'on me mande ;
„ on vous contredit avec insolence ; on fait
„ toutes sortes d'efforts pour ruiner ce que
„ vous édifiez. Ceux qui devroient se joindre
„ à vous, & entrer dans tous vos desseins,
„ sont ceux-là mêmes, en qui vous rencontrez
„ plus de résistance. C'est ainsi que les
„ Apostres, dont vous estes le Successeur,
„ ont esté traitez ; ils n'ont trouvé dans
„ leur chemin, que des persecutions.

,, tions , aufquelles tout ce qui vous arri-
 ,, vera de plus fâcheux , n'aura rien de com-
 ,, parable : Vous aspirez à leur couronne ,
 ,, il est jufte que vous effuyez une partie de
 ,, leurs travaux. Penfez , Monfeigneur ,
 ,, permettez-moy de vous le dire , que la
 ,, premiere & la plus importante difpofition
 ,, que Dieu demande de ceux qui tiennent
 ,, dans fon Eglife , le rang qu'il vous y a don-
 ,, né , eft la fermeté . . . Enfin , il faut que
 ,, la vigueur d'un veritable Pafteur prenne
 ,, comme de nouvelles forces dans la ma-
 ,, lignité de ceux qui s'oppofent à l'avanta-
 ,, ge & à la fureté de fon Troupeau. L.
 ,, 15. Representez-vous , Monfeigneur ,
 ,, que Dieu retrace en quelque maniere dans
 ,, votre vie , celle des Evêques des pre-
 ,, miers temps ; que cet état dans fon ori-
 ,, gine , eft un état de fouffrances & de
 ,, croix ; & que celles dont il luy plaît de
 ,, vous charger , vous feront enfin d'autant
 ,, plus utiles , qu'elles font plus de luy , &
 ,, que fans doute par vous-même , vous ne
 ,, vous les feriez jamais choisies. L. 17.
 ,, Quel exemple d'un Evêque qui joint la
 ,, follicitude de l'Epifcopat , avec l'aufte-
 ,, rité de la vie folitaire . . . Quelle confola-
 ,, tion au moment de la mort , d'avoir pû
 ,, mettre enfemble deux chofes aufli dif-
 ,, ferentes & éloignées , que la vigilance
 ,, d'un Pafteur , & la penitence d'un So-
 ,, litaire.

Il y en a plusieurs qui regardent la vie
 1702. L Mo-

„ Monastique. *Lett. 7.* „ Les Moines dere- „
 „ glez font incapables de donner un bon „
 „ avis... C'est un grand malheur d'être „
 „ dans une observance relâchée. *L. 8.* Le „
 „ lieu de la profession d'une Religieuse est „
 „ son tombeau, & elle n'en doit sortir, „
 „ que pour paroître au jugement de ce- „
 „ lui, par l'ordre & par la providence du- „
 „ quel elle y est engagée. *L. 13.* Rien n'est „
 „ plus ordinaire aux personnes qui font en- „
 „ gagées par des vœux, que le desir de „
 „ changer de lieu ou d'observance.... „
 „ On ne manque point de se former des „
 „ motifs & des considerations plausibles, „
 „ & d'attribuer à un mouvement du saint „
 „ Esprit, & à une providence particuliere, „
 „ ce qui n'est qu'un pur effet de l'immortifi- „
 „ cation & de l'instabilité du cœur... „
 „ Il n'y a rien qu'on doive plus difficile- „
 „ ment écouter... Dieu donne si peu de be- „
 „ nediction à ces sortes de mouvemens, & „
 „ il est si rare qu'on rencontre dans une „
 „ nouvelle observance plus de repos & de „
 „ consolation qu'on n'en avoit pas dans la „
 „ premiere, qu'on ne sçauroit trop se desier „
 „ de soi-même, ni se tenir trop en gar- „
 „ de contre les premieres pensées. *L. 10.* „
 „ La Religion est toute dans l'esprit, & „
 „ quoique les reglemens & les pratiques „
 „ exterieures soient necessaires, neanmoins „
 „ elles ne sont que des moyens pour ac- „
 „ quérir ce détachement & cette pureté de „
 „ cœur, qui fait toute l'essence de la vie

„ de la Religion. La perfection & la perfe-
 „ verance des Religieux dans le bien, dé-
 „ pendent uniquement de la confiance qu'ils
 „ ont en leur Superieur. L. 44. Le Novi-
 „ ciat n'est à proprement parler, qu'un exer-
 „ cice d'actions saintes pour reprimer les
 „ cupiditez, pour assujettir les passions, &
 „ pour regler les mœurs. L. 5. Je confide-
 „ re la liberté qu'on donne aux Religieuses
 „ de sortir de leurs maisons, sous pretexte
 „ d'infirmité & de maladies, comme un
 „ grand abus... L'air qu'elles respirent
 „ dans le monde, leur fait souvent perdre
 „ en un moment, ce qu'elles avoient pû ac-
 „ quier de vertu & de religion pendant plu-
 „ sieurs années dans la regularité du Cloi-
 „ tre. Les Religieuses qui quittent leurs Mo-
 „ nasteres, pour aller ailleurs chercher des
 „ remedes, témoignent qu'elles aiment leur
 „ santé plus que leur salut. L. 69. Le moi-
 „ dre entretien des Religieux avec les gens
 „ du dehors, est toujours accompagné d'un
 „ extreme danger. L. 78. La pauvreté des
 „ Religieux est si peu connuë, quoi qu'elle
 „ fasse l'essence de leur vie, & on la confi-
 „ dere si peu selon l'étendue qu'elle doit
 „ avoir, qu'il ne faut pas s'étonner si le
 „ nombre des vrais Moines est si petit. L.
 „ 82. Le Religieux auquel le Superieur don-
 „ ne les choses necessaires pour son entre-
 „ tien, ne peut en conscience, & sans vio-
 „ ler le vœu & la promesse qu'il a faite à
 „ Dieu de vivre dans la pauvreté, retenir

„ ni beaucoup ni peu d'argent par aucune
 „ raison. L. 100. Depuis que je suis Reli-
 „ gieux, je n'ai présenté aucun de nos Fre-
 „ res aux Ordres de la Prêtrise, Dieu m'a-
 „ yant envoyé un fort grand nombre de
 „ personnes qui en avoient déjà reçu le ca-
 „ ractere. Il resoud dans la Lettre 64.
 „ six difficultez qu'un Religieux luy avoit
 „ proposées. „ 1. Si un Superieur negligé
 „ l'interieur de ses Religieux, & qu'il n'ait
 „ ni la volonté, ni les lumieres necessai-
 „ res pour les conduire, ils peuvent cher-
 „ cher dans une conduite étrangere ce
 „ qu'ils ne sçavoient trouver dans celle de
 „ leur Superieur. Si on croit qu'il en ac-
 „ corde la permission, on peut la luy de-
 „ mander; sinon on doit s'en passer. 2. Un
 „ Superieur voulant engager un Religieux
 „ dans un employ, dans lequel ce Reli-
 „ gieux voit sa damnation assurée, il n'est
 „ point obligé d'obeïr. 3. Un Religieux
 „ qui peut se sauver dans un Monastere,
 „ ne doit point passer dans un autre, par
 „ cette raison qu'il y auroit plus de facilité
 „ d'y faire son salut. 4. On ne peut pas
 „ se charger de Messes de fondation au pré-
 „ judice des Messes établies dans l'Ordre.
 „ 5. Un Religieux doit dire son sentiment
 „ sur le sujet qu'on propose pour un Be-
 „ nefice, & ne pas s'en rapporter au juge-
 „ ment du Superieur. 6. Un Religieux ne
 „ doit lire que des livres qui peuvent le
 „ rendre meilleur & plus saint, & laisser

„ tous ceux qui ne vont qu'à contenter sa cu-
 „ pidité, ou luy donner des connoissances qui
 „ ne luy sont point utiles.

Dans la Lettre 67. il conseille à un Pré-
 tre chargé de la conduite des ames & enga-
 gé dans de grands déreglemens, quoi qu'
 inconnus au monde, dont il avoit une ap-
 probation generale, de quitter son benefice,
 de se retirer dans quelque quartier éloigné de
 Paris, de s'y appliquer à la lecture de l'E-
 criture sainte & des Livres de pieté. Il dit de
 l'Opera dans la Lettre 105. Qu'il n'y a pas
 d'apparence que le Papel'ait permis comme
 on l'a dit, & que Dieu ne permettra point
 qu'une chose si mauvaise soit soutenüe d'une
 si grande autorité; mais que quand cela se-
 roit, elle ne le changeroit pas de nature.

Dans la Lettre 4. il s'excuse de venir à
 Paris pour les affaires de l'étroite observance
 par deux raisons bien édifiantes. „ Il y a,
 „ dit-il, un de nos freres, qui depuis deux
 „ mois est aux portes de la mort: bien
 „ que Dieu luy ait donné toutes les dispo-
 „ sitions que je luy pourrois souhaiter dans
 „ cet état, l'infant de la mort est assü-
 „ rément celuy des plus grandes tenta-
 „ tions; & je vous avouë que pour le
 „ quitter dans cette extremité là, il fau-
 „ droit me faire une violence que j'aurois
 „ peine à supporter. Dieu qui me l'a con-
 „ fié, & qui l'a mis dans nos mains, veut,
 „ ce me semble, que je le remette dans
 „ les siennes, & à moins que d'en recevoit

„ les derniers soupirs , & de luy fermer les
 „ yeux , je ne croirois pas pouvoir rendre
 „ à Dieu le compte qu'il m'en demandera.
 „ [Voilà la premiere raison toute pleine de
 „ charité ; & voicy la seconde qui part d'un
 „ fond d'humilité. [Ma santé qui n'est pas
 „ maintenant si vigoureuse qu'elle a esté,
 „ m'empêche de pouvoir faire à pied les vi-
 „ sites & les sollicitations qui seroient neces-
 „ saires. D'user d'une maniere d'aller plus
 „ commode , cela ne conviendroit point à
 „ la simplicité de mon état , & il n'y a point
 „ d'apparence , que j'approuvassé par mon
 „ exemple , ce que j'ay toujours estimé con-
 „ dannable dans les personnes de ma pro-
 „ fession. Quand un Religieux ne peut plus
 „ aller par le monde selon cette pauvreté
 „ qui luy est si essentielle, Dieu ne veut de
 „ luy autre chose, sinon qu'il demeure en-
 „ fermé dans son Cloître ; qu'il y prie sans
 „ cesse ; qu'il y pleure ses pechez , & qu'il y
 „ attende la mort.

On voit par tout dans ces Lettres cette su-
 blimité de genie , & cette facilité à s'expri-
 mer noblement , qui étoient si naturelles à
 l'Auteur.

*Description & Usage du Planisphere, nouvelle-
 ment mis en pratique par le Fevre, Ingenieur
 pour les instrumens de Mathematique, sur le
 Quay de l'Horloge du Palais, aux deux
 Globes. A Paris, de l'Imprimerie de la Veu-
 ve Lambin.*

CE Planisphere est composé de plusieurs pieces separées les unes des autres , & qui se reünissent suivant leurs differens usages. Le Planisphere où sont représentées les Etoiles fixes, les Planetes , & quelques-uns des principaux cercles de la Sphere, est composé de deux cartons arrondis qui tournent l'un dans l'autre par un centre commun ; & le mouvement qui est de cuivre, est posé de telle maniere, qu'il ne paroist rien par le dessus. Ainsi l'on voit librement les Etoiles jusques au centre qui represente le Pole Boreal du monde, & duquel il sort une soye Le carton de dessus, où sont les Etoiles, est percé de plusieurs trous autour de l'Écliptique, pour y poser les Planetes selon leur longitude & latitude ; & sur le bord de ce carton sont marquez les 360 degrez qui servent à conter les ascensions droites, du Soleil, des Etoiles, & des Planetes. Le carton de dessous, qui est le plus grand, a sur son bord interieur les 24. heures en deux fois douze, & chaque heure est divisée en 60. minutes. Sur le bord extérieur sont divisez les 360. degrez, qui servent à prendre la hauteur des astres. Les Etoiles y sont marquées suivant leurs différentes grandeurs. On a obmis quelquesunes des plus petites Etoiles, qui auroient pû apporter de la confusion aux figures, parce qu'il est facile de les y mettre quand on voudra. L'on n'a point mis d'horison, parce que la table des *Almicantarats* & des azimuts qui est faite sur

de la corne, sert d'horison &

La table des longitudes & faite pour poser les Planetes sur dans leur vray lieu, & pour y des Cometes & des autres Ph l'on aura observez au ciel. Elle y poser les Etoiles que l'on a ob ter la confusion. Elle est auf deux cartons tournans l'un dan une soye comme le Planisphere la table des longitudes, par sphere, ne demanderoit pas c nante : mais ce qui l'a fait esté pour la faire servir elle m sphere, & que l'on pût s'exerc sus ce que l'on ne voudroit pa l'autre de peur de le gâter. I qui passe par le centre, & qu 90. degrez de deux en deux tre jusqu'à la ligne Equinoctia cer tous les horisons obliques re. Cette même ligne de l' centre, est divisée en compr ligne Equinoctiale. Elle sert à clinaisons du Soleil, des Etoil tes qui sont sur le Planisphere me à les y poser, quand on l par les ascensions droites, & p ions.

La table des Azimuts & des est tracée sur une corne mince te, pour une élévation de Pole marque les maisons; le premi

fert d'horifon oblique, & le 90. Azimut de Meridien. Cette table est d'une grande modicité à cause de fa transparence. On va au travers, & tout d'un coup, la hauteur & l'Azimut des Etoiles qui font sur l'horifon. Il y a aussi onze tables differentes faites sur du carton, depuis 40. jusqu'à 60. degrez d'élévation de Pole, par lesquelles on peut faire les mêmes operations que l'on fait avec celle de la Planisphere; mais avec un peu plus de peine. La Planisphere a cela de singulier, que quoiqu'il ne soit que de carton & de plusieurs feuilles séparées les unes des autres, il est monté d'une maniere si ingenieuse & avec tant de précision, que l'on y peut pratiquer tous ses usages jusqu'à dix minutes; qui est presque le même que qu'on pourroit esperer d'un instrument de pareille grandeur qui seroit fait en métal avec la dernière exactitude.

Le Monde de Descartes. Nouvelle Edition, revue & augmentée d'une cinquième Partie ajoutée aux quatre précédentes. Par le P. Deshayes, Jésuite. A Paris, chez Nicolas Pepie, Palais National, S. Jacq. 1701. vol. in 12. p. 536.

La première Edition de cet Ouvrage, qui commença à paroître il y a dix ans, contient quatre Parties. Celle-cy en renferme la cinquième de plus. C'est de celle-là dont nous parlerons; les autres sont assez connues. Cette cinquième Partie n'est pas nouvelle.

velle en tout ; elle contient un traité sur l'ame des Bestes lequel a déjà esté imprimé dans un Volume separé. L'Auteur l'a jointe icy comme une suite naturelle de l'ouvrage. Ceux qui ont lû la premiere Edition du Livre dont il s'agit , ou les Journaux qui en ont parlé, sçavent que la Relation du Voyage fait au Monde de Descartes , commence par une occasion favorable que le hazard presenta à l'Auteur de faire ce voyage commodement ; que dans toute la suite de l'histoire , selon que les incidens y engagent , il y expose la pluspart des principaux points de la Philosophie de M. Descartes, qu'il en examine plusieurs en chemin faisant , qu'il tâche d'en refuter une grande partie, & que par la diversité des incidens, par des points particuliers de l'histoire du Cartesianisme , & par des conversations ingenieuses, il trouve moyen d'égayer un sujet de soy assez melancholique.

La cinquième Partie , qui est celle dont nous allons donner l'Extrait , est une Lettre écrite à l'Auteur par un Peripateticien , & une Réponse de l'Auteur à ce Peripateticien. Le Peripateticien commence d'abord par des reflexions sur le sentiment de M. Descartes touchant l'ame des Bestes. Il trouve qu'il n'y a rien de plus seduisant que les expositions que fait le P. Pardies dans son Livre intitulé, De l'Amé des Bestes ; parce que ce Pere y met le Cartesianisme dans toute sa force, & qu'il va presque jusqu'à convain-

les Lecteurs, que non seulement il n'est
 besoin d'ame pour marcher, pour boire
 pour manger, pour se plaindre, mais
 pour parler; & pour parler aussi long-
 tems, dit le Peripateticien, qu'un Avocat
 fait le plus long plaidoyer. Il ajoute que
 l'ivre a fait passer son Auteur parmi les Pe-
 ripateticien pour un prevaricateur, qui estoit
 esien dans l'ame. Le Peripateticien avouë
 que les corps des animaux & les nôtres sont
 machines; que les mouvemens du cœur
 & du sang dépendent des ressorts de cette
 machine; que les mouvemens mêmes que
 nous nommons volontaires, comme sont
 ceux de nos jambes, de nos pieds, de nos
 bras &c. dépendent aussi de la disposition
 de cette machine, puis qu'une humeur qui
 est jetée sur un muscle, une seule ob-
 struction suffit pour produire la paralysie:
 il soutient en mesme temps qu'en rai-
 sonnant sur ce que nous connoissons en nous-
 memes, & sur ce que nous connoissons des
 autres, on ne peut pas raisonnablement pen-
 ser qu'elles soient de pures machines. Il de-
 montre cette proposition generale par plu-
 sieurs particulieres. La premiere propo-
 sition est, qu'il ne se passe rien en nous qui
 ne nous fasse penser que les mouve-
 mens des Bestes qui répondent à nos mou-
 vemens volontaires, se font par la seule
 disposition de la machine. La seconde pro-
 position est, que nous avons au contraire en-
 de quoy nous convaincre positivement,

que les mouvemens dont il s'agit ne
point dans les Bestes par la seule disp
de la machine. La troisième, que ce
passe dans l'exterieur des bestes doit ne
re penser tout le contraire de ce qu'ensei
les Cartesiens. La quatrième: Que jam
Cartesiens n'ont touché au point essent
la difficulté en cette matiere. La cinqui
Qu'ils ne parlent & ne raisonnent point là
sus consequemment. Il s'étend sur chac
de ces propositions; & pour les appuyer
se sert de preuves qui peuvent, si non
mer la bouche aux Cartesiens, du moins
embarrasser quelques-uns. Ensuite feign
d'entrer dans l'opinion de Descartes; l
bien, dit-il, les bestes seront si vous le voi
lez, de pures machines sans connoissance
Dieu toujours appliqué à en remuer à propo
tous les ressorts, fera marcher, crier, sa
ter les animaux comme des Marionnettes.
Plusieurs Peripateticiens n'auront peut-e
stre pas plus de peine à suivre ce senti
ment, qu'à enseigner, comme ont fait
quelques-uns d'entre eux, que le flux &
le reflux de la mer, se fait par le moyen
tant de finesse, se fait par le Globe de la
d'un Ange, qui en balancent le costé,
terre, fait aller les eaux tantost d'un costé,
tantost d'un autre. Le Pere Daniel fait une
réponse à la lettre de son Peripateticien; mais
dans cette réponse, il commence par luy par
ler au long de tout autre chose que de ce qui
regarde l'ame des bêtes, dont il ne dit qu'un
mot.

not sur la fin; & encore est-ce en passant. La lettre du Peripateticien est cependant toute entiere sur ce sujet. Vous ne serez pas touché, luy dit le Pere Daniel, que je vous fasse part de quelques reflexions que j'ay faites sur les ouvrages de M. Descartes. Premièrement, dit-il, il s'en faut bien que sa Metaphysique, comprise principalement dans ses Meditations, & dans les autres opuscules qu'il a composez pour les défendre, soit un chef-d'œuvre: c'est selon moy, poursuit-il, le plus méchant & le plus inutile de ses ouvrages. Il a voulu trop raffiner sur la maniere de chercher la verité; car ce qu'il dit d'abord qu'il faut douter de tout, ne veut rien dire au fond, sinon que pour réussir dans la recherche de la verité, il faut se donner de garde des préjugés. Les lecteurs qui verront icy l'exemple qu'apporte le Pere Daniel pour prouver que M. Descartes a voulu trop raffiner sur la maniere de trouver la verité, accuseront peut-estre le Pere Daniel d'avoir voulu aussi un peu raffiner luy-même. Car enfin, puisque avertir qu'il faut d'abord douter de tout, ne veut en effet dire autre chose, selon le sens même de M. Descartes, sinon qu'il faut se donner de garde des préjugés; il semble que le raffinement de M. Descartes n'est pas bien grand. Le P. Daniel ajoute que les principales demonstrations de M. Descartes sur l'existence de Dieu, n'ont rien de solide; que l'exposition qu'il fait du *mystere de l'Eucharistie*, va droit à détruire

retique. Il veut que les
pent les mysteres de la foy
penetrables que soient ces
met pour bonne Philofoph
explique.

L'Auteur est fatigué de
nit son livre par le chagr
point dans cette cinquiém
des quatre autres. Il se de
lancholique contre l'opinie
les machines. Je suis, dit
sur ce sujet ; & les Cartesie
nir là dessus leur doctrine n
se, ni comme une hypothe
ye, ni comme vraisemblabl
finir sa lettre, il dit à son
faire part d'une démonstr
qui déconcerte absolument
Philosophique du monde
Voicy quelle est cette dé

l'autre, & d'attribuer à cet équilibre la cause
 de ce qu'ils ne se confondent point. Les mou-
 vemens violens, poursuit-il, que les tourbil-
 lons de Descartes ont autour de leur centre,
 & qui par consequent leur font faire effort
 pour s'éloigner de ce centre, ne servent-ils
 pas à faciliter le passage des uns dans les au-
 tres. Descartes, ajoute-t-il, se mocque de
 tout le monde, & en particulier de tous les
 Philosophes, quand il leur fait imaginer ces
 corps liquides, s'appuyant & se soutenant les
 uns contre les autres, comme des corps à res-
 sort que leur vertu élastique tiendroit bandez,
 & tout prests à s'étendre dès que quelqu'un
 d'eux commenceroit le moins du monde à
 ceder. J'ose appeller cecy une démonstration,
 dit le Pere Daniel, & une démonstration evi-
 dente, sensible, facile à concevoir, & fondée sur
 mille experiences; & je maintiens qu'on ne
 peut pas donner la moindre couleur & la
 moindre probabilité au contraire; & cependant
 la consequence immédiate & naturelle de cette
 démonstration, est encore un coup le renver-
 sement de toute la Machine Cartesienne. Voilà
 donc les tourbillons des Cartesiens mis en de-
 route par le Pere Daniel. C'est aux Physiciens
 à voir si la raison & l'expérience sont avec luy
 de concert. Car enfin il semble que le Pere Da-
 niel combatte icy l'un & l'autre. Premièrement
 il faut convenir avec tous les sçavans Astrono-
 mes, que la matiere des cieux est fluide. Que
 le Soleil, Venus, Mars, Jupiter, & Satur-
 ne, tournent sur leurs propres centres; ce
 qu'il

... la terre, on
daires qui tournent auto
là des tourbillons qui son
nature, & dont la matie
Daniel ne veut pas suivre
methode synthetique, il
vre dans la methode
leurs est-il vray, com
P. Daniel, que les corps fi
de ressort? L'air est fluid
Quelle raison peut porter e
fer que deux corps fluides c
se mêlent incontinent? La
le Roine & la Saone après les
lent ensemble pendant un le
confondre. Il y a des fleuve
vers des Lacs sans se mêler.
tion aux experiences des Hy
verra que l'on fait passer de
vers les unes des autres sans se
Ajout...

Instructions sur la Contenance, fondées sur le sens littéral de l'Écriture Sainte, & tirées de la Doctrine des SS. Peres, divisées en deux Livres. A Paris, chez la Veuve de Daniel Horthemels. 1702. in 12. pag. 378.

L'Auteur de cet Ouvrage dit dans sa Préface, qu'il a crû ne pouvoir mieux employer son temps pour son salut & pour celui de ses Lecteurs, que de combattre par des armes divines le plus fort penchant de l'homme, & le plus enraciné dans la Nature humaine. C'est la concupiscence charnelle, vice, dit-il, tres universellement répandu dans le monde & tres-pernicieux dans ses effets. L'Ouvrage est divisé en deux Livres: Le premier est des causes & remèdes de l'Incontinence; Et le second contient les motifs & les moyens de garder la continence. On trouvera dans l'un & dans l'autre quantité de considerations & reflexions morales, tirées de l'Écriture Sainte & des SS. Peres de l'Eglise, particulièrement de S. Chrysostome & de S. Augustin. L'Auteur a raison d'avouer qu'il s'est plus attaché à la solidité qu'à la beauté du discours: Car en effet, son stile est peu châtié. Il est persuadé que le lecteur qui préfère son salut à son plaisir, & qui cherche plus le fruit que les fleurs, luy en sçaura bon gré. Cependant il est certain que le public luy seroit beaucoup plus obligé s'il avoit fait un choix des plus excellentes & des plus belles pensées sur la vertu de la Contenance, & qu'il les eût exprimées d'une manière noble & deli-

cette, que de recueillir comme il a fait, quantité de lieux communs sans beaucoup d'art, & de s'exprimer d'une manière peu convenable à la politesse du siècle où nous vivons, ayant pour modèle les Essais de Morale de feu M. Nicole, & tant d'autres Ouvrages de piété qui n'ont pas été moins recherchés à cause de la beauté du stile, qu'à cause de la solidité des pensées. On convient avec cet Auteur, de la maxime de S. Augustin, Que la sagesse ne doit pas dépendre de l'éloquence : mais on demande avec ce Pere que l'éloquence accompagne la sagesse ; étant indobitable que celui qui peut parler non seulement avec sagesse, mais encore avec éloquence, fera beaucoup plus de fruit. *Qui non solum sapienter, verum etiam eloquenter poterit dicere, plus proderit.* C'est à quoy l'Auteur semble ne s'être pas assez appliqué. Son Ouvrage contient néanmoins des instructions utiles pour la pratique. S'il avoit lû les six livres du sçavant Docteur Despence sur la continence, il y auroit trouvé bien des choses qui auroient servi à enrichir & à perfectionner son Ouvrage.

X I.

JOURNAL
DES SCAVANS,

Du Lundi 13. Mars M. DCCII.

Histoire Ecclesiastique par M. Fleury Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, Sous-Precepteur du Roy d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry. Tome huitième. Depuis l'an 590. jusques à l'an 678. A Paris, chez Pierre Aubouyn & Charles Cloufier 1701. in 4. pag. 43.

Histoire Ecclesiastique universelle, est une des plus utiles lectures qu'un Chretien puisse faire : il y apprend Religion ; ce qu'il doit croire & ce qu'il pratiquer : il y trouve la Doctrine qu'il tenir, les Loix qu'il doit suivre, & les exemples qu'il doit imiter. Il y voit l'Eglise née par la main de Dieu, soutenuë tous les siecles par sa protection ; comblé inutilement par les persecutions & par les heresies, & qui a conservé par une tradition & par une succession non interrompue.

n'ont pas assez d'étude pour
aux originaux & aux Auteurs
crite en Latin. On a vû par
mencement du siecle passé (en
Traduction François de l'H
fiastique de Baronius. M. Go
de Grace & de Vence, en
d'écrire en François l'Histoire
de l'Eglise. Cet Ouvrage éc
étude & avec politesse, fut
ceu du Public, & est encor
mé de bien des gens qui ont
du discernement. Jean le S
de l'Eglise P. R. de la Fert
depuis donné une, dont d'ha
fait cas. M. le President C
en François Eusebe, Socrate
Theodoret, Evagre, qui font
l'Histoire Ecclesiastique. Un
nos jours on voit paroître
Ecclesiastiques en François;
de Tillemont; & l'autre de

que dans les modernes, ce qui concerne les personnes & les faits qui doivent entrer dans l'Histoire Ecclesiastique, a redigé ces Recueils sous divers Titres, & les a rangez en ordre sans changer les termes; en sorte que sa narration n'est qu'un tissu des Passages des Auteurs ou des Monumens, qu'il a traduits en François, en marquant exactement à la marge jusqu'à la page du livre d'où ils sont tirez. Il n'y a de luy dans le corps de l'Ouvrage que quelques reflexions courtes, soit pour concilier des choses qui paroissent contraires, soit pour instruire & pour édifier le lecteur. Mais il s'est donné plus de liberté dans ses Notes, où il a éclairci plusieurs difficultez d'Histoire & de Chronologie. Il s'est fait une espece de religion de ne rien omettre de tout ce qui avoit esté rapporté, & de ne passer sous silence aucun fait ni aucune circonstance dont il avoit pû avoir quelque connoissance. Et quand il a trouvé quelque point sur lequel les Historiens & les Critiques n'étoient pas d'accord, ou qui méritoit d'être appuyé & éclairci, il s'est fait une loy de rapporter les raisons & de citer les passages sur lesquels il appuyoit son sentiment. L'Histoire de M. l'Abbé Fleury est écrite avec plus de liberté. Quoi qu'il employe autant qu'il luy est possible les termes des Originaux traduits en notre langue, il écrit d'un stile suivi, & qui ne fait qu'une narration continuë. Il s'arrête uniquement aux faits principaux & certains; il omet ceux qu'il juge inutiles à son des-

reflexions, mais en
les Differtations, &
tique. Il ne s'enfon
stions de Chronologi
terrompu quelquefoi
culierement dans les
quelques extraits des
chant la doctrine, la d
il y a inseré en abrege
les Canons des Concil
tyrs. C'est sur ce Plan
Volumes in 4. de l'Hi
qu'il a déjà donnez au
& c'est celuy sur lequel
posé. Il commence à l'
678. La Vie & les Let
l'Etablissement de l'Egl
S. Augustin, le commu
metisme, l'Histoire du
- Vie de S. Maxence

ce qu'il avoit promis dans la Preface de son Histoire qui se trouve dans le troisieme Tome, en faisant voir que la Religion Chretienne est purement l'Ouvrage de Dieu. Pour le prouver, il fait de belles Reflexions sur la maniere dont l'Eglise s'est établie en peu de temps dans tout l'Empire Romain, non seulement sans aucun secours humain, mais malgré toute la resistance des hommes; sur la constance des Martyrs, sur la Regularité des Moines, sur la sainteté des Evêques & des Clercs, sur leur sagesse dans le gouvernement de l'Eglise, sur l'utilité des Conciles Provinciaux, sur l'Ordre & les fonctions des Clercs, sur l'Office solennel, sur la rigueur de la Penitence publique, & en general sur divers points de Discipline. Il fait aussi voir que la doctrine de l'Eglise sur la Trinite, sur l'Incarnation, sur la Grace, sur les Sacremens a toujours esté la même. Il traite enfin de la methode d'étudier & d'enseigner parmi les Chretiens, de la Science & de l'Eloquence des Peres, & recommande l'étude de l'Antiquité.

Cl. *Æliani Sophistæ varia Historia ad MSS. Codices nunc primùm recognita & castigata. Cum versione Justii Vulteji, sed innumeris in locis ad Græcum auctoris contextum emendata & perpetuo commentario, Jacobi Perizonii. Accedunt indices & plures & superioribus longe*
 10-

locupletiores. Lugduni in Batavis. 1
 C'est-à-dire, *Histoire diverse d'Elie*,
veut & corrigée sur les Manuscrits.
la version Latine de Vultejus aussi corr
Et un Commentaire de Jacques Perizonius
 Leide. 1701. Grec. Lat. in 8, 2. vol. f
 1018.

ON connoît trois Ouvrages differens,
 portent tous trois le nom d'Elie,
Tactiques, *l'Histoire diverse*, & *l'Histoire*
animaux Gesner, Sixtus Acerius, K
 nius, Hofman, Vossius, & plusieurs
 tres sçavans pretendent que le même El
 est l'auteur de tous ces livres. M. Peri
 nius pretend au contraire qu'ils ne sont po
 du même Auteur, & qu'il faut necessai
 ment reconnoître deux Eliens fort differe
 l'un de l'autre.

Le premier estoit Grec de nation. C'
 luy qui a composé le Livre intitulé, *L*
Tactiques. Il vivoit du temps de l'Emp
 reur Adrien, vers l'an 117. de J. C. com
 me il paroît par la Preface de son Ouvra
 où il parle à ce Prince.

Le second, qui est l'Auteur de *l'Histo*
diverse, & de *l'Histoire des animaux*, estoit C
 toyen Romain né à Prenelle. Il vivoit sou
 l'Empire d'Alexandre Severe, vers l'an 231
 de J. C. & par consequent plus de cent an
 après le premier; ce qui se peut conclure d
 l'Histoire de sa vie écrite par Philostrate.

Cet Auteur, quoy que Romain, s'eto

ellement attaché à l'étude de la langue Grecque, qu'il la parloit & l'écrivoit plus poliment que les Grecs mêmes. D'un grand nombre de livres qu'il avoit composez, il n'en est venu jusques à nous que *l'Histoire des animaux* & *l'Histoire diverse*. Ce dernier Ouvrage fut tiré de la poussiere des Bibliothèques par Cannillus Peruscius, & imprimé à Rome en Grec seulement l'an 1545. Justus Vultejus l'ayant traduit en Latin, fit imprimer sa version, par Oporin, en 1548. Jean Hevoldus la joignit au texte Grec & la fit imprimer à Bâle, par Henri Pierre en 1555. L'année suivante Gesner fit imprimer ce livre avec le reste des Ouvrages d'Elie à Zurich. Il fit quelques changemens à la version de Vultejus. Jean de Tornes l'imprima à Lion en petit volume en 1587. & en 1610. & mit à la marge des corrections & des conjectures sous le nom d'H. Casaubon; mais ce ne sont que les petites notes de Gesner. Sur ces dernières éditions Jean Libert en fit une autre à Paris en 1618. & Jacques Stoerius à Genève en 1630. Ensuite on a veu paroître en 1647. & en 1662. les deux éditions de Schefferus. Cet habile homme sans le secours d'aucun manuscrit, & n'ayant qu'une intelligence fort mediocre de la langue Grecque, ne laissa pas de rétablir & d'expliquer un tres-grand nombre d'endroits difficiles de cet Ouvrage, par la grande connoissance qu'il avoit des Auteurs anciens. Après toutes ces éditions, il en a paru une à Saumur

en 1668. avec quelques conjectures de Tan. le Fevre. Le texte Grec de cette édition est fort peu correct, & la version Latine est celle de Schefferus, sans aucun changement. Cependant. M. le Fevre se vante dans la Preface d'avoir revu & corrigé le Texte avec beaucoup d'exactitude. Enfin Joach. Kubnius en 1685. a donné une nouvelle édition de cet Ouvrage avec les Notes Postumes de Schefferus & les siennes, & cette édition est la meilleure qu'on ait vue jusqu'à present. Il ne laisse pas cependant d'y avoir encore un tres-grand nombre de fautes.

Après toutes ces éditions M. Perizonius a cru rendre service au Public de luy donner celle-cy, avec laquelle on pourra se passer de toutes les autres. Il a conféré le texte Grec de la premiere édition de Rome sur laquelle les autres ont esté faites, avec deux Manuscrits fort differens l'un de l'autre. Il a consulté les Scavans de France & d'Italie, qui luy ont fourni les différentes leçons tirées des Manuscrits de la Bibliothèque du Roy, de celle de Florence & de celle de Milan. Avec tous ces secours il a corrigé en une infinité d'endroits le texte Grec sans rien accorder à ses conjectures, sinon quand la construction, la suite du discours ou les autres circonstances les ont rendus certains. Il s'est servi de la version de Vultejus qui avoit esté fort alterée; mais il l'a tellement retouchée pour la rendre conforme

l'original, qu'elle ne paroît plus la même. Il a ajouté des scholies ou notes critiques pour faire entendre la construction du discours; il en a mis d'autres plus étenduës tirées des anciens Auteurs, pour éclaircir l'Histoire, & les autres matieres difficiles: enfin il n'a rien négligé de ce qui peut servir à rendre cet Ouvrage parfait & utile aux plus sçavans aussi bien qu'à ceux qui commentent.

On trouve à la fin du Livre deux Tables fort amples, l'une des matieres contenuës dans cet Ouvrage, & l'autre de tous les mots dont s'est servi Elien, non pas seuls comme on les voit dans les tables des Auteurs Latins commentez à l'usage de Monseigneur le Dauphin; mais avec les mots qui les suivent, afin d'en faire voir la construction; ce qui est d'une bien plus grande utilité.

Nouveau Traité de la Pluralité des Mondes, Par feu M. Hughens, cy-devant de l'Academie Royale des Sciences. Traduit du Latin en François par M. D. A Paris, chez Jean Moreau, rue S. Jacques. 1702. vol. in 12. P. 277.

Ceux qui voudront sçavoir s'il y a plusieurs Mondes, peuvent lire le livre qu'a fait sur ce sujet M. de Fontenelle. La multiplicité des Mondes s'y trouve expliquée avec toute la solidité que peuvent souhaiter les Physiciens

Geometrie, la Marine, la Musique, l'Architecture; si l'on y fait la guerre, a besoin d'habits, & plusieurs autres de cette importance, qu'il est pour mis d'ignorer; ceux-là, disje, peu le nouveau Traité de la Pluralité d'ides, composé en Latin par M. Hug traduit en François par un M. Dufonaire de la Musique du Roy. Ils y toutes ces difficultez decidées. Le Traité a mis à la teste de sa Version une préface sçavante & bien écrite, dans laquelle l'auteur a levé avec beaucoup d'esprit l'ouvrage qu'il a traduit, & en expose avec beaucoup de netteté tout le fond.

Quelques Auteurs se sont divertis de composer des Fables ingénieuses touchant les Phénomènes de la Lune, dans lesquelles il n'y a rien de plus de vray-semblance que dans les Fables de Lucien. Le livre dont il s'agit

avant que d'entrer en matiere, M. Hughens s'attache à prouver le systême de Copernic sur le mouvement des cieux. Supposer que la terre est fixe, & donner ainsi un mouvement regulier à toutes les Planetes autour de la terre, c'est admettre une rapidité de mouvement qui paroît impossible. D'ailleurs comment expliquer d'où vient que l'Étoile Polaire située à l'extrémité de la queüë de la petite Ourse, laquelle du temps d'Iparque, c'est à dire, il y a 1810. ans, estoit éloignée du Pole de 12. d. 24. m. n'en est aujourd'huy éloignée que de 2. d. 2. m. Pourquoi dans quelques siecles elle en sera distante de 45. degrez, & pourquoy enfin dans 25000. ans, elle reviendra à la même distance où elle est à present; comment, dis-je, expliquer cette difficulté, sans supposer que le ciel roulant autour de la terre, fait son tour sur plus d'un axe; ce qui paroît absurde. Au lieu que dans le systême de Copernic, rien n'est plus aisé à comprendre. Toute l'École de Pytagore, au rapport d'Aristote, a soutenu le mouvement de la terre autour du Soleil. Archimede enseigne ce sentiment à Aristarque. Philolaus, Heraclides, Nicetas, Leucippe, Platon sur la fin de sa vie, & Numma Pompilius ont tenu le même systême. Ce dernier, comme remarque notre Traducteur, fit même élever en Rotonde le Temple de Vesta, afin, dit Plutarque, que le feu divin fût dans le milieu de ce Temple comme le Soleil dans le centre du monde.

Au feizième siecle Nicolas
 Chanoine de Pologne, passa
 à établir cette opinion, que tous
 veaux Astronomes suivent à
 Le mouvement de la terre suppose
 ghens donne un moyen facile pour
 que renferment les autres Planete
 que si un homme grossier voyoit
 ouvert, qu'on luy en montrât le co
 poumons, l'estomach, les intestin
 n'hesiteroit pas, tout stupide qu'il se
 croire que les mêmes parties se trouve
 le bœuf, dans le cheval, & dans tous
 tres animaux. Qu'ainsi ce que nous v
 sur la Planete de la terre, nous doit fa
 ger qu'il y a dans les autres Planetes, d
 bres, des rivieres, des animaux &c. E
 animaux qui ont les mêmes sens que les
 maux d'icy bas. Il dit que l'eau est le p
 cipe de tout, & particulièrement du m
 vement des corps, & qu'ainsi dans
 Planetes il doit y avoir de l'eau, quoiq
 cette eau y soit peut-estre differente de
 nôtre. Qu'elle est necessaire pour y conse
 ver les herbes & les arbres, & pour y en
 tretenir les animaux. Mais si dans les astre
 il n'y avoit point de creatures raisonna
 bles, à quoy serviroient tant de choses diffé
 rentes, demande M. Hughens? Cela luy fait
 croire que Dieu y a mis des hommes. Il en
 apporte une raison qui pourra bien ne pas
 convaincre tout le monde: C'est, dit-il,
 que sans cela notre terre auroit de trop grands
 avan-

avantages au dessus des autres Planetes. Il est en cela plus modeste que David Fabritius, qui avance hardiment, comme disent Argolus & Vitalis, que non seulement il y a dans la lune des habitans, mais qu'il y en a veu. M. Hughens prend de là occasion de s'élever sur l'excellence de l'homme, sur son adresse à construire des maisons, à naviger &c. sur l'usage qu'il doit faire de ses passions, & sur plusieurs autres articles que notre traducteur dans sa Preface, represente avec un tour qui n'est pas defavantageux à l'Ouvrage.

M. Hughens ne se contente pas de donner aux habitans des Planetes une raison comme à nous; il veut encore que leur corps soit semblable au nôtre, & qu'ils ayent les mêmes sens; il ne croit pas même qu'il puisse y avoir plus de cinq sens. A ce sujet il se jette sur un lieu de Rhethorique, où il s'arreste un peu. Il admire la prudence des pieds pour marcher, la composition de l'œil pour voir, les veines & les arteres pour la circulation du sang. Enfin les proportions & les usages de toutes les parties. M. Hughens garde icy une louable équité à l'égard des Planetes, il ne les avantage point plus les unes que les autres, & il ne fait pas comme les Pythagoriciens, qui prevenus en faveur de la Lune, lui ont donné des animaux plus beaux & plus grands que ceux d'icy bas, & qui accordent même à ces animaux le privilege de n'estre point sujets aux superfluites que les alimens produisent dans les intestins. Il paroît un livre Latin imprimé à

Neuremberg touchant la nature du Soleil, composé par M. George Christophe Eimmart, dans lequel l'Auteur combat le sentiment de M. Hughens sur la conformité que ce Philosophe suppose entre les habitans des astres & ceux de la terre. M. Eimmart prétend qu'il est de la grandeur de Dieu, d'avoir mis dans la Lune des hommes tout différens de nous, & si différens qu'ils n'ayent aucun rapport avec nous. Ce qu'il y a icy de remarquable, c'est que M. Eimmart sçait cela précisément; Je le soutiens, dit il, sans craindre de me tromper.

M. Hughens après avoir parlé du corps, revient à l'esprit. Il dit que dans les Planetes on cultive les Sciences; il donne en même temps l'art de les cultiver parmi nous, & profite toujours des occasions de s'étendre. Il expose comment les hommes se sont perfectionnez dans les Arts. L'utilité de l'Ecriture est icy rapportée au long. Les mesures, les poids, les habillemens, le commerce, la société, les conversations, tous ces avantages sont décrits avec éloquence, pour montrer qu'il n'y a pas d'apparence que l'Auteur de la Nature, ait voulu priver de choses si nécessaires les habitans des Planetes. Des Sciences en general, M. Hughens prend occasion de parler des Sciences en particulier. Il commence par l'Architecture. Pourquoy, dit-il, les habitans des Planetes ne se connoitroient-ils pas aussi bien que nous dans la délicatesse de cet art? Pourquoy ne

ient-ils pas des Palais, des Tours, des
 ides aussi somptueuses que les nôtres?
 ique ensuite les regles seures de la Geo-
 e: & le besoin que les habitans des Pla-
 ont de la cultiver. Ils navigent com-
 pus, & peut-estre ont-ils comme nous
 tion de la bouffole. Pour la science
 athematiques & celle de l'Astronomie,
 les peuvent ignorer; car ces connois-
 sances appartiennent à la Geometrie, qui
 est si necessaire dans la Navigation. Il
 est aussi qu'ils ayent le plaisir de chanter;
 occasion de cette conjecture, ils s'é-
 levent sur les agrements de la Musique; il par-
 le d'accords, des consonances, des in-
 consonances, des tons, de la variation de la voix,
 de tous les instrumens differens qui peu-
 vent former un Concert harmonieux. Il ne
 doute point si dans les Planetes on jouë des o-
 rchestres, mais la chose parle de soy. Il termi-
 ne le premier livre en rappelant tout ce
 qu'on trouve sur la terre, & conclud que
 les richesses & les arts, que les richesses &
 les maux se doivent trouver dans les au-
 tres Planetes, puis que ces Planetes ne sont
 en aucune pire condition que la terre.

Le second Livre explique la maniere dont
 les habitans des Planetes regardent les habi-
 tans de la terre. On y voit les Eclipses sur
 une Planete, & les satellites ou les Lunes
 qui accompagnent les Planetes. On y voit
 le mouvement regulier autour du Soleil,
 & les cycles necessaires pour la circulation

hient. Il ne se contente pas d'être
conjectures pour les Planetes, il est
mêmes conjectures aux Etoiles fixes
peuple d'habitans, & qu'il fournit
tes les choses necessaires à la vie ;
qu'après la lecture de ce livre, on
consolé de ne pouvoir faire un voyage
les autres, puis qu'on apprend si bien
leurs tout ce qui s'y passe. Il semble
à present, que quand ce voyage seroit
ble, ce ne seroit plus la peine de se
en chemin.

*L'Apocalypse traduite en Francois, avec
cations tirées des SS. Peres & des
Ecclesiastiques. A Paris, chez Guillau
sprez, rue S. Jacques. 1702. in 8. p*

L'Experience ayant fait connoître
les raisons qui avoient nû dans

Sacy, qui avoit joint à des sentimens de plus haute pieté une connoissance exacte de la pureté & de la delicatessé de notre langue, s'est donné tout entier à ce travail, & a achevé la Traduction Françoisé de la Bible entiere sur le texte de la Vulgate. Il en a paru quelques volumes de son vivant, avec de longues explications sur chaque chapitre, qui contiennent le sens spirituel & litteral, tres-propres à instruire & à edifier les fideles. Après sa mort arrivée

le 4. Janvier 1684. M. du Fossé a continué de donner au public la version de la Bible de feu M. de Sacy, & a suivi son esprit dans les Explications qu'il a composées sur les livres dont M. de Sacy n'avoit fait que la version. La mort de M. du Fossé n'empêche point que ce grand Ouvrage ne s'acheve. Il ne reste plus que l'Apocalypse, & il ne reste plus que les Epîtres de S. Paul & les Epîtres Canoniques à donner.

L'Apocalypse de S. Jean est le livre de l'Ecriture Sainte, le plus obscur & le plus mysterieux. Il y a deux manieres de l'expliquer, comme il est remarqué dans la Preface de cette Traduction; l'une generale & tropologique, qui consiste à considerer dans les Visions ce qui regarde les mœurs, & l'opposition qui se trouve entre les bons & les méchans, l'Empire de J. C. & celui du diable, deux citez différentes, celle de Babylone & celle de Jerusalem.

L'autre methode plus litterale & plus exacte.

... ne s'en trou
s'accordent sur le sens h
ment. Les uns croient
tous les evenemens arri
son établissement jusq
nier, & partagent les si
d'âges de l'Eglise. Ceux
point entr'eux dans l'app
âges. Les autres ne reg
calypse comme une Proj
doit arriver à l'Eglise; m
visions à des evenemens
a encore plus de différen
niers. La plupart des a
nouveaux Commentateur
de toute l'Apocalypse de
rist & des derniers te
autres l'expliquent des p
ise, & particulièrement
Juifs & des Gentils co
retiens. Ceux qui suivent
ont pas d'accord ni sur le
si sur l'application qu'ils fo

e Pavis commun des Protestans dans l'explication del'Apocalypse, croit que la premiere est l'Idolâtrie même. Le Pere Posses Jesuite l'applique aux dix Empereurs qui ont persecuté l'Eglise. M. de Meaux qui a publié en 1689. une version & une explication de l'Apocalypse, estime que cette premiere vision represente Diocletien & ses collegues. L'Auteur de l'Ouvrage sur l'Apocalypse, imprimé depuis peu par l'ordre de M. de Bourges, trouve le denoüement de cette Prophetie en la personne de Julien Apostat. Il y a encore bien d'autres varietez entre ces Auteurs. On a suivi dans l'explication dont nous parlons, celle de M. de Meaux. On ne prétend pas néanmoins qu'elle soit la seule vraie; & on croit qu'il suffit qu'elle paroisse vraisemblable; parce que ce livre est un labyrinthe de mysteres, dont les meilleurs Commentaires ne peuvent passer que pour de bonnes conjectures. On y a joint des sens spirituels & moraux au sens qu'on croit litteral. La version est fidele & pure: Les notes sont crées d'une maniere simple & intelligible à tout le monde.

Usage des Astrolabes, tant universels que particuliers, par le Sr. Bion, Ingenieur pour les instrumens de Mathematique, sur le Quay de l'Horloge au Soleil d'Or. A Paris, chez Laurent d'Houry & Jean Boudot. 1702. 1. vol. in 12. pag. 242. avec des figures..

...olabe un
par M. de la Hire,
la Sphere font repr
plus conforme au G
strolabes universels q
sent.

Son Livre explique
usages de toutes sorte
composé de cinq chap
le premier les plus sim
methodes pour tracer
ches d'Astrolabes, de Pto
frison, de Royas, & d
observe de prescrire deux
construction de chaque P
employe les nombres qu
cordes, aux sinus tangen
arcs, pour servir à verifi
qui se fait par d'autres moy
tre chapitres suivans, il ra
de ces instrumens qui luy
utiles & les plus faciles à pra
Il espere que ce petit O
que utilis...

imprimez en expliquent seulement
 les usages, & renvoient pour la con-
 noissance à d'autres livres, qui par leur ancien-
 neté sont devenus fort rares.

*de la Chambre des Comptes, de ses Offi-
 ciers & des matieres dont elle connoit.* A Pa-
 ris, chez Jacques Morel au Grand Cesar,
 Henry Charpentier, au bon Charpentier.
 02. in 8. pag. 259.

Et Ouvrage dont on dit que M. Leuffroy
 qui a esté long-temps Officier de la
 Chambre est l'auteur, passe dans l'esprit de tous
 pour qu'on ait quelque connoissance des comp-
 tes du merite de feu M. Leuffroy, pour un
 ouvrage supposé; & quoi qu'il soit dedié
 à la Chambre des Comptes, il
 n'a point eu leur agrément. Cependant il a
 une utilité, en ce qu'il contient les noms,
 & qu'il parle des fonctions de tous les
 Officiers de la Chambre, dans l'estat
 où elle se trouve à present. A l'égard des
 matieres dont la Chambre connoit, & de
 la maniere de rendre les comptes, ce Li-
 vre pourra donner occasion à ceux qui seront
 curieux de s'en instruire, d'en chercher ail-
 leurs un plus ample éclaircissement.

*ouvelle Traduction des Oeuvres de Salvien, &
 d'un Traité de Vincent de Lerins contre les Here-
 tiques. Par le P. B. *** Prêtre de l'Oratoi-
 re, en deux Tomes. A Paris, chez Simon
 Be.*

Benard , ruë S. Jacques.

1. pag. 330. tom. 2. pag

Salvien de la Providence , T

A Paris , chez Louis G

12. pag. 365.

Salvien Prêtre de Marsei
ques vers la fin du cinquie
ceux qui ont quelque conne
Auteurs, sçavent combien
mable. Il seroit difficile d'e
élegant , plus poli , plus util
& dont les Ouvrages soient
sicle où nous vivons. Les p
scriptions , & les satires d
font fort à la mode. La t
Livres est d'autant plus diffi
grand agrément qu'il y ait ,
l'arrangement & dans le cho
dans le tour & dans la délicat
fions , & dans la maniere v
s'énoncer , il arrive rarem
ducteur puisse atteindre dans
vrages à la beauté de l'Orig
pendant deux Auteurs qui ont
duire les Oeuvres de Salvien.
qui est le Pere Bonnet Prêtre
donne une traduction de to
de Salvien , & y a joint une
cellent traité de Vincent de L
tiquité & l'universalité de la
contre les nouveautez proply

Le second, (M. Drouët de Mauper-
) n'a encore traduit que les 8. livres de la
 idence. Ce dernier ne s'est pas si fort
 hé à la lettre ; mais il écrit avec beau-
 de délicatesse. Il a si bien pris le ca-
 re de Salvien, & imité si parfaitement
 stile, que sa Version ne se fait pas lire
 s agréablement que le Latin de Salvien.

*umenta pietatis & Litteraria, virorum in
 epublica & Litteraria illustrium, selecta.
 uorum pars prior exhibet collectanea Pa-
 ina quæ ad illustrandam Historiam Ec-
 siæ Palatinæ cum primis faciunt. Po-
 rior Eruditorum superioribus duobus se-
 lis celebrium Epistolas nondum editas
 mprehendit, in quibus memorabilia mul-
 illorum temporum occurrunt. Cum an-
 xo Indice rerum contentarum. Franco-
 ti ad Moenum, apud Joannem Maximim-
 num à Sande. an. 1701. C'est-à-dire, Re-
 il de quelques Ouvrages de plusieurs Hommes
 istres dans la Republique des Lettres. Divi-
 en deux parties. La premiere contient des pie-
 qui peuvent servir à l'éclaircissement de l'Hi-
 e Ecclesiastique du Palatinat. La seconde,
 un recueil de Lettres de quelques Hommes
 lres des deux derniers siècles, qui n'avoient
 encore esté imprimées. A Francfort, chez
 n Maximilien de Sande. 1701. 1. vol.
 1. part. p. 351. 2. part. pag. 477.*

Public est redevable de la publication
 ce volume à M. Miegius, Professeur

Grecs de la fam
dressé par Frede
Cette Biblioth
au Vatican, (au
Elle fut transport
la prise & le pill
Ce fut le Duc de
Pape Gregoire X
rars de cette Bibli
& les Arabes, avoi
par le Prince Pala
avoit fait en sa jeu
fine.

Aprés ce Catalogu
de l'Eglise Reformé
fée par Henry Altingi
mence par le rétabliss
cette partie de l'Allem
tablissement à l'applic
soins de Wesselus, d'A
chlin, ou Capnion,
de cette école que son
chr

la Reformation; son commencement de
1518. jusques en 1556. sous la prote-
ction des deux Electeurs, Louis & Frederic
II. Son progrès depuis 1556. jusques en
1570. sous le regne d'Otton Henry; & sa
extinction dans les années suivantes, sous le
regne de Frederic III. dit le Pieux. Ce
le dernier jour d'Octobre de l'année
1570. que Martin Luther se declara, en fai-
sant soutenir publiquement à Virtemberg ses
fausses Theses contre les Indulgences.

Le troisieme & dernier ouvrage de cette
troisieme partie, est un recueil de plusieurs
pièces Historiques auquel on a donné le titre
general d'Antiquitez du Palatinat, par
Johannes Beurlin. Ces pieces ne sont pas fort
considerables par elles-mêmes, & sont si
generales, qu'elles peuvent autant servir à
l'histoire de quelques autres contrées de l'Eu-
rope, qu'à celle du Palatinat.

La deuxieme partie de cet ouvrage est
un recueil de Lettres de differens Auteurs
des deux derniers siècles. On y trou-
ve aussi quelques autres pièces, comme par
exemple un parallele des vies d'Anne du
Palatinat, & d'un Allemand nommé Christo-
phorus Herdesianus, qui n'ont rien de fort res-
semblant. Cet Ouvrage est d'Esromus Rudi-
us, gendre de Joachin Camerarius.

La dernière pièce est un discours Fran-
çois, de l'état de la Religion en Angleterre,
sur un projet de la reconciliation de ce Ro-
yaume avec Rome, proposé en 1634. par
Gre-

Gregoire Panzani , & en 1636. par George Coneus Ecoſſois , mais qui n'a point de ſuite.

Ce volume peut eſtre de quelque utilité à ceux qui veulent étudier l'Histoire Eccleſiaſtique des deux derniers ſiecles. Les pieces en ſont originales , & peuvent fournir quelques faits qu'on auroit de la peine à trouver ailleurs.



XII.

JOURNAL
DES SCAVANS,

Du Lundi 20. Mars M. DCCII.

Dissertation sur Saint Denis L' Areopagite, où l'on fait voir que ce Saint est l' Auteur des Ouvrages qui portent son nom, &c. A Paris, chez Pierre Debats. 1702. in 8. pag. 451.

Les Ecrits que l'on attribué à S. Denis l' Areopagite, ont esté citez pour la premiere fois sous son nom, par les Heretiques Severiens dans la Conference tenuë à Constantinople, l'an 533. & furent accusez de supposition par les Catholiques. Cependant ils s'accréditerent en peu de temps, & furent reçûs communement. Il y eut néanmoins toujours des Critiques qui en doutent, puisque le Prêtre Theodore, que nous voyons estre celuy de Raithu qui vivoit vers le milieu du sixième siecle, fut obligé de composer un Ouvrage pour répondre aux objections que l'on faisoit contre ces Livres, comme nous l'apprenons de la Bibliotheque Photius, & que Maxime combat certaines

nes

Elie de Crete, ancien & fidele Interprete
 S. Gregoire de Nazianze l'a remarqué.
 faut pas se connoître en stile, pour
 que le Sermon des faux Prophetes est
 Chrysostome : mais quand il en seroit
 Livres de S. Denys n'y sont point citez
 nom y est seulement avec l'épithete d'
 du ciel. Les deux pretendus disciples
 Ephrem, citez sur la foy d'Abraham &
 lenfis, sont des Auteurs fort suspects.
 passage de Liberat, sur lequel l'Auteur
 fonde, pour montrer que S. Cyrille d'Alexan-
 drie avoit cité S. Denys l'Areopagite
 doit faire mention que de Denys Evêque
 Corinthe, & le nom d'*Areopagite*, qui
 voit, étoit visiblement une faute que
 Garnier a corrigée dans son Edition. Le
 cours de Juvenal à l'Empereur Martien
 la mort de la Vierge est rapportée sur
 moignage de S. Denys, est de l'invention
 nouvel Auteur. Il n'est pas certain que Je-
 Scytople ait fait des Scholies sur les œuvres
 S. Denys, & d'ailleurs cet Auteur pouvoit
 vre encore dans le temps de la Conference
 de Constantinople. André de Cesarée qui
 le dernier témoin que l'Auteur allegue, est
 me ayant écrit avant cette Conference
 un écrivain de la fin du septième siècle,
 ne semble donc pas que l'Auteur de ce
 té, ait apporté des preuves suffisantes de l'au-
 tiquité des Livres de S. Denys. Ceux qui
 donneront la peine de lire le reste de son
 ouvrage, y trouveront un recueil fort exact

argumens que les Sçavans ont proposé pour faire voir que ces Livres attribuez à l'Arcopagite, ne sont point de luy, seront par la comparaison qu'ils en ont faite avec ses Réponses. Il est peut-estre à croire que les objections ne fassent plus de sensation que les solutions, & que l'Auteur a eu dessein de remettre en credit les Livres de Denys, ne les ait achevé de démentir à l'opinion du public. Ce Pere peut-estre tenir de quelques termes aigres dont il se sert contre ceux qui ne sont pas de son avis, & il luy a plu de donner le nom d'*Antiquitiques*.

De iæ duplici Adventu Dissertationes dversus Judæos. Londini prostant Joh. Taylor. 1701. C'est-à-dire, deux Dissertations sur le double Avenement de Jesus-Christ.
A Londres, in 12. p. 86.

L'Auteur de ces Dissertations, qui est le Sr. Allix, cy-devant Ministre à Charenton-le-Roi, & à présent Chancelier de l'Ev. de Bourdeaux, suppose qu'il a dit ce qu'il a dit dans une Conference qu'il a eue avec le Sr. de la Motte, & qu'après avoir lû le 2. chapitre de l'Apocalypse de Daniel, il établit comme une maxime certaine que les Juifs convenoient de l'aveu de l'Es. 1. Que Dieu avoit représenté à son donosor par la statuë, la suite des Rois, à sçavoir celuy des Caldéens, celuy des Grecs & des Perses, celuy des Grecs &

celuy des Romains. 2. Que la pierre sans mains qui détruit la Statuë, est le Messie dont le regne détruira l'Emp. des Rom. 3. Que dans le temps de ces Empires Dieu suscitera un regne éternel; de sorte qu'il n'y aura point d'Empire entre celuy des Romains & le regne du Messie. Abravanel & les autres Commentateurs Juifs conviennent de ces vérités, desquelles il s'ensuit que le regne du Messie est venu, puisque l'Empire des Romains est fini depuis plusieurs siècles. Pour éluder cette démonstration, quelques Juifs se sont avisez depuis que Mahomet est venu au monde, d'entendre par le dernier Empire, les Chrétiens & les Mahometans. L'Auteur fait voir que cette prétention est insoutenable, & que le Prophete ne peut s'expliquer que de l'Empire des Romains, qui a succédé aux Empires des Caldéens, des Perses & des Grecs. Il refute ce que dit Abravanel, que la petite corne de la bête, dont il est parlé dans le verset 8. du chap. 7. de Daniel est notre Jesus-Christ; mais il prétend que cette corne est le Souverain Pontife de Rome, & croit avoir découvert dans la Prophetie de Daniel que son regne finira l'an 1736. ou plutôt 1720. En sorte qu'à ce compte il n'y a plus que dix-huit ans jusqu'à la fin du monde. M. Allix a bien fait de prendre ainsi un delay assez considerable: il ne court pas tant de risque d'estre, comme l'a esté depuis peul'un de ses confreres, témoin oculaire de la fausseté de sa Prophetie.

La seconde Dissertation, est sur les septante semaines de Daniel. L'Auteur s'arreste uniquement dans celle-cy à combattre les Juifs. Ils pretendent que les biens qui leur ont été promis dans le vers. 24. ne leur arrivent qu'après la venue du Messie: Que les 70. semaines commencent à l'onzième année de decias: Qu'il faut distinguer deux Christs; l'un qui a dû paroître 49. ans après la ruine du premier Temple, & l'autre qui devoit être mis à mort à la fin de 490. ans. M. l'abbé de l'Épée commence par détruire leur Chronologie, en faisant voir que selon la Chronologie de Ptolomée il y a 655. ans, & non pas comme ils disent les Juifs 490. ans depuis la destruction du premier Temple jusqu'à celle du second. Il confirme cette Chronologie par le témoignage de Joseph, qui dit que le second Temple a subsisté 639. ans. Il remarque que l'Auteur du Livre *Seder Olam Rabba*, n'est point Rabbi Joseph, mais un Auteur juif récent que le Talmud de Babylone, qui n'a point l'Histoire des Grecs, qui ne mérite aucune créance, & que les Juifs mêmes n'estiment pas. Il fait voir que cet Auteur se trompe lourdement, quand il ne compte que quatre Rois de Perse. Il prétend que ce qui est dit de l'état des Juifs dans le verset 24. du chapitre 9. de Daniel, doit être accompli dans le temps des 70. semaines, & qu'ainsi le Messie de qui ils recevront ces biens, doit venir dans cet espace de temps. La cessation du Sceptre & du Législateur des Juifs, signe de

de la venue, est arrivée il y a long-temps. Enfin le terme des 70. semaines, quelque étendue qu'on leur puisse donner, est certainement écoulé. Les Juifs pressés par ces preuves sont obligés, ou de maudire ceux qui ont vu les années de la venue de Jésus-Christ, ou de dire que son Avènement a été retardé à cause de leurs péchés. Par une sensible explication, il seroit aisé d'éclaircir toutes les Prophéties: Celle-cy est absolue & sans condition; elle a donc dû avoir son effet. M. S. s'en suit ensuite que c'est sans raison que les Juifs commencent à l'année 11. de Sédécias les septante semaines qui doivent commencer selon la Prophétie de Daniel, au rétablissement de Jérusalem, ordonné la 10. année du règne d'Artaxerxes Longuemain. Il montre enfin que la distinction des deux Christs est chimérique; que les Juifs ne conviennent point entr'eux ni sur le premier Messie, que les uns disent être Cyrus; les autres, Tarobabel; & les autres le Prêtre Josué; ni sur le second, que les uns croient avoir été le Roy Agrippa dernier de la famille d'Herode; les autres, le dernier Grand Prêtre des Juifs qui a été tué après la 69. semaine, qu'ils nomment Ismaël fils d'Elisée, quoy que Joseph l'appelle Phinées fils de Samoël, & que quelques-uns entendent cecy du Temple. Ces contradictions font voir le peu de fondement qu'il y a dans le système des Juifs, qui est détruit par le sens littéral des termes de la Prophétie, qui ne peuvent convenir qu'à Jésus-Christ.

Et qui a esté mis à mort la 19. année de Ti-
 avant que la 70. semaine d'années fût
 lée. Il y a bien de l'érudition dans ces
 Dissertations. Il ne faut pas passer sous si-
 e une remarque importante que fait l'Au-
 , & sur laquelle roule sa chronologie, que
 unées dont parle Daniel dans sa Prophe-
 sont les années des Caldéens qui étoient
 60. jours.

iodi Aſcræi quæ exſtant ex Recenſione
 oannis Georgii Grævii , cum ejuſdem
 nimadverſionibus & notis auctioribus.
 ccedit Commentarius nunc primùm edi-
 is Joannis Clerici, & notæ variorum, ſci-
 cet Joſephi Scaligeri , Danielis Heinſii,
 ranciſci Guieti, & Stephani Clerici. Ac
 Danielis Heinſii Introductio in doctrinam
 perum & Dierum. Nec non Index Geor-
 ii Paſoris. Amſtelodami, apud G. Gallet
 ræfectum Typographiæ Huguetanorum.
 1701. C'eſt-à-dire. *Les Oeuvres d'Heſiode,*
reueûs par M. Grevius, avec les notes du même,
de Joſeph Scaliger, de Daniel Heinſius, de
rançois Guiet & d'Etienne le Clerc. Et un
commentaire de M. Jean le Clerc, qui n'avoit
oint encore eſté imprimé. A Amſterdam, de
Imprimerie des Huguetans. 1701. 1. vol.
 18. pag. 677.

Uoy que Heſiode & Homere ne ſoient
 pas les premiers Poètes des Grecs, ce-
 dant il eſt certain qu'ils ſont les plus an-
 ciers

vecu en meme temps ,
inſcription gravée ſur un
Hefiode même ſur le M
dote en parlant de ces de
vivoient environ 400. :
Marbres d'Arondel mar
avant Homere , & plus
premiere Olympiade de
plicité du ſtile eſtoit une
il n'y a perſonne qui pût
fût plus ancien qu'Home
Hefiode naquit à Cum
ſa mere ayant eſté obligé
Ville , à cauſe du mauvai
res , ils ſe retirerent à A
lage de la Beotie , où H
c'eſt pour cela qu'il eſt ne
plusieurs Ouvrages qu'il a
n'y en a que trois qui ſoi
nous. La *Theogonie* ou ge
le *Bouclier d'Hercule* , & le
des jours appellé *ἔργα ἐν ἡμέ*
Pour ce qui eſt de l'age

pendant il y a bien de l'apparence que toutes ces Histoires venoient de plus loin, & qu'il faut en chercher l'origine chez les Orientaux. Ces deux Poëtes en parlent comme de choses connus de tout le monde, & le peuple toujours delicat en matiere de Religion, n'auroit jamais souffert qu'on luy eût annoncé une doctrine nouvelle. Tout ce qu'on peut dire, c'est que Hesiodé & Homere, pouvoient avoir ajouté de nouvelles circonstances aux anciennes traditions, comme les Poëtes qui sont venus depuis, ont ajouté à la Theologie de ceux-cy.

Le *Bouclier d'Hercule*, qu'on a mis icy comme le second Poëme d'Hesiodé, n'est pas entier, & il y a grande apparence que ce n'est qu'un morceau d'un plus grand ouvrage que les anciens ont cité sous le nom d'*Heroogonie*. Hesiodé dans cet Ouvrage avoit fait la genealogie des Heros, c'est-à-dire, de ceux qui reconnoissoient des Dieux pour leurs peres, & des femmes mortelles pour leurs meres; & comme Hercule estoit le plus considerable d'entre eux, le Poëte avoit fait une description particuliere de ses armes, au commencement de laquelle ceux qui sont venus après luy ont mis ce titre.

Le troisieme Poëme d'Hesiodé qui est intitulé *le travail & les jours*, n'est qu'une exhortation morale & économique.

On a fait un tres grand nombre d'éditions des œuvres d'Hesiodé. Celle de Henri Estienne est des plus estimées. Celle de Daniel Hein-

JOURNAL

en 1603. celle de Pafor avec un Di-
 e des mots d'Hefiode, & enfin celle
 evius fuivent après; mais avec celle
 peut aifement fe paſſer de toutes les

elle a de particulier, eſt le commen-
 M. le Clerc. Il a remarqué après M.
 & quelques ſçavans du dernier ſiè-
 le les Pheniciens & les autres peuples
 eux, étant venus s'établir dans la Beo-
 ans les contrées voiſines, y avoient in-
 leur Religion, leurs Coutumes, leurs
 ons, leur Hiftoire, leurs manieres de
 figurées, & même un grand nombre de
 es de leur langue: que les Grecs fort
 iers dans ces temps-là, écrivirent à leur
 iere ce qu'ils apprirent de leurs nouveaux
 es; qu'ils prirent pour véritable ce qui
 oit que figure; qu'ils changerent les noms
 pres en appellatifs, & les noms appellatifs
 propres; qu'ils corrompirent l'ancienne
 toire, en y ajoutant de nouvelles circon-
 nces; que n'ayant pas bien entendu ce qui
 oit exprimé en langage Phenicien, ils le
 irent en Grec d'une maniere tres-confuſe
 formerent ce Corps d'Hiftoire & de Theo-
 gie, qui eſt devenu inexplicable par les noi-
 elles fables que les Poètes qui ſont venus d'
 puis, y ont ajoutées.

Pour débrouïller ce cahos, dont on pe
 dire, qu'Hefiode eſt le pere, M. le Clerc
 monte juſqu'à l'origine; il examine les ſi-
 timens des anciens, leurs mœurs, leurs

tumes ; mais sur tout la langue Phenicienne d'où il tire de tres-grands éclaircissemens. Ses conjectures ne satisferont peut-estre pas tout le monde : cependant on peut dire qu'il y en a beaucoup que les Sçavans trouveront tres-vraisemblables. Ce n'est icy qu'un essay. M. le Clerc promet un Livre dans lequel il donnera les raisons de cette maniere d'expliquer les plus anciens Poëtes. Il peut s'asseurer que cet Ouvrage sera tres-bien receu. On est las des explications forcées & allegoriques, & il y a long-temps qu'on cherche un Livre à qui on puisse justement donner le titre de *la verité des Fables*.

Extrait d'une lettre de M. Leibnitz à M. Varignon, contenant l'explication de ce qu'on a rapporté de luy dans les Memoires de Trevoux des mois de Novembre & Decembre derniers.

J'ÉVOUS suis bien obligé, Monsieur, & à vos Sçavans, qui me font l'honneur de faire quelque reflexion sur ce que j'avois écrit à un de mes amis, à l'occasion de ce qu'on avoit mis dans le Journal de Trevoux contre le calcul des Differences & des Sommes. Je ne me souviens pas assez des expressions dont je puis m'estre servi ; mais mon dessein a esté de marquer qu'on n'a pas besoin de faire dépendre l'Analyse Mathematique des controverses Metaphysiques, ny d'asseurer qu'il y a dans la nature des lignes infiniment petites à la rigueur, en comparaison des nôtres, ni

par consequent qu'il y a des lignes infiniment plus grandes que les nôtres. C'est pourquoy, afin d'éviter ces subtilitez, j'ay cru que pour rendre le raisonnement sensible à tout le monde, il suffisoit d'expliquer icy l'infini par l'incomparable, c'est-à-dire de concevoir des quantitez incomparablement plus grandes ou plus petites que les nôtres, ce qui fournit autant qu'on veut de degrez d'incomparables; puisque ce qui est incomparablement plus petit, entre inutilement en ligne de compte à l'égard de celuy qui est incomparablement plus grand que luy. C'est ainsi qu'une parcelle de matiere magnetique, qui passe à travers du verre, n'est pas comparable avec un grain de sable, ni ce grain avec le globe de la Terre, ni ce globe avec le Firmament. Et c'est pour cet effet que j'ay donné un jour des Lemmes des incomparables dans les Actes de Leipsic, qu'on peut entendre comme on veut, soit des infinis à la rigueur, soit des grandeurs seulement qui n'entrent point en ligne de compte les unes au prix des autres. Mais il faut considerer en même temps, que ces incomparables communs mêmes, n'étant nullement fixes ou déterminez, & pouvant estre pris aussi petits qu'on veut dans nos raisonnemens Geométriques, font l'effet des infiniment petits rigoureux, puis qu'un adversaire voulant contredire à notre énonciation, il s'ensuit par notre calcul, que l'erreur sera moindre qu'aucune erreur qu'il pourra assigner; étant en nôtre pouvoir de prendre ce

incomparablement petit, assez petit pour cela, puis qu'on peut toujours prendre une grandeur aussi petite qu'on veut. C'est peut-être ce que vous entendez, Monsieur, en parlant de l'inepuisable; & c'est sans doute en cela que consiste la démonstration rigoureuse du calcul infinitesimal, dont nous nous servons, & quia cela de commode, qu'il donne directement & visiblement, & d'une manière propre à marquer la source de l'invention, ce que les Anciens comme Archimede, donnoient par circuit dans leurs réductions *ad absurdum*; ne pouvant pas, faute d'un tel calcul, parvenir à des veritez ou solutions débarassées, quoi qu'ils possédassent le fondement de l'invention. D'où il s'en suit que si quelqu'un n'admet point les lignes infinies & infiniment petites à la rigueur metaphysique & comme des choses réelles, il peut s'en servir seulement comme de notions ideales qui abregent le raisonnement; semblables à ce qu'on appelle Racines imaginaires dans l'Analyse commune (comme par exemple $\sqrt{-2}$) Lesquelles toutes imaginaires qu'on les appelle, ne laissent pas d'estre utiles, & même nécessaires à exprimer analytiquement des grandeurs réelles; étant impossible par exemple, d'exprimer sans l'intervention des imaginaires, la valeur Analytique d'une droite nécessaire à faire la Trisection de l'angle donné; Tout comme on ne sçauroit établir notre calcul des Transcendentes sans employer les differences qui sont

sur le point d'évanouir, en prenant tout d'un coup l'incomparablement petit, au lieu de ce qu'on peut assigner toujours plus petit à l'infini. C'est encore de la même façon qu'on conçoit des dimensions au delà de trois, & même des puissances dont les exposans ne sont pas des nombres ordinaires; le tout pour établir des idées propres à abréger les raisonnemens, & fondées en realitez.

Cependant il ne faut point s'imaginer que la science de l'infini est dégradée par cette explication; & reduite à des fictions; car il reste toujours un infini syncategorematicque, comme parle l'Ecole, & il demeure vray par exemple, que 2 est autant que $\frac{1}{1} + \frac{1}{2} + \frac{1}{4} + \frac{1}{8} + \frac{1}{16} + \frac{1}{32} + \&c.$ Ce qui est une *Series* infinie dans laquelle toutes les fractions, dont les Numerateurs sont l'unité, & les Denominateurs de progression Geometrique double, sont comprises à la fois; quoy qu'on n'y employe toujours que des nombres ordinaires, & quoy qu'on n'y fasse point entrer aucune fraction infiniment petite, ou dont le Denominateur soit un nombre infini. De plus comme les Racines imaginaires ont leur *fundamentum in re*, de sorte que feu M. Hugheus lorsque je lui communiquay que $\sqrt[2]{1} + \sqrt[2]{-3} + \sqrt[2]{1} - \sqrt[2]{-3}$ est égal à $\sqrt[2]{6}$, le trouva si admirable qu'il me répondit qu'il y a là dedans quelque chose qui nous est incomprehensible. On peut dire de même que les infinis & infiniment petits sont

tellement fondez que tout se fait dans la Geometrie & même dans la nature, comme si c'étoient de parfaites realitez : Témoins non seulement notre Analyse Geometrique des Transcendantes, mais encore ma loy de la continuité, en vertu de laquelle il est permis de considerer le repos comme un mouvement infiniment petit, (c'est-à-dire comme équivalent à une espece de son contradictoire,) & la coincidence comme une distance infiniment petite, & l'égalité comme la dernière des inégalitez, &c. Loy que j'ay expliquée & appliquée autrefois dans les Nouvelles de la Republique des Lettres de M. Bayle, à l'occasion des Regles du mouvement de Descartes & du R. P. de Malebranche, & dont je remarquay depuis (par la seconde édition des Regles de ce Pere, faites par après) que toute la force n'avoit pas esté assez considerée. Cependant on peut dire en general que toute la continuité est une chose ideale, & qu'il n'y a jamais rien dans la nature qui ait des parties parfaitement uniformes : Mais en récompense le réel ne laisse pas de se gouverner parfaitement par l'ideal & l'abstrait; & il se trouve que les Regles du fini réussissent dans l'infini, comme s'il y avoit des Atomes (c'est-à-dire, des élemens assignables de la matiere,) quoy qu'il n'y en ait point, la matiere étant actuellement sous-divisible sans fin; & que *vice versa* les Regles de l'infini réussissent dans le fini, comme s'il y avoit des infiniment petits Metaphysiques, quoy qu'on n'en ait point besoin, & que la division de la matiere ne parvien-

jamais à des parcelles infiniment petites. Ce
parce que tout se gouverne par raison, &
qu'autrement il n'y auroit point de science
ny de Regle; ce qui ne seroit point con-
forme avec la nature du souverain Principe.

*Parallels des Italiens & des François, en ce qui
regarde la Musique & les Opera, par M.
*** A Paris, chez Jean Moreau, rue S.
Jacques. 1702. 1. vol. in 12. pag 124.*

L'Auteur voulant dans ce Parallele, con-
clure pour les Italiens contre les Fran-
çois, commence d'abord par les avanta-
ges qu'ont ces derniers sur les autres.

Pour ce qui est des pieces de Theatre qu'on
met en chant, ce ne sont, dit-il, chez les
Italiens, que de pitoyables rapsodies sans liaison,
sans intrigue &c. au lieu que chez nous ce sont
des Ouvrages d'une suite, d'une justesse & d'une
conduite merveilleuse, & quand on ne seroit qu'à
declamer les paroles sans les chanter, elles plai-
roient autant que les autres pieces de Theatre qui
ne se chantent point. On est d'abord tenté de
croire qu'il ne parle ainsi de nos pieces de
Theatre mises en chant que par rapport au
dégout que luy ont donné celles des Italiens,
ou que c'est une louange exagerée pour con-
soler les François à qui il doit faire perdre le
procez; car le peu d'étendue qu'ont ces sor-
tes de pieces parmi nous, qui fait que le Poë-
te n'a pas le loisir de préparer le nœud & le
dénouement, la nécessité de conduire à cha-
que

Ce acte des Danfes & des Feftes, & l'impos-
 sibilité de les amener toujours d'une maniere
 naturelle, font des inconveniens qui jufqu'i-
 ont rebuté quelques-uns de nos meilleurs
 Poëtes, & qui fervent d'excufe aux fautes de
 ceux qui ne fe font pas rebutez. Cependant
 bien loin que ceux-cy felon notre Auteur,
 ayent befoin d'indulgence, leurs pieces in-
 dependamment du chant & de la compari-
 fon qu'on en peut faire avec celles des Ita-
 liens, font en elles-mêmes quelque chose de
 fini & achevé, qu'elles peuvent aller de pair avec
 nos bonnes Tragedies. Il s'explique là deffus
 avec toute la precision qu'on fçauroit fouhai-
 er. *Les paffions y font traitées avec un art & une
 delicateffe infinie, & il y a peu de Comedies & de
 Tragedies, qui foient plus belles que la pluspart
 des Opera qu'a fait Quinaut. C'eft à dire, qu'en-
 tre une foixantaine d'excellentes pieces de
 Corneille, de Racine & de Moliere, il
 n'en excepte qu'un petit nombre. Il feroit
 à fouhaiter qu'il eût voulu nous les indi-
 quer; nous aurions connu en même-temps
 quelles font toutes les autres de ces trois
 grands hommes qui doivent ceder à celles de
 Quinaut.*

Nous avons encore beaucoup d'autres
 avantages fur les Italiens du costé des dan-
 fes... des chœurs... des baffes... des habil-
 lemens... d'où l'Auteur conclud que les Ope-
 ra confiderez comme spectacles, font en
 France au deffus de ce qu'on voit en Ita-
 lie.

Mais voicy en quoy les passent : C'est dans les ch dans des irregularitez temes. . . dans l'air d'exprim de rendre les chants con des paroles. Jusqu'icy prochoient communemen sacrifier l'expression à l'ha fir de l' esprit à celuy de quer des airs de mouvemen de langueur & de tristesse quelquefois des Acteurs en s'embarasser d'une contrac ce si choquante, en sorte ne considerent les paroles c nevas pour le chant. Il f ce reproche ne soit nullem n'ait pas en ce pais-cy la Musique des Italiens ; ca que c'est dans l'expression Comme ils sont *beaucoup p sibles que nous*, leurs Musici à leurs transports, & se ch qu'ils representent : on di enthousiasme passé dans l' teur, tant son stile est élevé cy comme il parle. S'il f phonie qui exprime,, la te ,, ils en impriment si bien ,, leurs airs, que souvent ,, plus fortement sur l'am ,, vif, si aigu, si perçan ,, si remuant, que l'imagi

me, & le corps même en sont entraînez
 d'un commun transport ; on ne peut se
 deffendre de suivre la rapidité de ces mou-
 vemens : une symphonie de furies agit e
 l'ame, la renverse, la culbute malgré el-
 le ; le joueur de violon qui l'exécute, ne
 peut s'empêcher d'en estre transporté, &
 d'en prendre la fureur ; il tourmente son
 violon, son corps, il n'est plus maître de
 luy-même, il s'agit comme un possédé ;
 il ne sçauroit faire autrement . . . S'il faut
 exprimer le calme & le repos, ce sont des
 tons qui descendent si bas, qu'ils abiment
 l'ame avec eux dans leur profondeur ; ce
 sont des coups d'archet d'une longueur
 infinie, traitez d'un son mourant qui
 s'afoiblit toujours jusques à ce qu'il expire
 entierement ; les symphonies de leurs
 sommeils, enlevent tellement l'ame aux
 sens & au-corps, suspendent tellement
 ses facultez & son action, que toute oc-
 cupée de l'harmonie qui la possède & qui
 l'enchanté, elle n'a non plus d'attention à
 tout le reste, que si toutes ses puissances
 étoient liées par un sommeil réel . . . L'Au-
 teur assistoit à une feste, ou on chantoit
 un air sur ces paroles, *mille saette, mille*
fleches. C'estoit un air, dit-il, dont les
 notes estoient pointées à la maniere des
 giges. Le caractère de cet air imprimoit
 si vivement dans l'ame, l'idée de fleche,
 & la force de cette idée seduisoit telle-
 ment l'imagination, que chaque violon

„ paroïſſoit eſtre un arc & tous les archers
 „ autant de fleches décochées, dont les
 „ pointes ſembloient darder la ſymphonie de
 „ toutes parts. Il dit dans un autre endroit,
 „ que les accompagnemens de violon ravi-
 „ ſent de telle maniere qu'on n'écoute ny
 „ la baſſe continuë, ny le ſujet; ce n'eſt pas
 „ aſſez d'une ame pour ſentir la beauté de
 „ toutes les parties, il faudroit ſe multiplier
 „ pour ſuivre & goûter à la fois trois ou qua-
 „ tre choſes, qui ſont auſſi belles l'une que
 „ l'autre; on eſt emporté, enchanté, on
 „ eſt extaſie de plaiſir: il faut ſe recrier pour
 „ ſe ſoulager; il n'y a perſonne qui puſſe
 „ s'en deffendre.

Après avoir parlé de cette maniere, l'Au-
 teur a bien ſenti qu'on luy objecteroit que
 les Opera notez qu'on fait venir d'Italie, ne
 nous donnent pas une idée ſi merveilleuſe
 de leur Muſique: c'eſt pour quoy ils s'étendent
 beaucoup, pour faire voir qu'une grande par-
 tie de ces beautez dépend de l'exécution, &
 la perfection de laquelle nous ne ſommes pas
 capables d'atteindre, tant par le deffaut de
 nos voix, que par celui de nos instruments.
 Ce ſont, dit-il, en parlant des Italiens, des
 „ goſiers & des ſons de voix de Roſſignol,
 „ ce ſont des haleines à faire perdre terre &
 „ à vous ôter preſque la reſpiration, des
 „ haleines infinies par le moyen deſquelles
 „ ils executent des paſſages de je ne ſçay
 „ combien de meſures; ils font des échos de
 „ ces mêmes paſſages, ils ſoutiennent les

venues d'une longueur prodigieuse, au bout desquelles par un coup de gorge semblable à ceux des Rossignols, ils font encore des canonces de la même durée.

L'Auteur ajoute beaucoup d'autres choses encore plus merveilleuses que celles-cy, pour entrer qu'il n'est pas possible que les Musiciens François puissent jamais atteindre à la perfection de l'exécution des Italiens. De voir si cette exécution est aussi agreable elle est difficile, c'est de quoy on ne sçait juger que par soy-même; ceux qui n'ont vu les Opera & les Festes d'Italie doivent s'en rapporter à l'Auteur: sans cela on auroit bien manqué de cette équité que le probateur juge si nécessaire pour bien évaluer le mérite de cet Ouvrage.

Mr. Leonardi Schurzfleischii Historia Eniferorum Ordinis Teutonici Livonorum. Vitembergæ sumptibus Joan. Gu. Meyeri & Godof. Zimmermanni. Ex Officina Christiani Gerdesii, an 1701. C'est-à-dire, *Histoire de l'Ordre Teutonique de Livonie, par Henri Leonard Schurzfleischius. A Vitemberg, de l'Imprimerie de Christianus Gerdesius. 1701. 1. v. in 8. pag. 52.*

Le Livre contient l'Histoire de l'Ordre Teutonique en Livonie sous quarante-huit Grands Maîtres, qui ont gouverné les Livoniens après les autres durant l'espace de 356. ans.

111. travailla avec des
adoucir l'humeur feroce
vonie, & à leur faire
Chretienne. Quand
ceur n'estoit pas un mo
l'execution de ses pieu
cours aux armes, & :
Ceux qui gouverneren
à peu près les mesmes
souvent à soutenir de c
les nations voisines. Et
Gothard-Ketteler, aya
tes dans une Guerre qu
covites, & ne pouvant
consentit qu'elle fût un
la Pologne, à condit
jouiroit de ses anciens
coutumes particulieres.
en 561.

La Traduction des Metamorphoses d'Ovide, & celle de l'Imitation de Jesus-Christ. L'Abbé de Bellegarde n'est pas néanmoins seul qui ait enfanté des Ouvrages Ecclesiastiques & Prophanes, des observations sur la Langue Françoisse, & des Traductions Sages, des Fables, & des Livres de pieté. Il en a de nos jours d'autres exemples illustres qu'il a imitez, & sous l'autorité desquels il se peut estre à couvert. Il y a tant de Traductions de l'Imitation, qu'il est difficile de juger laquelle est la meilleure. Celle-cy a de plus que les autres une Methode pratique des quatre Livres de l'Imitation de Jesus-Christ par Bernardus Silesius, qui a reduit à la methode des Musiciens, ce qui est contenu dans ces Livres, de la même maniere à peu près que les Rhétoriciens font l'Analyse du Discours d'un Orateur. On y trouvera encore une Priere pour se préparer devant ou après la Messe, tirée des Livres de Thomas de Kempis, & une Traduction de l'Ordinaire de la Messe.

JOUR
DES SCA

Du Lundi 27. Mars

*Les Egaremens des Hommes
lut. Tome troisieme. De
l'Abus des Moyens necessi-
temment : Ou l'on explique
Chretiens doivent aimer
Paris, chez Jacques
Jacques. 1702. in 12.*

LA negligence ou l'Al-
la Religion presente-
ment, est un des
mens des Hommes. Cett
ordinairement de ce que l
persuadé de la necessité d
bien vivre. Les gens du
quent point d'estre Chre
mais ils ne pourroient pas
tât qu'ils fussent gens d'h
bité. M. de Villiers Auteu
prenant par leur foible, e
montrer, qu'ils ne scau

gens qu'ils ne soient Chrétiens, & e peut pas y avoir de véritable probité sans n. La preuve de cette maxime roule sur deux propositions : *La véritable probité part du cœur. Il n'y a que la Religion qui puisse régler le cœur.* C'est le sujet du premier Traité. Le second est de la Religion.

L'Auteur y veut montrer qu'il n'y a point de *vraie Religion sans l'observation de ses loix.* Il distingue entre *estre d'une Religion, & avoir la Religion.* Il est persuadé que comme il est défendu aux Chrétiens, de ne pas observer quelques-uns des dogmes de foy ; de ne pas pratiquer quelques-unes de ces vertus ; il ne leur est pas permis de ne se préoccuper que de la pratique certaines vertus, & de négliger les autres. Il avouë qu'il y a des loix qui ne regardent que certains états & certaines circonstances, & dont on est dispensé par rapport à sa condition & à son em-

Mais il soutient que s'il est permis aux Chrétiens de se dispenser de la pratique de quelques vertus, il ne leur est pas permis de n'en avoir pas l'esprit. Il ne peut pas concevoir qu'on puisse dire qu'un homme qui se fait une habitude volontaire de négliger les devoirs & les preceptes de la Religion, a de la Religion. Il combat l'opinion de ceux qui tendent à une perfection grande que celle qui consiste dans l'accomplissement des Commandemens de Dieu ; & ceux qui seroient assez fols pour dire qu'ils sont même dispensés de les observer par l'état de perfection où ils sont.

par-

... la Priere. M.
nécessité dans le T
sez librement cont
& semble estre dan
Dominicale peut suff
autres ne sont point
des Chrétiens Il tro
Chrétiens prennent pour
qu'une belle harangue.
qu'un Chrétien trouve
qu'elle le touche plus qu'une
ordinanement, que parce
tage. Il croit que se prese
certaine durée de temps, c
la nécessité d'estre distrait,
Dieu à la mesure d'une horlo
souvent une partie de la prier
muer l'horloge. Il veut qu
durée de la Priere, soit ce
la ferveur & de l'att
Diss.

La Meditation fait le sujet du Traité qui suit celuy de la Priere. L'Auteur n'approuve, ny les methodes que l'on prescrit pour mediter, ny l'usage de rendre compte de la meditation, ny que l'on oblige de mediter pendant un temps déterminé. Il rapporte enfin divers sujets, sur lesquels les Chretiens sont obligez de mediter dans l'Oraison.

Il prouve dans le Traité de la Messe, que l'on n'est pas seulement obligé d'entendre la Messe les Festes & les Dimanches, mais encore de l'entendre avec attention & avec devotion; & qu'un pecheur qui y assiste sans desir de quitter son peché & avec attachement au peché, commet un nouveau peché, quoy qu'il ne soit pas toujours mortel. La Communion est un des plus essentiels devoirs des Chretiens. Leur égarement à cet égard, consiste dans la negligence des dispositions que demande l'usage de ce Sacrement. En les negligant, on tombe dans deux égaremens; l'un de Communier indignement, & l'autre de se priver de la Communion. L'Auteur avance quantité de propositions qui se reduisent à ces deux maximes: Qu'on ne peut trop s'éloigner pour rendre de la Communion sainte & salutaire; & qu'on ne peut trop souvent s'approcher de la Communion quand elle est salutaire & sainte.

Le but du Traité de l'adoration de l'Eucharistie, est de faire voir qu'on ne doit pas borner le culte qu'on luy rend, à des

vient de ce qu'ils ont plus incitez
ceremonie, que par les autres à
Jesus-Christ une sincere adoration
il dit que ce seroit un égarement
toient persuadez que par cette ceres
est dispensé de l'obligation d'assiste
tres parties du Service Divin.

La Predication est un moyen
plus necessaire pour vivre saintemen
le sert à persuader les hommes d
les autres moyens en pratique. Cest
égarement de la negliger. Pers
dit qu'il méprise la parole de Die
on méprise les Predicateurs qui l'an
Plusieurs Chretiens ne se servent
Predication, que comme d'un am
& d'un spectacle. Les plus endur
nent souvent plaisir à estre touche
éloquent Predicateur; mais on n'e
des veritez que le Predicateur annon

non qui plaisent. Ce sont là quelques-unes des reflexions de M. de Villiers sur la predication,

Il fait voir dans le Traité suivant, que pour observer les Dimanches & les Fêtes, ne suffit pas de ne point travailler ; mais il faut estre occupé à servir Dieu. Il voit que ceux qui passent ces jours dans l'oisiveté, dans les plaisirs, dans le jeu & dans les spectacles, sont plus criminels que ceux qui travaillent.

Il combat dans le Traité du Jeûne, les differens pretextes dont les gens du monde se servent pour s'en dispenser, & il demande que les Chrétiens joignent une vie sainte & mortifiée à l'abstinence & au jeûne.

Le dernier Traité contient quelques reflexions sur la nécessité de faire l'aumône, & sur la maniere de la faire utilement pour son salut.

Cet Ouvrage est écrit d'un stile concis & sententieux. L'Auteur n'y a cité aucun passage des Peres, & n'a employé que le raisonnement pour établir les maximes qu'il avance.

Livres de la Doctrine Chretienne de S. Augustin, & les Livres de l'Ordre & du Libre Arbitre du même. Traduits en François sur la nouvelle Edition Latine des PP. Benedictins de la Congregation de S. Maur. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard. 1701. 2. v. in 8. v. pag. 351. 2. v. pag. 309.

plupart des Ouvrages nou
fait que plusieurs Ecrivain
re d'eux-mêmes, ont mis
leurs veilles à traduire les
res. Chacun a choisi les
quels il avoit le plus d'incli
tez qui étoient le plus de
croyoit les plus utiles au p
est en une si haute reputat
ges sont si généralement e
pas étonnant qu'ils ayent p
en François par les plus ex
sicle qui vient de finir. O
fait plusieurs traductions
Confessions & de ses Solilo
nuel, de ses Traitez des
Catholique, de la vraye R
& du Symbole, de la Vi
songe, du Combat du Ch
sieurs autres petits Traitez

Langue, avec toute la pureté & l'élegance que l'on peut souhaiter; enforte qu'il ne reste plus que tres peu d'Ouvrages de S. Augustin, dont on puisse désirer la Version. En voici trois, sçavoir les quatre Livres de la Doctrine Chretienne, le Traité de l'Ordre, & les deux livres du Libre Arbitre dont M. de Villefort nous donne une Version tres exacte & tres-polie. Il avoit déjà paru en 1636. une traduction du premier: Mais outre que cette traduction se ressent de l'ancienne barbarie de la Langue, le Traducteur n'a pas toujours pris la pensée de S. Augustin. On ne connoit point de traduction des deux autres. Les matieres que S. Augustin traite dans ces trois Ouvrages, & paticulièrement dans le Livre de l'Ordre, étant abstraites, ils étoient tres-difficiles à traduire d'une maniere intelligible & agreable. C'est cependant ce que M. de Villefort a fait ayant trouvé le moyen, en rendant exactement le sens de son Auteur & s'attachant à la pureté des termes, d'égaliser la beauté & la liberté de l'Original.

Histoire du Parlement de Tournay, par Messire Pierre Pinault, Chevalier, Seigneur des Faunaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, President à Mortier dudit Parlement. A Valenciennes, chez Gabriel François Henry. 1701. in 4. pag. 282.

Cette Histoire contient l'origine du Parlement de Tournay l'étendue de son Ressort.

fort, le nombre des Officiers qui y ont esté reçus, avec la date de leur reception, ses Reglemens particuliers, & les Edits & Declarations du Roy, qui y ont esté publiées & enregistrées.

Le Parlement de Tournay a cet avantage pardeffus les autres Parlemens du Royaume, qu'il a esté formé des conquestes de S. M. depuis sa campagne glorieuse de l'an 1667. Le Roy commença dès le mois de Decembre de la même année, à faire publier une Ordonnance, portant que les jugemens des Justices Subalternes dans les pays nouvellement conquis, dont les appellations avoient accoutumé d'estre relevées au Conseil de Gand, & ensuite au Parlement de Malines, seroient executées par provision, en attendant qu'il eût établi un Tribunal pour les juger en dernier ressort. Depuis le Roy par son Edit du mois d'Avril 1668. a créé en la Ville de Tournay un Conseil Souverain, auquel par un autre Edit du mois de Fevrier 1686. il a donné le titre & le nom de Parlement.

Le ressort du Conseil de Tournay fut borné au commencement, au territoire de la ville de Tournay & pays de Tournefis, des Villes, Baillages & Châtellenies de Lille, Douay & Orchies, des Villes & Châtellenies de Berghe, Furnes, Oudenarde, & de quelques-unes cedées par le traité des Pyrenées, comme d'Ath, Binche & Charleroy. Sa Jurisdiction s'accrut en 1676. des villes de Condé & Bouchain, & en l'année suivante de

de la ville de Valenciennes. Le Roy s'étant rendu maître de la Ville & Château de Gand en 1678. ordonna que les appellations qui auroient esté interjettées du Conseil de Flandre établi en la ville de Gand, seroient portées au Conseil de Tournay. Et comme la partie de la Province du Haynault cedée à la France par le Traité d'Aix la Chapelle de l'an 1668. ressortissoit déjà au Conseil de Tournay, le Roy par son Edit du mois d'Aouft 1678. a reüny sous le même Ressort, les Villes, Prevostez & Baillages de Philippeville, Mariembourg, Avenes, Landrecis & Quefnoy, avec leurs appartenances & dépendances cedées par le Traité des Pyrenées, que S. M. a distrait du ressort du Parlement de Mets, auquel elles avoient esté unies par Edit du mois de Nov. 1661. Le Roy ordonna aussi que les Appellations des Presidiaux de ces Justices, qui par le même Edit de l'an 1661. avoient esté reservées au Presidial de Sedan, ressortiroient au Conseil Superieur de Tournay. Après le Traité de Nimegue, conclu le 17. Sept. 1678. le Roy attribua au Conseil de Tournay, sur les Villes cedées à Sa Majesté par ce Traité, la même Jurisdiction que sur les lieux par Elle conquis & cedés par le Traité d'Aix la Chapelle en 1685. La Ville & Comté de Beaumont, cedée au Roy par le Traité de Treves, fut encore ajoutée au Ressort du Conseil de Tournay. Enfin le Roy a augmenté le Ressort du Parlement de Tournay des Appellations de la Prevôté d'Ag

d'Agimont, qui ressortissoient
Provincial de Luxembourg, &
district de Dinant, qui relevoient
de Liege.

Le Conseil de Tournay étoit composé de deux Présidens, de sept d'un Procureur General, d'un G de cinq Huissiers. Au mois de Juin le Roy y crea deux Chevaliers d' & par Edit du mois d'Aoust 1670 aussi créez 20. Offices d'Huissiers pour servir chacun dans le lieu de sa ce qui leur fut marquée dans l'établissement de deux Charges de Conseillers Ressort. Le nombre des Officiers ne Charge de Substitut du Procureur ral; & par cette augmentation, il deux Bureaux. Et en 1680. fut étab Chancellerie pour le Conseil de Tournay. Et un Bureau des Finances dans la ville de Lille en 1691. pour toute l'étendue du ressort du Parlement de Tournay. En 1692 furent créez un Office de Receveur des contributions, vingt Offices de Notaires yaux, & vingt Offices de Procureurs par le même Parlement. Enfin le Roy par Edit du mois de Mars 1693. pour rendre le Parlement de Tournay conforme à ses autres Parlemens, voulut qu'il fût composé l'avenir d'un premier Président Garde-Scel de trois Présidens à Mortier, pour estre distribués dans les trois Chambres (car il en avoit esté fait une troisième par la création d'un

Charge de President & de neuf
 (an 1689.) de deux Cheva-
 , auxquels il fut depuis ajou-
 , de 22. Conseillers Laïcs,
 seillers Clercs ; d'un Avo-
 un Procureur General, d'un
 , de trois Greffiers pour les
 & de trois principaux Com-
 ier Huiſſier, & de six au-
 linaires.

is particuliers, qui ont esté
 ont suivis au Parlement de
 ſtent en un Reglement im-
 tre d'Ordonnance du Con-
 abli à Tournay, concer-
 des Procez dressé par Monf.
 dent de Blye. L'Ordon-
 e l'an 1667. pour les matie-
 est point observée, & Sa
 sa parole aux Officiers du
 urnay, qu'elle ne leur se-
 ée. Les Appellations com-
 son point requës; mais en
 le la part des Juges Eccle-
 e contravention aux saints
 e en étoit portée aux Con-
 Les Juges Laïcs aux termes
 Duchesse de Parme Regen-
 u mois de Juillet 1565. &
 ttes Patentes du Roy Phi-
 uvoient rien decerner par
 d'avoir écrit sur la plainte
 ſastiques, & d'avoir veu

JOURNAL

cription ou réponse; & suivant le
 de l'affaire, ils pouvoient leur or-
 de s'en déporter. En cas de refus,
 ges Laïcs étoient autorisez d'y pour-
 & de contraindre les Juges Eccle-
 ques par saisie de leur Temporel, de
 quer leurs Jugemens & Censures. Il y
 Arrest du Conseil d'Etat du 28. Fé-
 1676. rendu en forme de Regle-
 at, sur un appel comme d'abus inter-
 é par le Magistrat de la ville de Tour-
 , d'une Sentence de l'Official de M.
 vêque de Tournay, par lequel le Roy
 st entierement conformé à cet usage,
 on en ce qu'il a ordonné qu'en cas de
 fus de la part du Sr. Evêque Tournay,
 a de son Official, il en seroit dressé Pro-
 ez verbal par l'un des Conseillers du Con-
 eil de Tournay, à la requeste du Procureur
 eur General, lequel l'envoyeroit à Sa Ma-
 jesté pour y estre pourveu, dont Elle ser-
 ervoit la connoissance, jusqu'à ce qu'au-
 trement par Elle en auroit esté ordonné.
 Les Actes passez devant Notaires & les
 Jugemens ne portent point hypothèque sur
 les biens situez dans le Ressort, mais elle ne
 s'acquiert que par certaines formalitez, qu'on
 appelle Oeuvres de la Loy. Une des premieres
 Ordonnances, & la plus necessaire pour les
 Habitans du pays, qui dans leurs querelles é-
 toient accoutumez à frapper du couteau, fut de
 défendre sous des peines rigoureuses, l'usage
 des poignards & couteaux pointus,

L'Or-

L'Ordonnance criminelle de l'an 1670. a son execution dans tout le ressort du Parlement de Tournay, de même que la plupart des Edits & Declarations du Roy, qui y ont esté enregistrées, comme sont l'Ordonnance des Eaux & Forests, l'Edit contre les Duels, les Declarations pour les Leçons publiques du Droit & du temps d'étude, celle pour les pensions sur Benefices, les dots des Religieuses, les portions congruës, des Curez ou Vicaires perpetuels, les solemnitez des Mariages, &c. Les preambules de ces Ordonnances, font une partie considerable & presque tout le tissu del'Ouvrage.

Archibaldi Pitcarnii Dissertationes medicæ. Roterodami Typis Regneri Leers. in 4. 1701. p. 140. Cest-à-dire, *Dissertations sur des sujets de Medecine, par Arch. Pitcarnius.* A Rotterdam, de l'Imprimerie du Regner Leers. in 4. 1701. p. 140.

C E Livre renferme huit Dissertations. La premiere, est sur l'indépendance où doit estre la Medecine à l'égard de toutes fortes de systêmes. La seconde, est de la circulation du sang par les plus petits vaisseaux. La troisiéme, des causes du différent volume de sang qui est porté dans les poumons des animaux qui ne sont pas encore nez, & dans les poumons de ceux qui sont déjà nez. La quatriéme, du mouvement par lequel les alimens deviennent

nent propres à reparer le sang. La cinquième, des inventeurs. La sixième, de la circulation du sang dans les animaux nez, & dans ceux qui ne le font pas. La septième, de la cure des Fièvres par les remèdes évacuans. La huitième, de l'effet des acides & des alcalis pour la guérison des maladies. Dans la première Dissertation, l'Auteur nous avertit d'abord, que rien n'empêche plus la Médecine de se perfectionner, que la curiosité que l'on a de chercher les causes Physiques de l'action des remèdes. Le point, dit-il, est de sçavoir la vertu des Medicamens. Mais d'examiner d'où ils tirent leur force, c'est un amusement superflus; la nature est trop cachée. D'ailleurs, cette connoissance, quand elle seroit possible, seroit inutile. Il faut donc, poursuit-il, que le Médecin s'applique à découvrir par l'expérience, les effets des remèdes & des maladies; qu'il réduise ses observations en maximes, & qu'il ne se fatigue point inutilement à chercher des causes, qu'il n'est ny possible, ny nécessaire de sçavoir. Si tous les Médecins en avoient usé ainsi, on ne verroit pas, ajoute l'Auteur, la Médecine partagée par tant de sectes. Il n'y auroit qu'un sentiment, parce que l'on ne se regleroit que sur l'expérience & l'observation. Voyez, dit-il, les Astronomes; ils ne s'embarrassent ny de formes substantielles, ny de matière subtile, ny de rencontre d'Atomes; & ils sçavent au juste le mouve-
ment.

ment des cieux. Voilà comme devoient se conduire les Medecins ; bien examiner ce que produisent les remedes , bien observer les mouvemens qui se passent dans le corps humain , & laisser tout le reste comme une curiosité qui ne sert qu'à introduire des erreurs qu'on met mal à propos sur le compte de la Medecine , au lieu de les mettre sur celuy des Medecins. Il ne faut pas qu'un Art qui travaille à conserver la vie des hommes , s'appuye sur des fondemens aussi frivoles que sont les systêmes que chacun a la liberté de se forger. Il faut remonter aux premiers temps , chercher ce qu'on y a découvert , y joindre les découvertes des modernes , en faire soy-même , & là dessus , fonder une conduite independante du caprice de l'opinion. Les anciens seduits par l'amour de la secte , introduisirent dans la Medecine la crainte du vuide , les qualitez occultes , les vertus atraçtrices ; & pour mieux s'abuser eux-mêmes & abuser les autres , ils établirent ce grand Axiome , que le Medecin commence où le Physicien finit.

Quelque défigurée que fût alors la face de la Medecine , elle ne l'est pas moins aujourd'huy , nonobstant les découvertes heureuses qu'on a faites en ce siècle sur la Botanique & sur l'Anatomie. Il est vray qu'on ne parle plus de qualité occulte , de crainte du vuide , de vertu atraçtrice , de forme substantielle. Mais on parle de pores diversement figurez , de fermens secrets , de Matiere subtile , &c.

termes qui n'instruisent pas mieux que ceux des anciens. J'ose même ajouter, dit l'Auteur, qu'il seroit facile de montrer qu'il n'y a aucun ferment dans les glandes du corps. Que tous les orifices des vaisseaux, que tous les pores sont de même figure, & qu'ainsi la différente configuration des parties, & les fermens que les Medecins ont introduits sont des chimeres.

Dans la seconde Dissertation, l'Auteur dit que la circulation du sang est un fait constant; mais que la maniere dont ce sang passe des arteres dans les veines pour circuler, est un mystere qu'on n'a point encore bien éclairci. Il y en a qui veulent que ce passage se fasse par le moyen de glandes situées à l'issuë des arteres, & à l'entree des veines, & qui servent ainsi de milieu pour la communication du sang: D'autres veulent que les arteres & les veines s'abouchent immédiatement; d'autres que la veine & l'artere ne soit qu'un même vaisseau, recourbé comme un syphon. Monsieur Pitcarnius est de cette dernière opinion, à cela près, que de l'endroit de la courbure, il suppose une glande par le moyen de laquelle le sang se filtre avant que de passer dans l'autre jambe ou vaisseau. Il pretend que les différentes fonctions qui se font dans le corps, ne dépendent nullement de la diverse figure ou de la supposée dans les pores. Mais seulement de la grandeur ou de la petitesse des passages. *puisque en effet, si les corps qui se passent ont moins de diametre que les ou*

qui ils rencontrent, la difference des figures n'empêchera pas qu'ils ne passent. Il ne croit point non plus que ce soit à la variété des fermens qu'il faille recourir pour expliquer ces phenomenes. La petitesse ou la grosseur des conduits suffit, selon luy, pour faire que des corps passent, & que d'autres soient retenus. Cette explication est simple, & cette simplicité, dit-il, doit la faire juger véritable, puisque Dieu, cet admirable Geometre, agit toujours par les voyes les plus simples. L'Auteur prend icy occasion de relever l'avantage de la Geometrie en ce qui regarde la Medecine, & il exalte avec beaucoup de raison le merite du scavant Geometre Isaac Neuton, dont les principes vont à nous faire découvrir avec plus de certitude & de facilité, les vertus & les proprietés des corps dans ce qui concerne la Medecine.

Dans la troisiéme Dissertation, l'Auteur s'applique à nous faire voir que pour expliquer un effet certain, il ne faut jamais recourir à des causes incertaines. Je ne puis souffrir, dit-il, ceux qui pour rendre raison de l'action du mercure dans les maladies où on l'employe, ne font nulle difficulté d'attribuer à ce mineral une vertu semblable à celle des sels lixiviels qui se tirent des plantes. En sorte, disent-ils, qu'il n'est pas étonnant que le mercure ayant la qualité de ces sels, entraîne avec luy les sels acides qui entretiennent les maladies où il est employé. Cette explication suppose comme

yes deux choses douteuses, pour ne pas dire fausses ; sçavoir que les maladies qui se chassent par le mercure viennent d'un trop grand acide, & que le mercure est de la nature des sels qui se tirent des végétaux par la calcination. Ceux-là ne raisonnent pas mieux, selon luy, qui pour faire voir pourquoy le gayac est de tous les bois le plus propre à ces maladies, disent que le gayac est de la nature des sels volatils ; car c'est supposer que l'action de l'estomach & des autres viscères fait sur les choses qui entrent dans le corps, les mêmes changemens que fait au dehors l'action du feu par les opérations chymiques ; ce qui est une grande question. Pour moy, dit l'Auteur, je remarque qu'entre les minéraux que les Medecins employent contre ces mêmes maladies, le mercure est le plus pesant, & qu'ainsi ayant plus de poids que les autres, il doit heurter avec plus d'effort contre les obstacles qu'il rencontre, & les secouer plus violemment. De sçavoir maintenant si le mercure est d'une nature analogue à celle du sel de tartre, c'est ce qu'il est impossible de décider, à moins que de montrer que l'or est de la nature des acides ; & de prouver en même temps plusieurs autres points aussi douteux. Pour revenir au gayac, la liqueur acide qui en sort par la distillation, ne sçauroit estre une marque de la gravité de ce bois, qu'en même-temps elle n'en soit une du peu de force qu'il doit avoir.

voir contre les acides. Il s'ensuit delà, que le mercure a d'autant plus de vertu qu'il est plus épuré de tout corps leger. Il s'ensuit de même, que l'or réduit en une forme propre à se mesler dans le sang, ne surpassera en vertu les autres medicamens, qu'autant qu'il les surpassera en pesanteur. Ces reflexions sont nécessaires à ceux qui veulent expliquer ce qui regarde la respiration des animaux, car dans cette matiere, plus que dans aucune autre, les Medecins sont sujets à supposer comme vrayes bien des choses fausses. Pour bien expliquer la respiration, l'Auteur fait auparavant un détail des plus simples phenomenes qui s'y remarquent, puis il demande avec Harvée d'où vient que l'Embriion ne laisse pas de vivre dans le ventre de sa mere, quoy qu'il n'y tire aucun air par la trachée artere; & d'où vient cependant, que si-tost qu'il est né & qu'il a respiré, il ne peut plus se passer de respiration. Il demande de même pourquoy un Enfant né dans ses enveloppes & dans ses eaux, ou tiré ainsi par l'operation cesarienne, demeure plusieurs heures sans estre suffoqué, & que si-tost que ces enveloppes sont rompues, & que l'air s'est introduit dans ses poumons, il ne peut plus se passer de ce même air. Avant que de résoudre ces questions, il rapporte ce qu'ont écrit de plus vray-semblable là-dessus les plus sçavans Medecins, & fait voir qu'ils se sont souvent éloignés de la regle qu'il a recommandée au comment
cemer

vement des an
la respiration ,
avec le sang.
peu près la même
la Physiologie re
dans son Anato
tion , il entre d
mais qui n'a poi
raison du mouve
pre à la figure spl
dit-il, la cause de
M. Pitcarnius ,
faux , que de su
dans le sang par la
raisons dont Richa
& quelques autres
qu'il y en entre , &
vec tout le succez p
maniere où il ne p
figure

ont appellé à leur secours les fibres pores, la matiere etherée, les nouuemens secrets, & une infinité d'autres termes, qui à proprement parler ne valent que les noms pompeux d'une gloire vaine. Dans la quatrième Dissertation l'Auteur se propose de montrer que la digestion des alimens ne se fait ni par une liqueur acide, ni par une liqueur salée ou acre, ni par un acide dissolvant. L'Archée de Vanhelmont & Wedelius ne luy plaît pas davantage. Il reconnoit d'autre cause de la digestion que le secouement qui se fait des alimens par le mouvement en des tuniques de l'estomach, & sur lequel il fonde son sentiment avec une érudition capable d'exciter la curiosité de ceux qui ne sont les plus opposez à cette opinion. Dans la cinquième, il traite des Indigestions & donne des regles pour connoître si l'Indigestion est découverte ou non ce que les Médecins veulent qu'il ait ou qu'il n'ait fait. Il rapporte là dessus l'exemple d'Hippocrate au sujet de la circulation du sang, & fait toucher au doigt que ce Médecin n'a jamais connu la circulation. Il expose le mot de *periode*, dont Hippocrate a usé au sujet du sang; & fait voir que ce Médecin n'a jamais osé employer ce terme dans un sens qui ne se trouve que dans celuy de fluctuation, s'il n'est permis de parler ainsi. M. Pitcarnius n'est pas favorable à M. Dacier, qui dans sa Traduction qu'il a donnée de

de quelques livres d'Hippocrate, qu'Hippocrate a connu parfaitement circulation. Dans la sixième, il explique differens phenomenes de la circulation s'arreste beaucoup à l'examen des effets de l'opium, & refute là dessus le sentiment de Muller. Cette dissertation est tres-courte elle est pleine de preuves tirees de l'experience, & toute fondée sur les Loix de la mecanique. Dans la septième, qui traite de la cure des Fièvres par les remedes évacuans, il pretend, que le meilleur moyen pour guerir la Fièvre, est de faire suer. Son sentiment est que l'évacuation qui se fait par la transpiration, est beaucoup plus grande que celle qui se fait par les selles & par les urines, & qu'ainsi il y a plus de facilité à guerir la Fièvre par ce moyen, que par aucun autre. Il compare ensemble ces trois sort d'évacuations; & il est du sentiment de Boerhaave, que l'évacuation qui se fait par les selles est de quatre parties, celle qui se fait par les urines de 16. & celle qui se fait par la transpiration de 40. Il descend dans un détail de supputations, qui n'est pas moins curieux qu'utile. Dans la huitième, M. Pitcarnius combat le sentiment de Boerhaave, ceux qui veulent tout expliquer par les acides & les alcalis. Son opinion est que les acides & les alcalis ne font ni mal ni bien, qu'ils ne guerissent ni ne tiennent aucune maladie. Il rapporte plusieurs experiences remises par lui pour le prouver. Ces huit Dissertations

es avec beaucoup de clarté & de methode. L'Auteur ne s'y éloigne nulle part de son sujet, & on y trouve de sçavantes observations qui en rendent la lecture tres-attiran-

Index
Index
 Index Institutionum Theologicarum Veterum Patrum, quæ apertè & breviter exponunt Theologiam sive theoreticam, sive speculativam, sive practicam. Romæ. C'est-à-dire, *Indicule d'Institutions Theologiques des anciens Peres, où la Theologie speculative & pratique est traitée.* A Rome. 1601. in 4. p. 16.

Joseph Marie Thomafius de la Congregation des Peres de l'Oratoire de Rome, nous a donné les anciens Sacramentaires Latins, adresse au Pere Mabillon ce petit ouvrage, qui n'est qu'un projet d'un grand Ouvrage, de la methode qu'il faudroit garder pour enseigner & apprendre la Theologie des Peres. Il remarque que si l'on ne trouve que moyen d'instruire les jeunes gens de la doctrine & du langage des Peres, tant par leçons publiques que par leur étude particulière, il sera tres-difficile que des personnes qui ont passé leurs premieres années à ne lire que les écrits des Modernes, puissent dans un âge avancé se familiariser avec les SS. Peres. Le moyen que Thomafius propose, est de recueillir en un seul corps les Traitez des Peres, qui contiennent en abrégé les prin-

elligence, il do
1. Que les Pere
le sens qu'ils o
L'exemple qu'il
rapelie, qui est
d'Aristote, & un
Paul: C'est pour
toujours ce terme
Que les Peres écriv
me pour les sçavan
res ordinaires de
avec la dernière préc
des termes. C'est
mot de *nécessité*, qu
rigueur pour une né
ment la liberté, m
naire, pour ce qu'on
ter. La 3. Que la
esté élevez dans la Ph
servent de man-

de Doctrine ou de Morale, le poussent tant de force, qu'ils semblent tomber sur un excez opposé. Enfin Thomafius s'efforce à tous ceux qui liront les Peres, de se dépouiller des préjugez de parti & d'Écouter pour ne chercher dans leurs Livres que les vrais sentimens, & de se mettre à la place d'un Scythe, d'un Persan, ou d'un Grec, qui feroit cette lecture sans y prendre aucun interest.

Le Recueil que Thomafius se propose de faire, est composé des Livres suivans : du Traité de S. Cyprien, des Témoignages à Constantin; des Morales & des Regles de S. Basile; des Discours 26. 33. 34. 35. 36. & 37. de S. Gregoire de Nazianze, de l'explication de la Foy Catholique de S. Epiphane, & de la recapitulation des Heresies; des Traitez de S. Augustin, de l'Instruction des Catéchumenes, du Manuel à Laurent, des Livres de la Cité de Dieu depuis le 11. jusqu'au 22. le Traité du combat Chretien, & du Livre de S. Jerome sur les Heresies; de l'Avertissement de Vincent de Lerins; des Livres de fables des Heretiques, & des Decrets divins de Theodoret; le Traité de Gennade, des dogmes Ecclesiastiques; du Traité de la Foy par S. Fulgence; des 4. Livres de Sentences d'Isidore de Seville; des 4. Livres de la foy Orthodoxe de S. Jean Damascene; des 3. Liv. des Pateres, & du Tr. des Heresies du même Auteur.

JOURNAL
DES SÇAVANS,

Du Lundi 3. Avril M. DCCII.

Annales de la Ville de Toulouse, depuis la réunion de la Comté de Toulouse à la Couronne, avec un abrégé de l'ancienne Histoire de cette Ville, & un recueil de divers Titres & Actes, pour servir de preuves & d'éclaircissement à ces Annales. &c. Par M. G. de la Faille, ancien Capitoul, de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse. Seconde Partie. A Toulouse, de l'Imprimerie de G. L. Colomyès. 1701. 1. v. in fol. pag. 548.

Monsieur de la Faille fit imprimer en 1687. le premier volume des Annales de la ville de Toulouse. Cette première Partie, outre l'abrégé de l'ancienne Histoire de Toulouse, contient les Annales de cette même Ville, depuis la réunion de la Comté à la Couronne (qui se fit en 1271.) jusques à l'année 1515. La seconde Partie qu'on a achevé d'imprimer en 1701. contient la suite de ces An-

depuis 1514. jusques en 1610. l'origine de Toulouse est entierement fautive. Ce que Jean de Ganno Corde-Nicolas Bertrand & Noguier en ont dit est plein de fables; on sçait seulement que cette partie des Gaules, qu'on appelle d'huy le Languedoc, estoit partagée entre deux grands Peuples, qui étoient les Tectosages, & les Volques Arecomiques. Toulouse estoit la Capitale des Tectosages, & Nismes celle des Arecomiques. Justin, & Cesar parlent des Colonnes que les Tectosages menerent en Allemagne, & en Hongrie, & sur tout du voyage qu'ils firent en Asie, & de l'attaque de l'Oracle & du Temple de Delphes. C'est en ces Auteurs que M. de la Faille dit faut que Toulouse soit plus ancienne que Rome, puisque les Romains ne conquirent la Ville, que la 160. année de la fondation de leur Ville, quand les Tectosages sortirent de leur pays pour ces grandes entreprises. Quelques-uns disent qu'ils furent défaits miraculeusement à l'attaque du Temple de Delphes; d'autres au contraire, qu'ils furent vaincus à ce Temple & qu'ils furent affligés de peste à leur retour. Tout cela est fort incertain.

Les Romains ayant eu occasion de passer dans les Gaules, pour secourir ceux de Narbonne contre les Saliens, le Consul Fulvius fut envoyé l'an 628. de Rome. Les Gaulois furent vaincus, les Allobroges & les

Provence,
tout le Langu
ce. Les richess
par les Proconi
furent tous deu
premier perit n
re contre les C
rent que ce fut
Toulouse; & de
qu'un homme et
à Rome: *Il a de*
che icy avec bea
venu cet or. Sc
au temps d'Hono
me fort que les au
a apparence que
une Colonie, puis
le de Galba, avec
Colonia. On ne sça
tablissement de cer

ric qui succeda à Ataulphe , ne regna que 7. jours ; & Vallia fut mis sur le Trône. Ce Prince ayant fait la paix avec les Romains, & rendu Placidie à l'Empereur son frere, Constantius qui épousa cette Princesse, & qui fut associé à l'Empire par Honorius, ceda à Vallia la seconde Aquitaine , & quelques contrées voisines pour les posseder en Souveraineté. Ce fut en 419. que Toulouse devint la Capitale de ce nouveau Royaume, qui dura jusques en 507. sous six Rois. Alaric qui fut le dernier, ayant esté défait par Clovis dans la bataille de Vouglai , Toulouse se rendit au Vainqueur , & demeura unie à la Couronne de France jusques en 619. Alors le Roy Dagobert donna en apanage à son frere Aribert le pays de Toulouse, le Quercy, l'Agenois, le Perigord, & la Xaintonge, à condition qu'il ne prendroit pas le titre de Roy. Ce Prince se donna pourtant cette qualité, & établit sa demeure à Toulouse. Il ne regna que 3. ans, & son fils ne luy ayant survescu que quelques jours, Toulouse fut réunie à la Couronne par Dagobert. Elle y demeura attachée jusques en 778. que Charlemagne en fit la Capitale du nouveau Royaume qu'il erigea en faveur de son fils Louis qui venoit de naistre. Ce Royaume comprenoit la premiere & la seconde Aquitaine, la ville & le pays de Toulouse, la Gascogne, le Languedoc, & les nouvelles Conquestes que Charles avoit fait en Espagne. On mit dans les principa-

les Villes de ce Royaume des *Custodes* ou Comtes, qui les gouvernoient pour le jeune Roy. Le premier qui fut établi à Toulouse, fut un nommé Chorson ou Torcin. Cette dignité n'estoit pas hereditaire. Il y eut six de ces Comtes les uns après les autres. Fredelon qui gouvernoit en 848. est le dernier. Raimond frere de Fredelon qui a fondé l'Abbaye de Vabres, fut le premier des Comtes hereditaires. Il commença à gouverner en 864. sous le regne de Charles le Chauve. Ses successeurs, au nombre de quinze, devinrent tres puissans. Raimond VII. dit le Jeune qui fut le dernier, ne laissa qu'une fille, qui estoit Jeanne de Toulouse. Elle fut mariée à Alphonse Comte de Poitiers, frere de S. Louis. Alphonse & sa femme moururent en Italie au retour d'Afrique, où ils avoient accompagné le Roy & comme ils ne laisserent point d'enfant la Comté de Toulouse fut réunie à la Couronne suivant le Traité de paix conclue à Paris entre le Roy S. Louis & le Comte Raimond le jeune, pere de Jeanne. Cette réunion fut faite en 1271. Les Capitouls au nom de la Ville prêterent serment de fidelité à Philippe III. dit le Simple, après avoir obtenu acte de leur droit de créer ses Capitouls, & les Comptes dans celui de connoistre de la punition des crimes : que tous les Habitans seroient asservis dans l'affranchissement de toute

Peages & de Leudes, & dans tous les autres Privileges & usages dont ils avoient joui de tout temps.

M. de la Faille décrit avec beaucoup d'exactitude, l'origine & le progres de la Religion dans ce pays là. Ce fut S. Saturnin qu'on nomme vulgairement S. Sernin, qui prescha le premier l'Evangile à Toulouse, sous l'Empire de Dece, vers l'an de Jesus-Christ 252. Ceux qui gouvernerent cette Eglise après luy, furent S. Honorat, S. Hilaire, Rhodanius, S. Euxupere, & plusieurs autres qui eurent beaucoup à souffrir sous la domination des Rois Visigots, parce que quelques-uns d'entre eux & sur tout Euric favorisoient l'Arianisme, & persecutoient les Catholiques. Ce fut ce même Euric qui s'apliqua à faire rediger par écrit les anciennes coutumes de sa Nation; & c'est ce recueil qu'on nomme le Code des Loix des Visigots qui a esté donné au public par le sçavant P. Pithou. Alaric fils d'Euric, suivant l'exemple de son pere, fit faire un extrait du Code Theodosien par Anien son Chancelier, qui y joignit de courtes explications. Cet extrait fut publié à Aire sous le nom de Loix Romaines; il le fut encore depuis dans le Languedoc, sous le Regne de Charlemagne. Ce dernier Code servoit de regle aux Originaires du pays, au lieu que celui d'Euric, en servoit aux Gots qui s'y étoient établis par les armes. Depuis que la ville de Toulouse eut

passé de dessous la domination des Gots sous celle des François, les Evêques de Toulouse ni les autres Prelats d'Aquitaine, n'assisterent plus aux Conciles tenus dans les lieux de la dependance des Gots; mais à ceux qui furent tenus dans les lieux de la dependance des François; & l'Evêque de Toulouse ne fut plus Suffragant de Narbonne, mais de Bourges, ce qui fut un sujet de contestation entre ces deux Metropoles, qui dura même après que le Pape Jean XXII. eut erigé Toulouse en Archevêché. Enfin cette dispute fut terminée par Innocent VIII. en 1490. Ce Pape declara par une Bulle expresse, que Jean XXII. en erigeant Toulouse en Archevêché, avoit entendu que cette Metropole ne reconnût point d'autre Primat que le S. Siege.

L'Eglise de Toulouse a souffert de grandes traverses de la part des Heretiques; sous les Rois Gots l'Arianisme y fit beaucoup de progres, le Manicheisme s'y répandit aussi, les Henriciens, les Petrobrusciens & quelques autres restes des anciens Heretiques, se joignirent aux Vaudois & aux Albigeois. Les Legats des Papes firent des poursuites extraordinaires contre eux, & l'Inquisition fut établie à Toulouse sous le Comte Raimond V. Les Inquisiteurs receurent d'abord quelques traverses; quelques-uns d'entre-eux furent tuez à Avignonet, & le Comte soubçonné de favoriser les coupables. Sous Alphonse, & depuis sous nos Rois, les Officiers de ce

Tri-

ce Tribunal exercent leur Jurisdiction avec toute entiere liberté; mais l'heresie des Albigeois s'étant dissipée, ce Tribunal eut le même sort que la secte qui avoit donné lieu à son érection. Les mauvaises procedures de quelques Inquisiteurs interessez ne contri- buerent pas peu à les decrediter. Ils se main- tiennent pourtant dans le droit d'examiner les Elections des Capitouls, pour voir s'il n'y en avoit point quelqu'un suspect d'heresie. M. de Montchal Archevêque de Toulouse, obtint un Arrest du Conseil, par lequel ce droit- là luy est attribué à l'exclusion de l'Inquisi- teur. Il y a encore aujourd'huy un Jacobin qui est pourveu de cette charge par sa Maje- sté, & qui en touche les gages; mais il n'a plus aucune fonction.

M. de la Faille avertit le public que les Annales manuscrites de l'Hostel de ville de Toulouse, sont les originaux sur lesquels il a composé les siennes: Il s'est aussi servi de la chronique de Guillaume Bardin, qui com- mence en 1031. & finit en 1454. Ces An- nales sont remplies d'un grand nombre de faits tres-curieux qui ne sçauroient trouver place dans cet extrait.

M. de la Faille a eu soin de faire imprimer à la fin de chaque volume, les pieces authentiques qui servent de preuves aux prin- cipaux faits qui sont rapportez dans ces An- nales. Une des plus curieuses de ces pieces, & qui fera sans doute beaucoup de plaisir aux *Sçavans*, est celle qui contient les Inscripti-

Otia, five Epher
res, Flamini
Bononiæ ac Pro
novis moderatio
sibus Clarissimor
Kepleri, Bulliald
servatorio Regio
tis observationibus
tum annum 1720
noniæ Gr. 34. m. 3
Sumptibus Ludovic
bliopolæ Bonon. C
des de Boulogne, par
pour servir depuis Pann
fin de 1720. dressées sur
cho, de Kepler, de Bon
ni, & sur celles de l'O
Paris. A Boulogne 170
452. 2. p. 677.

*pour l'année 1702. par Gab. Philip. de la
Hire de l'Academie des Sciences, A Paris,
chez Jean Boudot.*

*Ephemerides des Mouvemens Celestes pour l'an
de Grace 1702. avec les Tables du passage
de la Lune par le Meridien, & de l'heu-
re de la pleine mer dans les principaux Ports
de France, d'Hollande & d'Angleterre, pour
le Meridien de Paris, par le sieur J. D. B.
A Paris, chez Guillaume Valeyre, rue S.
Jacques. 1702. in 4. pag. 52.*

LEs Astronomes ont appellé Ephemerides la description des vrais lieux des Planetes dans le Zodiaque, & des configurations qu'elles font entr'elles, & avec les Etoiles fixes à chaque jour de l'année. Si l'on en cherche la premiere origine, l'on ira jusques aux temps les plus reculez de l'Antiquité.

Les mouvemens qui ont esté calculez les premiers, sont ceux du Soleil. Après avoir déterminé les jours des Equinoxes & des Solstices, on observa que le Soleil pendant le cours de l'année, en parcourant le Zodiaque d'Occident en Orient, efface par sa lumiere les Etoiles dont il s'approche; & qu'après quelque temps en s'en éloignant, elles commencent à estre visibles. On marqua les jours de l'année auxquels ces Etoiles fixes entrent dans les rayons du Soleil, & ceux auxquels elles en sortent, pour s'en servir à distinguer
les

...Hefiode un des
Grece, fit un Poëte
où il marque les je
fon mouvement at
unes des principales
paroitre en les quit
verses operations de
les on doit s'appliquer
celuy qui est intitulé
l'on doit faire en d
naire, & aux autres.
tation d'Hefiode qu'o
des, les descriptions
vemens des Planetes,
cher sur le Soleil & fut
puis ce temps-là on a
êtement le lever & le c
l'égard du Soleil dans l
après qu'on a trouvé le
tres Planetes, l'on a
d'où "

Cæli menses & sidera serva

Frigida Saturni quo se se stella recepit,

Quos ignis cæli Cyllenius erret in orbes.

Car les Planetes, & principalement Mercure, ne se voyant pas en tout temps, il étoit nécessaire d'avoir recours à des Ephemerides pour sçavoir leur situation. Comme elles ne servoient que pendant un certain nombre d'années, & que ce temps étant expiré elles n'étoient gueres d'usage, l'on n'a pas eu beaucoup de soin de les conserver, & il seroit difficile d'en trouver avant le quinziesme siecle. Il y a dans la Biblioteque du Roy un manuscrit des Ephemerides de l'an 1442. avec plusieurs autres années interrompuës. Les premieres qui furent imprimées à peu près dans la forme qu'elles ont conservée jusques à present, sont celles de Regiomontanus, calculées depuis 1475. jusqu'en 1506. L'on sçait de quelle utilité elles sont dans l'Astronomie, dans la Geographie, & dans la Navigation. Car quoy qu'on puisse sçavoir independamment des Ephemerides, les lieux des Planetes en les calculant par les Tables; ces calculs demandent beaucoup de temps, & sont quelquefois hors de la portée de ceux qui s'adonnent à ces professions. Aussi l'on peut remarquer que depuis le temps que les Ephemerides furent publiées, l'on se hazarda de traverser l'Océan, & de naviger en des pays inconnus, par le moyen des observations des Astres. Ces premieres Ephemerides estoient tirées des Tables Alphon-

nes les plus correctes de ce temps-là. Stefler, & ensuite Leovitijs en calculerent sur les mêmes Tables pour plusieurs années. Copernic ayant trouvé que ces Ephemerides ne s'accordoient plus avec les observations recentes, dressa de nouvelles Tables, sur lesquels Stadius calcula des Ephemerides depuis l'an 1554. jusques en 1600. Dans cet intervalle, Moletius en a donné depuis 1564. jusques en 1584. Magin en calcula depuis 1581. jusqu'à 1620. & ce fut dans le même temps qu'Origan en donna deux gros volumes.

Kepler en travaillant aux Tables Rudolphines, commença d'en calculer depuis l'an 1617. jusqu'en 1637. & après luy Hecker en donna sur ses Tables depuis 1666. jusqu'en 1680. Kirkius se servit aussi des mêmes Tables pour calculer les siennes depuis 1681. jusqu'en 1684. & les enrichit de plusieurs belles observations qu'il fit en même temps. Argoli est un de ceux qui a le plus travaillé aux Ephemerides. Il en calcula depuis 1602. jusqu'en 1640. suivant les Tables de Copernic; & après la publication des Tables de Longomontanus suivant les observations de Tycho, il en calcula depuis l'an 1620. jusqu'en 1700. Après que Lansberge eut publié ses Tables, Duret & Montebrun calculerent des Ephemerides pour plusieurs années; ils furent suivis de Titis, de Malvasia, de Montanari & de Grassini, qui y ajouterent les Ephemerides du Soleil selon les observations de M.
Cil.

Cassini. Mrs Beaugit & le Fevre, ont aussi fait quelques années des Ephemerides avant la fin du siecle passé.

Mezzavacca en a donné d'abord depuis l'an 1675. jusqu'en 1712. calculees sur les Hypotheses de Tycho, de Lansberge, de Bouillaut & de Cassini. Il vient presentement d'en publier deux Tomes.

Dans le 1. Qui leur sert d'introduction, il donne les operations Arithmetiques qui sont à l'usage de l'Astronomie, un abregé de la Sphere, les Elemens de la Trigonometrie, des Logarithmes, de l'Astrologie, & de la Gnomonique, la construction de la figure celeste & toutes les Tables necessaires à cette construction & aux directions Astrologiques. Dans ces Tables on trouve le Catalogue des Villes principales, dont les Longitudes & les Latitudes sont tirées de divers Auteurs anciens sans avoir égard aux observations nouvelles; de là vient qu'il a mis *Ambianum* des anciens, & Amiens des modernes avec des Longitudes & Latitudes differentes; qu'il donne à Bourdeaux & à Perpignan la même Longitude, &c. Les autres Tables sont fort bien construites. Il a reduit en heures, minutes & secondes plusieurs de celles que l'on a coutume de calculer en degrez & minutes, & particulièrement celle de l'Ascension droite pour tous les degrez du Zodiaque jusqu'à neuf degrez de Latitude Septentrionale & Meridionale.

Dans le second Tome, il a donné les

Jupiter fuiva
& touchant le S
gé les erreurs q
l'an 1707.

M. de la Hire
yale des Sciences
tous les ans des E
lées *Regia Scientiar*
Les mouvemens d
y font marquez po
Latitude de dix en
Planetes avec la Lun
fes. Il les a contin
année 1702. Comme
fondées sur les obser
l'Observatoire, il y
font les plus justes de
qu'à present.
L'on a imprimé a
même-temps des Ent
où font

sur lesquelles on a calculé ces Ephemerides, il paroît cependant que celles dont on s'est servi sont assez bonnes. L'Auteur a ajouté à la fin un Traité de l'usage des Ephemerides par rapport à l'Astronomie & à l'Astrologie judiciaire, avec des regles pour conjecturer les changemens de temps, & choisir les jours les plus heureux à la navigation ou à voyager; & les plus propres à l'Agriculture, & à prendre des remedes. Il paroît qu'on a voulu par là contenter les personnes qui se plaisent aux predictions Astrologiques; car pour l'Auteur il paroît convaincu de l'incertitude de l'Astrologie, puis qu'il avouë qu'on ne peut positivement déterminer ce que les Etoiles doivent influencer, à cause que l'experience sur laquelle on se fonde est tres-courte, & qu'il y a une si grande quantité de combinaisons à faire, qu'il n'est pas aisé de concilier tant de significations, souvent toutes contraires, pour pouvoir predire des effets avec certitude.

De l'Usage de la frequente Saignée dans la cure des Fièvres. A Paris, chez Laurent d'Houery, rue S. Severin. In 12. p. 374.

Le dessein de l'Auteur dans ce Livre, est de montrer que la frequente saignée est contraire aux systêmes des nouveaux & des anciens Medecins. L'Ouvrage est divisé en deux parties. Dans la premiere, on voit que les systêmes nouveaux sont opposez à la fre-

quente saignée. Dans la seconde, que l'hypothese même de Galien & des plus fameux Galenistes combat cet usage. La troisieme, fait le parallele des systêmes nouveaux avec l'Hypothese de Galien, & l'on y découvre en quoy conviennent, & en quoy different les Galenistes & les Modernes. Nous n'apprenons pas précisément en quel siecle a commencé l'usage de la frequente saignée. Si nous en croyons un celebre Medecin de Paris, cet usage fut introduit en 1582. par Leonard Botal, dont les maximes furent combattues par Bonaventure Grangier aussi Medecin de Paris. L'Auteur du livre intitulé: *Reflexions sur les bons & sur les mauvais effets de la frequente saignée*, pretend que ce remede n'a eu tant de cours que depuis cinquante ans. Il paroît néanmoins par le témoignage de Celse, qui vivoit sous Auguste, que la methode de recourir à la saignée dans presque toutes les maladies, est beaucoup plus ancienne. La saignée, dit-il, n'est pas un remede nouveau; mais c'est une nouveauté de s'en servir presque dans toutes sortes de maux. *Sanguinem incisâ venâ. mitti, novum non est; sed nullum morbum esse in quo non mittatur, novum est.* Quoy qu'il en soit, il est certain que dans les derniers siecles, les Medecins les plus distinguez, ceux mêmes qui estoient les plus attachez à la doctrine de Galien, n'ont point cru qu'il fallût saigner si souvent. Fernel dit que ceux qui suivent cette methode, le font pour couvrir leur ignorance.

Baillou, que ce sont des sanguinaires & des cruels, Vallesius les tourne en ridicules. Notre Auteur n'oublie rien dans sa premiere Partie non plus que dans les autres, pour confirmer le sentiment de ces Ecrivains. Il donne d'abord une idée generale des nouveaux systêmes sur la cause des fièvres, & rapporte d'une maniere curieuse & sçavante, tout ce qui s'est jamais dit & pensé sur ce sujet entre les Medecins modernes. Après quoy, il fait voir premierement que suivant toutes ces opinions, quelque differentes qu'elles soient, la saignée ne détruit pas la cause des fièvres; secondement, qu'en saignant souvent on affoiblit la chaleur naturelle; troisièmement, qu'on rend le sang plus susceptible de l'effervescence fiévreuse. Pour prouver ces trois propositions, il montre que les systêmes modernes se reduisent à deux opinions principales: l'une que la matiere de la fièvre s'amasse hors des vaisseaux du sang; l'autre qu'elle se forme immediatement dans les veines & dans les arteres. Cela posé, il fait voir que dans la premiere opinion il est impossible que la saignée détruise la cause de la fièvre. On convient, dit-il, que la saignée ne peut évacuer que ce qui est dans les veines & dans les arteres; on suppose en même temps que la matiere fiévreuse se forme ailleurs, & ne se mesle dans le sang que quand la fièvre s'allume: Donc la saignée ne peut tirer cette matiere que dans le temps qu'elle est meslée avec le sang, & qu'elle cause
actuel-

former de nouv
mêmes humeur
mées, de couler
de même qu'en c
qui est sur le feu
cela les atomes de
vaisseau, & d'y p
on voit même par l
au lieu de rafraich
davantage. En effe
liqueur que le feu fa
ment en devient bi
re davantage: Car l
sent continuellemen
par les pores du vais
matiere, l'agitent av
peut expliquer par ce
plusieurs saignées, on
vres intermittentes de
continuës

riger; car puisque ce levain est une humeur acide & amere meslée de souphre, d'huile & de divers sels, ainsi que les partisans de ce systême le soutiennent, on ne peut raisonnablement penser qu'en saignant souvent on puisse adoucir l'amertume du souphre, temperer l'acidité de la lympe, émousser la pointe des sels, moderer l'acrimonie des suc, en un mot donner aux particules heterogenes la figure & la proportion necessaire pour s'unir au sang, pour circuler & pour fermenter doucement avec luy. Que l'on tire d'un tonneau aussi souvent que l'on voudra d'un vin qui s'y sera aigri, le vin ne perdra rien pour cela de son aigreur ni de ses autres mauvaises qualitez. Si ce remede est inutile pour corriger le levain de la fièvre, il ne l'est pas moins pour l'évacuer. C'est vray que la saignée peut tirer le mauvais sang, mais elle tire aussi le bon. Aussy donc peut servir, demande notre Auteur, une évacuation qui oste sans distinction les bonnes humeurs & les mauvaises? L'Auteur répondra que la saignée en tire de mauvaises, puisque les unes & les autres estant meslées, doivent sortir conjointement. L'Auteur ajoute que les bonnes ne sortent en plus grande abondance, que les mauvaises estant plus pesantes moins de disposition à s'échapper. Or me que si l'on perçoit un tonneau de vin & d'eau meslez, il en sortira-t-il, moins d'eau que de vin nonobstant

stant le mélange, parce que le vin est plus léger & a plus d'esprits. Il est bon de remarquer que ce que rapporte icy l'Auteur, n'est pas certain. Car si l'on met dans une tasse faite de bois de Lierre une égale quantité d'eau & de vin meslez ensemble, on voit l'eau seule, peu de temps après, tomber par goutte à travers la tasse, & le vin rester dans le vaisseau. Si l'on met encore dans un couloir de papier gris un mélange d'eau & de vin, il sort moins de vin que d'eau, en sorte que la pesanteur des liquides que l'Auteur regarde icy comme un obstacle à leur sortie, est ce qui la favorise. Mais il ne faut pas confondre l'évaporation des liqueurs, avec l'évacuation dont je parle, car on sçait bien que dans l'évaporation, le plus subtil s'échape toujours en plus grande quantité. Cependant quoy que la preuve qu'apporte notre Auteur ne soit pas sûre, il ne laisse pas de pouvoir estre vray par d'autres raisons, que la saignée tire plus de bonnes humeurs que de mauvaises; & un Medecin Italien a fait voir par ses observations, qu'elle tire neuf fois plus de bonnes humeurs que d'autres. Quand on accorderoit contre toute possibilité, pour suit l'Auteur, que la saignée évacuë plus de mauvais sang que de bon, il ne s'en suivroit pas que la frequente saignée fût utile, puis qu'en évacuant les plus méchans sucs du corps on affoiblit toujours les malades, en sorte que plus l'évacuation est abondante & reiterée, plus les foiblesses sont grandes & longues. Témoin ce qui arrive aux hydropiques, lors qu'après l'é-

periss

operation qu'on nomme Paracenthese, on leur tire trop d'eau à la fois, ou trop souvent: Or on ne peut douter que le sang, quelque corrompu qu'on le suppose, n'ait encore plus d'esprits, & ne soit par consequent plus necessaire à la vie que l'eau des hydropiques. Après ce raisonnement, l'Auteur passe à sa seconde proposition, sçavoir que les frequentes saignées, loin d'augmenter la chaleur naturelle, la diminuent & la mettent par là hors d'estat de vaincre le levain de la fièvre. Il est certain, dit-il, que la chaleur naturelle vient du sang, & des esprits renfermez dans le sang: Or cela pose, on voit clairement qu'à proportion que la saignée tire du sang & des esprits, à proportion aussi la chaleur naturelle doit s'affoiblir. Pour la troisieme proposition, sçavoir qu'après plusieurs saignées la masse du sang devient plus susceptible des levains de la fièvre, il la prouve par l'aigreur que la disposition des esprits donne au sang; car moins le sang a d'esprits, & plus il a de disposition à s'aigrir; plus le sang est aigri & plus il est susceptible de l'effervescence fiévreuse. Il appuye ces 2. propositions de plusieurs raisons Physiques tirées des modernes & des anciens, comme de Willis, de Sennert, de Sydenham, d'Hipocrate &c. & fait sur ce sujet d'utiles & de sçavantes réflexions, que je suis obligé de passer de peur de me trop étendre.

L'Auteur n'en demeure pas là, il prétend que la frequente saignée empêche aussi les crises. *Pour une bonne crise, il faut que la chaleur*

358

leur na
levain
condi
qu'er
nes &
& pa
tem
la m
re c
de
de
de
re
h
fa
l
g

té de Paris ont données au livre d'un de leurs Confreres, où la frequente saignée se trouve combattüe. Celle de M. Fagon Premier Medecin n'est pas omise, dans laquelle ce grand Homme dit que ce Livre peut engager les Medecins prevenus à faire des reflexions qui les determinent à une pratique plus heureuse; ni celle de M. de Saintyon, qui avouë qu'il voudroit de tout son cœur que tous les Medecins pussent lire le Livre de son Confrere avec toute l'application qu'il merite; parce que les jeunes entreroient, dit-il, dans la bonne voye, & que les vieux reviendroient peut estre de la fureur qu'ils ont pour la saignée.

L'Auteur ne se contente pas d'établir les maximes des plus fameux Medecins contre la frequente saignée, il répond encore aux principales objections que font d'ordinaire les Partisans de ce remede, & fait connoître que quand on guerit apres avoir este saigné souvent, ce n'est point par la saignée, mais de la saignée qu'on échappe. Il rapporte là-dessus la raillerie d'un celebre Medecin nommé Lucas Antonius Porcius, lequel compare ceux qui saignent souvent dans les fièvres, aux personnes qui pour secourir une maison embrasée, commencent par jeter les meubles les plus precieux par les fenestres, & ensuite courent éteindre l'incendie avec de l'eau.

Dans la seconde partie l'Auteur montre que selon l'hypothese de Galien & des Galenistes, la saignée est un mauvais remede pour les fièvres; il fait voir outre cela que la methode
même

plus fameux Galenistes
res au frequent usage
principalement Fern
considerables, & rap
qu'il y a de plus fort &

On voit dans la tro
des Galenistes & des
saignée. Cette Partie
tres; le premier exp
nes s'accordent avec l
cond, en quoy ils diff
ter que tous les Livr
Medecine, fussent éc
tion, de methode &
cy. On n'auroit pas si
te foule d'Ouvrages,
accablent tous les jour

*Extrait d'une lettre éc
Mars 1701. Par M*

comme ont accoutumé de faire quelquefois les Hirondelles. Après avoir volé quelque temps il tomba dans l'eau, & le pêcheur se jetta sur luy & le prit. C'est une espece de poisson semblable à une tortuë, un peu plus grand que le fond d'une assiette, & ayant des ailes qui sortent aux deux cotez de son espece de maison avec lesquelles il vole. On prétend qu'on n'a jamais rien veu de semblable en ce pays. Il est mort peu de temps après, & on l'est alle voir par curiosité. Je n'apprend pas qu'on l'ait dissequé.



JOURNAL
DES SCAVANS,

Du Lundi 10. Avril M. DCCII.

Histoire du Christianisme, ou l'on fait voir l'Origine & l'Antiquité de ses veritez. A Paris, chez Jacques Collombat. 1701. 2. Tom. in 12. Tom. 1. p. 232. Tom. 2. p. 239.

LA veritable Religion connuë des Patriarches, annoncée par les Prophetes, portée au plus haut point de sa perfection par Jesus-Christ, prêchée par les Apôtres, scellée du sang des Martyrs & deffendue contre les Payens, les Juifs & les Infideles par tant d'écrits des anciens Chretiens, a esté soutenue dans ces derniers siecles contre les Impies & les Athées par quantité d'Ouvrages. Dans le siecle passé le Traité de Louis Vives, de la verité de la Religion Chretienne, & dans celuy-cy le petit Livre de Grotius, de la verité de la Religion Chretienne, les Pensées de M. Paschal, la demonstration Evangelique du sçavant M. Huet ancien Evêque d'Avranches, & même les deux

Tome.

es de la verité de la Religion du fleur
 idie ont esté generalement estimez.
 is tant d'excellens Ouvrages, on ne
 oit plus écrire sur cette matiere im-
 ante, qu'on ne dit quelque chose de
 eau & de plus fort, ou du moins que
 ne mît dans un nouveau jour les preu-
 & les raisonnemens qui ont déjà esté em-
 ez; ou enfin qu'on ne traitât les ma-
 s avec plus d'étenduë & d'éloquence,
 tant plus qu'il est tres-dangereux de de-
 re cette cause foiblement, & d'appuyer
 aussi grande verité que celle-là sur des
 emens peu solides. C'est par cette re-
 que le public doit juger du merite de
 vrage Anonyme dont nous parlons. On
 end (Preface) y remonter aux premieres
 vitions, & là remarquer, quelle Loy a
 ierement regné sur les hommes. Parce que
 là vient de Dieu sans contestation, & que
 ommes nouvellement sortis de ses mains, ne
 oient estre gouvernez que par la Loy de
 Esprit. L'Auteur entreprend ensuite de
 cher à remarquer les progres de cette Loy
 te, la prosperité de ceux qui lui ont esté
 s; l'égarement de ceux qui l'ont violée;
 aisons des effets avec leurs principes, &
 commencement avec leur fin. C'est ce qu'il
 ique plus clairement dans la division
 son Ouvrage. Dans le premier Livre,
 l, où l'on admettra pour premier principe
 verité, IL N'Y A QU'UN DIEU, on se-
 Histoire de la Création jusqu'à Moÿse. Dans

... S. Epin
l'existence de l
que les Ath
ture, à l'art
se passe dans
niere qu'ils s
jours part art,
telligence au
telligence est
les noms diffé
les Philosophes
mier principe,
& expriment D
C'est un paradoxe
pas aisément. Il est
& les sentimens int
mes, les portent à
& que c'est une pre
Mais il se peut faire
mieres & ces sen
tem

êtres corporels: & enfin, com-
tre, qu'en punition de leurs
glorifient point comme Dieu,
ont connu; qu'ils s'égarent de
raisonnemens, & que leur
d'intelligence & rempli de ter-
dere des creatures comme des
leur transfere l'honneur qui
Dieu. C'est ce qu'on a crû
quer sur cette preuve que l'Au-
nous donne de l'existence de
personne n'y soit trompé.

Cet Auteur prouve la verité
de Moyse, parce que ce qu'
convient mieux aux idées que
les hommes de l'ordre dans les
ont esté faites. On peut, dit-il
*conjecturer vraisemblablement que
créé le dernier de toutes choses, parce
que l'air, le feu, la terre, les ea-
les, sans qu'il leur soit d'aucun u-
dire aussi que l'homme n'est pas fa-
de, puisque le monde & tout ce
fait pour lui. C'est une maxime
teliens ne conviennent pas.*

Moyse nous decouvre la source
de la corruption de l'homme,
est incomprehensible: C'est un
ve de sa verité que notre Aut
M. Pascal. Enfin son antique
invinciblement la verité. Mais
que notre Auteur apporte pour
ne paroissent pas tous invinc

... quelle c
chus des Grec
des Hesperides
Saturne soit le
Hercule soit le
l'Iphigenie d'He
que Hector, Ac
lene & Paris n'o
re, & que ce n
l'ancien Testamen
changeant les nom
ra-t-il quelqu'un a
suader que ce que
Bacchus étoit sorti
n'a d'autre fondem
braïque *sortir de la ca*
signifier *estre son fils*.
Il paroît encore n
l'Oromazis, le Mith
Chaldeens soient les
Trinité

L'Auteur ayant traité en general de la verité & de l'antiquité de l'Histoire de Moyse, fait diverses reflexions sur l'Histoire de la creation, comme sur l'estat d'immortalité, dans lequel le premier homme avoit esté créé; sur l'institution du Mariage par ces paroles, *Ils seront deux dans une seule chair*, à laquelle Jesus-Christ n'a rien changé; sur l'origine & la communication du péché; sur la mort & les peines auxquelles l'homme fut condamné en consequence. Il observe en passant, que les Payens ont crû l'ame immortelle, & les peines & les recompenses de l'autre vie. Il rapporte enfin diverses considerations sur la maniere dont Dieu fit connoître à nos premiers Peres le Mystere de l'Incarnation, & l'obligation où seroient les hommes de reparer le péché par la Penitence. Il avertit qu'il ne faut point se flater que la Penitence de nos Peres, ou une semblable fût capables d'effacer nos pechez: Qu'il les faut laver dans une autre piscine, c'est-à-dire, comme l'Auteur l'explique, mais un peu obscurément, par les Sacremens du Baptême & de la Penitence instituez par Jesus-Christ. Le second Livre est un recit abrégé de l'Histoire Sainte depuis Noé jusqu'à Jesus-Christ. Le troisième est une Histoire de Jesus-Christ, tirée des Evangelistes & du stile de l'Auteur.

Il a eu soin, pour rendre son Ouvrage plus utile d'y jeter de temps en temps des reflexions morales. En voicy un assez curieuse. (pag.

83. T. I.) *Le sommeil du premier*
la maniere dont il reçut de la main
me qu'il luy presenta, sont des l
ceux qui sont appellez à la sainte
Son sommeil leur apprend à ne poi
sens ni leur ambition dans le choix
faire d'une femme; mais à se repos
à tâcher de la découvrir par la pr
vent bien se faire des établissemens a
de riches alliances; mais en épous
qui leur apportent de grand biens,
si quelquefois de grands vices & de
nels. Ils sont riches sans estre he
aise sans estre tranquiles; comblez
estre contens. Cette reflexion est
remarquable, que peu de peri
roient avifées de la faire en l
droit de la Genese.

Joan. Schilteri de Paragio & A
 cincta expositio. Itemque de
 Francici Dissertatio. Accessit
 cessione lineari velitationes n
 Meieri de rei Feudalis vindical
 tatio. Argentorati. Sumptib
 Lersé. 1701. C'est-à-dire, *T*
re du Parage & de l'Apanage, p
ter, avec une dissertation des F
François, à quoy l'on a ajouté d
ses sur la succession par ligne, &
de Juste Meier, concernant la
choses tenuës en Fief. A Strasbo
 in 4. pag. 212.

C E Livre contient plusieurs Traitez, qui ont tous rapport les uns aux autres. L'Auteur traite dans le premier des droits de Parage & d'Apanage, parce qu'ils ont une même origine: & quoy qu'il y ait plusieurs différences entre ces deux sortes de droits, ils ont tant d'affinité neanmoins, qu'ils se trouvent quelquefois confondus l'un avec l'autre. Le Parage & l'Apanage sont correlatifs au droit d'aînesse, dont ils procedent, comme deux ruisseaux d'une même source. Tenir en Parage, est lors que les puînez tiennent de leur aîné la part qui leur est échue dans les Fiefs qu'ils ont partagé avec luy; ils tiennent en Apanage, ce qui leur a été accordé par forme de pension & d'alimens. Le Parager est heritier & propriétaire de sa portion: l'Apanager est exclus de la succession, & n'a qu'une simple provision à vie. Le Parage est réglé par la Loy ou par la coutume à une certaine quantité & qualité de biens; l'Apanage est incertain & se fait suivant les facultez & la dignité des personnes. L'un est un droit réel, & l'autre est personnel ou mixte. Après que M. Schilter a établi les principes de cette matiere, il en fait l'application à plusieurs cas, qui ont particulièrement rapport aux dispositions faites par les Testamens, Actes & Traitez passez dans la maison des Electeurs & Comtes Palatins du Rhin. Il fait voir qu'il y a des cas où l'Apanage participe quelquefois du Parage; d'autres où le titre d'Apanage se change en celuy d'heritier

Qs

tier ; d'autres où l'aîné & le second fils ont chacun le gouvernement d'une Principauté, & leurs cadets sont réduits à de simples Appanages. Le Parage dure en Allemagne dans toute la descente des aînez & des puînez, au lieu qu'en France il finit au septième degré dans les Coutumes qui l'admettent.

La dissertation des Fiefs du Droit François, est le préliminaire d'une question importante touchant la manière de succéder à l'Electorat. Dans tous les pays où l'usage des Fiefs a esté receu, les enfans mâles y succédoient également sans aucun droit ni prerogative en faveur des aînez. Ce n'est selon M. Schilter, que depuis le temps de Charlemagne que nos François ont introduit le droit d'aînesse dans les Fiefs pour soutenir l'éclat de leur nom, & conserver la grandeur des Maisons Illustres ; mais que dans l'Italie, en Allemagne, & parmi les autres nations on y a gardé l'égalité établie dans les successions par le droit de nature & le droit des gens. Que de là est venue la distinction de deux sortes de Fiefs : les uns qu'on appelle, *Juris Francici*, qui sont indivisibles & qui appartiennent entièrement à l'aîné ; & les autres *Juris Longobardici*, & *Germanici*, qui sont sujets à partage dans les successions selon l'ancien usage des Lombards, qui est dans toute l'Allemagne le droit commun des Fiefs. L'Auteur dit que dans la suite le nouvel usage des Fiefs du Droit François a passé de la France, dans la Flandre & dans les Comtez d'Hol-

lande & de Zelande, & le Domaine de Frise, qu'il a esté receu en Allemagne, & que plusieurs ont estimé que Frideric I. en avoit fait une loy generale pour tout l'Empire; mais que la constitution de cet Empereur, défend seulement la division des Fiefs Regaliens, & permet de les posséder par indivis & en commun, dont il y a plusieurs exemples, qui sont rapportez par l'Auteur, dans les Electorats Ecclesiastiques & Seculiers. Son opinion est que le droit d'ainesse n'a esté établi dans l'Empire que par la Bulle d'or de l'Empereur Charles IV. & pour les seuls Electorats Seculiers. Cette Bulle ayant appellé au droit de l'Electorat premierement le fils aîné, en second lieu après le deceds de l'aîné mort sans enfans, les freres de la ligne paternelle suivant l'ordre de leur naissance; & en troisieme lieu au défaut des uns & des autres & de leurs descendans, le plus proche parent de la ligne. On n'a jamais douté que le droit & prerogative d'ainesse n'eût lieu dans le premier & second ordre de succeder des enfans & des freres de l'Electeur & leurs descendans; mais à l'égard du troisieme ordre, qui est des collateraux plus éloignez, il y a beaucoup de difficulté, si c'est le plus proche en degré ou le plus proche en ligne, qui y est appellé. Les Docteurs sont partagez sur cette question. Goldast, Limnæus & plusieurs autres tiennent que le droit d'ainesse n'a point esté introduit dans cette troisieme classe, & qu'elle a esté laissée à la disposition du droit commun

mun, qui donne la preference à la proximité du degré. Engelbrecht au contraire a fait une dissertation pour prouver qu'on doit succeder dans ce troisieme ordre, de même que dans les deux premiers, suivant la prerogative de la ligne; en quoy il a esté suivi par quelques-uns. Notre Auteur est du parti des premiers, & continuant d'expliquer les principes sur l'indivisibilité des Fiefs, il pose pour maxime, que pour juger de la nature d'un Fief, il faut principalement avoir egard à sa situation; que s'il est situé en Allemagne, on doit presumer qu'il est *Furis Longobardici* & qu'il se regit suivant l'ancien usage des Fiefs, à moins qu'il n'y ait des preuves du contraire; & qu'étant situé en France & dans les pays qui faisoient autrefois partie de la France, la presumption est qu'il se gouverne par le droit des François. C'est par ce principe qu'il decide que la souveraineté de Neufchâtel étant un ancien Fief de ce Royaume, elle en a retenu la nature feudale, quant à la succession. Mais ce Docteur paroît peu instruit de l'Histoire de France & de Bourgogne, & des usages qui s'y sont toujours observez pour les Fiefs. On n'y y a jamais suivi la succession par ligne, comme il se voit par des exemples celebres. Il n'y a que dans la succession à la Couronne, où cette maniere de succeder ait lieu en faveur des mâles, mais la succession par ligne est inconnue dans les Fiefs. Les autoritez qu'il cite, au nombre de quatre,

n'ont d'application qu'à la ligne directe, dans laquelle la représentation a lieu à l'infini; & non à la collaterale, dans laquelle la représentation est bornée à certain degré. La succession par ligne n'y a pas même lieu pour les Fiefs indivisibles; l'indivisibilité fait qu'un seul succede, mais au surplus l'on suit les regles de la succession ordinaire.

Le troisième Traité qui suit est de M. Textor, premier Syndic de la ville de Francfort sur le Mein. En voicy le sujet. Après le deceds du Prince Charles Electeur Palatin, arrivé au mois de May de l'an 1685. la branche des Ducs de Simmeren ayant esté éteinte en sa personne, il y eut contestation entre le Prince Guillaume Duc de Neubourg & le Prince Louis Leopold Duc de Veldents pour la succession à l'Electorat. Le premier comme Chef de la branche aînée des Comtes de Veldents, descenduë en ligne directe d'Estienne tige commune des Ducs de Simmeren se fondeoit sur la priorité de la ligne. Le second, quoy que de la branche cadette avoit pour luy la proximité du degré. Ils remirent la decision de leur differend au jugement de l'Empereur & des Electeurs pour estre réglé suivant la Bulle d'or & les Loix fondamentales de l'Empire. Le Prince de Veldents engagea M. Schilter à écrire pour la défense de la cause. Comme M. Textor quelques années auparavant & lors qu'il étoit Professeur en Droit en l'Université Electorale Palatine, avoit soutenu

Cette E
premiè
en fut faite
le-cy en ren
me de plus.
nous nous ar
tions confider
menté les quat
Livre raconte e
des Sciences e
fixième, ce qui
1700. inclusivem
les 4 autres, av
la politesse de la la
l'ordre & toute la c
der les plus scrupul
& avec toute la doct
qu'on doit attendre e
se les pensées des plu
qui part d'une
nous si

Hire fait voir que les pluyes ne vont pas à plus de deux pieds dans terre, & qu'ainfi elles ne ſçauroient eſtre l'origine des Fontaines, ni ſuffire pour la nourriture des arbres : Les autres de M. Homberg ſur la diminution des liqueurs dans la machine pneumatique, ſur le different poids de l'air en Eſté & en Hiver, ſur la diſtillation des liqueurs dans la même machine pneumatique, ſur le moyen d'olter les taches rouſſes que le fer chaud laiſſe au linge, lesquelles s'en vont en les expoſant à la fumée du ſouphre. Le ſecond chapitre roule ſur des matieres de Chymie. M. du Hamel a eu ſoin d'y recueillir celles qui ſont les plus utiles, & dont la connoiſſance peut apporter quelques lumieres à la Phyſique, comme par exemple l'operation que M. Homberg propoſa à l'Academie pour purifier l'or & l'argent ; diverſes experiences faites par le même, pour connoitre ſi les liqueurs acides peuvent enfin devenir inſipides, & une analyſe du crane humain par M. Bouleduc. Le troiſième chapitre renferme un grand nombre de remarques de M. Homberg ſur les ſels des plantes. Le quatrième eſt tout entier ſur la Botanique : on y voit auſſi pluſieurs obſervations tres-curieuſes ſur les mêmes ſels des plantes. Le cinquième regarde l'Anatomie, & on y trouve des decouvertes importantes à l'égard de l'homme & à l'égard des animaux. On y voit entre autres le jugement qu'a porté M. Duverney ſur un pretendu enfant qu'un

qu'un Chirurgien de Cisteron affuroit avoir trouvé dans le scrotum d'un homme. M. Duverney traita cela de vision, & assura avec raison que cet enfant ne pouvoit être que quelque polype qui representoit une figure approchante de l'humaine. La seconde section est de l'Astronomie, & de la Geometrie. Elle comprend sept chapitres. Dans le premier on voit les diverses observations que M. Cassini a faites en 1696. sur les deux Solstices de l'Este & d'Hyver. Dans le second, l'observation faite par le même de la difference qui est entre les cycles solaires & lunaires: Dans le troisiéme, une description de deux Eclipses de Lune, par le même M. Cassini, dont la premiere arriva le 6. de Mars en 1697. & l'autre le 29. d'Octobre de la même année: Dans le quatriéme, diverses remarques sur l'Etoile qui est dans le cou de la Baleine. Dans le cinquiéme, d'autres remarques sur Mercure veu dans le Soleil, le troisiéme de Novembre 1697. Dans le sixiéme, plusieurs problémes de Geometrie & d'Arithmetique: Dans le septiéme, un grand nombre d'observations de Dioptrique & de Mechanique.

La seconde partie du même Livre renferme ce qui s'est passé à l'Academie dans l'année 1698. La premiere section regarde la physique; le chapitre premier de cette section contient plusieurs remarques sur l'eau de pluye, & sur le poids de l'air. Le chapitre second roule sur l'Histoire naturelle.

dans ce chapitre bien des curiositez, les unes au sujet du Phosphore, que l'on remarque qui est meilleur étant fait avec de l'urine de gens qui boivent de la bierre; les autres au sujet de la pierre de Boulogne; les autres sur différentes petrifications &c. Le troisiéme regarde la Chymie. Le secret de l'ancre sympathique & ses effets y sont expliquez au long. On y voit diverses observations de la Hire sur l'eau des Cisternes, qu'il regarde avec raison comme la plus salutaire, pourveu que les Cisternes soient faites de la maniere qu'il enseigne à les construire. Le chapitre quatriéme contient un mélange curieux d'experiences de Chymie & de Physique qu'il n'est pas possible de rapporter: Nous nous contenterons seulement de celle-cy. Le deuxiéme de Juillet M. de Tournefort mesla ensemble deux liqueurs froides qui ne furent pas plutôt meslées qu'elles bouillirent, & jetterent une fumée accompagnée d'une flamme rouge. Ces deux liqueurs sont l'huile de Sassafras & l'esprit de nitre. Le chapitre cinquiéme renferme quelques autres operations chymiques, parmi lesquelles il y en a plusieurs de M. de la Hire sur les sels fixes des vegetaux. Le chapitre sixiéme, est sur la Botanique. Le septiéme, sur l'Anatomie, où sont des remarques tres-considerables sur les dents. Dans ce même chapitre est une explication de M. Tournefort sur l'Aphorisme d'Hippocrate, qui porte qu'il faut purger les humeurs cuites & non les cruës.

purger dans le commencement
dies, & ne pas attendre une coë
viendra peut-estre jamais. C'est I
de Fernel, & de tout ce qu'il
éclairé dans la Medecine. Ceux
curieux de voir en François cet
tion, la trouveront à la teste du
Tauri sur les maladies aiguës. C
ce même chapitre la description
trouvé par M. Mery dans le rein
J'ay veu ce ver chez M. Mery. I
tion qu'il en donne n'est pas m
que curieuse. La seconde section
Mathematiques. Le premier, le
le troisième chapitres de cette sec
de l'Astronomie. Le quatrième &
me de la Geometrie.

Le sixième Livre, contient d
miere partie ce qui s'est passé e
dans la seconde, ce qui s'est pass

Les matieres de Theorie , puis il vient aux observations d'Anatomie & à la Botanique Le 1. chap. expose plusieurs faits curieux touchant l'Histoire naturelle & touchant la physiologie. Il y est parlé des eaux de Plombieres qui sont des eaux qu'on ne sçauroit trop estimer pour les bons effets que j'en ay vû moy-même arriver, sur les lieux. M. du Hamel rapporte dans le même article , sur le témoignage de M. Geoffroy, qu'à Plombieres se trouvent des pierres qui sont comme du savon; d'autres qui estant jettées dans le feu, s'y allument comme du souphre, & ne répandent aucune odeur: d'autres qui se trouvent dans une Fontaine, au lardin des PP. Capucins, desquelles on tire des pailletes d'or. M. du Hamel ne rapporte rien en cela dont je ne puisse assurer la verité, puis que j'ay moy-même apporté de Plombieres une grande quantité de ces pierres, dont j'ay fait part à plusieurs curieux.

Le second chapitre est un mélange d'experiences de Physique, où il y en a beaucoup qui regardent la Chymie. Le troisième renferme plusieurs operations Chymiques. Le quatrième est tout entier de la Botanique: On y voit le precis d'une sçavante dissertation faite par M. Dodart sur la vegetation des Plantes. Le cinquième est de l'Anatomie. Il y est parlé de cette fille Hydro-pique, qui après l'operation de la Paracethese rendit pendant plusieurs jours une si grande quantité de lait. On voit dans le mê-

... d'une vi
du nez, & d'u
dessecher, fut e
extraordinaires,
dans un des vent
va un ver vivant
comme un ver de
heures. Cette obse
ney. La seconde f
matiques; elle ne
pitres. Le premier
& le second sur l'As
gé ce que renferme
vres que M. du Har
stoire de l'Academie
a fait dans les autres
ditions dont nous rem
siderables. Dans le Li
miere édition, section
il est parlé d'

Chapitre 2. de la huitième section on trouve à cy sur la structure de l'œil, une explication de M. de la Hire, laquelle n'est point dans la première Edition. Dans le Livre quatrième de cette seconde Edition section première, chap. 2. est une Histoire curieuse du Phosphore, laquelle n'est point imprimée dans la première Edition; on y voit comme le secret a été trouvé fortuitement par un Chymiste. La manière de faire le Phosphore est décrite avec toutes ses circonstances. Ce même chapitre renferme plusieurs autres additions que les loix d'un extrait ne permettent pas de détailler. Dans la seconde section, chap. 2. il y a une addition au sujet des contrepoisons. M. du Hamel y remarque sur le témoignage de M. Charas, que l'eau simple beüe en abondance est d'un grand secours contre les poisons corrosifs. Dans le chapitre huitième de la sixième section, on trouve au commencement quelques observations Astronomiques fort curieuses, qui ne sont point non plus dans la première Edition. Je passe plusieurs additions considérables de peur de me trop étendre.

cobi Altingi. . . Fundamenta Punctationis
Linguæ Sanctæ. Accedit ejusdem synopsis
Institutionum Chaldæarum & Syrarum
simili Institutionum Samaritanarum, Rab-
binicarum, Arabic. Æthiopicarum & Per-
ficarum synopsis, à Georgio Othone. Græ-
cæ &

cz & Oriental. Lingg. in
 Professore ord. Francofurt
 sumptibus Friderici Knoe
 C'est-à-dire, Grammaire He
 ques *Alting*, Professeur dans
 Groningue. Grammaire Chalda
 que du même, avec les Gram
 taine, Rabbinique, Arabique
 & Persienne de *George Otton*,
 Langues Orientales à Marputz. A
 1701. 1. vol. in 8. pag. 747.

IL y a long-temps qu'on a reco
 Langue Hebraïque estoit absolu
 cessaire à ceux qui veulent avoir
 noissance exacte de l'écriture Ste
 apperceu aussi que les autres Langue
 tales, qu'on peut considerer comme
 lectes de cette premiere, pouvoient
 de grands secours pour cette sorte
 C'est ce qui a porté quelques-uns des
 & quelques autres Princes des 2. de
 siecles, à fonder des Chaires pour l'ent
 des Professeurs qui devoient enseigne
 bliquement ces Langues. Il se rencon
 bord plusieurs difficultez dans l'executio
 ce dessein. Les Livres étoient tresrares
 comme on n'en trouvoit que de manuscr
 le prix excessif qu'on les vendoit ne perm
 toit pas aux particuliers de les avoir comm
 dément. La Bible Hebraïque fut bien
 imprimée en toutes sortes de formes, &
 fut aussi aisée de l'avoir que les Livres les plus
 com

amuns. Une autre difficulté qui n'étoit moindre que la premiere, fut surmonter par le travail & l'assiduité de ceux qui s'apuerent à cette étude. Les Juifs dispersés tout le monde, conservoient encore quelque connoissance de leur ancienne Langue, & c'estoit comme une espece de tradition qui passoit des peres aux enfans, & ils n'avoient aucuns preceptes ni aucunes regles de Grammaire, se contentant seulement d'apprendre à bien lire & à écrire exactement. David Kinhi fut le premier qui composa une Grammaire à laquelle il donna le nom de *Michlol*, c'est-à-dire, *Perfection*. Il s'en étoit pourtant beaucoup que ce fût un Ouvrage parfait dans ce genre. Les autres Juifs & Chretiens qui sont venus après, ont ajouté quelques regles à celles qu'il avoit données: mais Buxtorf le pere a travaillé sur cette matiere avec tant de succès qu'il a surpassé tous ceux qui avoient écrit avant luy, & ceux qui sont venus depuis n'ont fait que copier ou corriger son Livre qui est véritablement un chef-d'œuvre. Le même Buxtorf & son fils, ont aussi donné des regles pour les Langues Caldeenne & Syriaque. George Amira & Louis de Dieu après luy ont mis la Grammaire Sirienne dans sa perfection. Le Pere Morin de l'Oratoire est le premier qui a donné une Grammaire Samaritaine. Il a esté suivi par Christle Cellarius & par quelques autres. Erpehard & Wasmuth ont donné des Grammaires Arabes. M. Ludolphe en a donné une Ethiopienne.

que de même
saint, Rabbin
& Professe de
Langues Orient
1701. 1. vol. i

IL y a long-tes
Langue Hébra
cessaire à ceux
noissance exacte
apperceu aussi que
tales, qu'on peut
lectes de cette pre
de grande *importance*
C'est

de. Les hommes...
 de que...
 traité de...
 à cette...
 monde...
 lance de...
 comme...
 es peris...
 preceptes...
 le concourir...
 lire & à...
 si fut le...
 se à la...
 de...
 de...
 Les autres...
 qui...
 ont...
 sur cer...
 à ceux...
 ou...
 ou...

ou-
 ou-
 Ecri-
 en eux
 parg-
 eux,
 de Pic-
 ax faits

uly pro-
 que le



qui est nécessaire pour l'intellig
Hebreu & les versions Orientales
imprimées dans les Bibles Polyg

*L'Etat présent de la Famille de T
nais, ou des traités de la condi
on de ses Theologiens, & de
contre la Superstition & la jure
contre les D^s, & les Clergés
Lettres, avec plusieurs Pièces
autres à Tressoux, chez
seau, Directeur de l'Imprim
S. Monseigneur le Prince
Dumée 1708. in 12. pag. 318*

Quoique le frontispice de c
qu'il est imprimé à Tressoux
l'apparence qu'il sort plutôt de
primerie des Pays-bas. Cet Ouv

Le Sr. Daëlman Theologien de Lou-
 le P. Desirant Augustin Docteur de Lou-
 & le Sieur Martin Professeur de l'Ec-
 rainte y sont tres-maltraitez, Le fameux
 eiaert, quoy que mort n'y est pas épar-
 Ce qu'il y a de plus fâcheux pour eux,
 que les accusations sont soutenues de Pie-
 e l'on prétend servir de preuves aux faits
 eez.

Il y aura un Journal extraordinaire Jedy pro-
 13. Avril: Et ensuite il n'y en aura que le
 y d'après la Quasimodo.

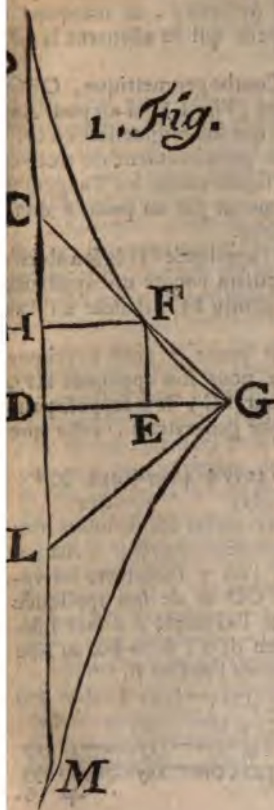


XVI.
 JOURNAL
 DES SCAVANS

Du Jeudi 13. Avril M.

*Regles & Remarques, pour le
 Calcul des Tangentes. Par M. Ro-
 me Royale des Sciences.*

ON a fait un progres con-
 la Theorie des lignes cour-
 que l'on s'est avisé d'y ap-
 gebre ; & de là se forme une
 nouvelle d'une tres grande étenc-
 Le Problème general des Tang-
 pas le plus difficile de ceux qui pe-
 vir à cette Geometrie. Mais la
 de ce Problème est un moyen de
 conds pour découvrir les propriete-
 cachées de toutes les lignes courbes,
 aussi de tous les Problèmes genera-
 où l'on a le mieux reüssi. Cepen-
 methodes qu'on a données pour le re-
 ne suffisent pas pour découvrir tou-
 Tangentes des lignes geometriques.
 l'on a cru qu'il seroit bon de donner



Regles pour faire connoitre cet inconvenient, & pour y remedier. Ces regles consistent principalement dans une suite d'egalités qui se tirent de la Courbe proposée, & qui se produisent les unes par les autres d'une maniere fort praticable. Car il seroit presque aussi facile de les former que de les transcrire apres les avoir formées. Mais ce ne seroit pas assez d'en regler l'operation ni de l'abreger; il faudra encore

R 3 fai-

faire connoître icy qu'elles tirent leur origine de l'Analyse ordinaire, & marquer les principaux moyens qui en assurent la Demonstration.

1. Soit une Courbe geometrique, OFG, telle qu'on voudra (Fig. 1.) qui ait pour Axe la droite OH, & que son origine soit en O.

On se propose premierement de trouver en termes analytiques toutes les Tangentes qui se peuvent mener par un point F donné sur cette Courbe.

Ayant supposé l'appliquée FH & son abscisse OH, l'on supposera encore une appliquée GD & une autre droite FE parallele à l'Axe OH.

Cela posé, je prens y pour exprimer l'abscisse OH, x pour son appliquée HF, nx pour FE, ny pour EG, & je suppose pour exemple de l'égalité generatrice, celle que l'on voit en A.

$$A \quad y^4 - 8y^3 - 12xyy + 48xy + 4xx \quad \times 6 \\ + 16yy \quad \quad \quad - 64x$$

2. pour trouver toutes les formules des Tangentes qui peuvent convenir à chaque égalité proposée, l'on y substituera les valeurs de l'abscisse OD & de son appliquée DG. Ainsi, dans l'exemple A il faut substituer $zn+y$ au lieu de y , & $vn+x$ au lieu de x . Ce qui donnera l'égalité B.

$$B \quad z^4n^4 + 4yz^3n^3 + 6yyz^2nn + 4y^2zn + y^4 \quad \times 6 \\ - 8z^3n^3 - 24yz^2nn - 24yyzn - 8y^3 \\ - 12vz^2n^3 - 24yvznn - 12yyvn - 12xyy \\ - 12xz^2nn - 24yxzn + 16yy \\ + 16.$$

$$\begin{aligned}
 &+ 16znm + 32yzn + 48xy \\
 &+ 48vzm + 48yn + 4xx \\
 &+ 4vvnn + 48xz + 64x \\
 &\quad + 8xvn \\
 &\quad - 64vn
 \end{aligned}$$

Où l'on peut voir que toutes les parties de cette égalité sont disposées suivant les degrez de n , & c'est ainsi qu'il la faut concevoir pour mieux expliquer les formules qu'elle doit produire.

3. Chaque terme de l'égalité B se peut former sur celuy qui le precede dans l'ordre retrograde, comme on le va dire icy. Et c'est une voye un peu plus expeditive que la precedente pour l'usage ordinaire.

Le dernier terme de cette égalité B est toujours semblable à l'égalité proposée A.

Le penultième se forme sur le dernier en cette maniere. L'on multiplie dans ce dernier terme toutes les parties où y se trouve, chacune par l'exposant de cette inconnüe, & l'on substitue z dans le produit au lieu d'une seule de ses dimensions. Ainsi y^4 du dernier terme sera multiplié par 4, & l'on substituera z dans le produit $4y^4$ au lieu d'une de ses dimensions. Ce qui donnera $4y^4z$. La partie — $8y^3$ donnera — $24y^3z$ & la partie — $12xyy$ donnera — $24xyz$. &c.

On multipliera de la même maniere, dans ce dernier terme, toutes les parties où se trouve l'inconnüe x & l'on substituera v dans chaque produit partiel au lieu d'une seule de ses dimensions. Ainsi, — $12xyy$ donnera

—12yyv, & 4xx donnera 8xv &c.

On disposera de suite tous ces produits partiels, & dans cette disposition ils formeront le terme penultieme de l'égalité B, qui est celui où l'inconnu n est au premier degré.

On fera sur le penultième comme l'on a fait sur le dernier, & la moitié du resultat formera l'antepenultième.

On operera sur l'antepenultième comme l'on a operé sur le dernier, & la troisième partie du resultat composera le terme de l'égalité B où se trouve n^3 . Ainsi de suite jusqu'au premier terme selon l'ordre retrograde : de maniere que les produits partiels se forment toujours sur le terme precedent, & que l'on divisera le produit par l'exposant de n qui designe le terme suivant.

4. Mais il ne faut pas poursuivre jusqu'au bout dans la plupart des exemples, & cela se reconnoit par des substitutions, comme on le va dire icy.

On substitue premierement dans le terme où n n'a qu'un degré, la valeur de l'appliquée FH, & celle de son abscisse HO. S'il arrive en cela que toutes les parties de ce terme s'entre détruisent, on substitue ces valeurs dans le terme où se trouve nn , & s'il se détruit entierement, on fait la substitution dans le terme n^3 . Ainsi de suite selon l'ordre retrograde.

Aussi-tôt qu'on a trouvé un terme qui ne se détruit point tout-à fait par cette substitution :

tion ; c'est celuy où il faut cesser de poursuivre , & celuy aussi qui doit donner les véritables Tangentes pour la résolution du Problème proposé.

Si l'on suppose pour exemple que le point donné soit celuy que désigne $y \infty 2$, l'on aura $x \infty 2$ dans l'égalité A , & l'on substituera ces deux valeurs dans chaque terme de l'égalité B suivant l'ordre que l'on vient de marquer. Alors on verra que toutes les parties de n s'entredétruisent entièrement , & que la substitution ne détruit pas tout à fait le terme de m . Ainsi , il ne faut point passer plus avant , & il faut retenir ce qui résulte de la substitution de ce terme m pour trouver toutes les Tangentes au point que détermine $y \infty 2$.

5. Ayant ainsi trouvé le terme qui doit fournir les Tangentes dans le point donné ,

faut encore y substituer la valeur de x au lieu de v , & supposer que le resultat est égal

6. Alors il ne se trouvera point dans cette égalité d'autre inconnue que x , & toutes les valeurs de cette inconnue sont autant de sous-tangentes pour la résolution du Problème proposé. C'est ainsi qu'après avoir substitué

au lieu de x , 2 au lieu de y , & encore 2

valeur de x , au lieu de v dans le terme de B

où se trouve m , l'on aura $2x^2 - 1 \infty 0$ dont

les deux Racines sont des sous-tangentes qui fournissent deux Tangentes au point F

que désigne $y \infty 2$. Et l'on peut voir par la

différence des deux valeurs de x , que ces

ca & Oriental. Lingg. in A
 Professore ord. Francofurti
 sumptibus Friderici Knoch
 C'est-à-dire, *Grammaire Heb
 ques, Allemande, Professeur dans l
 Groningue. Grammaire Chaldai
 que du même, avec les Gram
 tane, Rabbinique, Arabique
 & Persienne de George Othon,
 Langues Orientales à Marpurg. A
 1701. 1. vol. in 8. pag. 747.*

IL y a long-temps qu'on a rec
 Langue Hebraïque estoit abso
 cessaire à ceux qui veulent avoi
 noissance exacte de l'écriture Ste
 apperceu aussi que les autres Lang
 tales, qu'on peut considérer com
 lectes de cette première, pouvaie
 de grande secours pour cette Gram
 C'est en

foustantentes est plus grande qu'aucune ligne donnée, & il y a toujours autant de ces foustantentes qu'il se trouve de premiers termes détruits.

6. Delà il arriveroit qu'on ne pourroit pas toujours distinguer les différentes situations des Tangentes, & c'est pour éviter cet inconvenient avec beaucoup d'autres qu'il faut encore donner icy quelques regles pour perfectionner cette Methode.

Si l'on mene une ligne droite par le point O qui soit parallele aux appliquées, on pourra toujours prendre cette ligne pour l'axe generateur de la Courbe, sans rien changer dans sa situation ny dans la forme de l'Egalité qui la doit produire. Mais dans cette hypotese il faudroit prendre y pour les appliquées, & x pour les abscisses. Ainsi l'on y peut concevoir deux Axes reciproques, de maniere que l'inconnuë y marquera toutes les parties ou les abscisses du premier, & que l'inconnuë x exprimera toutes les abscisses du second. Ce qui arrive aussi dans les autres Courbes geometriques.

Dans l'exemple A, on a supposé que les Tangentes vont rencontrer l'axe des y , & l'on a trouvé que toutes les Tangentes sont reelles dans le point que designe $y \infty z$. On auroit encore trouvé toutes ces Tangentes par des valeurs reelles si l'on eust voulu les mener sur l'axe des x . Il ne faut faire autre chose en cela pour l'operation que substituer la valeur de z au lieu de y dans le ter-

puis qu'on y trouve ramassé en
qui est nécessaire pour l'intelli
Hebreu & des versions Orienta
imprimées dans les Bibles Poly

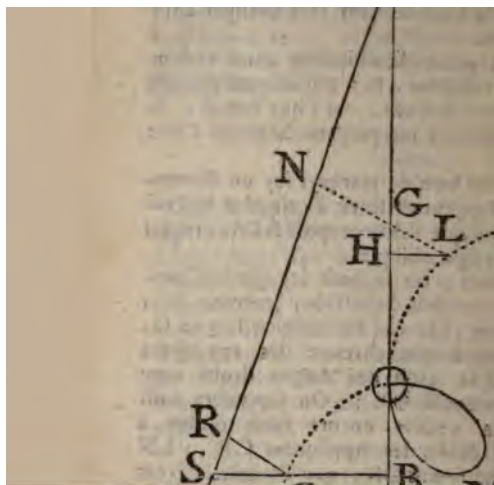
*L'Etat present de la Faculté de
vain, où l'on traite de la condi
uns de ses Theologiens, &
contre la Souveraineté & la su
contre les IV. Articles du Clerge
Lettres, avec plusieurs Pieces
matieres A Trevoux, chez
neau, Directeur de l'Impri
S. Monseigneur le Prince
Dombe. 1701. in 12. pag. 31*

QUoyque le frontispice de
qu'il est imprimé à Trevou
l'apparence qu'il sort plutôt d
primerie des Pays-bas. Cet Ou

Pape. Le Sr. Daëلمان Theologien de Louvain, le P. Desirant Augustin Docteur de Louvain, & le Sieur Martin Professeur de l'Escriture Sainte y sont tres-maltraitez, Le fameux M. Steiaert, quoy que mort n'y est pas épargné. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour eux, c'est que les accusations sont soutenuës de Pièces que l'on prétend servir de preuves aux faits alleguez.

Il y aura un Journal extraordinaire feudy prochain 13. Avril: Et ensuite il n'y en aura que le Lundy d'après la Quasimodo.





BC ∞ y. SC ∞ s. b sinus de RCS
 CR ∞ x. DO ∞ r. c sinus de l'Angle droit
 DR ∞ v.

Et l'on aura les Analogies avec les égalités
 que l'on voit icy

$$x.b :: a.b. \text{ ou } b \propto \frac{bx}{a} \quad | \quad x.s :: a.c. \text{ ou } s \propto \frac{cx}{a}$$

$$x+y.y+s :: a.b. \text{ ou } bx.+by \propto ay+as.$$

$$x+y.h+v :: a.c. \text{ ou } cx.+cy \propto ab+av.$$

A quoy l'on peut ajouter $cc \propto aa+bb$ que
 fournit l'Angle droit.

Et faisant évanouir s , h & cc , l'on trouve-
 ra la valeur de x & celle de y qui sont mar-
 quées icy en K.

$$K..y \propto \frac{bv-ax}{c}. \quad x \propto \frac{av+bx-c}{c}$$

Ces valeurs étant substituées au lieu de x &
 de y dans la proposée, celle qui en resul-
 tera aura la forme que l'on demande, de
 maniere qu'on pourroit former la Courbe
 proposée sur l'Axe DS, en prenant D pour
 l'origine, x pour les appliquées, & v pour
 les abscisses dans l'égalité resultante.

Et il est facile de trouver les valeurs de x
 & de v quand on a celles de x & de y . Car
 il ne faudroit que substituer ces valeurs de x
 & de y dans les formules qui sont en K, &
 faire le dégagement de x & de v . Ainsi y
 $\propto b$ & $\propto b$ donneroient $x \propto \frac{y^2}{c}$ & $v \propto$
 $\frac{y^2}{c}$

Si l'on eût pris le point L au lieu du point C pour avoir les égalitez qui sont en K, ou de semblables égalitez; on auroit eu les deux Triangles semblables DNG, GHL, qui fournissent aussi quatre Analogies.

Si l'on prend pour exemple de la Courbe proposée celle que fournit l'égalité V.

$$V \quad y^3 - 3pxy + x^3 = 0$$

Et qu'on veuille trouver les Tangentes de cette Courbe au point que designe $y = 0^b$, Alors, il faudra substituer dans cette égalité V, la valeur de x avec celle de y qui sont en K, & faire dans l'égalité resultante l'application des articles precedens pour decouvrir les Tangentes que designent $z = 0^a$ & $v = 0^c$, ce

c

qui fera connoître que les deux Axes de la Courbe que fournit l'égalité V sont deux Tangentes au point proposé.

Si l'on fait la transposition de l'axe, comme on vient de le dire, pour déterminer les Tangentes que designe $y = 0^b$ dans la Courbe $y^3 = 3axx$, on trouvera deux Racines égales & réelles dans l'égalité des Soustantentes, ce qui marque deux Rameaux differens dans cette Courbe qui se vont rendre dans le point proposé, & que leurs tang. en ce point se confondent l'une dans l'autre.

Il est évident qu'au lieu de l'Angle donné RDB, l'on peut prendre un Angle oblique tel qu'on voudra, que l'on peut prendre des angles à volonté au lieu des angles droits

roits que l'on a supposez dans ce Problème, & faire varier l'origine sur l'axe requis; ce qui peut servir pour plusieurs recherches, comme on le dira dans un autre Memoire.

Au lieu de prolonger l'appliquée BC jusqu'en S, comme on l'a fait icy pour trouver des Analogies, on auroit pu supposer par le point C des paralleles aux axes DB, DS, delà se formeroient deux triangles outre le parallelogramme, dont tous les angles seroient donnez ou arbitraires, ce qui produiroit de bonnes formules pour transformer la proposée.

Il y a des Tangentes dont la situation ne change jamais à l'égard de la Courbe, quelque changement que l'on fasse dans la situation de l'axe, & l'on peut les nommer des *Tangentes absolües*. Il y en a d'autres qui changent de situation à mesure que l'axe change de position; comme on le dira icy; l'on peut les appeller des *Tangentes relatives*.

La Methode que l'on vient d'expliquer fournit les tangentes absolües dans chaque point donné de la Courbe, & lors qu'il y a plusieurs, égales ou inégales, il y a aussi une tangente relative, mais il ne faut point d'art pour la trouver dans l'hypothese du point donné; puis que l'appliquée est aussi donnée, & que cette appliquée n'est autre chose que la Tangente relative. Ainsi dans le premier exemple xOC est une tangente relative dans le point donné.

Remarques. Lors que l'on substitue ces valeurs dans l'égalité B pour avoir les tangentes, on aura en fait, au lieu de θ , un nombre qui sera différent de θ , si on ne prend pas pour θ la valeur qui est en θ dans l'égalité B. On peut donc dire que l'on ne peut pas de donner toutes ces tangentes, si on ne prend pas pour θ la valeur qui est en θ dans l'égalité B. On peut donc dire que l'on ne peut pas de donner toutes ces tangentes, si on ne prend pas pour θ la valeur qui est en θ dans l'égalité B. On peut donc dire que l'on ne peut pas de donner toutes ces tangentes, si on ne prend pas pour θ la valeur qui est en θ dans l'égalité B.

$$\begin{array}{r}
 T \quad +y^3 x - 3yyx \infty \theta. \quad \text{En suite} \\
 \quad -6yyz + 12yz \quad \text{prendra c} \\
 \quad -6yxz + 2xx \quad \text{galité T :} \\
 \quad +8yz - 16x \quad \text{proposée,} \\
 \quad +12xz \quad \text{fera évan}
 \end{array}$$

disparaitra de l'égalité T, si on ne des deux inconnues x ou y par la substitution de l'autre dans l'égalité de generale. On divisera la reduite plus composé de tous les diviseurs communs à tous les termes de x & l'on substituera la valeur de l'autre inconnue dans l'égalité que donne la division. Ainsi on n'aura que l'inconnue x dans le resultat, & toutes les racines seront autant de tangentes pour le point de la Courbe, & signent les valeurs de x & de y . &c.

prendre en cela le plus de diviseurs qui sont communs de x , il souffriroit conuë moins la quantité pour faire la division, & multiplier autant de fois qu'il faut pour être exactement. Il y a méthode il ne seroit pas necessaire de chercher une methode generale pour résoudre des deux inconnuës, mais on se trouve dans l'égalité de substituer la valeur de l'une dans cette égalité, & de résoudre les divisions comme on vient de dire. Je ne parle que de la méthode que je ne découvre point par les autres, mais qui est le plus en usage. L'égalité proposée A en particulieres, & appliquées à toutes ces égalités, & encore la multiplicité de la racine de la même maniere. 3. On peut dire que des racines égales se détruisent. Mais la plus grande suppose encore plus de racines ordinairement plus de racines que de racines.

8. Pour sçavoir s'il y a une Courbe geometrique qui ait plusieurs tangentes & on substituera deux égalités generatrices, comme dans le second article, & il en

té, comme celle qui est en B dans le même article. En suite, l'on prendra dans le terme de cette égalité où n est au premier deg toutes les parties où se trouvent x , & l'on supposera que leur somme est égale à θ . On fera de même des parties de ce terme où trouve y , & ces deux égalités avec la proposée formeront un Problème pour résoudre la question.

Si l'on prend pour exemple l'égalité A du premier article, & que l'on en tire l'égalité B, le terme de cette dernière égalité où trouve n fournira les deux égalités S & T que l'on voit icy.

$$S \quad 4y^3 - 24yy - 24yx + 32y + 48x \infty \theta.$$

$$T \quad -12yy + 48y + 8x - 64 \infty \theta.$$

Ces deux égalités avec la proposée forment un Problème facile à résoudre: puisque l'on y aura toujours plus d'égalités que d'inconnues.

Lors qu'il ne se trouve que des résolutions imaginaires ou contradictoires dans un Problème ainsi formé, cela fait connoître qu'il n'y a aucun point de la Courbe qui soit capable de plusieurs tangentes. Mais si l'on trouve des quantités réelles ou des θ , qui satisfassent aux trois égalités qui le composent, on appliquera les règles des articles précédés à tous les points que ces valeurs désignent; si ces règles ne fournissent point plusieurs solutions tangentes, c'est encore une preuve qu'il n'y a aucun point dans la Courbe par lequel

on puisse mener plusieurs tangentes.

Dans l'exemple proposé on trouvera que $y \infty z$ & $x \infty z$ satisfont aux trois égalitez A. S. T. & l'on trouvera, comme l'a déjà fait, qu'il y a deux tangentes absoluës & distinctes au point que déterminent ces deux valeurs. Mais n'y ayant que cette seule résolution pour le Probleme que representent ces trois Egalitez, on peut s'assurer de là que ce point est le seul de cette Courbe où l'on puisse mener plusieurs tangentes.

Quand on parle icy de la pluralité des tangentes, l'on entend celles qui ont une position différente, ou qui rencontrent l'axe dans des points differens. Il est vray que les regles precedentes fournissent en plusieurs exemples des tangentes égales pour un même point; mais on les considere icy comme une seule, & neanmoins cette égalité doit être considerée en d'autres occasions, comme on le dira dans un autre Memoire.

Pour les tangentes relatives, la methode de *Max* & *Min*, decouvre tous les points où il y en a. Mais cette methode donne aussi des tangentes absoluës. Ainsi il faut d'autres connoissances pour les distinguer, & cela se peut faire en plusieurs manieres, comme on le dira dans la suite.

On pourroit ajouter icy quelques observations pour le Problème que composent les égalitez A, S, T, lors qu'il se trouve possible, & que les valeurs des inconnuës sont irrationnelles; ou indeterminées: mais on

aura occasion d'en parler amplement dans
autre Memoire.

9. Les asymptotes passent pour des Tan-
gentes. Ainsi, elles conviennent à mon
sujet, & il faut une methode generale pour
les determiner.

Si une des deux inconnuës se trouve dans
le premier coefficient de l'autre inconnuë,
l'on supposera que ce coefficient est égal à 1.
& s'il se trouve dans cette égalité des raci-
nes qui ne soient pas imaginaires, chacune
de ces racines fournira une Asymptote: soit
pour exemple l'égalité qui se voit en H.

$$H. yyxz - byxz - 4yz + 800\theta.$$

Alors le premier coefficient de x fournira
celle-cy : $yy - 6y00\theta$. dont les racines sont
 θ & 6 , & l'on verra sans peine en formant
la Courbe que chacune de ces racines four-
nit une asymptote, mais elles sont de diffé-
rente espece; & c'est une marque pour les
distinguer de substituer l'une & l'autre au
lieu de y dans la proposée H. Car le θ de-
truit deux termes de x , & l'autre ne détruit
que le premier terme, ce qui marque des
proprietez différentes dans la Courbe. Ainsi
l'on distingue des asymptotes suivant qu'il
s'évanouit plus ou moins des premiers ter-
mes de chaque inconnuë, & l'on peut les
faire évanouir en autant de manieres qu'il est
possible selon ce qui a été dit dans une Me-
thode que j'ay donnée au public pour la re-
solution generale des égalités indeterminées,
page 2. art. 3. Cette Methode a esté imprimée.

ée en l'année 1699. chez J. Cuffon, & est là aussi où elle se trouve.

Mais si l'on veut que les premiers coefficients puissent fournir toutes les asymptotes par cette idée, il faut encore une Règle pour donner à l'égalité génératrice une forme qui soit toujours convenable pour ce dessein, & cela se peut toujours faire en transposant les axes, suivant ce qui en a esté dit cy-dessus dans le septieme article.

Soit pour exemple la Courbe que fournit cette égalité $yy \infty px + xx$ dans laquelle p désigne une ligne donnée, & que l'on veuille non seulement sçavoir s'il y a des asymptotes, mais encore sçavoir comment on trouve les grandeurs qui déterminent leur situation. Alors on substituera dans la proposée les valeurs de y & celle de x qui sont en K dans l'article 7. & l'on disposera les termes de l'égalité résultante selon une des deux inconnuës, x ou v , comme on le voit icy en L.

$$\begin{array}{l}
 L \quad +aavv + 4abzv + bbz \infty \theta \\
 \quad -bbvv - 2acr v - aazx \\
 \quad +pcav - 2bcx \\
 \quad \quad +pbcx \\
 \quad \quad +ccrv \\
 \quad \quad -pcr
 \end{array}$$

On distinguera deux sortes d'inconnuës dans cette égalité L. Les inconnuës principales v & x qui doivent fournir la Courbe, & les inconnuës a, b, c, r , qui servent à trans-

poser l'axe & l'origine. Ensuite, l'on supposera que le premier coefficient d'une des inconnues principales est égal à θ , & si l'on prend pour cela l'inconnue v , on trouvera $aa - bb \propto \theta$.

Si une telle égalité se trouvoit impossible, il ne faudroit point passer plus avant pour les termes de cette inconnue v , & si cette égalité renfermoit l'autre inconnue principale z , elle suffiroit pour sçavoir s'il y a des asymptotes; mais se trouvant possible, & ne renfermant point l'autre inconnue, il faut venir au second terme de v , & supposer que son coefficient est égal à θ . Ce qui donnera cette 2^e. égalité auxiliaire $4abz - 2acr + pca \propto \theta$, dans laquelle se trouve l'inconnue z , & l'on voit aussi que sa valeur n'est point de celles qu'on appelle imaginaires, ce qui promet du moins une Asymptote.

Ensuite, l'on prendra toutes les égalités auxiliaires avec les autres égalités qui expriment le rapport des sinus, telles que $cc \propto aa + bb$; on résoudra le Problème qu'elles représentent, & sa résolution donnera les valeurs de z qui déterminent les asymptotes.

Dans l'exemple proposé, l'égalité $4abz - 2acr + pca \propto \theta$ avec l'égalité $aa - bb \propto \theta$ sont suffisantes pour déterminer une asymptote. Celle-cy détruit le premier terme de l'inconnue v dans l'égalité L, & par ce moyen l'autre inconnue principale z se trouve dans le second terme. Ainsi, l'égalité qu'il fournit donnera des asymptotes, quoy qu'elle soit

seconde dans l'operation, cest-à-dire que les racines de cette égalité determinent les valeurs de y dans la generation de la Courbe, de maniere qu'elles en aprochent toujours de plus en plus, & qu'il seroit impossible de trouver un endroit où elles puissent se rencontrer. Mais l'appliquée est toujours lors que l'axe est une asymptote immediat. Ainsi l'on peut substituer θ au lieu de x dans l'égalité $4abx - 2acr + pca \propto \theta$ & l'on aura $r \propto \frac{1}{2}p$. Ce qui marque la position la plus convenable que l'on puisse donner à l'Asymptote.

On trouveroit dans l'égalité L que l'axe reciproque est aussi une asymptote, si l'on cherchoit à détruire les premiers termes de x , & l'on trouveroit encore ces deux asymptotes par une seule de ces deux manieres, si l'on se servoit du rapport des sinus, & que l'on voulût se servir aussi des deux racines de la reduite que ce rapport auroit fourni, ce qui pourroit varier & se perfectionner en plusieurs manieres si l'on introduisoit une plus grande indetermination dans le Problème de la transposition des axes.

Voicy une seconde methode pour trouver les asymptotes qui est encore fondée sur les premieres coefficients, & qui ne suppose point cette transposition d'axes.

Ayant pris x pour les abscisses, y pour les appliquées, s pour les soubtangentes, & t pour l'intervalle compris entre l'origine de la Courbe & le point où l'axe coupe la tangente.

re encore évanou
y. Ainsi il ne se tr
deux inconnuës da
Enfin l'on suppose
sicient de cette in
cette égalité estant
reelles serviront po
ptotes de la Courbe
posée, en sorte qu
plier cette regle
pour l'axe reciproq
fixe sur chacun, po
tion de l'Asymptote.
Si la proposée est
ra $2yy - 20px + 2x^2$ po
 x , & prenant ces d
 $+t$, l'on fera évanou
nera cette reduite px
coefficient de x four
l'on aura $100 \frac{1}{2} n$

ra évanouir s & x , ce qui donnera $4t - pp$
 $\infty \theta$. dans la reduite pour le premier coef-
 ficient de y . Ainsi l'on aura $4t - pp \infty o$ pour
 détruire ce coefficient, d'où il viendra $s \infty \frac{1}{2}p$.

Ainsi l'on aura deux points, l'un dans l'axe
 proposé, & l'autre dans l'axe reciproque
 pour fixer l'asymptote.

En cela; il suffit pour les reduites d'en
 avoir les premiers termes, ce qui peut ser-
 vir pour abreger tres considerablement les re-
 gles qu'on a proposées icy dans ce 9. article;
 comme on le dira, quand on donnera de
 plus amples explications sur toutes ces regles.

page 243 ligne 3. lisez $-6xx$ au lieu de $+6xx$.

page 244 ligne 8 lisez $9ppx$ au lieu de ppx

19. Les premieres regles qu'on a données
 icy se forment sur les principes de l'Analyse
 ordinaire, & sur les idées de M. de Fermat.
 Pour cela on peut faire toutes les hypoteses
 qui sont marquées dans la page 240. & suppo-
 ser une secante GFC qui rencontre l'axe en C.
 Delà deux triangles semblables GEV, FHC, &
 prenant s pour la partie CH, ces deux triangles
 fournissent $vs \infty xx$. De plus, on substitue dans
 l'égalité B les valeurs de l'appliquée & de l'ab-
 scisse qui déterminent le point donné. On di-
 vise le resultat par n autant de fois que cela se
 peut, & l'on substitue o au lieu de n dans l'égalité
 que fournit la dernière division, en sorte
 que si l'on avoit $x \infty 2$ & $y \infty 2$. au point
 donné, comme au premier exemple, la sub-
 stitution donneroit un resultat divisible par
 m , & ayant substitué o au lieu de n dans l'é-
 galité

leurs différentes de
valeurs de CH . Mai
a supposé $n\infty o$, &
supposition, la parti
solument détruite ;
razante au point dor
appelle une tangente
Fermat. Ce qui dema
nouvelles explications,
ves que l'on pourra
Journal, n'ayant pu le
luy-cy. ni donner de
d'Algebre pour perfectio
qu'on a proposées icy.
Pour les regles du 8.
sez qu'en distribuant les
B pour avoir les valeurs
truisent ces termes : on
re que les deux inconnu
clues, & cela étoit

blême dont les inconnûes seroient x, y, z, v . & le surcroit des inconnûes n'empêche pas que les valeurs de x & de y ne soient déterminées ; ce qui pourroit servir à trouver des points notables dans les courbes , & pour y distinguer des tangentes égales d'un ordre particulier. On pourroit aussi supposer que chacun des autres termes de l'égalité B est égal à 0 ; mais l'usage en seroit d'autant plus rare qu'ils sont plus éloignés du dernier terme de cette égalité , & l'on peut sans cela former des regles pour decouvrir tous les points notables de chaque Courbe. Lors que diverses tangentes conviennent à un même point d'une Courbe , les methodes ordinaires ne suffisent pas pour en trouver une seule. Cela se voit quand on entreprend d'appliquer ces methodes aux exemples qu'on a donnez icy en A, en D, & en V. &c.



JOURNAL
DES SÇAVANS.

Du Lundi 24. Avril M. DCCII.

Histoire des Indulgences & du Jubilé. A Paris, chez Pierre Aubouyn, Pierre Emery, & Charles Cloufier. 1701. in 12. pag. 267.

A Chaque Jubilé on voit ordinairement paroître quelque Instruction sur ce sujet. L'Auteur de cet Ouvrage s'est proposé de traiter historiquement cette matière. Il ne se borne pas néanmoins à l'Histoire du Jubilé ou des Indulgences. Il rapporte bien des faits qui n'y ont qu'un rapport fort éloigné. L'Histoire des Montanistes & de Novatiens, l'Eloge des actions du Pape Grégoire VII. composent une partie de son Livre, & l'Histoire du Jubilé ne commence qu'à la page 99. D'abord, dit l'Auteur, n'eut point de terme bien fixé. Boniface VIII. le fixa à cent ans, Clément VI. cinquante, & Sixte IV. à vingt-cinq. Il ne croit pas que Boniface l'ait ouvert, com

„ me quelques-uns ont écrit, en paroissant
 „ dans un bizarre équipage d'Empereur &
 „ de Pape, portant la Thiare sur la teste &
 „ l'épée à la main. Mais il rapporte une avan-
 „ ture assez singuliere, & qui ne convient
 „ gueres au sujet de son Livre. Boniface
 „ (dit-il, pag. 111.) qui étoit naturellement
 „ exact & severe, empêcha les desordres qui
 „ eussent pû se commettre dans une si gran-
 „ de multitude de Pelerins inconnus (qui ve-
 „ noient à Rome.) Il n'épargna pas même
 „ son sang en cette rencontre: Une de ses
 „ Nièces avoit épousé un Colonne, qui sui-
 „ vant le party de sa maison contre le Pape,
 „ avoit esté chassé de Rome. Ce mary qui ne
 „ pouvoit oublier sa chere épouse, se servit
 „ de l'occasion de l'Année Sainte pour la ve-
 „ nir voir à Rome, inconnu & en habit de
 „ Pelerin. Quelque temps après le Pape s'ap-
 „ percevant de la grosseffe de sa Nièce, &
 „ l'imputant à la débauche, se resolut d'en
 „ faire une punition exemplaire; mais la
 „ Nièce éplorée se jetta aux pieds du Pape,
 „ luy raconta la chose comme elle estoit.
 „ Cet amour conjugal flechit le S. Pere, &
 „ il voulut bien que la femme & le mary al-
 „ lassent vivre ensemble dans un lieu seur
 „ qu'il leur assigna en Italie; car pour les
 „ Colonnes & Frederic Invasseurs de la Sicile,
 „ il les exclut de l'Indulgence de l'Année
 „ Sainte, par une Bulle expresse qu'il fit
 „ sur ce sujet. Clement VI. ordonna le Ju-
 „ bilé par une Bulle donnée sept ans avant la

cinquantième année. „ Cette Bulle , dit
 „ notre Auteur , a trois Parties. Dans la
 „ première , Clement VI. établit le fonds
 „ des Indulgences , qui est le Tresor infini
 „ des merites de J. C. auquel sont joints les
 „ merites de la Vierge & des Saints : Dans
 „ la seconde , il confirme l'Institution de
 „ Boniface VIII. & justifie dans la troisié-
 „ me , le nouvel établissement qu'il en fait
 „ de cinquante ans en cinquante ans. Il y
 „ eut en la cinquantième année un concours
 „ effroyable de Pelerins à Rome. Sixte IV.
 „ en mettant le Jubilé de vingt-cinq ans en
 „ vingt-cinq ans , suspendit par sa Bulle toutes
 „ les Indulgences , excepté celles qui se gag-
 „ noient cette année là à Rome ; de peur ,
 „ dit l'Auteur , que la célébrité du Jubilé
 „ n'en fût diminuée. On apporte nean-
 „ moins des modifications à cette Bulle , & on
 „ prétend que l'intention des Papes n'est point
 „ de suspendre dans cette année-là les Indul-
 „ gences non Plenieres , ni celles qui sont ap-
 „ plicables aux morts par voye de suffrage , non
 „ plus que les Indulgences accordées pour l'ar-
 „ ticle de la mort.

L'Auteur parle dans le Livre second des
 abus que l'on a faits des Indulgences ; des
 Heretiques qui les ont méprisées , & des De-
 crets des Conciles qui les ont ou reformées ,
 ou autorisées. Il traite dans le dernier , des
 dispositions nécessaires pour gagner les In-
 dulgences & le Jubilé. Il faut avoir une verita-
 ble Penitence qui renferme nécessairement la
 Con-

Contrition & la Confession, sans lesquelles l'Indulgence ne sert de rien. L'Indulgence ne dispense pas non plus entièrement de la satisfaction. L'Auteur debite icy les Maximes de Navarrus sur les Penitences que les Confesseurs doivent imposer. Il examine fort serieusement, si pour gagner le Jubilé, il faut estre en état de grace, quand on fait les œuvres prescrites par la Bulle. Il confond les anciennes Stations dont'il est parlé dans Tertulien, avec ce que l'on appelle à present *Stations du Jubilé*. Il a mis à la fin de son Ouvrage des Sentimens de Pieté tirez de l'Ecriture Sainte pour s'entretenir pendant le Jubilé.

Discours & Reflexions Morales sur le Jubilé, &c. tirez du troisième Tome du Dictionnaire Moral ou Science universelle de la Chaire.
A Paris, chez Louis Guerin. 1702. in 12.
pag. 205.

C E Livre comprend quatre Sermons, deux sur l'ouverture, & deux sur la clôture du Jubilé; & des Reflexions morales sur son nom, sur ses effets, sur les conditions nécessaires pour le gagner, & sur les moyens de conserver la grace.

Les quatre Sermons contiennent une tres-belle Morale en stile sublime, & les Reflexions sont instructives. L'Auteur y traite quelques questions de Critique & d'Histoire. Il examine dans la premiere d'où vient le nom de Jubilé.

bilé. Il est certain qu'il est dérivé
 Hebreu ; mais selon les uns c'est
 qui signifie un Trompette ; selon d'
Jobal, qui signifie Remission ; se-
 tan, de *Febul*, qui signifie Fruit ; c
 en croit Massius de *Jubal*, nom du
 Inventeur des Arts. Les Juifs donno
 nom à la cinquantième année, dans
 le ceux d'entr'eux qui avoient vendu
 biens, avoient droit d'y rentrer, & ces
 étoient esclaves étoient mis en liberté.
 de là que l'on a donné le nom de *Jubilé* à
 née dans laquelle on accorde des Indul-
 ces. L'Auteur fait voir que les Indulgen-
 prises pour la remission ou l'adoucissement
 la peine Canonique, sont tres-anciennes de
 l'Eglise. La Publication solennelle des Indul-
 gences Plenieres accordées par les Souverains
 Pontifes, a commencé du temps des Cro-
 sades en faveur de ceux qui s'enroloient dans
 cette milice. On les a ensuite accordées à
 ceux qui alloient à Rome visiter les tom-
 beaux de Saint Pierre & de S. Paul. Elles sont
 devenuës depuis plus frequentes, & ont esté
 accordées à des conditions beaucoup moins
 penibles. Boniface VIII. a institué le premier
 le *Jubilé* de cent ans en cent ans ; Urbain
 VI. le reduisit à la trente troisième année,
 & Paul II. le fixa à la vingt-cinquième. Les
 autres Reflexions sont toutes Morales. L'Au-
 teur s'y étend sur la nécessité & les conditions
 de la Penitence qu'il faut faire pour gagner
 les Indulgences, & fait voir qu'elles ne di-
 spe-

ne sent point des œuvres satisfaitoires & méritales.

Instruction Chrétienne sur les Indulgences en general, & sur le Jubilé que l'Eglise accorde aux fideles Imprimé par ordre de Monseigneur l'Evêque & Comte de Chaalons, Pair de France. A Chaalons, chez Jean Seneuze. 1702. in 12. pag. 253.

⌋ Cette Instruction sur le Jubilé, est la plus ample & la plus exacte qui ait encore paru. Il y est traité dans la première Partie de l'origine, du progrès, de la vertu des indulgences, de ceux qui ont droit d'en donner, des causes pour lesquelles on les peut accorder, & des différentes sortes d'Indulgences. L'Indulgence y est définie, La relaxation des peines Canoniques, & même des autres peines qui restent à expier pour les pechez déjà pardonnés & remis quant à la coulpe & quant à la peine éternelle. On y fait voir que quand la coulpe du peché est remise par la Penitence, il reste encore des peines temporelles à subir; que l'Eglise a reçu de Jesus-Christ le pouvoir d'accorder la remission de ces peines. On y donne pour preuve de l'antiquité des Indulgences, la peine que l'Apôtre S. Paul remit à l'incestueux Corinthien, la pratique de l'Eglise qui permettoit aux Evêques de remettre une partie des peines Canoniques, l'usage des Bilets accordez par les Martyrs aux Penitens afin qu'ils fussent

reçus à la Communion de l'Eglise. On avouë néanmoins que l'usage des Indulgences estoit beaucoup plus rare autrefois n'a esté depuis le douzième siecle. On y plique de quelle maniere l'effet de l'Indulgence nous est appliqué, & ce que c'est le Tresor de l'Eglise, terme dont Clerc VI. s'est servi pour designer les merites du Corps Mystique de l'Eglise; sçavoir ceux de Jesus-Christ, qui seuls remettent la punition des pechez par voye d'expiation, & de ceux des Saints qui les peuvent remettre par le moyen de suffrage. On y remarque que le pouvoir d'accorder les Indulgences appartient au Pape dans toute l'Eglise, & aux Evêques dans leur Diocese; Que les Evêques ont esté pendant plusieurs siecles en possession de le leur donner pour tant de temps qu'ils vouloient. Que le Concile de Latran de l'an 1215, l'an 1261. a restreint ce temps à 40. jours pour l'ordinaire, & à une année quand il s'agit de la Dedicace d'une Eglise: Qu'un Archevêque peut donner des Indulgences dans les Dioceses de la Province, comme il a esté ordonné par le Pape Honoré III.

temporelle dûë à leurs pechez que de recourir aux Indulgences pour s'en exempter, ne se mettoient point en état de les gagner. On y marque enfin la difference des Indulgences accordées aux vivans, & de celles qui se donnent pour les morts. Les premiers les gagnent par leurs œuvres ; les derniers profitent des merites des vivans. L'Eglise a le pouvoir d'accorder des Indulgences aux vivans ; mais elle n'en peut donner aux morts qui ne sont plus soumis aux clefs de l'Eglise que par voye de suffrage & d'impetration.

Il est traité dans la seconde Partie de l'établissement du Jubilé, & de la difference du Jubilé & des autres Indulgences. La troisième sur les dispositions nécessaires pour gagner les Indulgences est tres-étendue. On y prouve fort au long qu'il est nécessaire d'avoir au moins un commencement d'amour de Dieu ou de charité pour estre justifié & recevoir la remission de ses pechez par l'absolution du Prêtre. On y parle des marques, des effets, & des fruits de la veritable conversion. On y fait voir qu'il faut estre en état de grace pour gagner le Jubilé : On y prétend même que pour le gagner dans toute son étendue, il faut estre exempt de péché veniel. On dit néanmoins qu'il suffit que les actions qui disposent à l'effet du Jubilé, soient faites dans un esprit de Penitence.

La quatrième Partie est sur les œuvres.

ou conditions prescrites pour gagner le Jubilé. On y parle de la conduite que les Prêtres doivent garder alors envers les Penitens, & l'on ne veut pas qu'ils puissent imposer une penitence plus legere en ce temps que dans un autre.

Jo. Schilteri de S. R. G. Imperii Comitum Prærogativa ac Jure inter ipsos & Ordinem Equestrem Imperii immediatum secundum quosdam controverso Distribute. Argentorati sumptibus Jo. Reinholdi Dullleckeri 1702. in 4. pag. 101. C'est-à-dire, *Dissertation de la prerogative des Comtes & du pretendu differend qui est entre eux & les Nobles Immediats de l'Empire, par Jean Schilter. A Strasbourg.*

LA Noblesse d'Allemagne est divisée selon M. Schilter, en deux Ordres differens. L'un Superieur, dont l'Empereur, le Roy des Romains, les Electeurs, les Ducs, Comtes & Barons font un Corps, qui compose l'Etat de l'Empire, & qui est appellé la Haute Noblesse : L'autre Inferieur, qui comprend les Nobles Immediats & Mediat; car ces deux sortes de qualitez ne font point une espece differente. Les Nobles Immediats sont ceux qui relevent directement de l'Empereur & de l'Empire, soit à cause de leurs Personnes, soit à cause des Fiefs qu'ils possèdent relevans immediatement de l'Empereur: Les Mediat su-

contraire sont Vassaux d'autres Princes,
 des Comtes & Barons de l'Empire;
 mais les Gentilshommes Mediat sont égaux
 en ce qui regarde le rang & la dignité:
 n'ont séance ni suffrage dans les As-
 semblées Generales, & ne sont point les
 premiers & les autres Etats de l'Empire. Nean-
 moins comme les Nobles Immediats ont
 les mêmes droits & privileges, qui les distinguent
 des autres, & qu'il y en a une infinité,
 dont les Maisons sont aussi anciennes & ne
 sont pas moins Illustres que celles des
 Princes; il y a des Auteurs qui les ont flat-
 tés de la Superiorité qui ne convient qu'à
 la Haute Noblesse. Tels sont Rodlers dans
 son Livre de *Torneamentis*, Caspar Lerch
 dans un Livre Allemand, intitulé, L'ancien-
 neté de la Noblesse Immediat de l'Empire,
 la dignité, ses droits & franchises; & Phi-
 lippe Knipschilt dans son traité de *Nobilitate*.
 La question qui fait la matiere de ce
 nouveau traité, est de sçavoir si pour les
 Fiefs & Heritages en Francalleux que les
 Mediat tiennent & possèdent dans la
 Haute & Seigneurie des Comtes & Barons,
 ils sont sujets aux devoirs de leurs autres
 Vassaux, & lors qu'ils demeurent dans leur
 Seigneurie s'ils sont soumis à leur Jurisdiction.
 Knipschilt fait voir que la qualité d'Imme-
 diat n'affranchit point de la Jurisdiction &
 des devoirs de Fiefs qui sont Charges réelles,
 laquelle ne peut préjudicier à la Seigneurie
 des Comtes & Barons, à l'égard desquel-
 ques

quels les Gentilshommes In
réputez Mediat pour ce regu
teur refute l'opinion & les a
traies. L'Origine de l'Immedi
obscur. Rodlers a avancé sur l
pistre 126 d'Eneas Sylvius, q
sous le nom de Pie II. où il est
d'un vieux Cartulaire de 600. an
Angleterre dans l'Eglise de S. Pau
dres, que l'Empereur Charlem
donné aux Compagnons de ses
sur les Sâxons, pour récompense
longs services & de leurs actions he
le titre de Heros avec une liberté e
plusieurs beaux Privileges, entre au
luy de ne pouvoir estre jugez que
Rois des Romains & leurs Successeur
Schilter dit que cette Lettre d'Eneas S
est tres-suspecte, ne se trouvant point
quelques manuscrits, & que le Cartu
qui est cité, est encore plus faux. Il est
qu'il a plus l'air d'un Roman, que d
Histoire veritable. Car il y est parlé des
ros de l'antiquité, qui ont suivi Bacchus d
la conquête des Indes, des expediti
d'Hercule, de celles d'Alexandre, d'Aug
ste & de leurs Soldats qui ont receu de pa
reilles récompenses. Mais M. Schilter en vou
lant prouver par la Chronologie que ce n'est
qu'une fiction, a pris le change sur le mot
Dionysius qu'il a appliqué à Denis le Tiran
ou au jeune Denis Rois de Sicile, au lieu
qu'en cet endroit il signifie Bacchus, & c'est

le nom que les Poëtes Grecs & Latins luy ont toujours donné. L'opinion la plus commune est, que l'établissement de la Noblesse Immediate n'a commencé que dans le troisiéme siecle, au temps de Conrad de Suabe, & pendant l'Interregne qui a duré depuis l'an 1245. jusqu'en l'an 1273. les Fiefs qui sont aujourd'huy possédez par les Immediats, se trouvant presque tous situez dans la Suaube en Franconie & le long du Rhin, ce qui contient aussi la basse Alsace.

Stephani Blancardi Lexicon novum Medicum Græco-Latinum, cæteris Editionibus longè perfectissimum. Lugduni Batavorum, apud Cornelium Boutesteyn, Jordanum Luchtman, 1702. p. 661. vol. in 8. C'est-à-dire, *Nouveau Dictionnaire de Medecine, Latin & Grec, beaucoup plus parfait que dans toutes les Editions precedentes.* A Leiden, chez Corneille Boutesteyn, & Jourdain Luchtman. Et se trouve à Paris, chez la veuve Hortemels.

ON ne manque point de Dictionnaire en fait de Medecine, & s'il falloit rapporter icy tous ceux qui ont esté compilez sur ce sujet, on en feroit une grande liste. Nous avons le Lexicon de Jean Gorrée Medecin de Paris, lequel contient les definitions de tout ce qui concerne la Medecine. C'est un Dictionnaire fort ample, & où la pluspart des

Au-

Auteurs qui nous ont donné de ces sortes de Livres, ont puisé ce qu'ils ont écrit. Le premier est imprimé à Paris en 1622. in folio. François Thevenin Chirurgien, a donné un Dictionnaire Etymologique des mots Grecs qui sont en usage dans la Medecine, imprimé en 1658. in folio, & puis reimprimé in quarto. Ce Dictionnaire a esté fait sur celui de Gorrée. Nous avons le Lexicon de Barthlemi Castel, augmenté par Adrien Ravesteyn, imprimé en 1669. & depuis encore augmenté par Jacques Pancrace Bruno, imprimé à Padouë en 1699. M. Jean-Baptiste Callard de la Ducquerie Professeur Royal de Medecine à Caen, a fait imprimer en 1695. un Lexicon Etymologique de tous les mots qui concernent la Medecine. Le Dictionnaire de M. Blanchard, dont il s'agit icy, cede en rien à ceux qui ont paru jusques icy. Il est sçavant & court tout ensemble. On trouve pas seulement la definition & l'etymologie des mots, mais encore la definition exacte des choses. L'Anatomie, la Chirurgie, la Pharmacie, la Chymie, & la Botanique ne renferment rien dont on ne trouve icy de claires explications, & toutes fondées sur les nouvelles découvertes.

Observations Critiques sur un livre du S. Remy, intitulé l'ancienne Medecine à la mode, adressées à Madame C. A Paris au Palais National chez Nicolas le Gras, & Louis Colin 1717. p. 208. v. in 12.

LE Livre contient une Histoire entiere de
 M. l'Abbé Aignan. On y voit comme il
 esté Capucin, ce qu'il a fait pour sortir
 cet Ordre. De quelle maniere il s'est
 induit dans la pratique de la Medecine,
 qu'il sçait ou ne sçait pas en matiere d'A-
 tomie, ses raisonnemens bons ou mauvais
 sur les causes des maladies, quelques rail-
 leries répanduës çà & là, & un discours sur
 les Huitres en écailles. L'Auteur avoit con-
 sulté l'usage des Huitres à la Dame à qui il
 avoit écrit : là-dessus il prend occasion de l'entre-
 tenir sur les Huitres, & de laisser pour quel-
 que temps M. l'Abbé Aignan. Ce discours
 est ce qu'il y a de meilleur dans l'Ouvrage.
 L. de la Marre, (c'est le nom que prend
 l'Auteur dans le privilege du Livre,) dit que
 l'Huitre a quelque ressemblance avec le Co-
 limaçon; qu'il y a lieu de croire que ce sont
 des insectes l'un & l'autre. Plus bas il ajoute,
 qu'il n'y a aucun signe qui démontre que
 l'Huitre soit un animal aquatique, pas mê-
 me un insecte, comme on le peut dire,
 poursuit-il, du Colimaçon. L'Huitre, con-
 nue par notre Auteur, croît aux Rochers de
 mer, comme un champignon ou une tru-
 que : la matiere de l'Huitre est comme une
 pece de mucilage ou de viscosité : il y a
 lieu de croire que ce mucilage est la racine &
 le centre de ce qui l'entourne, & non la ter-
 re où elle est enchassée. L'Eau qui y est en-
 trée lorsque les coquilles se sont ouvertes,
 n'est

forte qu'il n'y a pas plu
premiere semence des
mucilage, & la dent épa
cuite, qu'il y en a du c
dehors. Ce sont les pro
teur. Il est même aisé de
que le dedans de l'Huitre
quille par une racine plu
re à mesure qu'elle app
elle est attachée; & lors
miner, on verra que la
qui y aboutit forme la p
le. Le corps de l'Huitre,
Marre, est divisé par des p
blent aux envelopes d'un
vent se separer aisément
que le reste est ce que l'on
nature ayant travaillé
l'Huitre, y est concentr
ce de ferment qui sert à l

remarque autour de l'Huitre interieure de
 petits bords feuillez à travers lesquels ces fels
 se filtrent & d'où ils passent ensuite dans une
 poche qui est comme une espece d'estomach.
 On apperçoit dans cette poche une legere
 noirceur, & quand l'Huitre est cuite on y
 sent, dit notre Auteur, une petite amertu-
 me qui marque la nourriture & le change-
 ment des fels par la digestion. Voicy, con-
 tinuë M. de la Marre, ce que j'ay remar-
 qué dans l'eau que les Huitres renferment;
 c'est que l'ayant meslée avec de l'esprit de vi-
 triol, avec de l'eau forte, avec de l'eau de
 couperose, il s'est fait dans toutes ces liqueurs
 un *coagulum* qui s'est precipité en tres-peu de
 temps, & la matiere qui est tombée au fond
 est semblable à celle qui forme le dedans de
 l'Huitre; ce qui fait voir que cette eau est
 dans une disposition tres-prochaine à être
 changée en Huitre: car si cette eau étoit de
 la même qualité que celle de la mer, il ne
 se feroit aucune coagulation par le mélange
 des eaux dont nous venons de parler. M de
 la Marre avertit icy la Dame à qui il écrit,
 qu'il a versé de cette eau dans du vin, &
 qu'il a remarqué qu'elle s'y mesle, sans qu'il
 s'y fasse aucune separation ni aucun change-
 ment. Il conclud de là que leurs principes
 approchent des mêmes qualitez. Ce qui le
 confirme dans cette opinion, c'est que l'e-
 sprit de vin meslé avec de l'eau qui a passé
 sous le colcotar ou vitriol, forme le même
coagulum que celuy de l'eau des Huitres avec
 les

les eaux fortes. Après ces paroles me s'explique M. de la Marche, que ces eaux diminuent de force, & par conséquent parurent plus pénétrantes. J'ay versé mes eaux sur le dedans de l'Huître, & les lixiviaux n'y ont pas touché, & les eaux fortes l'ont dissout & réduit en une poudre de la même nature de celle qui forme le *gulum*. Par l'action qui s'est passée dans ces mélanges, je crois qu'il m'est permis de conclure que les Huîtres ne peuvent faciliter la digestion, en ce qu'elles ne peuvent foiblir les dissolvans ou de les empêcher, & qu'elles s'y dissolvent très-promptement, & précipitent même. M. de la Marche ne demeure pas là, il ajoute que les Huîtres ne font rien d'opposé au vin, & qu'il leur est contraire, & qu'elles ont le même effet de vertu & de bonnes qualités que les oublies, & qu'elles méritent d'être vendues après souper dans un bon Policé.

Lettres choisies de M. Simon, ou l'on trouve un grand nombre de faits anecdotes de sa vie, &c. Seconde Edition, augmentée de plusieurs Lettres & de Remarques. A Rotterdam chez Reynier Leers. 1702. in 8. pag.

LA première Edition de ces Lettres est pleine de fautes d'impression ; & c'est pourquoi on a cru devoir donner celle-ci, qui est beaucoup plus exacte. Comme elle contient plusieurs faits qui demandent

éclairciffemens, l'on y a ajouté près de cent Remarques, lesquelles renferment presque autant de nouveaux faits anecdotes, & qui ne sont pas moins sutiles que curieux. Ces Lettres étant déjà assez connues par les analyses qu'on en a faites dans les Journaux d'Hollande lorsque la premiere Edition parut; nous ne parlerons que de ce qui est particulier à cette 2. Edition. On y a inseré six nouvelles lettres, dont la dernière où il est traité de la liberté des sentimens qui est dans la Société des Jesuites, est une des plus curieuses. M. Simon avoit avancé dans la premiere partie de son Histoire du nouveau Testament, que la Société par ses constitutions accordoit à ses Professeurs la liberté de sentiment, ne s'étant dévouée à aucun Maître en particulier, comme font la plupart des autres Societez qui jurent *in verba magistri*. M. Arnaud avoit prétendu au contraire, que les Professeurs des Jesuites loin d'avoir cette liberté de sentiment, étoient réduits à n'en presque point avoir, puisque S. Ignace dans une de ses constitutions leur a ordonné de suivre les opinions les plus sûres & les plus receuës. M. Simon demeure d'accord de cette constitution; il avouë même qu'il leur est prescrit de lire & d'enseigner dans leurs Ecoles la Theologie de S. Thomas; mais il ajoute que pour entendre le véritable sens des constitutions de la Société, il faut consulter les declarations qui y ont esté jointes & qui sont aussi de S. Ignace: Or la declaration qui a esté ajoutée

pour

nouveau Livre
commodât mieux
après que la chose
approuvée dans
manifestement
suites n'adoptent
n'ayant point
qu'elle juge le
au bien de la République
termes de la de
universa Societate
Comme M. A
berté de sentiment
puyé sur leur Li
rum, & sur l'autorité
viva, M. Simon
le Reglement des E
mé à Rome en 15
par l'ordre d'Aqua

vec M. Arnauld, que Aquaviva se montra fort opposé à la trop grande liberté de sentimens qui s'étoit introduite dans la Société. Le General qui en avoit reçu des plaintes de plusieurs endroits, jugea qu'il étoit absolument nécessaire de moderer cet excez; & ce fut ce qui donna occasion au *Reglement des études*, imprimé à Rome par son ordre en 1686. Mais il ne pretendit pas pour ce à soumettre entierement ceux de sa Compagnie à la doctrine de S. Thomas: c'est ce qui est marqué expressément à la pag. 14. de ce Livre. Comme il est tres-rare, nous en rapporterons les paroles de la traduction de M. Simon, qui a aussi rapporté le Latin de l'Original.

„ Le R. P. General (Aquaviva) assure en termes formels & plus d'une fois, qu'il ne vouloit point empêcher entierement les nôtres de s'éloigner en quoy que ce soit de S. Thomas, ce qu'il a eu pour raison de faire, afin qu'il ne parût pas que nous fussions Profession de quelque secte, ou que nous fussions devouez à quelque Maître particulier: de plus quoy que nous soyons obligez par nos constitutions de suivre la doctrine la plus sûre & la plus approuvée, comme est ordinairement la Theologie de S. Thomas, elle ne l'est cependant pas toujours; car il y a de certains endroits, bien qu'ils soient en petit nombre, où elle ne s'accorde point avec les façons de parler des SS. Peres, &

1702. T avec

» venter aux D
» choses qui n
» refuter les He
» dans S. Thom
» en cela & e
» semblables les
» l'on peut ajou
» stes Theolog
» ques-unes de l
» bonnes & mém
» leurs raisons
» S. Thomas a
» nous ne voyons
» contres nous n'ac
» quelque liberté,
» même que pour l'
» se. Il y a de l'appar
» pressions, & quel
» qui sont répanduës
du *Revolvement*

nt avec beaucoup de soin dans leur Bibliothèque. Ce seroit rendre un tres-grand service au public de le faire imprimer : la seconde Edition du même Livre est devenuë presque aussi rare que la premiere.

Pour ce qui est des remarques qui ont esté ajoutées à cette nouvelle Edition des Lettres de M. Simon, elles sont la pluspart tres-cuiseuses ; par exemple sur la Lettre quatrième où il est parlé des *Dogmes* du P. Petau que les Unitaires pretendent leur estre favorables, on a ajouté celle-cy : Bullus Protestant Anglois, sous pretexte de défendre la Confession de foy du Concile de Nicée, a attaqué d'une maniere violente ce sçavant Jesuite : mais peu de gens sçavent que le dessein de Bullus n'a pas tant esté de justifier les Peres de Nicée, que de combattre la doctrine de la Transsubstantiation. Quand on oppose aux Catholiques que le Concile de Latran sous le Pape Innocent III. n'a pas eu de preuves suffisantes pour établir ce Dogme, les Catholiques répondent que la consubstantialité du Verbe qui a esté définie dans le Concile de Nicée, n'a pas des preuves plus claires dans l'antiquité : que cependant les Protestants qui font cette observation, reconnoissent pour orthodoxe la foy du Concile de Nicée. Bullus qui avoit senti la force de ce raisonnement, jugea que pour y répondre il étoit absolument nécessaire de refuter le P. Petau.

On a ajouté sur cette même Lettre 4. une

autre note qui nous apprend que le
 du College de Louis le Grand, for-
 a plusieurs années le dessein de cor-
 Dogmes du P. Petau sur tout le
 Theologie, en suivant sa methode
 cellente. Ils jetterent pour cela les y
 Pere Quantel, à qui ils remirent
 écrits de ce fameux Jesuite qui av
 le Plan des autres Livres de ses Dog
 le Pere Quantel étant mort peu
 après, il nes'est trouvé jusqu'à pr
 cette grande Societé, personne qui
 se charger d'un si penible travail, e
 roit cependant beaucoup d'honne
 seroit en même-temps fort utile au

Jo. Frid. Mayeri Historia Verifi-
 manicæ Bibliorum Martini Luth-
 dit Mantissa Bibliorum Germanic
 te Lutherum. C'est-à-dire, *H*
Bible Allemande de Luther, & des
bles Allemandes qui ont esté faites av
ne, par Jean Frederic Mayer. A H
 1702. in 4. pag 212.

LA Bible Allemande de Marti
 ayant esté attaquée non seulem
 Docteurs Catholiques aussi-tôt qu'
 mais même par plusieurs Protestan
 thériens ont fait tout leur possibl
 stifier leur Maître. M. Mayer a fai
 te Histoire un recueil assez exact
 qui avoit esté dit là-dessus par
 Raithius, Cortholt, & par quelo

cession d'Ausbourg. Il employe tout
 chapitre de son Histoire à marquer
 auxquelles Martin Luther publia
 Livre de sa Version Alleman-
 entateuque parut en 1523 & tous
 Livres Historiques de la Bible en
 donna en cette même année une
 entiere des Pseaumes; mais com-
 oit trop attaché à la lettre de son
 en publia une seconde plus libre &
 Allemande en 1531. Il publia les
 , l'Ecclesiaste & le Cantique des
 en 1527. le Prophete Isaie en 1529.
 tres Prophetes en 1531. & 1532. les
 s'ils nomment apocripes en 1530.
 ouveau Testament avoit esté im-
 l'année 1522. Enfin Luther ayant
 touché chaque Livre de sa Version
 lier, publia en 1534 tout le corps de
 Allemand.

là M. Mayer parle en pur Histo-
 is dans le 2. chapitre où il s'étend
 ng sur la fidelité & l'exactitude de
 e, il est obligé d'entrer souvent en
 parce qu'on ne demeure pas d'accord
 er ait eu assez de capacité pour
 dre un Ouvrage de cette impor-
 est tres certain qu'il avoit une tres-
 nnoissance de la Langue Alleman-
 il a fait parler en tres-bon Allemand
 ns sacrez; mais on luy a contesté
 parts la connoissance de la Langue
 e. Quelques efforts que fasse M.

Mayer dans ce chapitre , pour mettre Luther à couvert des reproches qu'on luy a faits sur ce sujet , il ne satisfait point aux objections qu'on luy a faites. Il attaque principalement M. Simon qui n'attribue à Luther qu'une connoissance tres mediocre de la Langue Hebraïque. Mais M. Simon n'a rien avancé làdessus que Munster & plusieurs autres sçavans Protestans n'eussent avancé avant luy. Sixtinus Amama qui estoit habile dans la Langue Hebraïque , a publié hautement que Luther avoit si mal traduit la Bible d'Hebreu en Allemand , qu'il y avoit des Livres entiers où il y avoit plus de fautes que de versets. Ce fut ce qui obligea les Calvinistes de Flandres , qui avoient traduit la Bible en Flamand sur la Version Allemande de Luther, d'en faire une nouvelle sur les originaux de l'Écriture. Au reste on peut dire à l'avantage du Livre de M. Mayer , qu'aucun Allemand jusques à present n'avoit parlé si en détail que luy des Versions de la Bible en Allemand. Ce n'est pas qu'il avance beaucoup de choses de son propre fond ; mais il a fait une recherche exacte de tous ceux qui avoient déjà écrit sur cette matiere , soit Protestans , soit Catholiques. On doit même luy rendre cette justice , qu'il ne fait paroître aucune aigreur dans les disputes contre les Catholiques. Il ne leur rend pas cependant toujours justice , principalement lors qu'il parle du Decret du Concile de Trente touchant l'autorité de la Vulgate. L'explication

que M. Simon a donnée de ce Decret ne
est point singuliere comme M. Mayer l'a-

Ce Critique n'a fait que rapporter ce
plusieurs sçavans Theologiens Catholi-
avoient deja dit, & entr'autres les Jesui-
taines, Mariana, & Serrarius.



XVIII.
 JOURNAL
 DES SCAVANS,

Du Lundi 1. May M. DCCII.

La Reunion des Protestans de Strasbourg à l'Eglise Romaine, également necessaire pour leur salut, & facile selon leurs principes. Par le R. P. Jean Dez de la Compagnie de Jesus. Seconde Edition, augmentée d'une Réponseaux écrits de deux Ministres. A Paris, chez Jean Mufier. 1701. in 12. pag. 511.

LA Methode de controverse qui tend à faire voir qu'il n'y a pas un si grand éloignement que l'on croit entre les Catholiques & les Protestans, est certainement celle qui est la plus propre pour procurer la réunion. C'est aussi celle que le Pere Dez a suivie dans ce Traité, qui est le précis des Conférences qu'il a eues avec les Lutheriens dans l'Eglise de Strasbourg. Son dessein est de convaincre les Protestans que leur retour à l'Eglise Romaine est nécessaire pour leur salut, & facile selon leurs principes. Il commence par établir cer-

taines veritez, dont les deux parties sont d'accord; ſçavoir, qu'il n'est jamais permis de ſe ſeparer de la vraye Eglife: Que l'Eglife Romaine a eſté autrefois la veritable Eglife; & que ſi elle l'eſt encore, il n'eſt pas permis de s'en ſeparer. Il ajoute que ſelon les principes des Proteſtans, elle doit eſtre la vraye Eglife, puis qu'elle n'enſeigne aucune erreur fondamentale. Pour le montrer en détail il ſuit les Articles de la Confession d'Ausbourg, & fait trois choſes ſur chaque article. 1. Il expoſe la doctrine qui eſt commune aux deux partis. 2. Il donne des éclairciſſemens ſur la creance de l'Eglife Romaine, & fait voir que les Proteſtans luy en impoſent. 3. Il en demande aux Proteſtans & ne reſuſe pas de recevoir ceux qu'ils ont donnez, quoy que contraires à la doctrine des premiers Reformateurs. Il découvre la fauſſe doctrine que l'on impoſe à l'Eglife, les fondemens de la vraye doctrine qu'elle enſeigne, & les Articles qu'elle regarde comme des veritez de foy. Il fait connoſtre les points ſur leſquels les Lutheriens ſont rentrez dans les ſentimens de l'Eglife, ou s'en ſont du moins rapprochez, & ce qu'il leur reſte précifement à faire pour eſtre entierement reünis: & prouve en même-tems qu'il ne demande rien d'eux qui ne ſoit raifonnable, & que les choſes dont il veut qu'ils faſſent profeſſion, ſont établies ſur l'Ecriture Sainte, & ſur la doctrine & l'uſage de l'ancienne Eglife. Cet Ouvrage

de l'Église Romaine, &
prêcher à Rome, ni à V
choit avec tant d'assuranc
Que c'est pour les confon
ti de faire imprimer son l
avec l'approbation de l'Or
sieurs d'Embrun & de Me
Lutheriens répandirent de
son Livre avoit esté conda
cela s'étant trouvé faux, i
roître deux écrits pour luy
publié l'année dernière san
sous le Titre de *Declarati*
l'Avertissement touchant la
par le Jesuite François Jean
imprimé à Strasbourg la
le Docteur Isaac Faustius,
ye Reunion des Chretiens en
ces paroles de S. Paul aux Ga
yez tous un en Jesus-Christ.

Lettres de quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus, écrites de la Chine & des Indes Orientales. A Paris. 1702. in 12. pag. 111.

LE Pere le Gobien Jesuite qui a fait le Recueil de ces Lettres, les adresse aux Jesuites de France par une espeece d'Épître dedicatoire, où il fait un éloge magnifique du zele & des actions des Missionnaires de sa Compagnie, „ Il veut qu'on considere tous „ les Colleges des Jesuites, & sur tout ceux „ où ils font leurs études de Theologie, „ comme autant de saintes Academies des „ vertus & des sciences propres à former des „ hommes Apostoliques, & comme autant „ de fervens Seminaires des Missions étrangères. Il dit que quelque grande qu'ait este „ dans sa Compagnie dès le temps de S. Ignace & de S. François Xavier, cette ardeur pour les Missions étrangères, qui est „ comme l'ame & l'esprit de son Institut, „ bien loin de s'y estre ralentie, elle s'y est „ conservée par la misericorde de Dieu, dans „ toute sa force, & qu'elle s'est même en „ quelque sorte accruë dans ces derniers „ temps. Qu'il y a près d'un siecle que les „ Jesuites de France ont eue le bonheur de porter la Foy dans les Isles & dans la Terre ferme de l'Amerique, & dans tous les Royaumes du Levant. Qu'il se trouva il y a „ près de cinquante ans une occasion d'aller „ à la Chine, & de tenter l'entrée du Japon: Qu'on choisit vingt Jesuites pour „ les

» les y envoyer. Qu'une Lettre du Pere
» Verbieft ralluma le zele dans tous les cœurs
» des Jesuites. Que M. Colbert travaillant
» à perfectionner les Sciences & les Arts,
» crût que rien ne seroit plus capable de leur
» donner ici un nouveau lustre, que la
» communication des découvertes, que l'on
» pourroit faire à la Chine; & que rien en
» même temps ne seroit plus propre à y fai-
» re recevoir l'Evangile, que d'y envoyer
» des hommes qui fussent également zelez
» pour le salut des Ames, & habiles dans
» les Sciences de l'Europe. Que M. de Lou-
» vois voulut se servir de l'occasion de l'Am-
» bassade que l'on envoyoit au Roy de Siam,
» que le P. le Gobien dit estre un des plus
» puissans Rois des Indes, pour faire passer
» à la Chine six Jesuites, que leur vertu &
» leur habileté dans les Mathematiques ren-
» doient propres pour cet important dé-
» seïn. Que le merite de ces premiers Mis-
» sionnaires, fit qu'on en demanda bien-
» tôt un plus grand nombre. Que Sa Ma-
» jesté eut la bonté d'y en envoyer quinze
» autres. Que de plus de quatrevingt Mis-
» sionnaires François qui sont partis depuis
» quinze ou seize ans pour la Chine & pour
» les Indes Orientales, plusieurs sont peris
» par les naufrages, les autres morts en che-
» min: Que quelques-uns ont esté long-
» temps en prison, & qu'ils ont presque
» tous esté persecutez & maltraitez. Il a-
» joute, qu'ils convertissent toutes les an-
» nées

„ nées plusieurs milliers d'Infideles : Qu'il
 „ n'y a presque point de Missionnaire qui
 „ n'en convertisse cinq ou six cens. Que les
 „ Jesuites ayant fait quantité d'établissmens
 „ dans ces vastes contrées, il a fallu les par-
 „ tager en deux Vice-Provinces, l'une à la
 „ Chine, & l'autre dans les Indes Orien-
 „ tales. Enfin il exhorte tous les fideles à
 „ contribuer à une œuvre si sainte, en
 „ fournissant des sommes pour l'entretien
 „ des Missionnaires.

Les six lettres des Jesuites Missionnaires contiennent diverses particularitez qui concernent l'état de leurs missions, sur tout celle de Maduré, qui est un Royaume des Indes situé dans la grande Peninsule au deçà du Gange, où il y a selon le recit d'une de ces lettres, cent cinquante mille Chretiens qui vivent comme des Anges, & sont une vraye image de l'Eglise naissante. La fixième lettre contient l'Histoire de la dernière persecution de la Cochinchine. Elle a commencé le 14. May 1698. par l'ordre que le Roy encore jeune, devoüé aux Bonzes, & gouverné par un de ses Oncles ennemi déclaré du Christianisme, donna d'abatre les Eglises. L'année 1700. quelques voleurs, ou plutôt quelques ennemis des Chretiens, ayant abbatu & mis en pieces des Idoles, le Roy s'en prit aux Chretiens. Il apprit qu'il y avoit eu un grand concours de monde dans leurs Eglises. Le 24. de Fevrier, qui étoit le jour des Cendres, il don-

na ordre qu'à leur premiere assemblée on fit main-basse sur tous les Chretiens que l'on trouveroit. Le 12. de Mars on se faisoit des Eglises des Chretiens, & on s'assura des personnes des Missionnaires. Le 15 du même mois les quatre Missionnaires qui se trouverent dans Sino capitale de la Cochinchine, furent menez dans les prisons où on leur mit la cangue au col. Le 17. on publia l'Edit du Roy qui ordonnoit qu'on abbatit dans tout le Royaume les Eglises des Chretiens, qu'on arrêtât tous les Missionnaires, & que tous ceux qui avoient embrassé le Christianisme, reprissent la Religion du Pays, & fussent contrainsts de fouler aux pieds l'Image de Notre Seigneur. On brûla le même jour les livres saints. Un bon Vieillard nommé Jean, qui avoit bâti à ses frais une petite Eglise dans les montagnes, & qui y faisoit la fonction de Catechiste, fut assommé de coups pour n'avoir pas voulu donner les livres saints. Les ordres de faire fouler aux pieds les Images de JESUS-CHRIST, à ceux qui étoient soupçonnez d'être Chretiens, furent executez avec la dernière rigueur. Quelques-uns ont souffert constamment le martyre plutôt que de commettre cette impiété. Mais il s'en est trouvé, comme dans les premiers temps, plusieurs qui ont apostasié. Un Mandarin Chretien eut la force de refuser au Roy de fouler aux pieds l'Image de J. C. mais étant renvoyé dans son pays pour y être decapité, il se laissa vain-

re par les prieres & par les larmes de ses parens & de ses amis, & fit semblant de fouler l'Image aux pieds. Le Roy irrité de ce que ce Mandarin avoit obeï plus volontiers à un autre qu'à luy, commanda qu'on ne laissât pas de luy trancher la tête. Le Mandarin reconnut alors la main de Dieu qui le punissoit. Il pleura son peché jusqu'au dernier moment & l'expia par la mort qu'il souffrit. Trois Dames Chretiennes ont été condamnées à la bastonnade, à être rasées, & à avoir les bouts des oreilles & des doigts coupez; & ont souffert courageusement ce supplice. Tous les Missionnaires & Catechistes sont ou morts, ou en prison, ou en fuite, à l'exception du Pere Arnedo Jesuite, qui mande ces choses, & que sa qualité de Mathematicien du Roy met à couvert. Enfin la persecution est generale, & l'Eglise presque ruinée dans la Cochinchine.

*La nouvelle Pratique Civile, Criminelle & Beneficiale, ou le nouveau Praticien François reformé suivant les nouvelles Ordonnances, par feu M. Lange ancien Avocat en Parlement, avec un traité du droit d'Indult, & un traité de la Jurisdiction Ecclesiastique, trouvez dans les manuscrits de l'Auteur. Et un nouveau Stile des livres de Chancellerie, suivant l'usage qui se pratique à present. Par M. Pimont, Conseiller Rapporteur Referendaire en la même Chancellerie. Neuvième Edition augmentée en differens endroits. A Paris, chez
Jean*

& Michel Guignard , ruë saint Jacques.
1702. In 4. 1. part. pag. 694. 2. part. pag.
451.

Nous apprenons tous les jours , combien est necessaire la connoissance de la pratique Judiciaire pour l'administration de la justice. Cette necessité fait voir l'utilité des livres de cette pratique. Mais le sort le plus commun de ces sortes d'ouvrages , est de ne durer qu'un certain temps , & d'être negligez lors qu'ils vieillissent & qu'ils commencent à se passer. C'est pourquoy ils ont besoin d'être renouvellez de temps en temps , parce que l'usage change & se perfectionne de jour en jour. Combien voyons-nous d'anciens Praticiens ensevelis dans l'oubli ? S'il nous est permis de remuer leurs cendres , le plus ancien que nous trouvons est Guillaume du Breüil , qui vivoit sous Louis Hutin. Il a composé en latin le stile de la Cour du Parlement , sur lequel Aufrerius a fait des gloses & des additions. Du Moulin fait l'éloge de ce vieux Praticien , dont il a rétabli une infinité d'endroits qui estoient corrompus , & l'a enrichi de ses notes. Il ne luy manquoit plus ce semble qu'une nouvelle traduction en notre langue , pour le faire revivre ; mais du Moulin ne voulut point l'entreprendre , parce que Jean Imbert le plus sçavant & le plus habile de tous les Praticiens , (c'est ainsi qu'il l'appelle,) avoit publié en ce temps sa nouvelle Pratique en latin.

, qu'il avoit aussi traduite en François.
 La Pratique d'Imbert & celle de Masuer qui
 avoit écrit auparavant ont eu leur temps, &
 Imbert doit une partie de sa durée aux notes
 de Pierre Guenois. Les Pratiques civiles &
 criminelles de Ayrault, Bouchel, & le Brun,
 & d'Epeffes leur ont succédé, & ont eu
 cours pendant quelques années; mais au-
 jourd'hui elles ne sont presque plus en usa-
 ge. Ensuite a paru le nouveau Praticien
 François, que feu M. Lange qui estoit éga-
 lement verté dans les matieres civiles, cri-
 minelles & beneficales, a mis au jour sous
 le nom de Gastier. Quoi qu'il en eût esté
 fait quatre éditions avant l'Ordonnance civi-
 le de 1667. & l'Ordonnance criminelle de
 170. il est certain que l'Auteur auroit sur-
 vécu à son nouveau Praticien, & qu'il au-
 roit eu la douleur de voir tomber son ou-
 vrage, s'il ne l'avoit reformé suivant les nou-
 velles Ordonnances. Après sa mort M. Si-
 mon, Conseiller au Presidial de Beauvais y
 a ajouté plusieurs remarques en differens en-
 droits, & augmenté cette dernière édition
 de autres notes tres utiles, & de nouveaux
 usages & reglemens.

Frederici Ruyschii, Anatomix & Botanices
 Professoris, Thesaurus Anatomicus primus
 cum figuris æneis.

Het Eerste anatomisch Cabinet Van Frede-
 rici Ruysch Professor Van de anatomie en
 Botan Met Kopere platen. Amstelaeda-
 mi

CE Tresor est un Catalogue
nous donne de plusieurs
tomiques qu'il a recueillies
y conserve. M. Ruifch apr
nous en fait esperer plusieurs
même matiere ; en sorte
verra comme d'un coup
que ce Sçavant Anatomiste
plus curieux & de plus rare.
six ans qu'il s'applique à l'Ar
soins infatigables : pendant
recueilli & préparé sur ce
retés dont le nombre s'est
qu'il a fallu plusieurs cabine
tenir. On n'y voit pas seule
regarder le corps humain,
ce qui concerne les animaux
poissons, les insectes &c.

de la vessie. M. Ruifch en touchant la matrice qui sortoit avec la vessie, jugea que cette femme estoit malade de la pierre. Il ne fut pas trompé : il fit faire l'incision, & on tira de la vessie quarante deux pierres, dont la figure est marquée dans une planche en taille douce qui est à la teste du Catalogue. Cette femme guerit promptement par des moyens singuliers qui sont décrits dans les observations anatomiques, chirurgiques du même M. Ruifch, imprimées en 1691. Parmi les pierres dont ce Rocher est composé, il y en a une qu'un malade a jettée du fond de la gorge en toussant, & cela après s'estre plaint plusieurs années d'une grande peine à avaler. Deux autres pierres sorties de la poitrine à la faveur d'une grande toux. Deux autres trouvées dans la mamelle d'une vieille femme après sa mort. D'autres tirées du petit doigt d'une femme qui avoit la goutte. D'autres trouvées dans la vessicule du fiel. On voit dans le même cabinet sur plusieurs planches diverses parties du corps humain, & de divers animaux, dont les unes sont dessechées : & les autres nagent dans des liqueurs. Il y a entre autres dans une phiole un bout de mamelle de Baleine si bien préparé, qu'on y distingue le conduit du lait. Ce conduit est curieux : il est tout sillonné, les bords des sillons sont déchiquetéz comme des franges, & un peu crespez ; ces franges sont disposées de maniere qu'elles empêchent l'écoulement du lait

on voit le détail dans le même
comme font des arteres, des vein
mons, des portions d'intestins,
& une infinité d'autres parties qu
possible de détailler icy, à moi
vouloir copier le Catalogue entier.

*Nouveau Recueil D'observations
faites par M. Saviard, ancien A
rurgien de l'Hotel-Dieu, avec q
medes particuliers dont il s'est serv
ment des Maladies qui le compose
ris, chez Jacques Collombat,
ques. 1702. in 12. p. 585.*

LEs jeunes Chirurgiens trouver
Recueil bien des instructions qu
contreront peut-être pas ailleurs. I
parmi un nombre presque infini de
ou qu'il a conduits, ou dont il a esté
qui luy ont esté fidèlement rappo
contenté d'exposer les plus singu
que s'il arrive que de semblables
bent entre les mains des jeunes C
ils soient moins embaraslez,
ment s'ils exercent leur Art dans
où ils ne puissent pas consulter de
On trouvera peut-être que M. Sav
pû rendre ce Recueil plus reguli

demeurer d'accord qu'il a paru quelquefois des sujets d'une conformation si bizarre, que ceux qui n'ont pû en développer le mystere ont esté excusables. Mais il n'y avoit rien d'approchant dans cette fille; & s'il s'est trouvé icy quelque chose de prodigieux, ce n'a esté que l'erreur des Medecins & des Chirurgiens, qui l'ont veüe les premiers. La Malade avoit la taille, le visage, l'humeur, & les indispositions même des femmes: elle estoit à la verité desfigurée par l'embaras qui donnoit occasion à la faire passer pour homme: mais au mois d'Octobre de l'année 1693. étant venuë à Paris pour y consulter d'habiles gens, elle n'eut pas plutôt été veüe par M. Saviard, qu'il la reconnut sans peine pour ce qu'elle étoit. Il dit qu'elle n'étoit point hermaphrodite, & que le mystere consistoit dans une descente de matrice. Il fit preparer un lit à la malade. Le lendemain elle fut saignée au bras, purgée deux fois ensuite, & pendant cinq jours il luy fit faire sur la tumeur des fomentations trois fois réitérées; apres quoy il reduisit la matrice dans sa situation naturelle en moins d'un demi quart-d'heure, & dévelopa ainsi l'énigme, en présence de plus de trente Medecins & Chirurgiens que la curiosité avoit attiré. Dés que la malade fut guerie, beaucoup de gens se vanterent d'avoir tres-bien connu sa maladie, & de luy avoir conseillé l'operation que M. Saviard luy avoit faite; mais on a sceu de la Malade, qu'entre un grand

grand nombre de Medecins & de Chirurgiens qu'elle avoit consultez, il ne s'étoit trouvé qu'une seule personne du sentiment de Saviard. Tout le Livre est rempli d'observations curieuses & utiles, qu'il n'est pas possible de rapporter icy. Il suffit de dire que les Chirurgiens qui aiment un peu leur Profession, trouveront dans ce Recueil de quoi se contenter: Et que les Physiciens méritent d'y voir des remarques dignes de leur curiosité.

Psalterium Davidis Æthiopice & Latine variis lectionibus & notis Philologicis a Jobi Ludolphi. Francofurti ad Moenam 1701. C'est à dire Les Pseaumes de David en Ethiopien avec une version latine de différentes leçons, & des scolies. Par Job Ludolphe. A Francfort. 1701. 1. v. pag 417.

Ceux qui voudront connoître à l'exact le Stat de la Nation & de l'Eglise d'Ethiopie, doivent lire l'Histoire Ethiopique de Ludolphe. Ils y apprendront que les Ethiopiens ou Abissins sont Chrétiens, & qu'ils sont sous la juridiction du Patriarche d'Alexandrie de la secte des Cophtes ou Jacobites; qu'il y a une version de l'Écriture sainte en Ethiopien qui n'est pourtant pas la langue vulgaire qu'ils parlent aujourd'hui; mais l'Axumite qui estoit en usage du temps que les Rois d'Ethiopie tenoient leur Cour à Axum.

Royaume de *Tigré*. Cette Langue a cessé d'estre la langue vulgaire de la Nation, depuis que le Siege de l'Empire a esté transporté à *Ambara*. On ne scait point de quel temps est la Version Ethiopienne de l'ancien Testament. il est certain qu'elle n'a pas esté faite sur le Texte Hebreu, mais sur la Version des Septante qui estoit en usage dans l'Eglise d'Alexandrie.

De tous les livres de l'Escriture sainte, il n'y en a point pour lesquels les Ethiopiens ayent tant de veneration que pour le livre des Pseaumes. C'est le livre de toutes les conditions & de tous les âges. Ils le lisent avec beaucoup d'affiduité & de devotion; ils le portent toujours avec eux; & il se trouve peu de personnes même parmi les femmes, qui ne le sçachent tout entier par cœur.

Ce Livre est le premier livre Ethiopien qui ait esté imprimé en Europe. Il le fut pour la premiere fois à Rome en 1513. par les soins de Jean Potken Curé de saint George de Cologne, qui y joignit le Cantique des Cantiques, & quelques autres oraisons & cantiques de l'ancien Testament. Quand il fut revenu en son Pays il fit rimprimer à Cologne en 1518. cette même Version Ethiopienne, qu'il croyoit par une erreur commune de ce temps-là, estre une Version Chaldeenne. Il joignit à l'Ethiopien le Texte Hebreu, le Grec des Septante & la Vulgate Latine. Il n'y a que les Pseaumes dans cette Edition. Comme Potken n'avoit aucune

JOURNAL

noissance de la langue Ethiopienne, il fit
 primer le Manuscrit qu'il avoit trouvé à
 me tel qu'il estoit, c'est à dire qu'il n'es-
 orrigea point les fautes. Les Anglois qui
 ont fait rimprimer ce Pseautier dans leur
 yglotte, ont suivi les éditions de Rome &
 de Cologne sans y rien changer. Leur édi-
 tion est encore plus mauvaise que les pre-
 mieres, parce qu'Edmond Castel qui en a
 fait la langue Ethiopienne, a ajouté beaucoup de
 fautes à celles qui y estoient déjà.

M. Ludolphe pour rendre service au pu-
 blic, & particulièrement pour obliger les
 Abissins, a entrepris cette nouvelle Edition
 Outre les imprimés il s'est servi de trois Ma-
 nuscrits differens. Le premier a esté trouvé
 dans la Bibliothèque de M. Pocoke autre
 Professeur dans l'Université d'Oxford.
 Le second dans celle de M. l'Electeur de
 Saxe à Weissenbourg; & le troisieme a esté four-
 ni par M. Pierre Vandam Holandois, à qui
 on a apporté des Indes. On ne peut pas
 dire que cette Edition ne soit tres bonne
 Ludolphe sçait parfaitement la langue
 Ethiopienne, comme il paroist par la Gram-
 maire & le Lexicon de cette langue qu'il
 a publiés au public. Il a pris soin de
 comparer les Manuscrits avec les Editions prece-
 dentes & a corrigé les uns par les autres
 que les différentes leçons, il
 a scholies, où il examine le Texte
 la Version des Septante qu'il

la Version Ethiopienne. Il a fait faire par son ami M. *Michaelis* une Version latine de l'Ethiopien. Elle rend l'original verset pour verset, & mot pour mot ; ainsi elle fera d'un grand secours à ceux qui voudront s'appliquer à l'estude de cette langue. Il ne faut pas oublier que M. Ludolphe a fait tirer un grand nombre d'exemplaires en Ethiopien seulement pour les envoyer aux Abissins qui n'ont point l'usage de l'Imprimerie, & chez lesquels par consequent les livres sont plus rares.

Thomæ Broderi Bircherod Jac. F. Specimen antiquæ Rei Monetariæ Danorum ab antiquissimis temporibus investigatæ, cum figuris æneis. Præsertim à tempore Christianismi in Dania, ad initium auspiciousissimum Imperii Stirpis Oldenburgicæ. Hafniæ apud Joannem Justum Erythropilum. 1701. C'est à dire, *Essai de l'Histoire de Danemarck par les Monoyes depuis les premiers temps, & sur tout depuis l'établissement du Christianisme en ce Pays-là jusques au commencement de la Race royale d'Oldembourg. Par Thomas Broderus Bircherod. A Copenhague. 1701. 1. vol. in 4. pag. 136.*

IL semble que ce soit le chagrin qui ait porté l'Auteur de ce livre à le composer. Il n'a pû souffrir que les Ecrivains Etrangers vantent l'antiquité & la noblesse de leur nation. Le livre de M. le Blanc sur les Monoyes de France, & celuy de la science des Medailles, l'ont mis de mauvaise humeur.

... partie d
cet essay font l
ne scauroit dire
Les autres sont
grossieres & sans
d'apparence qu'e
par les curieux.

*Motifs pour Engage
vailler au salut de
Ecriture, des Conco
sive Louis Moy
main. Quatre To
toine Briasson. 17
358. Tome II. p. 4
& Tome IV. p. 45*

L'Epitre Dedicatoire
sée à Jesus-Christ
dans l'Ouvrage huit m
Ecclesiastique

ge: qu'il a tâché d'être pur dans son style, affectation toutefois: Qu'il ne prétend point un grand present au public; mais qu'il se croit qu'on aura plus d'égard à sa bonne volonté, qu'à la qualité de son present. Afin que le public fut bien informé de son dessein, & des motifs qu'il a eus de composer son ouvrage, il a eu soin de faire imprimer après son ouvrage un petit traité particulier qu'il a dédié à M. de Morange Grand Vicaire de M. l'archevêque de Lyon, où il en rend un compte exact.

Les huit Motifs généraux employez dans cet ouvrage, sont subdivisez en plusieurs autres.

Les chapitres sont divisez en sections, les sections en paragraphes, & les paragraphes en articles. Toutes ces parties n'ont pas néanmoins grande liaison entre elles. Elles composent un recueil de quantité de lieux communs. On pourra juger du style & du caractère par les passages suivans. *Tom. I. pag. 1.* „ Un peintre avant que de faire un tableau, trace sur sa toile avec de la craie la figure qu'il y veut dépeindre, ce qu'on peut appeller une ombre de la figure, parce qu'elle ne la représente que d'une manière obscure: *Umbram enim habens lex futurorum honorum, non ipsam imaginem rerum.* De même Dieu a voulu tracer dans les Levites du vieux Testament ceux du nouveau. Les Levites anciens représentent les nouveaux. Ceux sont beaucoup plus parfaits que les premiers, comme la figure quand elle est fi-

„ nie est beaucoup plus parfaite que lorsqu'elle
 „ le n'est qu'ébauchée. Mais comme on peut
 „ tres-bien juger par l'ébauche, de ce que
 „ peut estre une figure, & de ce qu'elle nous
 „ représentera; nous pouvons ainsi tres-bien
 „ raisonner de ce que doivent estre les Ec-
 „ clesiastiques, par ce qu'étoient leurs
 „ ébauches, leurs crayons, leurs ombres,
 „ les Levites anciens. *Tom. 2. p. 368.* Quand
 „ nous voulons former des lettres qui soient
 „ bien lisibles, & dont les traits ne puissent
 „ s'effacer de long-temps; nous trempons
 „ notre plume dans la meilleure encre que
 „ nous puissions trouver. Notre langue est à
 „ l'égard de Dieu comme une plume dans la
 „ main d'un Ecrivain. Si nous souhaitons
 „ donc que les instructions que Dieu donnera
 „ à notre frere par notre moyen, luy soient
 „ aisées à comprendre, & demeurent long-
 „ temps imprimées dans son cœur; Trem-
 „ pons auparavant notre langue dans le sang
 „ de Jesus. Implorons son Esprit. Unissons-
 „ nous à ses desseins. *T. 4. p. 372. & 373.*
 „ Les Candidats faisoient gloire de porter cet
 „ habit, & d'entrer en concurrence les uns
 „ avec les autres. C'étoit à qui d'entr'eux
 „ donneroit en cet état plus de marques de
 „ prudence, d'équité, de generosité, de ca-
 „ pacité, de douceur & de bonne volonté
 „ pour le public. Aucun particulier qui ne se
 „ seroit pas senti soutenu par quelque merite
 „ singulier, n'auroit pas osé se presenter avec
 „ distinction aux yeux de tout un public. Di-
 „ sons

„ fons de même que la gloire & que la con-
 „ solation des bons Prêtres, c'est de se com-
 „ porter en prétendans de la gloire celeste.
 „ C'est de s'efforcer à qui d'entr'eux soit par
 „ son zèle, soit par ses travaux, soit par son
 „ ardeur pour la gloire de Dieu & le salut de
 „ ses freres, pourra faintement se flatter d'être
 „ un jour admis aux honneurs divins.

Les marges de ces quatre Tomes sont fort chargées de citations des passages dont l'Auteur fait une espece de paraphrase dans le Texte.

Parallele de la Morale Chretienne avec celle des anciens Philosophes, pour faire voir la superiorité de nos saintes Maximes sur celles de la sagesse humaine. Par le P. Michel Mourgues de la Compagnie de Jesus, Professeur Royal dans l'Université de Toulouse. A Paris, chez Gregoire Du Puis, à la Fontaine d'Or. 1702. in 12. pag. 273.

L'Auteur donne le Plan de son Ouvrage dès le commencement en ces termes: Ce Parallele comprend quatre Parties. I. Un discours sur la difference des Principes qui servent de fondement à l'une & à l'autre Morale. II. La Traduction du Manuel d'Epictete, qui est un précis des Maximes des Stoïciens, appliquées aux divers accidens de la vie & de la fortune. III. Un Manuel Chretien, suivant pied à pied celui du Philosophe, pour faire voir que dans les mêmes cas la Religion nous

fournit, & plus d'aides, & plus de ressources, & d'un autre ordre. IV. La Traduction d'une Paraphrase Grecque du Manuel d'Epictete, faite par un ancien Solitaire, qui appelle ainsi ce même Manuel qu'il a reformé & mis à l'usage des Chrétiens. Cela est suffisant pour faire connoître l'Ouvrage.

De la Simplicité de la vie Chrétienne, sur le Plan, & selon la methode de Ferôme Savonarole de Ferrave, par M. Godeau. A Paris, chez Jean Mufier. 1702. in 12. pag. 250.

Avis Fort Consolans pour les Personnes scrupuleuses. Traduit de l'Espagnol par le R. P. Dobeilh de la Comp. de Jesus. A Lyon, chez Antoine Briasson. 1702. in 12. pag. 92.

Le Chemin du Ciel, Ouvert aux Gens de Guerre &c. A Lyon, chez Antoine Briasson. 1702. in 24. pag. 103.



